

REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RWE - PROJET ÉOLIEN DE 2 ÉOLIENNES A LA JARRIE- AUDOUIN

Contributions du 20/09/2023 au 25/10/2023

Rapport généré le 09/11/2023 à 09:50:29

Nombre d'avis déposés : 265

@1 - TERRANCLE Laëtitia - Loulay

Date de dépôt : Le 21/09/2023 à 21:27:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

Pourquoi un courrier n'est-il pas envoyé à chaque citoyen dans les 10 km à la ronde des éoliennes ? Il faut être bien avisé ou avoir de la chance pour découvrir le projet d'éoliennes. Beaucoup de gens n'entendront jamais parler du projet avant de les avoir sous les yeux. Cela est malhonnête. Les gens sont majoritairement opposé à l'éolien. Où est la démocratie ?

Des éoliennes toujours plus hautes, toujours plus nombreuses. L'endroit est déjà saturé d'éoliennes. Le projet ne respecte ni le paysage, ni les oiseaux, ni le patrimoine de notre belle région... encore moins le peuple.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@2 - Ivars Martine - Loulay

Date de dépôt : Le 22/09/2023 à 10:27:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable à ce projet

Contribution :

Je suis contre ce projet d'éoliennes car il y en a beaucoup trop dans la région et que le paysage est saturé. Cela dénature nos campagnes et les enlaidit. Les mâts sont de plus en plus haut et donc visible de très loin. De plus cela est nuisible aux oiseaux et pollue les sols par tout le béton nécessaire à la construction qui empiète sur des terres agricoles.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@3 - Terrance Alexandre - Loulay

Date de dépôt : Le 26/09/2023 à 19:40:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le paysage est saturé d'éoliennes

Contribution :

Avis défavorable.

Le paysage est déjà saturé d'éoliennes. L'approbation des habitants n'a pas été suffisamment sollicitée pour garantir un niveau de démocratie suffisant sur nos territoires.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@4 - Stephane - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 27/09/2023 à 15:31:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Avis très défavorable. Il faut arrêter cette saturation visuelle, ce saccage de nos paysages et de nos monuments historique. Que les promoteurs aillent voir ailleurs

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@5 - Marie - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 28/09/2023 à 18:28:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Réaction par rapport à l'implantation d'un nouveau parc éolien

Contribution :

Je considère que l'implantation de ce nouveau parc éolien continue à défigurer le paysage autour de St Jean d'Angely apportant nuisances sonores pour les riverains et entraînant une baisse considérable de la valeur de leur biens immobiliers.

C'est également une nuisance importante et une contrainte majeure pour toutes les activités aéronautiques, entraînant turbulences et limitant les possibilités d'atterrissages d'urgence en cas de problèmes techniques.

Il y a une trop grande grande concentration des ces parcs éoliens dans cette partie nord de la Charente maritime, alors qu'on n'en voit aucun plus au sud, ou certains élus semblent plus sensibles à la préservation de leur environnement touristique.

Il semblerait que peu de citoyens de chaque commune concernée puissent être entendus.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E6 - Maeva Amiaux

Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 10:48:24

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Participation à l'enquête publique - projet éolien

Contribution :

Bonjour M. le commissaire enquêteur,

Je me permets de réitérer mon avis sur la question du projet éolien de la commune de la Jarrie audouin. En effet, j'avais déjà participé à la première enquête publique concernant un projet plus important de la commune (voir ci-après). Il est évidemment à nuancer au vu de l'évolution du projet qui est encore plus improbable quand à son dimensionnement qui laisse penser à une vaste blague et à un choix orienté vers une question politique et financière qu'à une réelle question environnementale et de transition écologique. Comment peut on passer d'un projet de 9 éoliennes à seulement 2... et plus hautes de 20 mètres donc plus de co-visibilité...la position de la préfecture sur le projet en est évidemment la cause alors pourquoi persévérer puisque les impacts négatifs sur de nombreux points ont été avérés, c'est désespérant ! Je vous laisse le soin de prendre connaissance de mon point de vu en espérant que l'improbabilité de ce projet soit confirmé !

Je me permets de vous écrire afin de donner mon avis sur ce projet de parc éolien sur la commune de la Jarrie audouin. Je ne suis pas en grande opposition contre les éoliennes, énergies renouvelables qui me semblent être, dans les années à venir, une nécessité, cependant doit-on sacrifier un espace naturel et agricole afin de faire une transition énergétique qui, diront le, est pour le moment plus financière qu'écologique...Ainsi, la jarrie audouin petit bourg de Charente-Maritime se voit proposer l'implantation de 9 éoliennes, d'une hauteur de 180 mètres dans un environnement naturel, champêtre et bucolique. Les études du dossier montrent des sensibilités environnementales notamment sur la biodiversité et le paysage. La destruction de nos paysages et de notre biodiversité est-elle une nécessité pour la transition écologique? Nos campagnes doivent payer le prix cher d'une pollution, qui n'est pas que de la responsabilité de chacun mais plutôt du modèle économique actuel ? Nos campagnes doivent-elles donc être sacrifiées pour une énergie dite verte ?

Je m'oppose donc à ce projet sur plusieurs arguments :

- Environnemental et Paysager : Il a été démontré dans le dossier soumis à enquête publique, des sensibilités environnementales et paysagères. D'ailleurs l'étude première a dû faire l'objet d'un complément, demandé par la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale). Ainsi, pourquoi venir implanter des éoliennes, une artificialisation des sols donc, dans un environnement riche en biodiversité ? Faut-il sacrifier notre biodiversité au profit de la transition écologique ? Le plan Biodiversité lancé en 2018 par le ministère de la transition écologique, n'a t'il pas vocation à préserver et protéger cette biodiversité, en limitant l'artificialisation des sols ? Il a été prouvé que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris. Chaque éolienne tue environ une dizaine d'oiseaux et une dizaine de chauves-souris par an, au vu du nombre d'éoliennes sur le département de la Charente-Maritime, la biodiversité est largement mise à mal et cela continue... L'étude paysagère montre une "intégration" des éoliennes dans leur contexte. Des éoliennes de 180 mètres de haut ne s'intègrent pas dans l'environnement. Je rappelle que l'Église est classée aux Monuments Historiques. L'Architecte des Bâtiments de France est très attentif aux co-visibilités lors des dépôts de permis de construire pour des constructions, qu'en est-il pour l'implantation d'éoliennes ? Le cadre de vie des habitants sera impacté par cette nuisance visuelle et dénaturera le contexte environnemental et paysager de ces espaces.

- Augmentation des risques et nuisances : Les éoliennes sont des génératrices de nuisances en puissance : visuelles, auditives,... et sont même risquées quant à leur implantation si proche de l'homme et de ses activités. Des études ont prouvé que les éoliennes peuvent provoquer des troubles chez les humains et les animaux. Une agricultrice Nantaise a d'ailleurs porté plainte contre l'Etat (<https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/sante-des-vaches-et-eoliennes-agricultrice-nantaise-porte-plainte-contre-des-ministres-7125938>). Les premières éoliennes doivent s'implanter à 740 mètres des premières habitations, (sur le nouveau projet c'est à 900 mètres... ridicule) à proximité d'une zone urbaine donc constructible dans le Plan Local d'Urbanisme. N'est-il pas une responsabilité des élus de limiter l'exposition de la population aux risques et nuisances ?

- L'attractivité et l'économie : Les nuisances générées par ces éoliennes vont impactées le cadre de vie des habitants et donc l'attractivité de nos territoires. Ces installations détruisent le tourisme rural et amorcent l'exode rural. La redynamisation de nos campagnes passe exclusivement par le cadre de vie, encore un sacrifice de plus. Les éoliennes, implantées si proche des habitations, est un risque à

courir pour notre village de voir les nouveaux habitants se raréfier et de perdre une plus-value financière sur l'immobilier. Il apparaît que certaines études montrent une dévalorisation de 20%... Difficile de justifier une redynamisation de la campagne Charentaise-Maritime après ça...(<https://www.ddme.fr/2018/10/conseil-departementaldominique.html>).

- Le modèle éolien : La construction même des éoliennes va à l'encontre des prérogatives environnementales actuelles. Pour exemple, il faut environ 1500 tonnes de béton afin de réaliser la base d'une éolienne. Quant on pense que l'industrie BTP est l'une des plus grosse consommatrice en sable de notre décennie et qui plus est une des plus polluantes... Le Plan Biodiversité indique vouloir un 0% d'artificialisation nette des terres à l'horizon 2025/2030. Mais quant est-il des éoliennes ? Les pouvoirs publics encadrent l'artificialisation des terres pour les constructions à usage d'habitat, économique, d'accessibilité, de loisirs... Quant est-il des éoliennes ? Les politiques publiques doivent diminuer la consommation des terres agricoles et naturelles, et pourquoi les éoliennes ne sauraient-elles respecter ces engagements ? Surtout au vu de leurs implantations dans des milieux très agricoles ou très naturels. Quid du après ? Que fait-on de ces aménagements anthropiques ? Je ne m'étendrais pas sur le rapport nuisances et risques par rapport à la consommation électrique produite, je ne m'étendrais pas non plus sur le rôle des promoteurs et à la pression qu'ils peuvent exercer sur les pouvoirs publics,... Ce que je pense du modèle éolien, c'est qu'il en faut des projets éoliens mais il faudrait un schéma directeur d'aménagement éolien permettant de sélectionner les meilleurs endroits et ainsi limiter les projets anarchiques et dévalorisant pour notre territoire que l'on voit fleurir ça et là dans notre campagne. Un cadrage juridique et réglementaire fort doit être prévu de toute urgence !

- Le social : Avec les arguments précités ci-dessus, je suis inquiète du devenir de ma commune et de mes souvenirs d'enfance. La campagne Charentaise-maritime ne mérite pas un tel saccage de ses paysages, son environnement, son histoire et son cadre de vie en général. Je m'attriste de ce constat en Charente-Maritime où les éoliennes ont modifiées notre espace, sans notre consentement, nous, habitants de nos espaces et acteurs de notre économie. Les politiques commencent également à taper du point sur la table. Ainsi, Dominique Bussereau, président du Conseil Départemental de Charente-Maritime et président de l'Assemblée des Départements, se référant aux projets de parcs éoliens prévus sur le département déclarait en 2019 « La Charente-Maritime est en danger de mort touristique ». Il poursuivait : « La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département... »<https://www.ddme.fr/2018/10/>. Il disait également au Figaro, le 15 mars 2021 " Ne diminuez pas les possibilités de recours, redonnez la capacité à toutes les juridictions administratives de se prononcer sur ces dossiers (des tribunaux administratifs au Conseil d'État), demandez à vos préfets de se fonder sur l'avis des populations avant de délivrer des autorisations sans signer celles-ci si les avis sont négatifs, puis incitez enfin les collectivités à prendre leurs responsabilités car trop souvent certaines se font piéger par des industriels peu scrupuleux. »"<https://www.lefigaro.fr/politique/dominique-bussereau-lance-l-alertecontre-les-derives-de-l-eolien-20210315>.

Les élus et les habitants ne veulent plus d'éoliennes, ça suffit, alors pourquoi s'obstiner à nous vendre des projets de plus en plus importants et de plus en plus décriés ? Arrêtons de forcer la main aux élus. Les promoteurs n'ont aucun cadre juridique concernant l'implantation d'éoliennes en Charente-Maritime et s'en frotte les mains... Notre seule chance de ne pas voir d'éolienne s'implanter dans notre campagne, c'est de faire porter notre voix, auprès de vous M. le commissaire enquêteur pour que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le Tribunal administratif et surtout la Préfecture entendent nos voix, notre volonté et ainsi nous donne raison.

Ainsi j'espère que ma voix sera entendue par vous et les pouvoirs publics pour que notre belle commune reste préservée.

En vous remerciant par avance et en vous souhaitant bon courage.

Maeva AMIAUX.

Envoyé de mon iPhone

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@7 - Eugenie - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 03/10/2023 à 22:29:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Impact animalier.

Je ne souhaite pas de projet éolien sur nos communes car cela apporte des nuisances aux animaux présents sur nos territoires.

Des oiseaux se font tuer régulièrement par les palmes. Aussi la naissance n'est pas acceptable pour leur bien être. Je refuse que de nouvelles éoliennes fleurissent comme des artifices et empêche les animaux de vivre en paix.

Également nous constatons depuis l'installation de celle ci que certaines espèces ont disparu de nos territoires. Nous n'avons plus ou peu de bécasse et moins de palombe.

Les éoliennes impact donc notre manière de vivre et nuit en la chasse que je pratique.

J'espère que vous tiendrais en compte l'ensemble de ces éléments défavorables.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@8 - Bénédicte - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 09:03:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le parc éolien de la Jarrie Audoin

Contribution :

Je ne suis pas contre les éoliennes et conscient de l'utilité de produire de l'électricité "verte".

Toutefois, le nombre impressionnant d'éoliennes dans notre secteur est inconcevable quand on sait que d'autres régions (pas si éloignées) ne sont pas concernées.

Je loue un gîte rural dans un petit village de campagne où les gens viennent pour le calme et le repos, ce n'est pas une vue circulaire sur plusieurs parcs éoliens qui favorise la déconnection.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@9 - David - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 09:08:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc éolien la Jarrie Audoin

Contribution :

Trop, vraiment trop d'éoliennes autour de nous. Pourquoi ici?

Je pense que la profusion d'éoliennes dans un même secteur se fait au détriment des habitants. Ne sont ils pas aussi importants que tout autre?

Pourquoi toutes les régions ne sont elles pas concernées?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@10 - Enzo - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 09:15:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : éoliennes à la Jarrie Audoin

Contribution :

Encore un parc éolien à proximité!

Est ce vraiment écologique?

Transport (réaménagement de certaines routes pour devenir accessible au transport exceptionnel)

Support béton (écologique?) pour chaque éolienne, donc valse des camions toupies.

éoliennes toujours plus hautes (biodiversité? et paysages?)

Qu'en sera t'il quand elles seront obsolètes? démantèlement, re-transport, recyclage et les mètres cubes de béton en terre?

Que de questions!!!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@11 - Léa - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 09:17:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : éoliennes la Jarrie Audoin

Contribution :

Encore et encore des éoliennes!!!

Pourtant je ne vois pas ma facture d'électricité baisser, bien au contraire.

Tous les inconvénients pour, nous, voisins de ces dizaines d'éoliennes mais aucun avantage!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@12 - Goupilleau Benjamin - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 10:32:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Encore un projet éolien sur notre petite commune tout ça pour quoi ? Enrichir une entreprise privée en détruisant un paysage public. Pourquoi ne pas envisager de faire des parcs autour de grandes villes dont la vue est déjà polluée ?

Qui paiera les pots cassés sûrement de ce projet est ce l'entreprise ou bien la commune qui verra sa valeur mobilière diminuée et son attractivité par la même occasion. Vous comprendrez donc que je donne un avis défavorable à ce projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@13 - Vincent - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 13:33:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet

Contribution :

La quantité faramineuse de béton employée pour installer une éolienne.

La pollution visuelle de jour comme de nuit.

L'incapacité de stocker cette énergie qui plus est, n'est qu'intermittente.

Et le nombre d'éoliennes implantées déjà trop important.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@14 - PASCAL - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 04/10/2023 à 19:34:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET ÉOLIEN DE 2 ÉOLIENNES A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

DE PART:

-> L INVASION SUR NOTRE TERRITOIRE (VAL DE SAINTONGE) D EOLIENNES A PERTE DE VUE

-> L 'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (SOL, ECOSYSTEME ...RECYCLAGE..)

-> LES RISQUES MÉCONNUS SUR LA SANTÉ

-> PERTE DE LA VALEUR IMMOBILIÈRE (ENV 30%)

-> AUCUN INTERET POUR LES PARTICULIERS DE LA PETITE REGION

-> LE MEPRIS DES TERRITOIRES RURAUX (MOINS DE MOYEN POUR LES INCITER A ACCEPTER L INACCEPTABLE)

POUR TOUTES CES RAISONS NON EXHAUSTIVES, MON AVIS EST

AVIS DEFAVORABLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@15 - Melissa - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 07:26:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien Sté RWE

Contribution :

Avis défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@16 - GOUPILLEAU Marilyn - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 13:09:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis defavorable

Contribution :

J estime que nous avons bien assez d eolienne pres de chez nous , nous avons decidé de vivre a la campagne ce n est pas pour la voir detruite par des personnes qui ont soif d argent .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@17 - ANNIE - Saint-Pardoult

Date de dépôt : Le 05/10/2023 à 15:46:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE

Notre département - et par conséquent ses habitants - ont été sacrifiés aux intérêts privés des exploitants éoliens ! Ceux-ci bénéficient d'un avantage ahurissant : un prix très supérieur au prix du marché garanti sur 20 ans et aux frais du contribuable-consommateur.

Cette imposture (très juteuse pour ses promoteurs), nous n'en voulons pas :

-Notre département est déjà l'un des plus impacté de la région – sauf, bien sûr, son littoral touristique qui ne doit pas en souffrir. Le Sud du département, la Gironde, les Landes, les Pyrénées-Atlantique, le Lot et Garonne en sont totalement exemptés, ainsi que le quasi-totalité de la Dordogne.

-La valeur immobilière de nos maisons est en chute libre – mais pas nos impôts locaux... La pollution visuelle des séries d'éoliennes à répétition fait fuir d'éventuels acquéreurs.

-La destruction des sous-sols - de 600 à 800 tonnes de béton pour une seule éolienne- cachés sous quelques centimètres de terre- sans parler de l'enfouissement des câbles.

-La destruction des haies, des bosquets, des derniers chemins un tant soit peu bucoliques qui nous restaient après le remembrement.

-La mortalité importante des oiseaux et chauve-souris ; les effets néfastes à plus ou moins long terme sur la santé des animaux et des humains

-la production même de l'éolienne engendre une énergie qui provoque des rejets de particules polluantes dans l'écosystème. Et la durée de vie d'une éolienne est courte

-L'éolien ne peut pas fournir de l'électricité en continu, donc on a recours aux centrales à gaz ou charbon

En 1 mot comme en 100 : ça suffit ! trop, c'est trop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E18 - Jean PAPS

Date de dépôt : Le 06/10/2023 à 10:35:58

Lieu de dépôt : Par email

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Bonjour,Par la présente, mon épouse, VAN LOOCKE Karin et moi-même, Jean PAPS, souhaitons porter à votre connaissance nos AVIS DEFAVORABLES concernant le placement de nouvelles éoliennes et ce pour diverses raisons :- saturation du territoire- impact environnemental...Vous remerciant pour votre compréhension,

Jean PAPS - Karin VAN LOOCKE53, rue de Dampierre17400 ANTEZANT LA CHAPELLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@19 - RAYMONDE - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 06/10/2023 à 12:13:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet éolien de 2 éoliennes à la Jarrie-Audouin

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE au projet éolien

trop d'éolienne

STOP ca suffit

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@20 - SAUNIER PIERRE - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 06/10/2023 à 12:17:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pPROJET EOLIEN MORGAT à LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

PROJET EOLIEN DE LA JARRIE-AUDOUIN- MORGAT

Le 06/10/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur (Monsieur Alain Morisset),

Messieurs les propriétaires des terrain concernés,

Mon avis est TRES DEFAVORABLE à ce projet !

Depuis des générations nos anciens ont façonné cette région, ces paysages, ils ont construit des églises et des châteaux qui nous ont apportés le charme et la douceur de ce pays.

Oseriez-vous taguer ou lacérer le tableau d'un grand maître ?... NON, bien sûr... alors pourquoi massacrer cette œuvre d'art qui est notre paysage ? Ceci pour une poignée d'euros !!

Je suis né ici et je sais que nos communes sont pauvres mais ne tombez pas dans le piège. Chaque aérogénérateur de cette nature coûte environ 3 millions d'euros subventionnés, multipliez par le nombre d'éoliennes et imaginez les investissements que nous pourrions réaliser dans notre région : rénovation des bâtiments – isolation – assainissement – gestion de l'eau - aide aux entreprises- énergie nouvelle non destructrice de l'environnement ...

En plus de ce déni de démocratie, ce type d'énergie éolienne est une énergie intermittente qui imposera toujours l'existence de centrales. ALORS ARRETONS CE GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS

et ces problèmes sanitaires. Nous avons déjà connu le scandale du tabac, du sang contaminé, de l'amiante... Nous aurons des comptes à rendre à nos enfants et : NOUS NE POURRONS PAS DIRE QUE NOUS NE SAVIONS PAS. Pensez aux générations futures.

ARRETEZ DE NOUS PRENDRE POUR DES CITOYENS DE DEUXIEME ZONE.

Les profits énormes des promoteurs sont privés et subventionnés. Nous payerons tous "la casse" !!

"FAITES PAYER LES PAUVRES, ILS SONT PLUS NOMBREUX."

Ces installations seront un échec ruineux écologiquement, politiquement et économiquement.

Messieurs, dites comme moi NON.

Cordialement,

Pierre Saunier

e-mail : *****@gmail.com

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@21 - SAUNIER INGEGERD - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 06/10/2023 à 12:31:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN MORGAT A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

TROP C'EST TROP !

Le Grand Breuil 06/10/2023

Concerne : Projet éolien Morgat – la Jarrie Audoin

Monsieur le Commissaire enquêteur (Monsieur Alain Morisset),

Encore une commune qui est tombée dans les pièges de grands industriels qui se disent faire

du bien à l'environnement. Cela me désole profondément. Ces industriels n'ont rien d'autre comme projet que de se faire de l'argent.

Que l'on soit pour ou contre cette énergie diffuse et intermittente, l'effet de saturation en Val de Saintonge, à Saint-Pardoult et aux alentours n'est plus acceptable. La Charente Maritime Le Val de Saintonge a environ 290 éoliens/km² alors que la moyenne en France se situe aux alentours de 50 éoliens/km²

Les commerciaux engagés par ces promoteurs (ENERTRAG pour le projet Vallée des Vignes) ont fait du "bon" boulot en baratinant les agriculteurs ou propriétaires de terrains pour leur faire signer des contrats en proposant des sommes d'argent de plus en plus élevées. Certains entre ceux qui ont accepté de "louer" leur terrain, le regrettent aujourd'hui, vu l'ampleur que cela prend mais ils sont incapables de faire marche arrière. Bien entendu, ces sociétés ne s'adressent pas à des régions riches ou très touristique (exemples région de Cognac, Girandes, Landes, Ile de Ré) mais à des régions d'agriculture plutôt de petite taille où les revenus sont plutôt faibles. Plus facile à démarcher dans ces régions !!

Le mot clé de ma position sur les éoliennes est SATURATION mais aussi :

- La pollution visuelle, sonore et environnementale
- Les terrains agricoles saccagés, des tonnes et des tonnes de ciment dans la terre. Si un jour les éoliennes ne sont plus rentables pour les promoteurs, qui payera le démantèlement ? Les propriétaires des éoliennes feront sûrement en sorte de déposer leurs bilans bien avant.
- Les pales des éoliennes sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone. Très difficile à recycler et bien souvent tout simplement mises au rebut.
- Les prix de l'immobilier en baisse forcement. Qui veut acheter une maison avec une vue sur un champs d'éoliennes ? Il se pourrait bien que des personnes quittent même la région.
- Etc, etc

Le prix de l'électricité ne va bien sur pas baisser, bien au contraire. Il faut bien que l'exploitation des éoliennes puisse être rentable pour payer les actionnaires étrangers ainsi que la Commune, la CDC, etc

Avis aux propriétaires de terrains : FAITES MARCHE ARRIERE, NE SIGNEZ PAS, VOUS VOUS FAITES ARNAQUE ET VOUS NE VOUS FAITES PAS BEAUCOUP D'AMIS DANS LES ALENTOURS.

AYEZ LE COURAGE DE DIRE NON

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous avec compris mon AVIS EST DEFAVORABLE au Projet éolien Morgat de La Jarrie-Audoin.

Cordialement,

Ingegerd Saunier

Propriétaire du Grand Breuil (Commune Saint Pierre de l'Isle)

Pièce(s) jointes(s) :



TROP C'EST TROP !

Le Grand Breuil 06/10/2023

Concerne : Projet éolien Morgat – la Jarrie Audouin

Monsieur le Commissaire enquêteur (Monsieur Alain Morisset),

Encore une commune qui est tombée dans les pièges de grands industriels qui se disent faire du bien à l'environnement. Cela me désole profondément. Ces industriels n'ont rien d'autre comme projet que de se faire de l'argent.

Que l'on soit pour ou contre cette énergie diffuse et intermittente, l'effet de saturation en Val de Saintonge, à Saint-Pardoult et aux alentours n'est plus acceptable. La Charente Maritime Le Val de Saintonge a environ **290** éoliens/km² alors que la moyenne en France se situe aux alentours de **50** éoliens/km²

Les commerciaux engagés par ces promoteurs (ENERTRAG pour le projet Vallée des Vignes) ont fait du "bon" boulot en baratinant les agriculteurs ou propriétaires de terrains pour leur faire signer des contrats en proposant des sommes d'argent de plus en plus élevées. Certains entre ceux qui ont accepté de "louer" leur terrain, le regrettent aujourd'hui, vu l'ampleur que cela prend mais ils sont incapables de faire marche arrière. Bien entendu, ces sociétés ne s'adressent pas à des régions riches ou très touristique (exemples région de Cognac, Girandes, Landes, Ile de Ré) mais à des régions d'agriculture plutôt de petite taille où les revenus sont plutôt faibles. Plus facile à démarcher dans ces régions !!

Le mot clé de ma position sur les éoliennes est **SATURATION** mais aussi :

Document : Projet éolien La Jarrie-Audouin - Morgat - Saunier Ingegerd.pdf, page 2 sur 2

- La pollution visuelle, sonore et environnementale
- Les terrains agricoles saccagés, des tonnes et des tonnes de ciment dans la terre. Si un jour les éoliennes ne sont plus rentables pour les promoteurs, qui payera le démantèlement ? Les propriétaires des éoliennes feront sûrement en sorte de déposer leurs bilans bien avant.
- Les pales des éoliennes sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone. Très difficile à recycler et bien souvent tout simplement mises au rebut.
- Les prix de l'immobilier en baisse forcement. Qui veut acheter une maison avec une vue sur un champs d'éoliennes ? Il se pourrait bien que des personnes quittent même la région.
- Etc, etc

Le prix de l'électricité ne va bien-sur pas baisser, bien au contraire. Il faut bien que l'exploitation des éoliennes puisse être rentable pour payer les actionnaires étrangers ainsi que la Commune, la CDC, etc

Avis aux propriétaires de terrains : **FAITES MARCHE ARRIERE, NE SIGNEZ PAS, VOUS VOUS FAITES ARNAQUE ET VOUS NE VOUS FAITES PAS BEAUCOUP D'AMIS DANS LES ALENTOURS.**

AYEZ LE COURAGE DE DIRE NON

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous avez compris mon **AVIS EST DEFAVORABLE** au Projet éolien Morgat de La Jarrie-Audouin.

Cordialement,

Ingegerd Saunier
Propriétaire du Grand Breuil (Commune Saint Pierre de l'Isle)

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E22 - Serrat ALPHONSINE

Date de dépôt : Le 06/10/2023 à 15:12:57

Lieu de dépôt : Par email

Objet : avis pour l'implantation éolien à La ajrrie Audoui

Contribution :

Bonjour,

à propos de votre projet d'implantation éolien dans notre commune ,je ne voie pas du tout l'intérêt pour le peuple ?

je suis contre:

si j'ai choisi un endroit encore naturel ce n'est pas pour avoir des bruits.

paysage détruit et c'est pour l'intérêt des riches?

merci de votre réponse

SERRAT

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@23 - Gurtner Jean François - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 08/10/2023 à 10:18:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éoliennes

Contribution :

En sortant de chez moi, partout où porte mon regard, il croise des éoliennes... On en est saturé, envahi.. Quand on sait les dégâts de celles ci sur la biodiversité, j'estime que mon territoire à suffisamment donné pour les énergies renouvelables.. J'aimerais savoir pourquoi d'autres n'en ont aucune. Notre beau paysage est balaféré, amputé et de moins en moins attirant pour les touristes... Nos biens perdent de la valeur, nos sols sont envahis de béton et de ferraille, notre plaine déstructurée par des chemins inutiles, nos chauve-souris assassinées, nos oiseaux tués... RWE n'a qu'à aller implanter ses éoliennes ailleurs...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@24 - Bertin christophe - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 08/10/2023 à 12:33:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien de 2 éoliennes à la Jarrie Audouin

Contribution :

Je ne souhaite pas d'implantation de deux nouvelles éoliennes sur la commune de La Jarrie Audouin, notre paysage est saturé de ces implantations trop nombreuses sur notre territoire, les impacts visuels sont majeurs et le paysage est profondément modifié. Il s'agirait me semble-t-il de mieux répartir cet effort commun, La Rochelle, Ré, Rochefort, Royan me semblent être bien peu concernés??? Serions nous devenus le fourre-tout régional ? J'ai l'impression de vivre désormais dans une zone de production intensive d'électricité...Transforme-t-on mon lieu de vie en centre éolien intensif de production d'électricité? Ne s'agirait-il pas plutôt de réduire notre consommation?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@25 - Solal - Saintes

Date de dépôt : Le 08/10/2023 à 14:36:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis totalement défavorable

Contribution :

Avis totalement défavorable

J'ai grandi dans les Vals de Saintonge et je vis maintenant à Saintes.

Lorsque je reviens voir mes parents près de la Jarrie-Audouin, dans une maison bâtie il y a 150 ans, qu'ils ont rénovée en respectant tous les critères exigés alors par les Bâtiments de France, je ressens comme une agression le saccage des paysages et du cadre de vie du fait de la multitudes d'éoliennes qui ont été érigées en quelques années. Je sais qu'elle seront ensuite remplacées par d'autres beaucoup plus hautes encore et je n'imagine pas revenir vivre dans cette région qui a perdu ses paysages pittoresques et dont les monuments de pierre blanche sont aujourd'hui encerclés d'éoliennes à perte de vue. Etonnamment (et bien heureusement!), Saintes semble protégée de ce massacre...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@26 - sallic emmanuel - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 08/10/2023 à 15:21:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis totalement défavorable

Contribution :

Avis totalement défavorable .

Je suis désabusé d'apprendre ce nouveau projet éolien à LA JARRIE AUDOUIN , projet qui vient se rajouter à tant d'autres en cours : ST PARDOULT, ANTEZANT LA CHAPELLE, VERVANT/LES EGLISES D'ARGENTEUIL, VOISSAY, LA BROUSSE, VERGNE etc... et tout cela dans une étonnante discrétion compte tenu de leur impact paysagé désastreux.

Nous avons dépassé depuis bien longtemps déjà le seuil d'acceptabilité de ces éoliennes en Vals de Saintonge, ST JEAN D'ANGELY et les communes environnantes sont encerclés et à saturation complète.

Comme pour toutes les enquêtes précédentes et malheureusement à venir je tiens à évoquer inlassablement les arguments suivants :

_ L'éolien produit une énergie diffuse et inefficace car lié directement aux énergies fossiles, et très consommateur en matériaux. L'Allemagne est le bel exemple à ne surtout pas suivre, avec la Pologne, elle détient le record d' émission de co2/kw d'électricité en Europe, Bref plus d'éoliennes = plus de gaz et de charbon

_ La France est un grand pays touristique grâce à la diversité et la beauté de ses paysages, ne détruisons pas ce capital économique générateur de nombreux emplois dans le temps (ce qui n'est pas le cas de la filière éolienne, à 80% importée de l' étranger)

_ Le patrimoine bâti est un atout considérable pour l'attrait de la région, la multiplication des parcs éoliens porte atteinte aux pierres de SAINTONGE et contribuera de ce fait à la désertification future de notre région. Si dans une époque récente mais révolue notre région n'était pas dénuée d'intérêt, pour quelles raisons de nouveaux arrivants choisiraient de s'installer dans un environnement défiguré? Acheter un bien immobilier puis voir sa valeur se déprécier quelques années plus tard?

_ Ces éoliennes sont une manne financière pour un puissant lobby éolien qui sous prétexte d'associer les habitants de notre territoire à la transition énergétique en profite pour se graisser aux frais du contribuable! Partout les médias nous informent du faible cout des énergies renouvelables et cependant notre tarif électrique ne cesse de croître!

_ Ces éoliennes divisent les habitants, une grande majorité de personnes est contre cette industrie du vent, mais par peur du conflit de voisinage elle n'exprime pas ouvertement leur avis, cependant lorsque les nuisances s'amplifient le risque de querelles dans les villages s'accroît,

Beaucoup d'arguments en défaveur de l'éolien pourraient être cités, mais je tiens à faire remarquer l'attitude méprisante voir insultante de promoteurs qui n' hésitent pas à relancer un nouveau projet, deux ans à peine après une opposition à près de 90% de la population locale . pour résumer simplement, pour ce projet de LA JARRIE AUDOUIN et tant d'autres; trop c'est trop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@27 - nathalie - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 08/10/2023 à 16:39:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet morgat

Contribution :

Mr le Commissaire Enquêteur, je viens déposer mon avis DEFAVORABLE au projet Morgat. C'est avec indignation que je découvre ce nouveau projet éolien. Nous sommes toujours en opposition avec le 1er projet éolien de La Jarrie Audouin qui comptent 9 éoliennes (pour les plus près à 700m de notre habitation). Le préfet n'étant pas favorable, une lueur d'espoir a été entre aperçue mais c'était sans compter sur le groupe éolien qui contre cet avis. L'affaire est toujours en cours au tribunal et soudain RWE ré attaque pour nous imposer un nouveau projet. Aucun document ne nous a été transmis dans notre boîte aux lettres je précise. Nous avons été informés du projet avec l'affiche jaune "enquête publique" dans les rues du village... bref ! Concernant ce nouveau projet, on nous enjolive encore et toujours la beauté du geste écologique ..." impact paysager considérablement réduit... Impact environnemental réduite... et acoustique reste Maitrisé... ".

Le paysage sera déformé tout pareil, à 200m plus loin de notre habitation avec une jolie vue pour nos ballades. Les palissades promissent ne changeront absolument rien avec la hauteur des machines prévues... D'ailleurs les groupes éoliens sont d'accord d'arracher des vieux arbres et palissades pour laisser passer les gros engins de chantiers. Le peu de chemins anciens qu'il nous reste en campagne va être détruit. Les photos du paysage présent par RWE ne reflètent pas la réalité. Pour preuve la vue en pièce jointe, que nous avons de notre domicile de l'église de la Jarrie Audouin avec les pales d'éoliennes en arrière plan. (Photo de Co visibilité avec l'église de Ste Madeleine.)

De plus, la dernière étude acoustique a été réalisée par un bureau d'étude début 2022 sur des bases d'enregistrements réalisés en 2018 dans le cadre du projet initial. Il n'y a donc pas eu de changement entre toutes ces années ?? il est dit que la puissance des nouvelles éoliennes sera plus importante et aucune nouvelle étude n'est menée pour les habitants les plus prêts..! Un parc s'est imposé à 2km environ de notre habitation sur la commune de St Pardoult/Antezant, il n'y a aucun calculs pour l'impact acoustique de ce parc + les éoliennes prévues au projet Morgat du côté de la Jarrie ?

Il est dit qu'un plan de bridage acoustique pourrait ralentir les éoliennes, que cela POURRA ETRE ADAPTE APRES mise en service... Nous n'adhérons pas aux " peut être" lorsqu'il s'agit de notre santé.

Pour exemple, nous sommes arrivés en 2019 avec notre animal de compagnie à La Jarrie. En 2022, notre chien a changé de comportement, crise d'hypersalivation, peur, grattage et mordillement. Les symptômes ont commencés à apparaitre en Mars 2022. Nous avons donc emmené notre animal dans une commune à 15km et avons constaté que les symptômes n'existaient plus, ce n'est qu'à la maison. Nous avons contacté une référente en communication animale, puis des vétérinaires, puis un géobiologue ... ce dernier a décelé des soucis électrique et électrostatiques ; Electromagnetisme et onde de bruit de fond sous sol et sous sol provoqué par les éoliennes par intermittence. Nous avons contacté la maire de St Pardoult le 03/05/22, secrétaire confirme un essai éolien fait mi mars puis mise en route pour production mi avril. Ce qui correspond à la période des symptômes de notre animal... Il est bien connu que les animaux sont plus sensibles aux ultra sons. Donc, avec un parc en projet à moins de 700m qu'en sera t-il ?!

Nous pensons que les postes de livraison sont trop prêts également des habitations.

Concernant le démantèlement prévu à la charge des exploitants agricole est une façon pour les groupes éoliens de se décharger des installations des éoliennes et nous trouvons ça déplorable car ce n'est pas leur rôle !

Nous sommes jeunes propriétaires, adorons notre belle campagne et ici nous parlons clairement de saturation du paysage. Nous nous inquiétons qu'en a notre santé et aussi de la perte de valeur immobilière. Nous essayons de nous construire un avenir en bonne santé et ce type de projet ne peut plus être accepté dans notre secteur.

Merci d'avance pour l'étude que vous mènerez.

Pièce(s) jointe(s) :



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@28 - BOUCHER DANIELLE - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 09/10/2023 à 10:13:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mon avis défavorable à l'implantation du parc éolien morgat à La Jarrie Audouin

Contribution :

J'exprime ici mon avis défavorable:

- considérant que les couts environnementaux et financiers du choix éolien vont à l'encontre de l'objectif de préservation de l'écosystème terrestre
- considérant que la multiplication des parcs éoliens n'est pas pertinente pour contribuer à maitriser une transition énergétique
- considérant que notre territoire du Val de Saintonge est d'ores et déjà saturé de parcs éoliens en activité
- considérant en particulier que cette implantation constituerait une atteinte irréversible à la biodiversité et à la préservation des espaces naturels résiduels sur notre territoire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@29 - Duranceau yann - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 09/10/2023 à 10:25:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable

Contribution :

Bonjour,

Ma position n'a toujours pas changé depuis la dernière fois et mes arguments sont toujours les mêmes.

Je suis infirmier , père de trois enfants. J'ai grandi en ville et fais le choix de venir vivre en milieu rural.

Depuis seize ans, des parc éoliens se sont construits sur le val de saintonge et j'y vois un horizon saturé. Combien d'éolienne sur l'axe Loulay/Surgère ?

Ce qui fait l'attrait de cette campagne disparaît considérablement et comme s'il n'y en avait pas assez, le clou risque d'être enfoncé de nouveau plus profondément: C'est une farce?

L'Etat doit se sentir responsable de cette mauvaise répartition , il a un rôle à jouer.

Nos communes moins richement dotées deviennent des cibles privilégiées dont personne ne se soucie et les habitants doivent se mobiliser contre cela.

Nous sommes en face d'un des plus bel exemple de greenwashing.

Au nom d'une production d'énergie verte, peut-on se permettre de faire n'importe quoi?

Les promoteurs ne sont que des vendeurs . Sans les subventions , seraient-ils aussi insistants?

Les conséquences sur notre faune et sur nos vie font partie des arguments qu'ils doivent minimiser pour faire passer leurs projets.

C'est pour cela que j'émet un avis défavorable à la construction de nouvelles éoliennes .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@30 - Lacaze Emilie - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 09/10/2023 à 11:07:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes

Contribution :

Il y a suffisamment d'éoliennes aux alentours pour en oublier les paysages splendides et calmes d'autrefois. Il y a d'autres moyens de produire qu'en sacrifiant la nature et la santé humaine.

Pourquoi installer tant d'éoliennes dans le calme des campagnes pour nourrir des villes et des hommes qui n'en subissent aucune conséquences et qui devraient les installer dans leurs jardins s'ils pensent qu'il n'y a aucune nocivité. En achetant les hommes, il faut les prévenir qu'il vendent avec cela leur santé et celle de leurs enfants... un oubli de taille... le droit au silence... pour qui?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@31 - Roland - Coivert

Date de dépôt : Le 09/10/2023 à 15:07:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable concernant le projet d'installation de plus d'éolienne

Contribution :

Bonjour Monsieur Alain MORISSET, Commissaire enquêteur,

Je vous prie de considérer mon avis très défavorable à l'encontre de l'implantation d'éolienne(s) supplémentaire(s).

En effet, au lieu de continuer de disperser des objets géants (ces éoliennes) néfastes pour l'environnement (tant pour la faune lors de leur usage, que pour la flore après leur destruction) et la société (quand par exemple, leur démantèlement met en banqueroute les propriétaires des terrains engagés, ou lorsque cela nuit tant aux recettes de l'État qu'à la capacité de mouvement (vente de bien immobilier parfois impossible) et au bien-être des habitants. Je vous invite à faire remonter une nette préférence à l'accentuation des projets de réacteur nucléaire de 2^e ou de 3^e génération ainsi qu'à l'investissement dans ceux dits de 4^e génération.

L'argent public serait alors bien mieux utilisé et les nuisances tant sociales qu'environnementales bien mieux contrôlés.

Salutations distinguées,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@32 - Melchior isabelle - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 10/10/2023 à 20:18:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Comment peut-on saturer à tel point un territoire alors que d'autres régions sont totalement épargnées, pas si loin d'ici, donc avec des conditions météorologiques identiques; mais peut-être que ces régions sont plus "riches" et qu'il est plus difficile de les convaincre de sacrifier leurs paysages, leur faune et leurs habitants ? cela ressemble à de l'abus de faiblesse; c'est en effet un bénéfice certain pour les communes et agriculteurs de notre région, mais bien courttermiste; quid du démantèlement ? qui devra en supporter les coûts ? les promoteurs ? parole, parole...

Je n'ai rien contre l'éolien, je suis convaincue qu'il faut agir et vite pour le climat et la planète, mais chacun doit faire des efforts et des sacrifices, pas toujours les mêmes; oui pour avoir des éoliennes, mais équitablement réparties, pas une forêt (d'éoliennes) chez les uns et un désert chez les autres.

Je constate qu'une fois de plus, les enjeux sont bien plus économiques qu'idéologiques; c'est bien triste

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@33 - Mothes Marina - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 13:59:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur le territoire de la Jarrie Audouin

Contribution :

Nombre d'éoliennes autour du secteur qui défigurent le paysage sur ce territoire qui cherchent à se sortir du marasme économique par le tourisme. Notamment les propriétaires du Château de Mornay qui depuis deux ans réabilite ce monument en faisant des travaux coûteux. Comment aider d'un côté le patrimoine via des subventions et installer des éoliennes à proximité. Nous sommes à saturation dans les vals de Saintonge. Il suffit de monter en haut des tours de l'abbaye de Saint Jean d'Angély pour se rendre de la quantité d'éoliennes et à quel point nous sommes cernés. Arrêtons ce carnage. Les territoires de nouvelle aquitaine ne sont pas tous à égalité. Il serait aujourd'hui honnête de mieux répartir les installations. Nous espérons que vous entendrez notre demande.

Salutations

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@34 - CALLENDRET Agnès - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 14:51:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet d'éoliennes de la jarrie audoin

Contribution :

Je m'oppose à ce projet d'éoliennes qui dénature le paysage du val de Saintonge déjà saturé par la construction d'éoliennes, pollution visuelle, pollution sonore.. Les terrains agricoles encerclés par les éoliennes dont on se passe bien d'informer les propriétaires riverains.

Les maisons des villages concernés et environnants n'ont plus de valeur à la vente. De plus, aucune attractivité pour le tourisme : qui aurait envie de passer ses vacances à côté d'un champ d'éoliennes ? Quelle est la cohérence de la politique environnementale, d'attractivité du territoire, d'urbanisation...

Quelles garanties sur le démontage de ces structures devenues obsolètes ? Les éoliennes peuvent elles être recyclables ?

Merci aux élus de mesurer pleinement les nuisances de l'implantation de ces éoliennes et de s'opposer à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@35 - GREN FLORENCE - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 15:09:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE AU PROJET RWE DE 2 EOLIENNES A LA JARRIE AUDOUIN

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous remercie de prendre en compte mon Avis défavorable au projet Eolien

Pourquoi un nouveau projet de 2 éoliennes à LA JARRIE AUDOUIN, encore plus hautes, alors que les 2 premiers projets (datant de 2 ans), sont toujours en cours, malgré le refus massif de la population, malgré l'avis défavorable du Commissaire enquêteur et le refus de l'ancien Préfet. Les Sté RWS et WOLKSWIND ont décidé de faire appel devant La Cour d'appel de BORDEAUX, et nous sommes encore en attente du jugement.

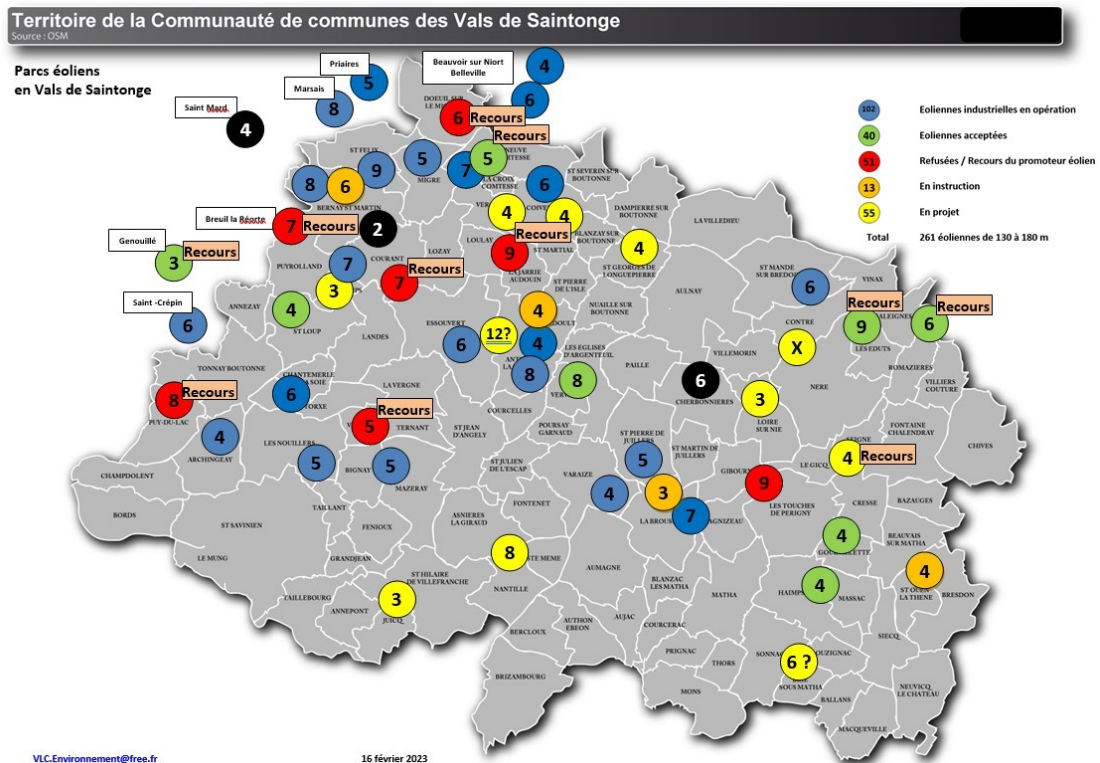
Les Vals de Saintonge supportent déjà 24% des éoliennes de la Nouvelle Aquitaine, alors que la superficie des Vals de Saintonge ne représente que 1.68% de la Nouvelle Aquitaine.

Arrêtons de défigurer notre territoire ! Si nous devons passer par l'éolien, alors que chaque région et chaque territoire prenne sa part !

A la Jarrie Audouin, nous pouvons visualiser les éoliennes de La Chapelle Bâton, Coivert, etc... pourquoi en rajouter ? En pièce jointe la carte actualisée des Vals de Saintonge, c'est édifiant...

Cordialement,

Pièce(s) jointes(s) :



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@36 - Callendret Michel - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 15:13:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien La Jarrie Audouin

Contribution :

Le site situé entre La Jarrie Audouin, St Pardoult et St Pierre de l' Isle est déjà abondamment équipé en éolienne, en rajouter serait de l'acharnement vis à vis des habitants vivant à proximité qui verrait la valeur de leurs biens dévalué et l'attractivité du secteur dégradée.

Je suis donc contre ce projet éolien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@37 - BRAYE DOMINIQUE - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 16:08:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le parc éolien de La JARRIE AUDOUIN 17330

Contribution :

--- Habitant à ANTEZANT LA CHAPELLE (17400) nous sommes déjà entourés de douze éoliennes implantées pour la plupart à moins de 1km de notre domicile , entraînant des nuisances très importantes et impactant de façon très négative notre vie quotidienne: BRUIT difficilement supportable quand les vents viennent du Sud-ouest ou de l'Est , dégradation des très beaux PAYSAGES et de la VUE qui peut aller jusqu'à 40 km et qui étaient la raison principale de l'achat de notre maison il y a 23 ans (année 2000) , PHENOMENE STROBOSCOPIQUE OBSEDANT (du aux mouvements des pales dans le soleil) dans les pièces principales d'habitation (salle à manger , salon , bibliothèque , chambres à coucher).

Nous avons constaté également une nette diminution des chauves souris (pipistrelles) installées en grand nombre dans nos multiples dépendances et que l'on voyait autrefois chasser les insectes à la tombée de la nuit ce qui n'est pratiquement plus le cas aujourd'hui .

Nos enfants et notre famille qui viennent nous voir régulièrement trouvent cette concentration d'éoliennes en un même lieu absolument scandaleuse , compte tenu de la très grave atteinte à la qualité de vie que cela a engendré. La seule réponse à cette situation que veulent nous imposer les pouvoirs publics est D'EN INSTALLER DE NOUVELLES ET DE PLUS GRANDE HAUTEUR : QUEL MEPRIS POUR TOUS LES HABITANTS DU VAL DE SAINTONGE !!!!

--- Notre territoire a déjà très largement contribué et "payé sa part" à l'installation de l'éolien quand on le compare aux autres territoires du département de Charente Maritime : pourquoi une telle inégalité ? Serait-elle le signe d'un profond mépris pour la ruralité ? Serait-ce pour ménager la susceptibilité des habitants des autres territoires peuplés d'habitants plus aisés et qu'il faudrait ménager ; les autorités craindraient-elles leurs réactions et auraient donc décidé , pour les éviter , de concentrer toutes ces installations chez " LES RURAUX PROFONDS" ?

Ces équipements , INDISPENSABLES pour notre pays , ne peuvent être acceptés par les habitants des lieux d'implantation que si ceux-ci sont convaincus que l'EQUITE et la JUSTICE sont toujours présentes dans les prises de décision , Ceci N'EST VISIBLEMENT PAS LE CAS AUJOURD'HUI puisqu'on veut IMPOSER au territoire du VAL DE SAINTONGE , qui est celui où la concentration d'éoliennes est déjà la plus importante de toute LA REGION NOUVELLE AQUITAINE (avec ses 12 départements dont beaucoup n'ont AUCUNE EOLIENNE) de nouvelles installations !! Le mot EGALITE ne figure t-il pas dans notre devise républicaine ???

--- Ces installations ont également des impacts très négatifs sur la valeur des biens immobiliers qui sont bien connus , mais qui sont d'autant plus IMPORTANTS que la concentration de toutes ces nuisances se fait au même endroit laissant ainsi les autres territoires vierges , le territoire d'implantation se trouvant ainsi SACRIFIE .

Toutes ces raisons IMPOSE de répartir ces installations de FACON JUSTE ET HOMOGENE.

Mon avis est donc TRES FORTEMENT DEFAVORABLE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@38 - METEYER ANNE - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 16:25:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le parc éolien de La JARRIE AUDOUIN 17330

Contribution :

Compte tenu de la concentration d'éoliennes déjà existante sur le territoire du Val de Saintonge dans lequel j'ai ma résidence principale et dont j'ai déjà pu mesurer les très importantes nuisances (bruit , atteinte à la beauté des paysages , effets fortement perturbateurs sur la faune et la biodiversité) et la très grande injustice qui prévaut dans ces implantations dans le département de La Charente Maritime et la Région Nouvelle Aquitaine où de nombreux départements n'ont aucune éolienne sur leurs territoires , ainsi que la très forte baisse des biens immobiliers là où ces implantations ont lieu ,

j'émet UN AVIS DEFAVORABLE à ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@39 - nouraud française - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 17:47:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet éolien morgat

Contribution :

j'émet un AVIS DEFAVORABLE envers ce nouveau projet d'implantation d'éoliennes sur notre commune pour plusieurs raisons : la saturation du territoire , l'impact environnemental , l'impact sanitaire , l'impact sur le tourisme ainsi que les conséquences non seulement pour la valeur de nos biens mais également sur la valeur de notre vie .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@40 - GURTNER Cécile - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 18:41:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet éolien de la jarrie audouin

Contribution :

Messieurs,

je m'oppose entièrement à ce projet.

1: protéger notre village et son église

2:protéger la faune et la flore

3:protéger nos maisons d'une perte de valeur dans le cas d'une vente. En sachant que notre maire habite loin du site éolien!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@41 - Leroy Valérie - Râches

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 21:43:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes a La Jarrie Audouin

Contribution :

Je passe mes vacances depuis 20 ans a La Jarrie Audouin et ces éoliennes commence à gâcher le paysage

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@42 - Sarah - Râches

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 21:47:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre les éoliennes

Contribution :

Je suis contre !! Je connais ce petit village "où il fait bon vivre" , la nature et l'environnement y font beaucoup... à respecter svp!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@43 - Lefebvre Xavier - Roost-Warendin

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 22:08:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis defavorable

Contribution :

Je suis contre le projet éolien. Nul besoin de sacrifier le paysage et les écosystèmes qui l'habites pour y installer ses choses horribles, qui ruinent les habitations et la vie des gens, sans compter la durée de vie , le coût exorbitant de l'entretien et le recyclage je vous laisses fouiller

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@44 - Pollet Valérie - Râches

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 22:19:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes a la Jarrie Audouin

Contribution :

Défigurez d'autres endroits que ces petits villages qui en on déjà assez.

Allez mettre vos éoliennes ailleurs.

J'ai encore envie de passer des vacances dans ce petit village sans voir et entendre ces hélices métalliques . Je suis contre !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@45 - Mascaux Marie - Roost-Warendin

Date de dépôt : Le 11/10/2023 à 22:34:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Sa n'est pas écologique, sa cache le beau paysage

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@46 - BIDAULT SYLVIE - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 12/10/2023 à 09:58:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable projet éolien de Morgat

Contribution :

Comment peut-on rire de la sorte au nez de la population des Vals de Saintonge et notamment des habitants de la Jarrie Audouin, de Saint Pierre de l'Isle, et des communes environnantes ? Comment peut-on oser dire " Ce projet a connu de nombreux rebondissements, et nous sommes heureux de vous le présenter aujourd'hui dans une version réduite à deux éoliennes portées par notre société seule." ? Qu'en est-il des projets précédents des 9 éoliennes ? Sont-ils définitivement terminés ? Mais bien sûr que non, ils sont toujours en cours. La vérité c'est qu'en plus des deux projets déjà existants et en cours d'instruction, la société RWE, qui n'est autre qu'anciennement NORDEX, promoteur de l'un des premiers projets, repart en plus des deux autres avec un nouveau projet de deux éoliennes et qui de surcroit seront encore bien plus hautes que les autres ! Ne croyez vous pas que les populations des Vals de Saintonge ont largement donné leur contribution en termes d'éoliennes ? Il me semble que sur la Région Nouvelle Aquitaine, il y a de la place pour en mettre ailleurs. A un moment donné il va falloir cesser de nous enfermer littéralement parmi ces monstres. Stop, nous n'en pouvons plus, allez implanter vos éoliennes ailleurs, nous sommes saturés avec 120 éoliennes en fonctionnement et plus de 300 prévues. Il me semblait pourtant que notre président Macron avait demandé à ce qu'il y ait des cartes d'implantation des éoliennes mises en place de façon à équilibrer et ne pas saturer des espaces... Alors qu'en est-il réellement ? C'est un mépris total de la population, et tout cela, sans parler de la perte de valeur nos biens immobiliers, de l'impact que tout cela a sur le tourisme, de l'impact environnemental. La biodiversité est maltraitée ne serait-ce que pour les oiseaux migrateurs, les chiroptères qui sont perturbés sur un rayon d'1 km autour de chaque éolienne. Nous le voyons bien actuellement avec l'augmentation constante de moustiques entre autres... Espérons que nous serons entendus !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@47 - ANNE - La Jarne

Date de dépôt : Le 12/10/2023 à 12:04:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE PROJET PARC EOLIEN DE MORGAT

Contribution :

Le Vals de Saintonge est saturé par le nombre déjà important et croissant des éoliennes sur son territoire. Les projets pleuvent, les habitants n'en peuvent plus de cette saturation près de leurs habitats et le paysage devient complètement dénaturé, l'horizon étant de partout obstrué par ces monstruosité soi-disant écologiques. Au niveau biodiversité également, ces constructions sont un non-sens et une hérésie complète, représentant un danger pour les volatiles, oiseaux et chauve-souris, laissant le champ libre à l'invasion de moustiques que nous connaissons actuellement par exemple et entre autres...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@48 - GRELAUD CORINNE - Saint-Savinien

Date de dépôt : Le 12/10/2023 à 12:34:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE PROJET PARC EOLIEN DE MORGAT

Contribution :

Le Vals de Saintonge est saturé par le nombre déjà important et croissant des éoliennes sur son territoire. Les projets pleuvent, les habitants n'en peuvent plus de cette saturation près de leurs habitats et le paysage devient complètement dénaturé, l'horizon étant de partout obstrué par ces monstruosité soi-disant écologiques.

Au niveau biodiversité également, ces constructions sont un non-sens et une hérésie complète, qui représentent un danger pour les volatiles, oiseaux et chauve-souris, laissant de plus et entre autres, le champ libre à l'invasion de moustiques que nous connaissons actuellement.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@49 - Celine - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 12/10/2023 à 12:55:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ces eoliennes

Contribution :

Je suis contre ces eoliennes qui saturent le paysage du val de saintonge. Elles sont toutes concentrées dans cette zone. De plus en plus haute, de plus en plus nombreuses. Ca ne se termine jamais!

STOP!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@50 - SALLIC Aude - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 12/10/2023 à 16:37:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Au moment où je rédige ma contribution, ce jeudi 12 octobre 2023 à 13h solaire, la France émet 43g d'équivalent CO2 par kWh produit (contre 499g pour l'Allemagne soit 11,5 fois plus) et notre électricité est issue à 94% de sources d'énergie bas carbone (53% pour l'Allemagne) dont 28 % de renouvelables (50% pour l'Allemagne).

Moyenne des émissions sur le mois de septembre 2023 :

France : 40g Allemagne : 487g (plus de 11 fois plus que la France alors que l'Allemagne ne compte que 15 millions d'habitants de plus)

Cherchez l'erreur...

Et l'on nous assène dans les medias que la France est en retard sur l'Allemagne et qu'elle est le mauvais élève de l'Europe. Seules la Suède, la Finlande et le sud de la Norvège font mieux.

Si malgré tout, l'on souhaite persister dans cette hérésie extrêmement lucrative pour des entreprises privées et dont le coût financier est supporté par nos impôts, alors entendez au moins cet argument : Arrêtez de sacrifier notre territoire des Vals de Saintonge dont la contribution à l'implantation de centrales éoliennes a très largement dépassé celle des zones que l'on protège pour de plus privilégiés.

Le seuil de la saturation est franchi depuis longtemps et les habitants des Vals de Saintonge se sentent totalement floués.

Je suis totalement défavorable à toute nouvelle implantation d'aérogénérateurs dans les Vals de Saintonge.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@51 - GRENON Thomas - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 00:06:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis de refus

Contribution :

Je soussigné, Thomas GRENON, déposer ci-joint mon engagement en faveur de la lutte contre l'installation du projet de parc éolien sur ma commune. Le projet est premièrement trop proche des habitations, il est ensuite accumulé aux installations voisines qui nous pollue déjà le quotidien. Le parc éolien de ce projet est trop volumineux et s'est installé sans le consentement des habitants, il est bien dommage d'informer ou de demander un « avis » une fois que le projet est déjà à 80 % effectué.

Parlons maintenant des objectifs de ce projet, installer des sources d'énergies renouvelables afin de produire une énergie verte et réduire la consommation d'électricité produite industriellement. Jusqu'ici, je suis d'accord.

Néanmoins les éoliennes ci-présentes ne sont pas du tout adaptées ni à l'environnement (faible concentration des passages d'airs), il est inutile de placer une éolienne sans mesures de vents adaptées, et les faire tourner avec un générateur électrique n'est en rien « eco responsable » c'est ce qui se passe sur les éoliennes voisines. Le concept même d'éolienne est polluant, combien de mètre cube de béton armé sont enterrés ? Combien de CO2 émane même de la production de ces éoliennes ? Combien de carburant sera utilisé pour acheminer et construire et réaliser cet ouvrage ? Quel impact pour la faune et la flore locale ? Trop de sujets mis à l'ombre au profit de « projet eco responsables que je qualifie ouvertement de GreenWashing car il faut enfin déclarer les vérités quand personne ne veut le dire.

À l'avenir, commencez par présenter votre projet aux premiers concernés : les habitants. Mesurez l'impact de la faune et de la flore en association avec les clubs de chasse ACCA, dont je fais partit. Démontrez le coût du projet mais aussi d'où viens l'argent qui servira pour ce projet, quel réel impact positif pour les habitants ? Mesurez-vous la décote des habitations présentes sur la commune à cause de votre projet ? Mesurez vous les impacts autres donc on ne fais pas encore parler (réseau, ondes) ?

J'ai ici synthétisé mes pensées en lutte de ce projet qui n'a aucun intérêt d'aboutir, et encore moins sur ce territoire.

Merci de votre prise en compte,

Cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@52 - Plasseraud-Morin Sandra - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 01:39:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis DEFAVORABLE

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE :

Aux vues du nombre excessif, et même abusif, d'éoliennes que nous subissons dans nos campagnes, le débat n'est même plus de savoir si nous sommes pour ou contre ces usines (car ce ne sont pas des « parcs ») à ciel ouvert mais jusqu'à quel point nous allons assister, impuissants, à l'appauvrissement de nos villages des Vals de Saintonge ?

Habitante de St Pierre de l'Isle, je suis maman d'enfants à qui je transmet l'amour et le respect de l'environnement (faune et flore), de la citoyenneté, du patrimoine (naturel et historique)...

Comme de nombreux acteurs locaux, j'œuvre quotidiennement et sans compter à la préservation de Monument Historique inscrit (en respectant les exigences des bâtiments de France), au développement du tourisme local, de l'emploi (dans une Zone dite de Revitalisation Rurale), à la valorisation des trésors de Saintonge (que je vous invite à découvrir)...je suis outrée et attristée, d'assister impuissante à cet acharnement polluant et appauvrissant nos terres, nos oiseaux, notre immobilier, nos paysages...et notre avenir.

Comme tous ceux qui aiment ce territoire et qui ne se laisseraient pas acheter, je m'oppose évidemment fermement à cette destruction massive de notre territoire et partage ici mon AVIS TRES DEFAVORABLE au projet d'implantation d'éoliennes à St Pardoult , La Jarrie-Audouin et dans tous les autres villages des Vals de Saintonge.

Quel manque de respect ce serait que d'accepter ce(s) projet(s) supplémentaire(s) :

Vous rendez-vous compte de cette injustice et de cet acharnement ? :

Notre territoire sacrifié des Vals de Saintonge supporte déjà 24% des éoliennes de la Nouvelle-Aquitaine alors que les Vals de Saintonge n'en représentent même pas 2% de sa superficie...et que la Nouvelle Aquitaine a largement fait sa part !!!

Nos élus ont cru bien faire en acceptant les 1ers projets...mais ils sont aujourd'hui nombreux à réaliser le piège dans lequel ils se sont engouffrés, à chercher comment s'en sortir pour respecter leurs villages et leurs électeurs.

Nous sommes de plus en plus inquiets de voir tant d'oiseaux et de chauve-souris (espèces soit-disant protégées) disparaître, nos maisons perdre de leur valeur, nos paysages se défigurer, nos élus perdre pied devant ce que certains reconnaissent comme une anarchie autorisée.

Certains élus et propriétaires terriens cèdent encore sous la pression et les promesses alléchantes des promoteurs éoliens...qui omettent de leur expliquer qu'à la fin de vie de « leurs » éoliennes (qui diminuent nos richesses et augmentent nos factures) ils pourront soit en installer des + hautes, soit déposer le bilan et laisser le propriétaire du terrain supporter le coût du démantèlement de leurs usines hors service.

Il est à noter que ceux qui finissent par accepter de louer leur terrain (parce que les promoteurs éoliens ont de bonnes raisons de ne pas les acheter, ils ne sont pas fous !) n'ont pas conscience qu'ils n'auront pas les moyens (eux ou leurs enfants), dans 20 ans, de prendre en charge le coût exorbitant du démantèlement qui coûtera plus cher que leurs loyers cumulés !

Sans oublier que, accepter ce projet serait un intolérable manque de respect des habitants qui se sont déjà mobilisés en masse en 2021 contre le projet de La Jarrie-Audouin, que le commissaire-enquêteur et le préfet de l'époque avaient entendu et pris en compte notre désarroi en donnant un avis défavorable.

Ne pas fermer la porte à tous les énièmes projets éoliens sur notre territoire que les promoteurs

appellent déjà « le bassin éolien » serait une provocation envers les habitants et acteurs locaux qui, jusqu'à présent, ne s'expriment que par des moyens légaux...mais jusqu'à quand ?

Que faudra t il faire pour faire entendre nos voix ? Créer une Z.A.D, débiter une grève de la faim, vandaliser les chantiers ?

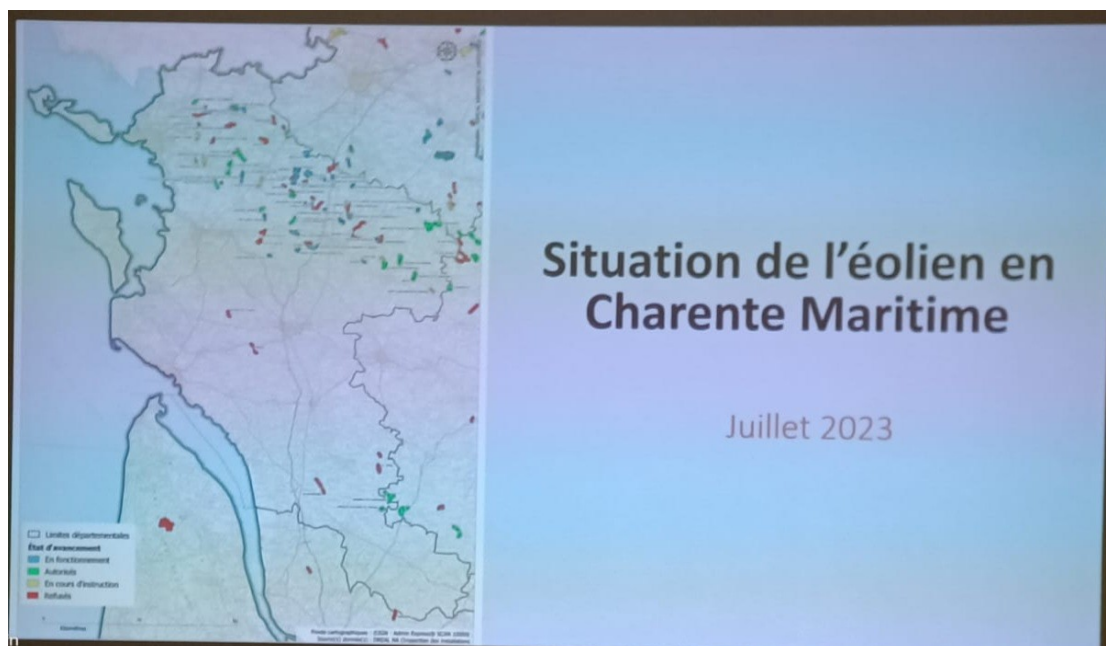
Notre dernier espoir d'être enfin entendu et respecté est entre vos mains,

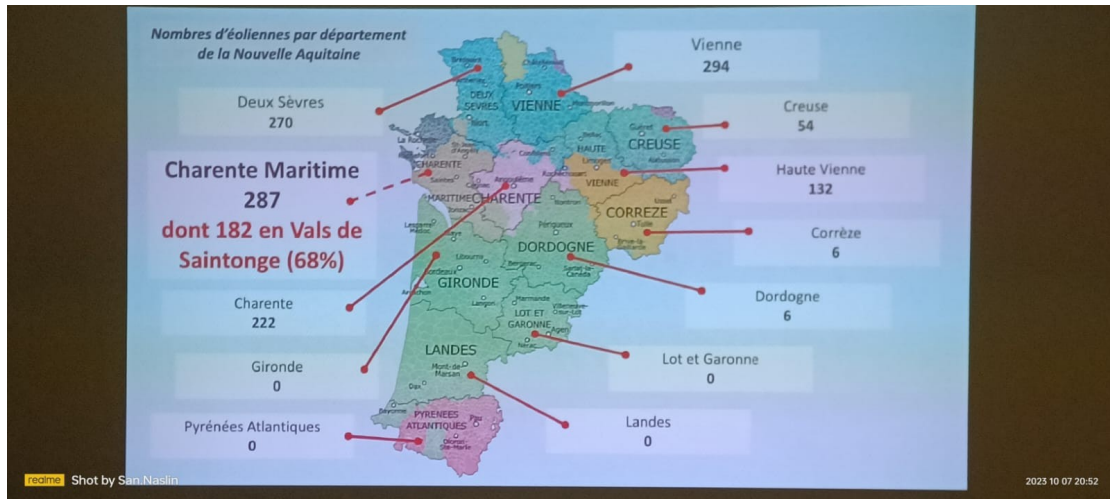
Merci de prendre une décision responsable, humaine et consciente de l'injustice que nous subissons.

--

Sandra Plasseraud-Morin

Pièce(s) jointe(s) :





Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@53 - Morin Caroline - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 03:51:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet éolien

Contribution :

Je m'oppose totalement au projet. Il est grand temps d'arrêter l'implantation d'éoliennes dans la région. Véritable pollution visuelle, risque pour la santé, non respect de la biodiversité.

Les habitants sont fatigués; le territoire des Vals de Saintonge est saturé !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@54 - Goupilleau OCÉANE - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 08:09:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Avis défavorable.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@55 - denis - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 09:48:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable au projet éolien de Morgat a la jarrie audouin

Contribution :

le paysage est déjà saturé avec les éoliennes existante sur les vals de Saintonge

La biodiversité est maltraitée : les oiseaux , les chiroptères qui sont perturbés sur un rayon d'1 km autour de chaque éolienne, etc.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@56 - SARRION Dominique - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 13:44:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet éolien de Morgat à La Jarrie Audouin

Contribution :

Je vois au fil du temps depuis plusieurs années les paysages des Vals de Saintonge s'assombrir d'éoliennes. Nos campagnes ressemblent à des champs d'éoliennes tels que les cultures poussent dans les champs ! C'est effarant, triste et malheureux pour la biodiversité, pour les habitants des Vals de Saintonge qui n'en peuvent plus du mépris des promoteurs qui épuisent la moindre parcelle encore vierge. Les paysages sont saturés et malgré tout, les projets continuent de fleurir. A quand un cadre limitant le nombre d'éoliennes par zones ? Il serait temps que tout cela soit enfin cadré, ne permettant pas à ces promoteurs de faire comme bon leur semble, sous le regard approbateur de notre gouvernement, de notre Président de La République, de notre administration ! Stop, les Vals de Saintonge sont saturés !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@57 - Yvelise - Mazeray

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 14:26:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN DE MORGAT

Contribution :

secteur qui a largement contribué en terme d'éolien et qui maintenant est à saturation !!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@58 - HOUSSINEAU Alain - Mazeray

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 14:30:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Je trouve que le secteur est déjà suffisamment saturé !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@59 - Klein Philippe - Les Églises-d'Argenteuil

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 16:22:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis très fortement défavorable

Contribution :

Je souhaite préciser mon avis très défavorable pour les raisons suivantes :

Impact sur l'environnement, pollution visuelle, pollution des sols, destruction de la faune et de la flore, dévalorisation des patrimoines immobiliers, investissements disproportionnée par rapport à la rentabilité, impact sur la santé, impact économique sur les exploitations viticoles.

Je confirme ma position très défavorable.

Philippe Klein

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@60 - SAUNIER-DELHAYE Cécile - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 17:42:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet éolien de La Jarrie Audouin

Contribution :

PROJET EOLIEN LA JARRIE AUDOUIN

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'élève ma voix contre ce projet d'installation d'une source d'énergie intermittente et aléatoire à La Jarrie Audouin. Le taux de rendement d'une éolienne en Nouvelle Aquitaine, n'étant que de 20,1%, taux le plus bas de France

Ces installations nécessitent une énergie carbonée complémentaire pour pallier l'intermittence de sa production.

Une (1) éolienne c'est :

-Environ 2000 m2 de surface de béton

-Environ 15000m2 de terre artificialisée par défrichage et voies d'accès

-90 tonnes de composites, essentiellement du carbone (non recyclable)

-2,8 tonnes de terres rares et 97% des réserves de terres rares sont en Chine

-400 litres d'huile

-300 tonnes d'acier qu'il faut produire avec du fer et du carbone.

-1500 à 3000 tonnes de béton et de fer pour son socle

-5 à 10 Km de raccordement en fil de cuivre

Le parc actuel en France nécessite 10 000 Km de raccords représentant des milliers de tonnes de cuivre dont la production est extrêmement polluante.

Leur construction est fortement subventionnée. Les 32 milliards de subvention à l'éolien sont payés par le contribuable.

Lorsque les éoliennes arriveront en fin de vie, dans 20/25 ans le démantèlement sera théoriquement à la charge de l'exploitant mais le propriétaire foncier sera tenu pour responsable et devra assurer le prix du démantèlement, de l'ordre de 300 000 Euros. (A cette époque, les promoteurs auront probablement disparu). On va vers une bombe à retardement financière.

Le prix élevé du démantèlement peut pousser les promoteurs à remplacer les éoliennes obsolètes par de nouvelles, plus hautes, plus puissantes et plus nuisibles (repowering).

En Californie, rouillent 14 000 éoliennes abandonnées. A l'issue du bail emphytéotique consenti au promoteur, c'est le propriétaire de la parcelle qui est le responsable, la propriété de l'engin lui revenant automatiquement.

L'impact sur l'habitat de la faune est un désastre écologique. C'est un désastre pour les oiseaux et les chiroptères. Le droit de l'environnement prime sur celui de l'énergie

TOUS les projets éoliens entrent dans le cadre d'une demande de dérogation « Espèces protégées ».

TOUS les parcs qui n'ont pas fait cette demande sont hors la loi.

L'impact des éoliennes sur la santé est bien connu aujourd'hui : Bruit, infrasons, signalétique

nocturne, sources de stress, acouphènes, insomnies.

Leurs impacts, environnemental et humain sont important

Elles concourent à la destruction de nos paysages, fruits du travail séculaire des agriculteurs.

Changent les paysages par leur hauteur toujours croissante, dévalorisent l'habitat résidentiel, ont un effet repoussoir sur le tourisme.

En conclusion :

Un entêtement coupable prépare un scandale en héritage.

L'énergie éolienne est faussement écologique :

-Elle ne réduit pas les émissions de CO2 en France

-Elle menace la biodiversité

-Elle rompt l'harmonie des paysages

-Elle menace la vie animale

Pour toutes ces raisons, Monsieur le commissaire enquêteur, j'émet un avis très défavorable à l'installation de nouvelles éoliennes à La Jarrie Audouin.

Cordialement

Cécile SAUNIER-DELHAYE

Propriétaire au Grand Breuil (Commune de Saint Pierre de l'Isle)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@61 - ROUARD Alexandra - Bourcefranc-le-Chapus

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 22:00:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Saturation paysagère

Contribution :

Deux géants de fer supplémentaire, c'est non. Cette zone géographique est déjà saturée, restera t du vent pour 2 éoliennes en plus,? Je ne sais s'il faut invoquer l'artificialisation des sols agricoles par les massifs béton et les voies de services dans une région nourricière , l'imperméabilisation des sols dans une région qui subit des restrictions d'eau l'été et des inondations l'hiver, la défiguration du paysage, les risque pour la faune avicole qui navigue dans un « terrain de mine », les risque sanitaires électromagnétiques pour l'élevage et les humains. Les raisons de précaution sont nombreuses pour cessez ces implantations qui sont devenus industrielles par leur nombre dans une zone pourtant qualifiée d'agricole protégée dans le droit des sols.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E62 - Isabelle DELAPORTE

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 08:36:04

Lieu de dépôt : Par email

Objet : non au projet éolien

Contribution :

Bonjour,

Avez vous consulté les graphiques d RTE ? je pense que c est la première démarche que vous auriez due entreprendre avant d étudier la construction d un nouveau parc de Véroliennes . Après consultation des courbes d RTE disponibles sur internet on voit très clairement qu il existe un facteur 8 entre la production installé et la production délivré au réseau . M Jancowici avait présenté et expliqué ce phénomène devant les députés de l assemblée Nationale .

Et vous pendant ce temps là vous organisez méthodiquement le mitage de la France pour le compte de la source d énergie la plus méprisable qui soit .

C est honteux .Je sais par expérience que les enquêtes publiques sont de la foutaise car même si le commissaire enquêteur rend un avis défavorable , il sera demandé au promoteur de corriger son projet et le Préfet autorisera la construction quoi qu il arrive .Elle est fraîche votre écologie dictatoriale .

Avec vos véroliennes et votre mitage systématique au profit de promoteurs privés , au mépris de l environnement et du cadre de vie des populations rurales vous nous donné envie de vomir : promoteurs , élus ,administration et préfecture .

Que dieux vous tienne en joie .

Mr Bled Guillaume pour la nature pieuse .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E63 - Grard

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 09:19:55

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Avis totalement défavorable au projet

Contribution :

Avis totalement défavorable au projet,

Hâte à cette mascarade écologique qui ne fait qu'aggraver la situation sanitaire, économique et écologique comme aujourd'hui tous les politiciens ne peuvent plus nier !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E64 - Jérôme Turot

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 09:46:38

Lieu de dépôt : Par email

Objet :NON à de nouvelles éoliennes

Contribution :

La région est saturée d'éoliennes. Il faut arrêter les nouveaux projets. Jérôme Turot

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@65 - Broncard Michel - Paris

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 10:29:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposé à l'implantation d'éoliennes sur la commune de La Jarrie Auduin

Contribution :

Saturation des Vals de Saintonge.

Destruction de l'avifaune et des Chiroptères.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@66 - collège des usagers aérodrome Saint-Jean-d'Y / Essouvert - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 11:30:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis totalement défavorable

Contribution :

Les membres des trois associations des usagers de l'aérodrome de Saint Jean d'Angély (Aéro-Club Angérien, ASAVB, les Ailes Angériennes), s'opposent depuis 5 ans à tout nouveau projet d'implantation d'éoliennes dans un rayon de 15km, autour de l'aérodrome.

L'aérodrome de Saint Jean d'Angély a vu le jour en 1937 grâce à des passionnés de l'aviation. Par un effort de longue haleine, les générations successives ont su maintenir et développer l'activité aéronautique et ont contribué à la formation d'élèves pilotes et de jeunes collégiens et lycéens, notamment via la formation au Brevet d'Initiation Aéronautique qui leur est dispensée.

Sa piste de 850m et son accessibilité ont permis son ouverture à la circulation aérienne publique et il est utilisé par les hélicoptères de la Sécurité Civile pour les évacuations sanitaires (ce qui concerne chaque citoyen), les militaires de l'armée de l'air pour des exercices quotidiens d'entraînement des élèves pilotes de la base de Cognac mais aussi, par tout pilote d'où qu'il vienne.

Depuis quelques années, de nombreuses implantations d'éoliennes ont vu le jour dans les Vals de Saintonge où l'on en dénombre déjà 120 en fonctionnement.

D'autres projets sont également en cours de procédure ou déjà autorisés.

Cette situation est devenue extrêmement préoccupante pour l'activité aérienne.

Les éoliennes constituent en effet des obstacles et provoquent des turbulences.

Jusque-là, chaque projet a été considéré individuellement par l'Aviation Civile et l'Armée, mais en tant qu'usagers, nous savons que c'est dans son ensemble qu'il faut apprécier la situation et nous constatons une réelle saturation.

La proximité des aérogénérateurs avec l'aérodrome amplifie ces dangers dans les procédures d'intégration, d'approche ou de décollage, les avions étant au cours de ces phases plus près du sol, à plus faible vitesse et donc plus vulnérables.

Mais le danger est également grandissant, même en dehors de ces phases, lors des entraînements aux interruptions volontaires de vols ou aux pannes en campagne simulées. Et qu'advient-il en cas de panne réelle, comme ce fut le cas cette année pour un Grob militaire qui s'est écrasé à l'endroit-même où un autre projet est en cours de procédure et dont les pilotes n'auraient sans doute pas pu en réchapper s'ils avaient dû déployer leurs parachutes au milieu de mâts et de pales tournantes.

L'on sait par ailleurs que les demandes de « repowering » avec des éoliennes encore plus hautes que celles déjà implantées ont démarré.

Le terrain de Saint Jean d'Angély se trouve progressivement encerclé d'aérogénérateurs de plus en plus nombreux et de plus en plus grands. Son accès en cas de visibilité réduite ou de plafond bas, le croisement d'aéronefs au départ ou à l'arrivée deviennent extrêmement problématiques, au point que la Sécurité Civile s'en inquiète également.

Enfin, si la région de Saint Jean d'Angély veut rester attractive sur le plan touristique (patrimoine historique, bio diversité de la vallée de la Boutonne, développement d'une station thermale...), l'aérodrome représente un atout puisqu'il constitue un moyen d'accès supplémentaire pour une région qui se veut en plein essor.

Il permet entre autre à des visiteurs extérieurs (et aux futurs curistes), d'y accéder par les airs, mais aussi aux habitants comme aux touristes de survoler et de découvrir la région en ULM ou en avion.

Qu'en sera t-il si celle-ci se trouve totalement défigurée? Quel attrait cela présentera t-il encore?

Pourquoi cette politique d'hyper concentration des éoliennes dans le seul secteur nord-est de la Charente Maritime? Le vent souffle également sur tout le département.

Si tant est que cette source d'énergie soit adaptée à la situation de la France dont la production électrique est déjà très largement décarbonée, pourquoi les projets ne sont ils pas répartis sur l'ensemble du territoire plutôt que de saturer totalement un secteur géographique?

Nous redoutons que cette prolifération d'aérogénérateurs n'enclave définitivement l'aérodrome et remette en cause sa pérennité.

Nous sommes donc totalement défavorables à tout projet d'édification de nouvelles éoliennes sur les communes des Vals de Saintonge.

Cf Note du 13 juillet 2022 (TREA2211524N) relative au traitement des projets éoliens par les services de l'aviation civile page 13:

5.1.3. Accessibilité des aérodromes dans des conditions de vol à vue

Ce paragraphe ne s'applique pas aux aérodromes à usage privé.

L'AACTC s'assure que le projet éolien ne remet pas en cause l'accessibilité des aérodromes pour les aéronefs évoluant selon les règles de vol à vue.

En effet, l'accessibilité pour ces aéronefs peut être compromise en cas de conditions météorologiques dégradées, en particulier lorsque le plafond est bas, si l'aérodrome se retrouve à proximité de trop nombreux parcs éoliens qui individuellement ne poseraient pourtant pas de problèmes de sécurité.

Il convient de s'assurer que les parcs éoliens implantés aux alentours d'un aérodrome, typiquement entre 5 et 15 km de son point de référence, ménagent un nombre suffisant de trajectoires aux aéronefs évoluant selon les règles de vol à vue afin qu'ils puissent, dans des conditions de sécurité satisfaisantes :

1. à l'arrivée, rejoindre et intégrer le circuit d'aérodrome en début de la branche de vent arrière ; et
2. au départ, quitter la circulation d'aérodrome en toute sécurité.

À cette fin, le regroupement des aérogénérateurs est privilégié et un espacement suffisamment large est maintenu entre les parcs éoliens situés à proximité des accès à la circulation d'aérodrome, afin de permettre aux aéronefs de se croiser lorsque cela se révèle nécessaire, ou d'opérer un demitour le cas échéant. À titre indicatif, un couloir de largeur supérieure ou égale à 3 000 mètres peut

être considéré comme acceptable. L'AACTC peut adapter cette largeur en fonction de l'environnement aéronautique et géographique de l'aérodrome.

Indépendamment des éléments mentionnés ci-dessus, l'AACTC peut pour rendre son avis tenir compte, si elle le juge pertinent, de toute étude réalisée par des sociétés spécialisées pour le compte du requérant.

L'AACTC peut consulter ses pilotes inspecteurs ou des pilotes instructeurs d'aéro-clubs basés pour obtenir à titre indicatif leur avis sur l'acceptabilité du projet éolien au regard du contexte

aéronautique applicable à l'aérodrome considéré.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@67 - Bertin Jonathan - Deuil-la-Barre

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 16:03:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable aux éoliennes à la Jarrie-Audouin

Contribution :

Je suis défavorable à l'implantation d'éoliennes supplémentaires sur le territoire de la Charente-Maritime.

Ma famille y est installée et l'émergence de plus en plus d'éoliennes qui plus est de plus en plus grandes et visibles pollue le paysage de la région.

Ma mère et mon beau-père ont travaillé dur pour rénover une maison vieille de 150 ans à proximité de la Jarrie-Audouin.

Non seulement le préjudice impacte leur cadre de vie, mais menace dangereusement la valeur de leur bien.

Je suis d'ailleurs très surpris de constater une telle concentration de ces éoliennes sur le territoire charentais, bien plus importante que n'importe où ailleurs dans le reste du pays.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E68 - Jean Jacques

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 17:02:28

Lieu de dépôt : Par email

Objet : projet éolien morgat

Contribution :

Madame, Monsieur, J'ai appris qu'un projet éolien était soumis, j'en suis triste pour les personnes que je connais dans cette région. Mais aussi, qu'il est désormais avéré que les éoliennes ne sont ni performantes, ni écologiques. Je suis à même de vous soumettre les documents idoines. De grâce oublions ces dégâts possibles. Merci de votre attention. Avec mes respectueuses salutations, Jean-Jacques Marchand

Pièce(s) jointes(s) :

Document : A adresse JJ M.docx, page 1 sur 1

Jean-Jacques Marchand

688 Route de Lossy

Tél. 0033 4 50 39 36 14

FR 74380 Cranves-Sales

Tél. mobile 0033 6 72 28 77 63

j-j.marchand@wanadoo.fr

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E69 - Suzanne Turot

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 17:25:13

Lieu de dépôt : Par email

Objet : stop aux éoliennes

Contribution :

Monsieur l'enquêteur

Je vous demande de donner une réponse défavorable à ces nouvelles éoliennes. Il y en a déjà tellement trop dans notre belle région, nous n'en pouvons plus!

Suzanne Turot

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@70 - RECEVEUR Claude - Paris

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 18:22:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET ÉOLIEN DE 2 ÉOLIENNES A LA JARRIE-AUDOUIN - AVIS TRES DEFAVORABLE - CYBERATTAQUES

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le dossier présenté, il est un risque très faiblement pris en compte et par conséquent sans mesure préventive, en plus de toutes les nuisances soulevées dans les autres contributions.

C'est celui-ci des CYBERATTAQUES.

En effet, on trouve le sujet seulement abordé en page 174 de " 17_PEMorgat_6_EDD_et_RNT" et qui n'est autre qu'une copie de la page 128 de "6. Etude de dangers et RNT_VDV" du projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison à SAINT-PARDOULT, alors qu'il est beaucoup plus important comme vous pourrez le constater dans le document joint.

Vous pourrez également trouver une évaluation élevée de ce risque dans l'article :

<https://www.zonebourse.com/cours/devise/US-DOLLAR-RUSSIAN-ROUBLE--2370597/actualite/Cyberattaques-contre-les-energies-renouvelables-Le-secteur-europeen-de-l-electricite-dans-le-c-44118179/>

C'est la raison pour laquelle j'émet un AVIS TRES DEFAVORABLE au projet d'implantation de Projet de création du PARC EOLIEN DE MORGAT COMMUNE DE LA JARRIE AUDOUIN.

Cordialement.

Claude Receveur.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution C_RECEVEUR_Cyberattaque.pdf, page 1 sur 2

Souveraineté nationale et cyberattaques

Monsieur le commissaire enquêteur,

Un autre argument pour donner un avis défavorable à ce projet est apparu avec la déclaration de guerre en UKRAINE : des éoliennes ont été touchées par une cyberattaque satellite, notamment en ALLEMAGNE, en BELGIQUE et en FRANCE.

Ces faits sont référencés sur le site de l'ARIA (DGPR – SRT – BARPI), la référence du retour d'expérience sur accidents technologiques de l'Etat :

- N° 58778 - 24/02/2022 - FRANCE - 62 - COUPELLE-VIEILLE

« Une cyberattaque du satellite de liaison entre le pilotage à distance et le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes entraîne la perte de surveillance et de contrôle à distance du parc éolien. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58778/>

N° 58714 - 24/02/2022 - FRANCE - - NC (= non communiqué)

« Plus d'une cinquantaine de parcs éoliens français et d'autres en Europe sont touchés par une cyberattaque, affectant 30 000 éoliennes. Il s'agit de la perte de communication du pilotage à distance avec le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes. »

« Un mois après l'incident, tous les parcs ont retrouvé la communication à distance. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58714/>

N° 58868 - 01/04/2022 - FRANCE - 14 - ONDEFONTAINE Panne informatique dans un parc éolien :

« Vers 11h30, une perte de monitoring des éoliennes par le constructeur en charge de leur maintenance se produit sur un parc éolien. »

« Il s'agit d'une cyberattaque. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58868/>

Des cyberattaques sont relayées par la presse :

- **Le Figaro du 2 mars 2022 : « 6000 éoliennes allemandes touchées par une cyberattaque russe »**

« Quelques 6000 de ces installations ne répondent plus au pilotage à distance. Techniquement, elles fonctionnent en mode automatique, mais il n'est plus possible de les diriger à distance. Or, cette manœuvre s'avère indispensable en cas de vent supérieur à 80 km/h. La situation est d'autant plus dommageable qu'après presque une semaine, les experts mobilisés sur le sujet ne sont pas parvenus à redémarrer à distance les modems affectés. La seule solution serait de les remplacer. Or, les stocks manquent, en raison de la pénurie de semi-conducteurs, notamment. »

<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/6000-eoliennes-allemandes-touchees-par-une-cyberattaque-russe-20220302>

- **Le Monde de l'informatique du 4 avril 2022 : « Le fabricant d'éoliennes NORDEX paralysé après une cyberattaque ».**

« L'étendue exacte de cette cyberattaque n'a pas été divulguée mais Nordex indique que les clients et les employés peuvent être impactés par l'arrêt de ses systèmes informatiques. Cet incident

Document : Contribution C_RECEVEUR_Cyberattaque.pdf, page 2 sur 2

intervient après que, le 24 février 2022, la surveillance à distance et le contrôle de 5 800 turbines d'éoliennes d'un autre fabricant allemand Enercon (11Gw de puissance cumulée), a été perturbée par une panne de satellite causée par une attaque par déni de service en provenance, a priori, de Russie. »

<https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-le-fabricant-d-eoliennes-nordexparalyse-apres-une-cyberattaque-86340.html>

- Le Siècle digital du 27 avril 2022 : « Les éoliennes allemandes, nouvelles cibles des pirates russes ? »

« Trois entreprises ont été touchées depuis le début du conflit en Ukraine, le 24 février, selon un décompte du Wall Street Journal. Enercon GmbH, spécialisée dans la fabrication de turbine et l'un des grands acteurs mondiaux de l'éolien, a été le premier visé. La commande de 5 800 éoliennes a été mise hors service dès les premières heures du conflit. »

« Les deux autres sociétés touchées par des cyberattaques ont, cette fois, été directement visées. Nordex, fabricant de turbines, et Windtechnik, société de maintenance, ont été toutes les deux victimes d'un rançongiciel le 31 mars et le 12 avril. Les deux ont dû couper leurs systèmes informatiques, dans le cas de Windtechnik le système de télécommande de 2 000 éoliennes a été coupé pendant un ou deux jours. »

<https://siecledigital.fr/2022/04/27/les-eoliennes-allemandes-nouvelles-cibles-des-pirates-russes/>

- SEKURIGI - la sécurité informatique du 19 mai 2002 : « Un fabricant d'éoliennes, cible d'une cyberattaque ».

« Au début du mois de mars, l'industrie énergétique allemande a été touchée par une cyberattaque russe de grande envergure. Dans les faits, 6000 éoliennes du fabricant d'éoliennes NORDEX ont subi une nouvelle attaque. »

« Nordex n'a pas divulgué l'étendue de l'attaque. Par contre, on a pu constater que bon nombre de produits de la firme ont connu des perturbations depuis qu'elle a affecté les éoliennes. Par ailleurs, l'arrêt de nombreux systèmes informatiques pour limiter la propagation de l'attaque s'est répercuté au niveau des clients et des employés. La fermeture des systèmes informatiques a aussi affecté les actionnaires de la société allemande NORDEX. Selon les responsables de NORDEX, il faudra des semaines pour rétablir la connexion et que les systèmes soient à nouveau opérationnels. De nouvelles informations seront apportées très prochainement, selon les responsables du fabricant d'éoliennes allemand, en fonction de l'avancement des travaux menés par l'équipe de réponse mise en place. »

« Le secteur énergétique a un enjeu géostratégique majeur pour de nombreux pays. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'industrie énergétique est une cible préférentielle dans cette confrontation. Avec la digitalisation et les connexions inter-réseaux, ce secteur est devenu vulnérable aux cyberattaques. Innovant sans cesse leurs approches, les cyberpirates ont recours à des méthodes de plus en plus élaborées pour perpétrer leurs attaques et causer le maximum de dégâts. »

<https://www.sekurigi.com/2022/05/un-fabricant-deoliennes-cible-dune-cyberattaque/>

Ces risques graves sont d'importance pour qu'un **avis très défavorable** s'impose.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@71 - Aurélie - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 14/10/2023 à 20:55:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable à la construction de nouvelles éoliennes dans le val de saintonge notamment la jarrie audouin

Contribution :

Bonjour,

Nous sommes opposés à cette nouvelle construction. Le paysage des Vals de Saintonge est déjà saturé. Nous avons fait notre part , il serait temps que d'autres territoires face leur part aussi. Les éoliennes ont des effets néfastes sur notre santé et celle de nos enfants !! l'argent et les bénéfices sont ils plus importants que la santé des citoyens?? Elles ont aussi des effets néfastes sur la faune notamment les oiseaux migrateurs nombreux sur notre territoire. N'oublions pas les tonnes de béton utilisés qui polluent nos sols !!! Au point de vue économie locale, nos biens immobiliers seront dépréciés et les touristes seront moins attirés par notre si belle région. De plus, les promoteurs ne sont pas transparents quand au devenir des éoliennes !! Seront ils là dans 10 ans, 20 ans, 30 ans ??, Une fois qu'ils auront fait leurs bénéfices nous pourrons les compter aux abonnés absents quand à l'entretien, et/ou déconstruction des éoliennes. Une transition énergétique oui mais réfléchit avec les citoyens !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@72 - BERNARDEAU Samuel - Puy-du-Lac

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 10:01:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Bonjour,

Je souhaite donner un avis défavorable à ce projet éolien, qui avec deux éoliennes supplémentaires viendrait défigurer les Vals de Saintonge déjà totalement saturés autour de Saint Jean d'Angely : pollution visuelle, sonore, et pour très longtemps. Notre région est sacrifiée aux promoteurs éoliens pour un rendement électrique plus que limité.

Merci de tenir compte de cet avis,

bien cordialement,

Samuel Bernardeau

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@73 - Pascal - Neullac

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 10:03:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRÈS DÉFAVORABLE à l'implantation d'éolienne

Contribution :

AVIS TRÈS DÉFAVORABLE : L'éolien est une illusion donnée aux élus et aux citoyens par des promoteurs qui se rémunèrent avec les subventions françaises et sur le dos des consommateurs en envahissant notre territoire. C'est un non-sens pour le bilan CO² français car pour compenser le besoin lorsque les éoliennes ne tournent, il faut produire ou importer de l'électricité fossile générant un bilan CO² très défavorable.

La mise en place d'éoliennes détruit l'environnement avec l'installation de larges plateformes en béton pour soutenir d'énormes mats en acier et la mise en place de générateurs surdimensionnés par rapport à la récupération d'énergie récupérée avec des pales en matériaux composites non recyclables. Les promoteurs qui poussent l'installation ne seront plus présents lorsqu'il faudra démanteler ces structures, qui restera en fin de compte à la charge (monstrueuse pour enlever la plateforme béton, le mats, le moteur et ses composants, les pales en composite...) du propriétaire du terrain alors qu'il n'aura jamais touché le bénéfice généré par ces structures.

Le seuil de la saturation créé par la détérioration des paysages naturels par la montée d'une multitude d'éoliennes sur notre territoire est dépassé et les habitants des territoires où s'érigent ces éoliennes de tous les côtés sont trompés sur cette duperie industrielle.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@74 - CORINNE - Saint-Xandre

Organisme : INDIVIDUEL

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 10:53:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE AU PROJET ÉOLIEN DE 2 ÉOLIENNES A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

je dépose un AVIS DEFAVORABLE AU NOUVEAU PROJET EOLIEN SUR LA JARRIE-AUDOUIN !

en raison des éléments suivants :

Saturation du territoire : 120 éoliennes en fonctionnement, 278 prévues sur la seule communauté de commune des Vals de Saintonge alors qu'il y en a 0 en Haute Saintonge, 0 en Gironde, 0 dans les Landes, 0 dans

les Pyrénées Atlantique bien que nous fassions parti de la même région !

-Perte de la valeur de votre bien immobilier jusqu'à 30% dans certains territoires.

-Impact sur le tourisme et notamment le risque de se faire retirer l'agrément « Gite de France » dans certains

départements.

-Risques sanitaires : effets néfastes à long terme sur la santé humaine et animale liés à l'effet stroboscopique

ou encore aux infrasons générés par les pales d'éoliennes.

-Mépris total des promoteurs, qui proposent de remplacer des éoliennes de 180m par des 200m, envers les

habitants qui se sont mobilisés massivement contre ce projet en 2021 (700 contributions dont 600 défavorables !) et qui ont obtenu que le commissaire enquêteur donne un avis défavorable et que le préfet

refuse la construction du projet.

-Impact environnemental : atteinte forte à la biodiversité par la mortalité importante d'oiseaux migrants

(rapaces , passereaux ...) et surtout des Chiroptères qui sont également perturbés dans un rayon d'1 km autour

de chaque éolienne

merci de prendre en compte ma contribution

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@75 - Jean-Yves - Poursay-Garnaud

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 12:18:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Si tant est que l'on cautionne la nécessité de disposer d'énergies électriques renouvelables, que l'on suppose que l'éolien soit une des solutions, on peut aussi comprendre que la vue même de l'éolienne puisse déranger et impacter nos paysages.

Face à l'effort on peut admettre en supporter quelques unes, notre part.

Mais ce n'est plus ce que nous faisons, plus particulièrement sur la commune de La Jarrie, et plus largement sur le territoire des vals de Saintonge, là nous surchargeons clairement le paysage d'éoliennes.

Ce n'est pas juste. Si effort il doit y avoir il doit être partagé. Garnissons le territoire Français comme l'est notre pays des vals de Saintonge et on en reparle.

J'apporte donc un avis défavorable sur ce nouveau projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@76 - Françoise - Royan

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 13:22:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet d'éoliennes

Contribution :

Avis très défavorable, les éoliennes impactent aussi bien le visuel que le fonctionnement naturel des sites où elles sont implantées et ne génèrent pas tant de retours qu'on veut nous le faire croire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@77 - Rachel - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 14:07:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable

Contribution :

Je voudrais exprimer mon avis défavorable au nouveau projet d'éoliennes.

J'en vois déjà plusieurs depuis notre maison et sur le chemin du travail. Je pense qu'en ajouter d'autres saturera notre territoire. Je promène souvent mes chiens le long des petits chemins et je vois une variété de faune et d'oiseaux. Je pense que l'ajout de nouvelles éoliennes dans cette région aura un impact sur les générations futures. De plus en plus d'espèces d'animaux et d'oiseaux sont déjà en déclin. Je ne pense pas qu'il faille ajouter une nouvelle menace à leur habitat.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@78 - Martine - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 14:09:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Accroissement du parc éolien de la Jarrie-Audouin

Contribution :

A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Sans toutefois sous-estimer l'importance de l'éolien comme alternative aux énergies fossiles, je dénonce ici formellement la concentration d'aérogénérateurs sur un territoire donné, à savoir le pays des Vals de Saintonge qui en est déjà largement pourvu (182 éoliennes à ce jour pour un total de 287 dans l'ensemble de la Charente-Maritime). Je ne m'explique pas cet acharnement à saturer le nord est du département d'une forêt de mâts blancs toujours de plus en plus hauts que nous apercevons quotidiennement au milieu des champs, près des routes et , par un effet d'optique , pratiquement au bout de nos jardins, tout en gardant à l'esprit que les éoliennes sont source de dommages collatéraux irréversibles : pollutions visuelle et sonore dénoncées par l'ensemble des riverains, appauvrissement des sols, danger pour la faune et la flore locales, dévaluation du patrimoine immobilier , perte d'attractivité dans un territoire notoirement deshérité qui s'appuie beaucoup sur le tourisme rural.....

De plus l'éolien est considéré comme une énergie intermittente qui dépend de la puissance du vent, par conséquent la quantité d'électricité produite ne peut jamais être à la hauteur des besoins requis. Pourquoi ne pas investiguer davantage sur d'autres moyens de production d'énergie décarbonée (biomasse, hydraulique..)

En conclusion je dirais que j'émets UN AVIS DEFAVORABLE à l'accroissement du parc éolien de la Jarrie-Audouin.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@79 - SAUNIER PIERRE - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 17:29:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN MORGAT A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

PROJET EOLIEN MORGAT (Commune La Jarrie-Audoin)

Le 15/10/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Messieurs les propriétaires des terrain concernés,

Mon avis est TRES DEFAVORABLE à ce projet !

Depuis des générations nos anciens ont façonné cette région, ces paysages, ils ont construit des églises et des châteaux qui nous ont apportés le charme et la douceur de ce pays.

Oseriez-vous taguer ou lacérer le tableau d'un grand maître ?... NON, bien sûr... alors pourquoi massacrer cette œuvre d'art qui est notre paysage ? Ceci pour une poignée d'euros !!

Je suis né ici et je sais que nos communes sont pauvres mais ne tombez pas dans le piège. Chaque aérogénérateur de cette nature coûte environ 3 millions d'euros subventionnés, multipliez par le nombre d'éoliennes et imaginez les investissements que nous pourrions réaliser dans notre région : rénovation des bâtiments – isolation – assainissement – gestion de l'eau - aide aux entreprises- énergie nouvelle non destructrice de l'environnement ...

En plus de ce déni de démocratie, ce type d'énergie éolienne est une énergie intermittente qui imposera toujours l'existence de centrales. ALORS ARRETONS CE GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS

et ces problèmes sanitaires. Nous avons déjà connu le scandale du tabac, du sang contaminé, de l'amiante... Nous aurons des comptes à rendre à nos enfants et : NOUS NE POURRONS PAS DIRE QUE NOUS NE SAVIONS PAS. Pensez aux générations futures.

ARRETEZ DE NOUS PRENDRE POUR DES CITOYENS DE DEUXIEME ZONE.

Les profits énormes des promoteurs sont privés et subventionnés. Nous payerons tous "la casse" !!

"FAITES PAYER LES PAUVRES, ILS SONT PLUS NOMBREUX."

Ces installations seront un échec ruineux écologiquement, politiquement et économiquement.

Messieurs, dites comme moi NON.

Cordialement,

Pierre Saunier

e-mail : *****@gmail.com

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@80 - SAUNIER INGEGERD - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 17:36:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN MORGAT A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

TROP C'EST TROP !

Le Grand Breuil 15/10/2023

Concerne : Projet éolien Morgat – la Jarrie Audoin

Monsieur le Commissaire enquêteur (Monsieur Alain Morisset),

Encore une commune qui est tombée dans les pièges de grands industriels qui se disent faire

du bien à l'environnement. Cela me désole profondément. Ces industriels n'ont rien d'autre comme projet que de se faire de l'argent.

Que l'on soit pour ou contre cette énergie diffuse et intermittente, l'effet de saturation en Val de Saintonge, à Saint-Pardoult et aux alentours n'est plus acceptable. Val de Saintonge supporte déjà

24 % des éoliennes de la Nouvelle-Aquitaine alors que la superficie des Vals de Saintonge ne représente que 1,68 de la superficie de la Nouvelle-Aquitaine !!

Les commerciaux engagés par ces promoteurs (qui n'arrêtent, d'ailleurs pas, de changer de nom et de "boite à lettre") ont fait du "bon" boulot en baratinant les agriculteurs ou propriétaires de terrains pour leur faire signer des contrats en proposant des sommes d'argent de plus en plus élevées. Certains entre ceux qui ont accepté de "louer" leur terrain, le regrettent aujourd'hui, vu l'ampleur que cela prend mais ils sont incapables de faire marche arrière. Bien entendu, ces sociétés ne s'adressent pas à des régions riches ou très touristique (exemples région de Cognac, Girandes, Landes, Ile de Ré) mais à des régions d'agriculture plutôt de petite taille où les revenus sont plutôt faibles. Plus facile à démarcher dans ces régions !!

L'implantation et la construction de ces éoliens sont fortement subventionnées. Les 32 milliard de subvention à l'éolien sont payés par le contribuable !!

Le mot clé de ma position sur les éoliennes est SATURATION mais aussi :

- La pollution visuelle, sonore et environnementale
- Les terrains agricoles saccagés, des tonnes et des tonnes de ciment dans la terre. Si un jour les éoliennes ne sont plus rentables pour les promoteurs, qui payera le démantèlement ? Les propriétaires des éoliennes feront sûrement en sorte de déposer leurs bilans bien avant.
- Les pales des éoliennes sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone. Très difficile à recycler et bien souvent tout simplement mises au rebut.
- Les prix de l'immobilier en baisse forcement. Qui veut acheter une maison avec une vue sur un champs d'éoliennes ? Il se pourrait bien que des personnes quittent même la région.
- Etc, etc

Le prix de l'électricité ne va bien-sûr pas baisser, bien au contraire. Il faut bien que l'exploitation des éoliennes puisse être rentable pour payer les actionnaires étrangers ainsi que la Commune, la CDC, etc

Avis aux propriétaires de terrains : FAITES MARCHE ARRIERE, NE SIGNEZ PAS, VOUS VOUS FAITES ARNAQUE ET VOUS NE VOUS FAITES PAS BEAUCOUP D'AMIS DANS LES

ALENTOURS.

AYEZ LE COURAGE DE DIRE NON

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous avez bien compris, mon AVIS EST TRES DEFAVORABLE au Projet éolien Morgat de La Jarrie-Audoin.

Cordialement,

Ingegerd Saunier

Propriétaire du Grand Breuil (Commune Saint Pierre de l'Isle)

Pièce(s) jointes(s) :



TROP C'EST TROP !

Le Grand Breuil 15/10/2023

Concerne : Projet éolien Morgat – la Jarrie Audoin

Monsieur le Commissaire enquêteur (Monsieur Alain Morisset),

Encore une commune qui est tombée dans les pièges de grands industriels qui se disent faire du bien à l'environnement. Cela me désole profondément. Ces industriels n'ont rien d'autre comme projet que de se faire de l'argent.

Que l'on soit pour ou contre cette énergie diffuse et intermittente, l'effet de saturation en Val de Saintonge, à Saint-Pardoult et aux alentours n'est plus acceptable. Val de Saintonge supporte déjà 24 % des éoliennes de la Nouvelle-Aquitaine alors que la superficie des Vals de Saintonge ne représente que 1,68 de la superficie de la Nouvelle-Aquitaine !!

Les commerciaux engagés par ces promoteurs (qui n'arrêtent, d'ailleurs pas, de changer de nom et de "boîte à lettre") ont fait du "bon" boulot en baratinant les agriculteurs ou propriétaires de terrains pour leur faire signer des contrats en proposant des sommes d'argent de plus en plus élevées. Certains entre ceux qui ont accepté de "louer" leur terrain, le regrettent aujourd'hui, vu l'ampleur que cela prend mais ils sont incapables de faire marche arrière. Bien entendu, ces sociétés ne s'adressent pas à des régions riches ou très touristique (exemples région de Cognac, Girandes, Landes, Ile de Ré) mais à des régions d'agriculture plutôt de petite taille où les revenus sont plutôt faibles. Plus facile à démarcher dans ces régions !!

L'implantation et la construction de ces éoliennes sont fortement subventionnées. Les 32 milliard de subvention à l'éolien sont payés par le contribuable !!

Document : Projet éolien La J-A 2023-10-15 Saunier Ingegerd.pdf, page 2 sur 2

Le mot clé de ma position sur les éoliennes est **SATURATION** mais aussi :

- La pollution visuelle, sonore et environnementale
- Les terrains agricoles saccagés, des tonnes et des tonnes de ciment dans la terre. Si un jour les éoliennes ne sont plus rentables pour les promoteurs, qui payera le démantèlement ? Les propriétaires des éoliennes feront sûrement en sorte de déposer leurs bilans bien avant.
- Les pales des éoliennes sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone. Très difficile à recycler et bien souvent tout simplement mises au rebut.
- Les prix de l'immobilier en baisse forcément. Qui veut acheter une maison avec une vue sur un champs d'éoliennes ? Il se pourrait bien que des personnes quittent même la région.
- Etc, etc

Le prix de l'électricité ne va bien-sûr pas baisser, bien au contraire. Il faut bien que l'exploitation des éoliennes puisse être rentable pour payer les actionnaires étrangers ainsi que la Commune, la CDC, etc

Avis aux propriétaires de terrains : **FAITES MARCHE ARRIERE, NE SIGNEZ PAS, VOUS VOUS FAITES ARNAQUE ET VOUS NE VOUS FAITES PAS BEAUCOUP D'AMIS DANS LES ALENTOURS.**

AYEZ LE COURAGE DE DIRE NON

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous avez bien compris, mon **AVIS EST TRES DEFAVORABLE** au Projet éolien Morgat de La Jarrie-Audoain.

Cordialement,

Ingegerd Saunier
Propriétaire du Grand Breuil (Commune Saint Pierre de l'Isle)

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@81 - Yann Bertin - Verdun

Date de dépôt : Le 15/10/2023 à 18:44:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

AVIS TRES DEFAVORABLE

Je suis sidéré de constater à quelle vitesse le territoire des Vals de Saintonge (ou je reviens régulièrement pour raisons familiales), a été envahi par les éoliennes qui impactent considérablement le charme de ses paysages et de ses magnifiques monuments. J'en suis révolté, d'autant plus que j'ai le sentiment que l'on trompe les français sur leur utilité et leur efficacité. Lorsque l'on sait que plus on déploie d'éolien qui produit de l'électricité non stockable et intermittente, plus il faut compenser les périodes où elles ne produisent pas du gaz en France, voire du charbon en Allemagne (dont on dit qu'elle est à la pointe des ENR), augmentant ainsi considérablement les émissions de CO2 alors que la France est déjà dans ce domaine extrêmement vertueuse. On l'a compris, certains profitent bien de notre crédulité... Et ces paysages aujourd'hui déjà saturés d'éoliennes de plus en plus hautes et nombreuses, seront défigurés pour très longtemps.

Certains jours, comme ce fut le cas sur toute la France très récemment, j'ai pu constater sur le site Eco2mix, des productions électriques éoliennes de l'ordre de quelques %. Acceptera t-on de ne plus recharger nos téléphones portables ou nos voitures électriques, de ne pouvoir allumer notre poste de télévision ou notre ordinateur ou que le chirurgien soit obligé de s'interrompre en pleine opération,... si l'objectif est de se passer des énergies fossiles?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@82 - MARCHESSEAU Alain - Plaine-d'Argenson

Date de dépôt : Le 16/10/2023 à 09:37:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Implantation éoliennes

Contribution :

Ce territoire est fortement impacté par l'installation d'éoliennes.

Combien de fois celles-ci restent immobilisées par manque de vent.

J'ai survolé pendant des années les champs d'éoliennes en Europe à l'arrêt alors que nos médias et politiques nous déclarent les bienfaits de ce type de production.

En augmentant le nombre de ces éoliennes la production annuelle sera peut-être au rendez-vous au détriment de nos paysages , de nos terroirs.

Je n'évoquerai pas toutes les raisons car trop nombreuses qui m'incitent à donner un avis très défavorable à ces installations

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@83 - CDA17 alain - Jonzac

Date de dépôt : Le 16/10/2023 à 09:52:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Éoliennes

Contribution :

L'installation d'éoliennes sur nos territoires de manière incontrôlée entraînent à termes des risques d'incidents et accidents pour la pratique de notre activité sportive.

Le département a cette particularité d'avoir de nombreux aérodromes répartis du nord au sud.

Ces aérodromes sont des lieux où la nature reste préservée, liens forts avec la population ils permettent aux populations locales de découvrir cette activité et pour certains de franchir le pas pour finir un jour pilotes professionnels.

L'abandon de ces terrains ou les contraintes liées à l'implantation d'éoliennes impacteront l'accès à cette activité.

N'oublions pas que la France détient ce patrimoine national et international qu'est l'aéronautique.

Respectons le.

A ce titre nous déposons un avis très défavorable à ces installations.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@84 - Pelletan ADRIEN Nicole - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 16/10/2023 à 20:43:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Trop d'éoliennes en Val de Saintonge ...

Contribution :

Tous les avis sont très défavorables aux différents projets .

Le premier projet de 7 éoliennes à La Jarrie Audouin s'est soldé par un avis défavorable du Préfet de la Charente Maritime qui reflète parfaitement le climat de la population de la Commune . Non seulement les promoteurs ont fait appel de cette décision, mais ils viennent sous le nom de la Sté RWE de soumettre un autre projet de 2 éoliennes gigantesques sur des emplacements déjà désignés sur le 1er projet . Cet acharnement est inadmissible et mérite d'être combattu aussi vigoureusement que e projet initial .

Le Maire de la Commune de La Jarrie Audouin se trouve pris au piège de différentes contributions proposées par les promoteurs et cela est bien dommage .

Le parc éolien est actuellement de 24 % en Nouvelle Aquitaine alors qu'il n'existe aucune éolienne en Gironde .

La commune est encerclée d'éoliennes et toute nouvelle implantation viendrait augmenter la détérioration du paysage .

De tout ce qui précède, il ressort qu'un avis très défavorable doit être opposé à tous ces projets .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@85 - Dherbilly Eric - Bignay

Date de dépôt : Le 16/10/2023 à 22:03:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet éolien de 2 éoliennes à la Jarrie Audouin

Contribution :

Bonjour,

J' émet par la présente un avis défavorable à ce projet, pour plusieurs motifs dont:

-Les vals de Saintonge produisent déjà avec l'éolien 136 % de ses consommations en crête, sans compter les projets acceptés qui vont pousser.

-Les Vals de Saintonge ont largement dépassés les ambitions du gouvernement de 2028 sur la production d'énergies renouvelable tant en termes de puissance par habitants ou kilomètres carrés.

-Le paysage des vals de Saintonge est déjà saturé d'éoliennes.

-Les revenus tirés de l'IFER sont incertains sur le long terme surtout si la collectivité devra prendre en charge le démantèlement des éoliennes en fin de contrat.

-...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@86 - BAUDOIN Sylviane - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 16/10/2023 à 22:17:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Bonsoir Monsieur le commissaire enquêteur

Dès la première enquête publique j'ai étayé mon refus. Je suis outrée de devoir recommencer à 70 ans ++ moi qui ai hérité à la Jarrie Audouin de ma maison d'enfance. Je ne reconnais plus ma campagne ni mon village. STOP s'il vous plaît aux massacres de ma campagne. Je suis une agricultrice en retraite aux faibles moyens mais jamais je n'accepterai une éolienne sur mes terres par respect pour mes enfants et petits enfants . Merci à vous de prendre en compte mon avis défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E87 - Vlc Environnement

Date de dépôt : Le 17/10/2023 à 12:08:35

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Enquête publique Projet de création du PARC EOLIEN DE MORGAT COMMUNE DE LA JARRIE AUDOUIN

Contribution :

Madame, Monsieur, veuillez trouver ci-joint la participation de l'association "Villeneuve la Comtesse Environnement" à l'enquête publique du projet de création du parc éolien de Morgat sur la commune de La Jarrie Audouin. En vous remerciant de l'inclure dans la consultation, je vous salue bien cordialement.

Michel SOULARD Président de Villeneuve la Comtesse Environnement Notre page d'information : <https://www.facebook.com/VLC.Environnement>

Pièce(s) jointe(s) :

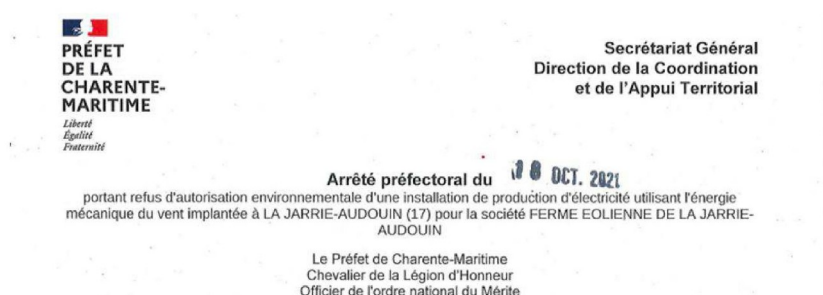
Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 1 sur 8

Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »
à l'enquête publique du
Projet de création du PARC EOLIEN DE MORGAT COMMUNE DE LA JARRIE AUDOUIIN

16 octobre 2023

« Sortez-le par la porte, il revient par la fenêtre », c'est la locution verbale que l'on peut attribuer à RWE, le promoteur éolien qui propose de mettre deux éoliennes à La Jarrie Audouin en Charente Maritime à travers le projet de création d'une Zone Industrielle Eolienne de Morgat. On se souvient que RWE et VOLKSWIND (<https://jarrieaudouin.projet-eolien.com/etapes/>) s'étaient groupés il y a quelques années pour faire une ZIE de 9 éoliennes (2 pour RWE et 7 pour VOLKSWIND). On s'étonne que VOLKSWIND ne soit pas encore revenu...

L'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » rappelle que la population, fortement engagée, s'était opposée à ce projet qui avait ensuite été annulé, le 18 octobre 2021, par Monsieur Nicolas BASSELIER, alors Préfet de Charente Maritime :



La population des Vals de Saintonge n'a pas changé d'avis ! Elle ne veut pas de cette nouvelle Zone Industrielle de 2 Eoliennes de MORGAT.

Notre association rappelle, à la fin de cet avis, la position que nous avons en mars 2021 lors de l'enquête publique du projet de 9 éoliennes conjoint RWE et VOLKSWIND.

Nous souhaitons y rajouter quelques commentaires ; la situation de l'éolien industriel en Charente Maritime est la suivante :

- 209 éoliennes en Vals de Saintonge, hors projets en recours au Tribunal Administratif de Bordeaux, pour 374 dans toute la Charente Maritime (*chiffre de l'observatoire de l'Eolien en Charente Maritime – fin 2022*). Plus de 50 % des éoliennes de Charente Maritime sont en Vals de Saintonge. **Non, les Vals de Saintonge ne peuvent être le bassin éolien de la Charente Maritime ou de la Nouvelle Aquitaine.**

Chiffres clés au 01-12-2022

| Territoires | En fonctionnement | | Intervisé | | En cours d'instruction | | Intentions de projets | | TOTAL éoliennes | Refus, Recours, annulation | | | Construit |
|----------------------------------|-------------------|------------|-----------|-----------|------------------------|-----------|-----------------------|------------|-----------------|----------------------------|------------|-----------|------------|
| | Parcs | Eoliennes | Parcs | Eoliennes | Parcs | Eoliennes | Parcs | Eoliennes | | Parcs | Eoliennes | Eoliennes | |
| Vals de Saintonge | 15 | 95 | 10 | 64 | 4 | 17 | 9 | 43 | 209 | 9 | 95 | 14 | 86 |
| Aunis et CDA de La Rochelle | 7 | 33 | 6 | 33 | 5 | 35 | 2 | 38 | 124 | 9 | 41 | 7 | 37 |
| Haute-Saintonge | | | 1 | 4 | 0 | 0 | 2 | 6 | 12 | 2 | 15 | 2 | 12 |
| CDA Nièvre | | | | | | | 2 | 10 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CDA Nièvre | | | | | | | 1 | 5 | 5 | 1 | 2 | 1 | 0 |
| CDC Cote de Saintonge | | | | | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CDC Génois de Saintonge viticole | | | | | | | 2 | 4 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 22 | 128 | 17 | 91 | 10 | 53 | 23 | 102 | 374 | 21 | 115 | 24 | 139 |

Eoliennes en fonctionnement : 128
Eoliennes à venir : 91 + 53 = 144
Intentions de nouvelles éoliennes : 102 Total éoliennes : 374



Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 2 sur 8

- Les objectifs SRADET éolien terrestre en Nouvelle Aquitaine sont : 2030 : 4500 MW, 2050 : 7600 MW. (https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/02-eolien_terrestre.pdf). La puissance éolienne installée et autorisée au 1er janvier 2022 (ensemble des 12 départements) : 3181 MW. L'ancien POITOU-CHARENTES supporte un peu plus de 60% des objectifs 2030 et la Charente-Maritime ne devrait plus voir la moindre éolienne d'ici 2050, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 = 605,80 MW, Fourchette DREAL : 223 à 450 MW Part des objectifs SRADET en considération de la superficie (8,16 %) : pour 2030 : 367,20 MW ; pour 2050 : 620,16 MW. **L'objectif est atteint pour 2050 en Charente Maritime, alors pourquoi continuer à installer des éoliennes industrielles qui ne sont plus acceptées par la population ?**

- L'absence de limite quantitative sur le développement de l'éolien amène à une saturation du paysage. C'est le cas en Vals de Saintonge. Il est difficile d'appréhender de façon rationnelle une notion qui peut sembler subjective mais néanmoins bien réelle. Nous utiliserons la méthode selon la note « *Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens* » de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France de Juillet 2019 (https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/31374/195073/file/2019-07-05_Etude_Saturation_v3.pdf) et nous l'appliquerons à la commune de La Jarrie Audouin.

Liste des Zones Industrielles d'Eoliennes autour de La Jarrie Audouin/ Saint Pardout (identification dans le périmètre de 5 et 10 km)

Deux Sèvres :

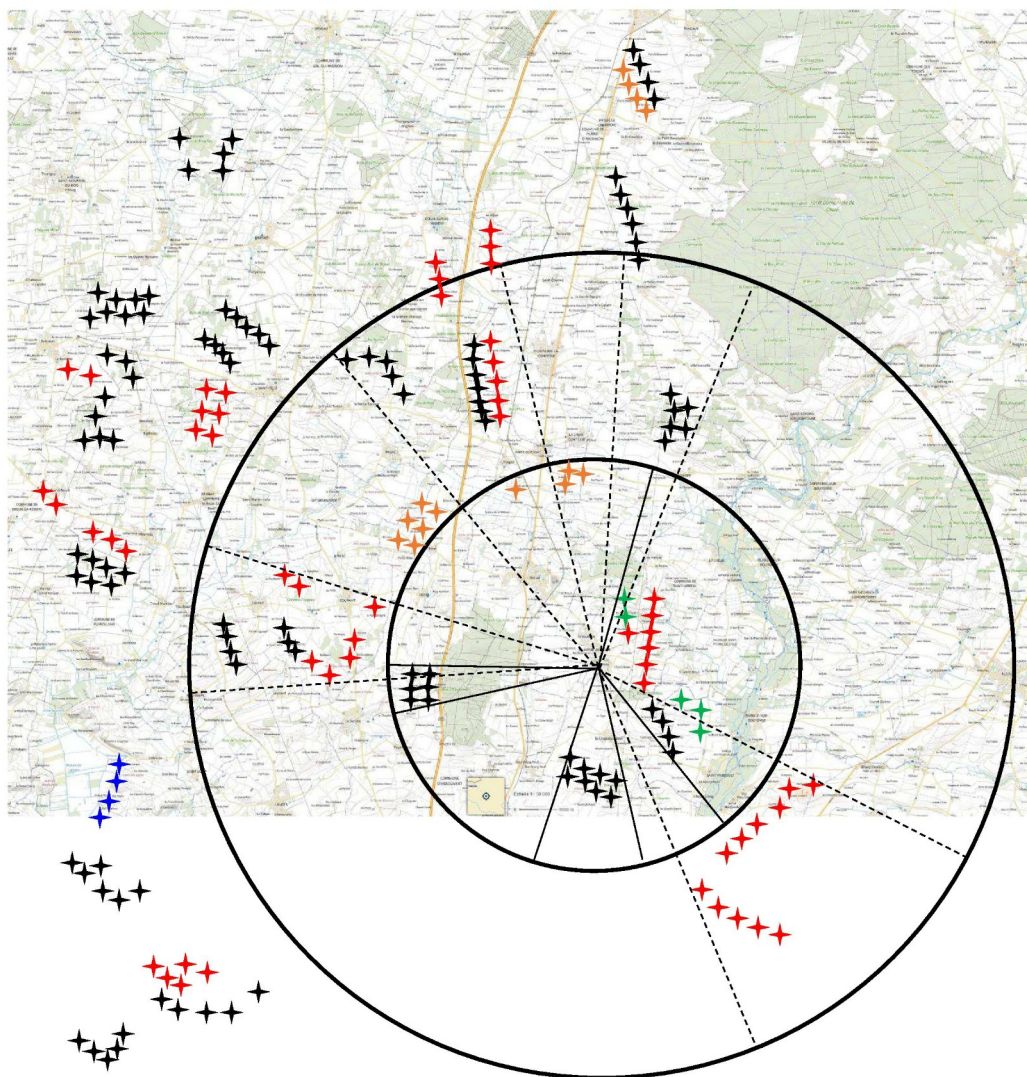
| | | | |
|---------------------|-------------|-------------------|-------|
| Beauvoir-sur-Niort | 4 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Praire / Breuillac | 5 éoliennes | En fonctionnement | |
| Plaine d'Argenson | 6 éoliennes | En fonctionnement | |
| Plaine d'Argenson 2 | 2 éoliennes | En projet | |

Charente-Maritime :

| | | | |
|-----------------------------------|--------------|--|-------|
| Antezant la Chapelle | 6 éoliennes | En fonctionnement | 5 km |
| Bernay Saint Martin 1 | 9 éoliennes | En fonctionnement | |
| Bernay Saint Martin 2 | 6 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | |
| Chênaies Hautes | 5 éoliennes | Autorisé. En recours | |
| Doeuil sur le Mignon | 6 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | 10 km |
| Groix de Parancay | 3 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | |
| La Belle Etoile | 7 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | 10 km |
| La Benate | 6 éoliennes | En fonctionnement | 5 km |
| La Jarrie Audouin Morgatex Nordex | 2 éoliennes | En enquête publique | 5 km |
| la Jarrie Audouin | 9 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | |
| Marsais 1 | 8 éoliennes | En fonctionnement | |
| Marsais 2 | 9 éoliennes | En fonctionnement | |
| Mazeray et Bignay | 5 éoliennes | En fonctionnement | |
| Migre La Foye | 5 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Nachamps Courant | 8 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Régie d'énergie éolienne | 5 éoliennes | En fonctionnement | |
| Saint Loup de Saintonge | 4 éoliennes | Autorisé. | |
| Saint Mard | 2 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | |
| Saint Pardout | 4 éoliennes | En fonctionnement | 5 km |
| Saint Pardout Enertrag | 3 éoliennes | En enquête publique | 5 km |
| Tout Vent | 6 éoliennes | Autorisé. | |
| Vervant Les Eglises d'Argenteuil | 12 éoliennes | Refusé puis autorisé. Au Conseil d'Etat. | 10 km |
| Vergné - Coivert | 4 éoliennes | En projet - Non comptabilisé | |
| Vergné Ouest | 6 éoliennes | En projet - Non comptabilisé | |
| Villeneuve la Ctsse - Coivert | 6 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Villeneuve la Ctsse - Vergné 1 | 7 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Villeneuve la Ctsse - Vergné 2 | 5 éoliennes | Autorisé. En recours au Tribunal Administratif | 10km |
| Voissay | 5 éoliennes | Autorisé | |

Analyse de la saturation visuelle autour de La Jarrie Audouin

| | |
|---------|--|
| Légende | Noir : en opération |
| | Rouge : accepté ou refusé mais en recours auprès de Tribunaux Administratifs |
| | Bleu : autorisé, en cours de construction |
| | Orange : en projet |
| | Vert : Projet La Jarrie Audouin, objet d'enquête publique en octobre 2023 |
| | Projet Saint Pardoult, objet d'enquête publique en octobre 2023 |



Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 4 sur 8

Hypothèse 1 : En prenant en compte tous les projets. En effet, les projets refusés par la Préfecture de Charente Maritime mais en recours au Tribunal Administratif sont susceptibles à 95 % de probabilité d'être autorisés ; on parle ici de la Zone Industrielle des 8 éoliennes du groupe RWE – VOLKSWIND qui n'a pas été tranché par la Cour d'appel de Bordeaux.

| Calcul des indices de saturation visuelle du grand paysage | | |
|--|-------|------------------------|
| Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village) | | |
| Somme des angles occupés par des éoliennes < 5 km (A) | 95 ° | |
| Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5 et 10 km (A') | 105 ° | |
| Indice d'occupation des horizons (A+A') sans exclure les doubles comptes | 200 ° | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessus de 120 ° | | |
| Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle | | |
| Nombre d'éoliennes à moins de 5 km (N) | 30 | |
| Indice de densité sur les horizons occupé N/(A+A') | 0,15 | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessus de 0,1 | | |
| Espace de respiration | | |
| Plus grand angle continu sans éoliennes | 60 ° | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessous de 160 ° | | |

Les seuils d'alerte sont atteints pour les trois indices. La saturation visuelle est avérée selon les critères définis et le plus grand espace de respiration visuelle est très nettement inférieur à 160°.

Hypothèse 2 : En ne prenant en compte le projet initial de 8 éoliennes du groupe RWE - VOLKSWIND

| Calcul des indices de saturation visuelle du grand paysage | | |
|--|-------|------------------------|
| Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village) | | |
| Somme des angles occupés par des éoliennes < 5 km (A) | 70 ° | |
| Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5 et 10 km (A') | 105 ° | |
| Indice d'occupation des horizons (A+A') sans exclure les doubles comptes | 175 ° | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessus de 120 ° | | |
| Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle | | |
| Nombre d'éoliennes à moins de 5 km (N) | 23 | |
| Indice de densité sur les horizons occupé N/(A+A') | 0,13 | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessus de 0,1 | | |
| Espace de respiration | | |
| Plus grand angle continu sans éoliennes | 75 ° | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessous de 160 ° | | |

Les seuils d'alerte sont atteints pour les trois indices. La saturation visuelle est avérée selon les critères définis et le plus grand espace de respiration visuelle est très nettement inférieur à 160°. Le paysage des Vals de Saintonge est saturé d'éoliennes industrielles.

Ce projet n'est pas opportun. Il doit être refusé.



Michel SOULARD
Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »
06 08 74 04 92
VLC.Environnement@free.fr

Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 5 sur 8

De : VLC Environnement <VLC.Environnement@free.fr>
Envoyé : mercredi 31 mars 2021 14:39
À : 'vlc.environnement@gmail.com' <vlc.environnement@gmail.com>
Objet : Enquête publique projet éolien de La Jarrie Audouin (Charente Maritime)

eolien-la-jarrie-audouin@mail.registre-numerique.fr

De Michel SOULARD
Président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »
17 330 Villeneuve la Comtesse

Villeneuve la Comtesse, le 27 mars 2021,

Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » à l'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Monsieur le Préfet de Charente Maritime
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Charente Maritime
Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin
Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin,

L'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin s'est ouverte le 1^{er} mars 2021, mais :

- Savez-vous que les promoteurs éoliens sont des entreprises privées qui ne font ni de l'écologie, ni du développement durable, mais de l'argent ? Ils ne font qu'installer des machines achetées en Allemagne, au Danemark ou en Espagne. C'est dans un schéma subventionné et non concurrentiel que **l'électricité leur est rachetée 3 fois le prix de marché** (chiffres 2020 dans le document joint). Sans cela ils n'existeraient plus. Ce sont nous, les consommateurs, qui payons la facture.
- Savez-vous que l'industrie éolienne n'est pas sans générer des pollutions importantes ? La Fédération France Energie Eolienne qui regroupe les promoteurs éoliens a essayé de faire croire dans un film publicitaire que l'éolien ne pollue pas. Or le Jury de Déontologie de la Publicité en a « déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est **de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur.** » <https://www.jdp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondue/>
- Savez-vous que le projet en cours sur la Jarrie Audouin est un **projet pilote qui est deux fois plus puissant que les plus grands parcs éoliens de Charente Maritime** ? L'objectif des promoteurs est d'implanter ce type de parcs gigantesques (6 MWatts) dans d'autres communes de Charente Maritime. C'est la raison des largesses financières proposées.
- Savez-vous que la **production électrique d'une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent** ? Ainsi avec un vent de 80 km/h, une éolienne de 3 MW produit environ 3 MW (vent violent selon Météo-France), **avec un vent de 40 km/h elle produit 8 fois moins, c'est à dire 0,375 MW et avec un vent de 20 km/h elle produit 64 fois moins, soit environ 0,046 MW.** Donc, même si une éolienne tourne, sa production électrique peut être quasiment nulle.
http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance_VentViolent.pdf et <https://energieplus-lesite.be/theories/eolien8/rendement-des-eoliennes/>
- Savez-vous que 227 éoliennes sont en opération, autorisées, en instruction ou en projet en Vals de Saintonge ? **Vous n'en voyez aujourd'hui que 68, c'est à dire 1/3 de ce qui va sortir de terre ! A court terme, 159 nouvelles éoliennes de plus seront construites** (voir carte jointe)

Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 6 sur 8

- Savez-vous que ces 227 machines correspondent à **une puissance de production 15 fois plus importante que celle nécessaire aux besoins électriques des Vals de Saintonge** et plus que celle nécessaire pour tout le département de la Charente Maritime ? (Voir carte jointe).
- Savez-vous que personne n'a demandé aux Vals de Saintonge une telle contribution, ni l'Etat, ni le Gouvernement, ni la Préfecture ? **Ce sont uniquement les promoteurs éoliens qui mettent cette pression** pour installer leurs machines dans le but unique de faire de l'argent.
- Savez-vous que plus de 1 500 tonnes de béton sont nécessaires pour les fondations d'une éolienne ? **Ces centaines de socles détruisent à jamais le sol et le sous-sol des terres agricoles**. Rien que pour les Vals de Saintonge, plus de 350 000 tonnes de béton sont nécessaires à l'heure où le sable se raréfie.
- Savez-vous que le **coût de démantèlement d'une éolienne est d'environ 500 000 €** et que souvent il sera à la charge du propriétaire du terrain en fin de vie des éoliennes ? Donc, ces éoliennes et surtout leurs socles ne seront probablement jamais enlevés. Il n'est pas « durable » de laisser aux générations suivantes des friches industrielles gigantesques et des terres incultes. Il y a plusieurs années, c'était la principale inquiétude de Monsieur Jalon, Préfet de Charente Maritime, en signant les arrêtés d'autorisation. Or les premières friches industrielles d'éoliennes apparaissent déjà dans le nord de la France.
- Savez-vous que, parlant du démantèlement des éoliennes en 2020, Profession Recycleur – L'Officiel des Déchets déclare **« L'expérience montre en effet que les dépôts de garantie en vue du démantèlement exigé au moment du permis de construire sont encore très loin de couvrir les frais de déconstruction. Ce constat est vrai en Europe bien évidemment, mais également aux Etats-Unis où 8 000 éoliennes devront être démontées tous les ans ces quatre prochaines années, estime Bloomberg NEF. Pour l'heure, aucune solution viable n'est disponible pour assurer le recyclage des pales et tout porte à croire que la solution n'est pas pour demain. Moralité, pour l'instant, des milliers d'entre elles partent à l'enfouissement 30 pieds sous terre dans l'Iowa, le Wyoming ou le Dakota du Sud. « Les pales d'éolienne finissent leurs jours-là, pour l'éternité », confirme Bob CAPPADONA, directeur des opérations VEOLIA Environnement en Amérique du Nord. »** <https://www.profession-recycleur.fr/dechets-d-eoliennes-le-defi-du-recyclage-des-pales-p673.html>
- Savez-vous que le commissaire enquêteur pour le projet de Saint-Georges du Bois a donné un avis défavorable entre autres à cause du **désistement de plusieurs propriétaires terriens devant les risques qu'ils prenaient avec le démantèlement des machines en fin de vie** ?
- Savez-vous qu'avec ses dimensions gigantesques (9 machines de 6 MWatts) , le parc éolien de La Jarrie Audouin aura un impact très important sur la Jarrie Audouin mais également sur les communes avoisinantes à des kilomètres à la ronde. **Beaucoup de communes voisines sont très inquiètes de l'apparition de ce projet monstrueux ...**
- Savez-vous que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris ? Chaque éolienne tue environ une dizaine d'oiseaux et une dizaine de chauves-souris par an. **Avec 227 éoliennes, plus de 2 200 oiseaux et 2 200 chauves-souris seront tués chaque année en Vals de Saintonge**. Je vous laisse évaluer les dizaines de milliers de cadavres pour l'ensemble du département de Charente Maritime.
- Savez-vous que les effets de l'éolien peuvent être nocifs pour les êtres vivants ? Plus de 400 vaches sont mortes à Nozay : https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul_44138/eoliennes-tueuses-pres-de-nozay-dans-la-ferme-des-potiron-la-400e-vache-est-morte-mi-decembre_38499386.html et une agricultrice nantaise porte plainte contre l'Etat <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/sante-des-vaches-et-eoliennes-une-agricultrice-nantaise-porte-plainte-contre-des-ministres-7125938> .
- Savez-vous que les promoteurs éoliens vous expliqueront toujours qu'**une éolienne de 200 m de hauteur aussi grande que la tour Montparnasse** dans un paysage de plaine sans relief a un **« impact faible et sans importance »** ?
- Savez-vous que l'éolien **détruit le tourisme rural et dévalorise l'immobilier de plus de 20 %** ? N'est-ce pas l'amorce **d'un exode rural**, alors que le département essaye de redynamiser notre campagne ?
- Savez-vous que **plusieurs habitants ont déjà quitté la commune de La Jarrie Audouin à cause de ce projet** ? D'autres projets ont également fait partir des gens des Vals de Saintonge.

Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 7 sur 8

- Savez-vous **que la colère gronde dans les Vals de Saintonge** à cause de cette **Invasion** et cette **Occupation** dans nos campagnes ? Cette agitation dans nos paysages trouble, jour et nuit, notre qualité de vie et notre environnement paisible, propres à la Charente Maritime.
- Savez-vous que Dominique Bussereau, président du Conseil Départemental de Charente-Maritime et Président de l'Assemblée des Départements de France, se référant aux projets de parcs éoliens prévus sur le département déclarait en 2019 « **La Charente-Maritime est en danger de mort touristique** ». Il poursuivait : « **La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département...** » Et D. Bussereau de dénoncer le fait que **le sable utilisé pour les 1 500 tonnes de béton armé par éolienne est « prélevé dans les sables que nous essayons de protéger en particulier au large des Mathes »** : <https://www.ddme.fr/2018/10/>
- Savez-vous qu'en 2019, Julien AUBERT, président de la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'Impact Economique, Industriel et Environnemental des Energies Renouvelables sur la Transparence des Financements et sur l'Acceptabilité Sociale des Politiques de Transition Energétique (IEIERTFASPTTE) a établi en 2019 que « **la transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique** ». <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L15B2195-t1.html>
- Savez-vous que Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, secrétaire de la même Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'IEIERTFASPTTE, Députée La République en Marche de l'Isère, a ajouté lors du Colloque National Éolien en 2019 : "... **comprendre que 80 % des gens qui vous disent que le développement des ENR électriques soutient la décarbonation et finalement la transition écologique en France je pense que ce n'est pas bon non plus parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti...**". <http://www.epaw.org/echoes.php?lang=fr&article=n769>
- **Savez-vous que cinq députés et deux sénateurs de Charente-Maritime ont adressé un courrier commun à la ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, pour l'alerter sur la saturation du développement de l'éolien dans le département ?** Jean-Philippe ARDOUIN (LRM), Olivier FALORNI (PRG), Raphaël GERARD (LRM), Didier QUENTIN (LR), Frédérique TUFFNELL (MD[MoDem]&DA, Corine IMBERT (LR) et Daniel LAURENT (LR) soulignent « **l'importance de définir un seuil local d'acceptabilité en matière de développement de l'éolien**, » tout en affirmant être "**résolument pour un développement national du mix énergétique**". <https://www.francebleu.fr/infos/societe/deputes-et-senateurs-de-charente-maritime-interpellent-le-gouvernement-au-sujet-des-eoliennes-1609862605>
- Savez-vous que parlant des éoliennes, Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de Charente Maritime a récemment déclaré : « **Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine** ». <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/eoliennes-il-appartient-a-tous-les-elus-locaux-de-se-battre-contre-des-projets-qui-detruisent-notre-patrimoine-20200729>
- Savez-vous que, récemment, Barbara POMPILI, « **la ministre de la Transition écologique et solidaire a déclaré (selon le tribunal administratif de Paris le 3 février 2021) que les énergies renouvelables ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre dans un « mémoire en défense » enregistré le 23 juin 2020...** » <https://www.contrepoints.org/2021/02/18/391203-energies-renouvelables-et-effet-de-serre-sont-independants>

Maintenant vous savez ! Alors nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.

Je suis à votre disposition pour toute clarification.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin, l'expression de mes sincères salutations.

Michel SOULARD
Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »
06 08 74 04 92
VLC.Environnement@free.fr

Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 8 sur 8

Copie à :

Lionel QUILLET, Cécile DAVID, Corinne IMBERT, Jean-Philippe ARDOUIN, Olivier FALORNI, Raphaël GERARD, Didier QUENTIN, Frédérique TUFFNELL, Corine IMBERT et Daniel LAURENT, Michel BRONCARD, Bertrand VINCENT, StopEolien17, Pierre MOLAGER, Laure TROTIN, Denis ROGUET, Jean-Claude GODINEAU, Annie PEROCHON, Gerard BIELKAR, Françoise MESNARD, Julien GOURRAUD, Wilfried HAIRIE, Maurice PERRIER, Daniel LAGARDE, Didier BASCLE, Alain VILLENEUVE, Rene ESCOULIER, Hubert COUPEZ, Pierre DENECHERE, Cyril CHAPPET, Frederic BRUNETEAU, Frederic EMARD, Annie POINOT-RIVIERE, Sylviane DORNAT, Michel PELLETIER, Henri AUGER, Joel WICIAK, Laurent BUOILLE, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Philippe BARRIERE, Dominique GUILLON, Philippe HARMEGNIES, Ornella TACHE,

La presse

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@88 - James - Marmande

Organisme : base ULM de Fourques sur Garonne

Date de dépôt : Le 17/10/2023 à 13:14:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

En tant que pilote-instructeur utilisant régulièrement l'aérodrome de Saint-Jean-d'Angély, je suis extrêmement préoccupé par le nombre et la hauteur qui ne cessent de croître des éoliennes érigées à proximité de ce terrain d'aviation. Celles-ci constituent autant d'obstacles dangereux et peu visibles lorsque les conditions météo sont marginales. Une telle concentration dans un même secteur est ahurissante. J'émetts donc un avis très défavorable à tout projet d'implantation de nouvelles éoliennes dans un rayon de 15km au minimum autour de l'aérodrome de Saint-Jean-d'Angély.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@89 - GRENON Christophe - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 17/10/2023 à 18:03:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis defavorable

Contribution :

Après un avis défavorable rendu sur le premier projet par le commissaire enquêteur ainsi que le préfet , voici un nouveau projet , n'y a t il pas acharnement ?

De plus ces deux éoliennes sont très males placées puisque presque en zone inondable et très près d une espèce classée vulnérable (la gallaselle) .

nous sommes dorénavant sur exposés aux éoliennes sur notre territoire des vals de Saintonge . si effort il doit y avoir , il faut qu'il soit partagé par tous si toute fois il y a vraiment un intérêt à mettre ces éoliennes en place puisque la production d' électricité n'est faite que pour être revendu à perte évidemment pour l'état .

Les seules bénéficiaires dans l 'histoire sont donc les promoteurs puisque nous subissons l'augmentation des tarifs ainsi que la dégradation de notre environnement.

De plus nous avons déjà une ligne à haute tension qui traverse notre commune , il serait donc appréciable de ne pas dénaturer encore un peu plus notre commune , quel serait le spectacle lors de nos balades familiales et quelle image pour ceux qui viennent se promener sur notre commune notamment sur le parcours terra aventura .

je donne donc un avis défavorable à ce nouveau projet , trop c'est trop .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@90 - JOLLET ANDRE - Les Touches-de-Périgny

Date de dépôt : Le 17/10/2023 à 21:17:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis très défavorable.

Contribution :

En tant que viticulteur, je suis attaché à nos paysages ruraux, fruits de nombreuses générations.

Je travaille la plus grande part de mon temps à l'extérieur et mon horizon se sature peu à peu d'éoliennes gigantesques. Je vois mon cadre de vie professionnel et privé se dégrader de plus en plus. Tout ça pour une énergie diffuse et intermittente qui nécessite d'être complétée par des énergies fossiles! Les Vals de Saintonge n'ont que trop contribué à cette gigantesque imposture qui ne contribue absolument pas à décarboner une production électrique française qui fait partie des meilleures au Monde.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@91 - Brumaud Jonathan - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 17/10/2023 à 23:00:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Bonjour,

Je tiens à contribué contre la construction de ses éoliennes qui sont réellement la pour nous nuire,

En France nous avons des paysages magnifiques que vous gâcher avec ses hauteur de métal aussi grande qu'un bâtiment que l'on refuse dans beaucoup de communes mais vous vous pouvez ?

On nous explique depuis trop longtemps que les ondes sont néfastes pour la santé que l'électricité en continu est mauvais pour la santé que les bruits sont mauvais pour la santé on est au point de devoir presque porté une combinaison pour travailler,

Et vous dans votre bonté vous avez assez d'argent pour pouvoir nous opposer toutes ses contraintes qui font de notre vie quotidienne un enfer,

Et le pire dans tout ça c'est que vous le faites dans le but de pouvoir revendre cette électricité dans les autres pays vous trouver ça normal ?

Je pense qu'il y a assez de nuisibles dans les vals de Saintonge et vous voulez nous rajouter ses monstres de métal dans notre beau paysage,

Je vois pas où et la préservation du patrimoine français quand on expose des éoliennes en face d'un château d'une église d'une forêt d'un manoir,

On nous oblige avec des loi et des textes a gardé le patrimoine français avec un volet d'une couleur une taille de porte un toiture et j'en passe alors que vous vous pouvez vous permettre de vous installer ou bon vous semble car vous proposé de l'argent et vous trouvé ça normal c'est une honte de détruire notre beau patrimoine français pour une question d'argent.

Je suis contre.

Cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E92 - Alain PATHE

Date de dépôt : Le 18/10/2023 à 11:37:51

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Projet de Parc Eolien de Morgat

Contribution :

Madame, Monsieur,

Nos dirigeants politiques sont directement responsables depuis plus d'une décennie de la crise énergétique présente. La politique énergétique européenne désastreuse, dictée par l'Allemagne ne sert qu'une poignée d'industriels sans scrupules qui veulent nous faire croire que la situation actuelle est due au conflit russo-ukrainien. Ceci est évidemment faux comme tout le monde s'accorde à le dire aujourd'hui, sauf évidemment, nos petits dirigeants incapables de dire aux allemands d'assumer seuls leurs erreurs sans entraîner les autres avec eux. Nous subissons depuis trop longtemps ce diktat allemand qui ruine nos grandes entreprises françaises (notamment EDF) avec la bénédiction de nos gouvernements successifs.

En conséquence, tout projet relatif à l'éolien ou au photovoltaïque doit être combattu, puisque tout le monde sait et peut constater sur le site de RTE, que ces moyens de production énergétique sont inefficaces, polluants et coûteux. Ils ne respectent par ailleurs, aucunement la biodiversité et les paysages, et bafouent les droits des riverains qui deviennent donc des victimes à qui l'on impose de plus en plus des décisions injustes, au seul nom des intérêts particuliers d'une minorité et non de l'intérêt général comme on veut nous le faire croire. Il est donc impératif de promouvoir sans modération la filière nucléaire française qui est la seule à ce jour à garantir une autonomie énergétique fiable et peu chère, respectueuse également d'une production énergétique décarbonée. Il est donc impératif que le projet éolien de Morgat soit purement et simplement rejeté.

Merci de votre attention et bien cordialement,

A.P

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@93 - VANESSA - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 18/10/2023 à 14:31:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE, il y a déjà beaucoup trop d'éoliennes dans le secteur.

Nous ne souhaitons pas que notre maison ne perd encore plus de valeur à cause toute cette pollution visuelle, sans compter l'impact sur notre santé à terme et sur celle de la flore,

Nous sommes contres depuis le début donc il serait temps d'arrêter de privilégier l'argent des plus gros au détriment de la volonté des personnes qui sont directement impactées par ces éoliennes et qui n'en reçoivent aucune compensation !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@94 - Anthony - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 18/10/2023 à 14:39:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Bonjour,

Comme beaucoup, en plus de la nuisance visuelle et écologique (sans parler du coup des réparations), il s'agit également de comprendre qu'à cette échelle, il n'y a pas d'intérêt pour le public. Seul les lobbyistes, mairie et autres (pour faire simple) y trouveront un bénéfice certain.

Soyons raisonnable et pensons à un avenir réel et non simplement à s'en mettre plein les poches. Quel futur allons nous laisser ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E95 - Dominique de Pontfarcy

Date de dépôt : Le 18/10/2023 à 17:08:49

Lieu de dépôt : Par email

Objet : 20/09/23 Enquête publique Projet de création du PARC EOLIEN DE MORGAT COMMUNE DE LA JARRIE AUDOUIN - Enquêtes publiques en cours - Consul [...]

Contribution :

20/09/23 Enquête publique Projet de création du PARC EOLIEN DE MORGAT COMMUNE DE LA JARRIE AUDOUIN - Enquêtes publiques en cours - Consultations du public - Consultation du public et commissions consultatives - Environnement, risques naturels et technologiques - Actions de l'État - Les services de l'État en Charente-Maritime

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/20-09-23-Enquete-publique-Projet-de-creation-du-PARC-EOLIEN-DE-MORGAT-COMMUNE-DE-LA-JARRIE-AUDOUIN> Non au projet éolien de La JARRIE-AUDOUIN. Monsieur le commissaire enquêteur, Me rendant régulièrement à La Rochelle, je suis effrayé par la multiplication des éoliennes qui défigurent totalement les paysages de Saintonge. C'est d'autant plus incompréhensible que les objectifs fixés par le SRADDET Nouvelle Aquitaine pour la Charente Maritime en matière de développement de l'éolien terrestre à l'horizon 2030 et même 2050 sont déjà atteints avec plus de 370 éoliennes déjà installées, autorisées ou à l'étude sans compter celles qui font l'objet d'un contentieux et qui verront le jour pour une part non négligeable d'entre elles. À La Jarrie-Audouin, ce sont 17 parcs éoliens dans un rayon de 20 kilomètres soit environ 80 éoliennes. On est vraiment dans la saturation visuelle et l'encerclement total tels qu'ils sont définis par les services de l'Etat, le code de l'environnement (article L514-44 et confirmés par le Conseil d'Etat notamment dans un arrêt du 1-3-2023 N°459716). Et la démarche homéopathique du promoteur éolien n'y change rien car les faits montrent qu'une fois les premières éoliennes installées, le promoteur éolien va déposer un second dossier pour de nouvelles éoliennes et envahir progressivement tout le territoire figurant sur la cartographie DREAL comme étant propice à l'éolien. C'est pourquoi je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique. Envoyé de mon iPad

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E96 -

Date de dépôt : Le 18/10/2023 à 17:29:38

Lieu de dépôt : Par email

Objet :20/09/23 Enquête publique Projet de création du PARC EOLIEN DE MORGAT COMMUNE DE LA JARRIE AUDOUIN - Enquêtes publiques en cours - Consul [...]

Contribution :

20/09/23 Enquête publique Projet de création du PARC EOLIEN DE MORGAT COMMUNE DE LA JARRIE AUDOUIN - Enquêtes publiques en cours - Consultations du public - Consultation du public et commissions consultatives - Environnement, risques naturels et technologiques - Actions de l'État - Les services de l'État en Charente-Maritime

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/20-09-23-Enquete-publique-Projet-de-creation-du-PARC-EOLIEN-DE-MORGAT-COMMUNE-DE-LA-JARRIE-AUDOUIN> Monsieur le commissaire enquêteur, La démarche du promoteur éolien n'est pas nouvelle mais ici elle surprend : comme vous le savez, la démarche Eviter- Réduire -Compenser est une obligation fondatrice selon les propres termes du ministère de la transition écologique qui a pour but de concilier protection de la biodiversité, développement économique et aménagement du territoire. Le promoteur doit s'astreindre à préserver l'environnement en s'attachant en premier lieu à éviter les impacts sur la biodiversité, les paysages et le patrimoine. Ce dispositif figure dans la loi de 2016 de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Dans ce dossier, cela ressemble à une mascarade où un véritable évitement est ignoré mais où le promoteur veut faire croire à un immense sacrifice sur son projet pour se conformer à la démarche ERC : il met en balance 4 hypothèses de 10, 12, 9 et 2 éoliennes comme s'il existait un raisonnement logique qui l'avait conduit à ne limiter son projet que pour préserver l'environnement. La réalité est bien plus évidente : c'est la maîtrise foncière qui l'a contraint à se cantonner à 2 éoliennes et rien d'autre. Il est vrai que la conséquence immédiate est la réduction des obstacles susceptibles de porter atteinte à l'avifaune mais ce format n'est pas justifié par le processus ERC mais par l'envie d'avancer vite sans effrayer et de mettre un pied dans la porte. C'est pourquoi je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique. Envoyé de mon iPad

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@97 - houx olivier - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 18/10/2023 à 20:09:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

je dépose un Avis défavorable

Je suis un habitué des nouvelles technologies et des évolutions en guise d'autonomie énergétiques, pour autant je ne suis pas pour ce projet. Le courant généré par les éoliennes n'est pas une Energie stockable et de plus c'est fluctuant. Il est sans doute temps d'arrêter les éoliennes, qui sont en très (trop) grand nombre dans le Vals de Saintonge, et de penser à travailler différemment sur les énergies autres. Je ne suis pas ingénieur, pour autant j'ai dans l'idée que nous faisons de la fausse écologie, car il y a tellement plus de solutions que de laisser des multinationales s'engraisser.

Il est temps de protéger nos enfants et donc notre biodiversité pour l'avenir de ces derniers.

Nous avons un nombre d'oiseaux protégés dans le secteur, et de mémoire, selon la constitution le droit de l'environnement prime sur celui de l'énergie. Ou alors cela ne sert à rien de protéger des espèces en France si on accorde des dérogations donnant l'autorisation de les faire disparaître...encore un "ni-ni" ou un "en même temps"...

et les chauves-souris? on en parle? on se plaint qu'il y ait trop de moustiques l'été mais il faut arrêter de planter des ventilateurs Tueurs de chauves-souris

Il faut arrêter de dire que c'est bon pour l'environnement. Il n'y a rien d'écologique dans leur conception -sable, ciment, fer, l'électronique, etc...-des matières qui font que l'emprunte carbone de la construction d'une éolienne font d'elle une énergie si verte que cela. Sans compter le transport, etc. Et je ne parle pas des impacts sur la santé (dépression, effet stroboscopique, bruit des pales)

J'ai fait des recherches, la région de naissance de ma femme était parmi les régions "vertes" de France (9eme sur 22 régions avant 2015) mais son rattachement avec l'Aquitaine et le Limousin l'ont fait dégringoler... La région Poitou Charente avait 144MW de production en 2011 contre...0 pour l'aquitaine et 9 pour le limousin.

Sur 454 éoliennes que compte notre joli département de Charente Maritime, 223 se trouvent...chez nous. 95% des éoliennes de la nouvelle aquitaine se trouvent en Poitou Charentes, 0% en Aquitaine et 5% en Limousin...Le tout dans le haut de notre département, et donc massé par chez nous.

Je pense que nous avons bien travaillé et que nous pouvons donc dès à présent, laisser la place à l'ancienne Aquitaine pour prendre la suite et se mettre au boulot. Vous ne pensez pas?

Je ne pense pas qu'il y ait plus de vent chez nous qu'ailleurs dans la région. Dans les Vignes, fleuron de l'industrie Française, on doit bien trouver de la place pour quelques éoliennes non? Après tout, si on en écoute certains, il n'y a pas plus de souci d'emprunte carbone dans les éoliennes que de pesticides dans un bon vin...

dans les hauts des vals de saintonge, je vous défie d'acheter une maison sans voir une éolienne tellement il y en a...

allez implanter vos éoliennes en gironde, il n'y en a pas une seule...

Avec ma femme nous avons acheté dans le but de réaliser un projet professionnel, de rapprochement et pour réconcilier les citadins avec la nature et la biodiversité et les éoliennes vont mettre ce projet en péril. Sans parler de la valeur marchande de notre bien qui lui va décliner si les éoliennes s'installent.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@98 - GUIGNIER CÉLINE - Loulay

Date de dépôt : Le 19/10/2023 à 14:04:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet éolien de la Jarrie Audouin

Contribution :

Je ne suis pas d'accord avec le projet éolien de la Jarrie Audouin, je ne souhaite pas avoir encore et encore des éoliennes dans notre paysage, qui de plus ne nous font même pas baisser nos factures d'électricité !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E99 -

Date de dépôt : Le 20/10/2023 à 14:19:37

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Avis défavorable projet éolien Morgat -Commune La Jarrie Audouin

Contribution :

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur J'habite la Commune de St Martial 17330, hameau Les Sauzets, limitrophe commune de La Jarrie Audouin (que je vois de chez moi) et plus près des éoliennes en projet que certains habitants de la Jarrie Audouin. En d'autres termes, les avantages financiers pour la commune de la Jarrie Audouin et les nuisances (vue, bruit, impacts biodiversité ...) pour les autres. Un projet beaucoup plus important de 9 éoliennes sur la même commune a récemment été refusé par la Préfecture, c'était une sage décision car notre secteur des Vals de Saintonge est désormais en totale saturation. Pourquoi recommencer si ce n'est pour satisfaire les seuls intérêts des promoteurs du projet, communauté de communes, commune, propriétaires des terrains ? Lorsque je sors de chez moi, l'horizon est couvert d'éoliennes sur 360 degrés, les plus proches et très visibles de la maison étant Antezant La Chapelle Bâton /St Pardoult au sud et Coivert - Villeneuve la Comtesse au Nord. Mais je vois aussi très bien celles de la Benate Essouvert, Bernay St Martin, Migré, Vergné, Saint Félix, Marsais (une profusion à l'Ouest). Petit répit côté forêt de Chizé, mais à l'Est je vois très bien le parc de St Mandé sur Bredoire, celui de St Pierre de Juillers Cherbonnières, Varaize et autres plus loin. Et la nuit tout l'horizon clignote de feux rouges sur 360 degrés. Je vous invite à regarder sur une carte toutes les communes que je viens de citer de mémoire et vous comprendrez peut être pourquoi il y a vraiment vraiment saturation dans ce petit secteur des Vals de Saintonge. Il ne serait pas raisonnable d'en ajouter encore d'autres et encores plus hautes. Espérant que la voix de la sagesse l'emportera. Merci de l'intérêt que vous porterez à ma requête.

Roselyne Contré Envoyé depuis l'application Mail Orange

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@100 - TEXIER MARTINE - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 20/10/2023 à 14:22:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

Trop, c'est trop! nous nous sommes mobilisés massivement contre le projet éolien en 2021 (éolienne de 180 m de haut), ce qui a eu pour conséquence un avis défavorable du Commissaire-enquêteur et le refus du projet par le préfet.... Et, de nouveau, on nous demande notre avis sur un autre projet avec des éoliennes de 200 m de haut : DE QUI SE MOQUE-T-ON ????

Les Vals de Saintonge sont déjà saturés, alors que des départements limitrophes n'en ont pratiquement pas. De plus la distance minimale de 500 m entre les éoliennes et les habitations est ridicule, alors que dans certains pays européens elle est de 10 FOIS la hauteur de l'éolienne!

Il est maintenant établi que nos maisons perdent de la valeur à proximité d'un parc éolien ; De plus, ces "parcs" massacrent nos paysages et la faune : mais qui se soucie de notre qualité de vie (lumières rouges et blanches toute la nuit, petits chemins bucoliques massacrés, pollution visuelle et sonore, etc....)

De plus il n'y a aucun bénéfice pour le climat, puisque le courant éolien ne peut assurer une alimentation régulière et qu'il faut donc le compléter par un gaz polluant.

En conclusion, le seul bénéfice est pour LES MARCHANDS DE VENT au détriment des contribuables, de la biodiversité et de la VRAIE écologie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@101 - DUMON CHRISTINE - Loulay

Date de dépôt : Le 20/10/2023 à 14:32:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Ca suffit, on n'en veut plus ! nous sommes arrivés à saturation, dans tous les sens du terme !

Arrêtez de massacrer nos campagnes juste pour le profit des vendeurs de vent !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@102 - TEXIER JEAN-PIERRE - Saint-Pardoult

Date de dépôt : Le 20/10/2023 à 14:53:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

MAIS DE QUI SE MOQUE-T-ON!!!!

ceux qui déposent un avis défavorable pour une zone d'éoliennes le donnent en général pour les éoliennes passées, présentes et à venir.

Les vendeurs de vent pensent peut-être qu'ils obtiendront ce qu'ils veulent avec les consultations à répétition, comptant sur l'effet d'usure...

Les motifs de refus :

- la destruction de l'avenir de nos enfants
- l'hyper saturation
- le non sens écologique
- l'impact environnemental et sur la biodiversité
- les risques sanitaires
- la perte de valeur de notre patrimoine
- la destruction de terres agricoles (800 tonnes de béton au pied de chaque éolienne)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@103 - SOULARD Michel - Villeneuve-la-Comtesse

Date de dépôt : Le 20/10/2023 à 16:13:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de création du parc éolien de Morgat sur la commune de La Jarrie Audouin

Contribution :

Madame, Monsieur,

Veillez trouver, en pièce jointe, la participation de l'association "Villeneuve la Comtesse Environnement" à l'enquête publique du projet de création du parc éolien de Morgat sur la commune de La Jarrie Audouin et auquel nous sommes opposés.

En vous remerciant de l'inclure dans la consultation, je vous salue bien cordialement.

Michel SOULARD

Président de Villeneuve la Comtesse Environnement

Notre page d'information : <https://www.facebook.com/VLC.Environnement>

Pièce(s) jointes(s) :

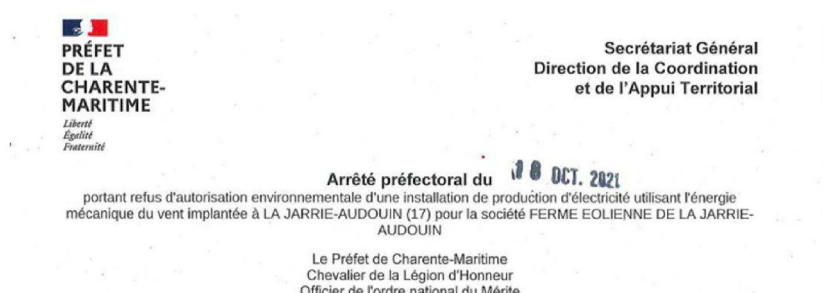
Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 1 sur 8

**Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »
à l'enquête publique du
Projet de création du PARC EOLIEN DE MORGAT COMMUNE DE LA JARRIE AUDOUIIN**

16 octobre 2023

« *Sortez-le par la porte, il revient par la fenêtre* », c'est la locution verbale que l'on peut attribuer à RWE, le promoteur éolien qui propose de mettre deux éoliennes à La Jarrie Audouin en Charente Maritime à travers le projet de création d'une Zone Industrielle Eolienne de Morgat. On se souvient que RWE et VOLKSWIND (<https://jarrieaudouin.projet-eolien.com/etapes/>) s'étaient groupés il y a quelques années pour faire une ZIE de 9 éoliennes (2 pour RWE et 7 pour VOLKSWIND). On s'étonne que VOLKSWIND ne soit pas encore revenu...

L'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » rappelle que la population, fortement engagée, s'était opposée à ce projet qui avait ensuite été annulé, le 18 octobre 2021, par Monsieur Nicolas BASSELIER, alors Préfet de Charente Maritime :



La population des Vals de Saintonge n'a pas changé d'avis ! Elle ne veut pas de cette nouvelle Zone Industrielle de 2 Eoliennes de MORGAT.

Notre association rappelle, à la fin de cet avis, la position que nous avons en mars 2021 lors de l'enquête publique du projet de 9 éoliennes conjoint RWE et VOLKSWIND.

Nous souhaitons y rajouter quelques commentaires ; la situation de l'éolien industriel en Charente Maritime est la suivante :

- 209 éoliennes en Vals de Saintonge, hors projets en recours au Tribunal Administratif de Bordeaux, pour 374 dans toute la Charente Maritime (*chiffre de l'observatoire de l'Eolien en Charente Maritime – fin 2022*). Plus de 50 % des éoliennes de Charente Maritime sont en Vals de Saintonge. **Non, les Vals de Saintonge ne peuvent être le bassin éolien de la Charente Maritime ou de la Nouvelle Aquitaine.**

Chiffres clés au 01-12-2022

| Territoires | En fonctionnement | | Autorisés | | En cours d'instruction | | Intentions de projets | | TOTAL éoliennes | Refus, Recours, abandon | | | Construites |
|-----------------------------------|-------------------|------------|-----------|-----------|------------------------|-----------|-----------------------|------------|-----------------|-------------------------|------------|-----------|-------------|
| | Parcs | Eoliennes | Parcs | Eoliennes | Parcs | Eoliennes | Parcs | Eoliennes | | Parcs | Eoliennes | Eoliennes | |
| Vals de Saintonge | 15 | 95 | 10 | 64 | 4 | 17 | 9 | 43 | 209 | 9 | 95 | 14 | 86 |
| Aunis et CDA de La Rochelle | 7 | 33 | 6 | 33 | 5 | 35 | 2 | 38 | 124 | 9 | 41 | 7 | 37 |
| Haute-Saintonge | | | 1 | 4 | 0 | 0 | 2 | 6 | 12 | 2 | 15 | 2 | 12 |
| CDA Noyen | | | | | | | 2 | 10 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CDA Noyen | | | | | | | 1 | 5 | 9 | 1 | 2 | 1 | 4 |
| CDC Cote de Saintonge | | | | | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CDC Géronde de Saintonge viticole | | | | | | | 2 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 22 | 128 | 17 | 91 | 10 | 53 | 23 | 102 | 374 | 21 | 110 | 24 | 139 |

Eoliennes en fonctionnement : 128
Eoliennes à venir : 91 + 63 = 144
Intentions de nouvelles éoliennes : 102 Total éoliennes : 374



Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 2 sur 8

- Les objectifs SRADET éolien terrestre en Nouvelle Aquitaine sont : 2030 : 4500 MW, 2050 : 7600 MW. (https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/02-eolien_terrestre.pdf). La puissance éolienne installée et autorisée au 1er janvier 2022 (ensemble des 12 départements) : 3181 MW. L'ancien POITOU-CHARENTES supporte un peu plus de 60% des objectifs 2030 et la Charente-Maritime ne devrait plus voir la moindre éolienne d'ici 2050, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 = 605,80 MW, Fourchette DREAL : 223 à 450 MW Part des objectifs SRADET en considération de la superficie (8,16 %) : pour 2030 : 367,20 MW ; pour 2050 : 620,16 MW. **L'objectif est atteint pour 2050 en Charente Maritime, alors pourquoi continuer à installer des éoliennes industrielles qui ne sont plus acceptées par la population ?**

- L'absence de limite quantitative sur le développement de l'éolien amène à une saturation du paysage. C'est le cas en Vals de Saintonge. Il est difficile d'appréhender de façon rationnelle une notion qui peut sembler subjective mais néanmoins bien réelle. Nous utiliserons la méthode selon la note « *Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens* » de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France de Juillet 2019 (https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/31374/195073/file/2019-07-05_Etude_Saturation_v3.pdf) et nous l'appliquerons à la commune de La Jarrie Audouin.

Liste des Zones Industrielles d'Eoliennes autour de La Jarrie Audouin/ Saint Pardout (identification dans le périmètre de 5 et 10 km)

Deux Sèvres :

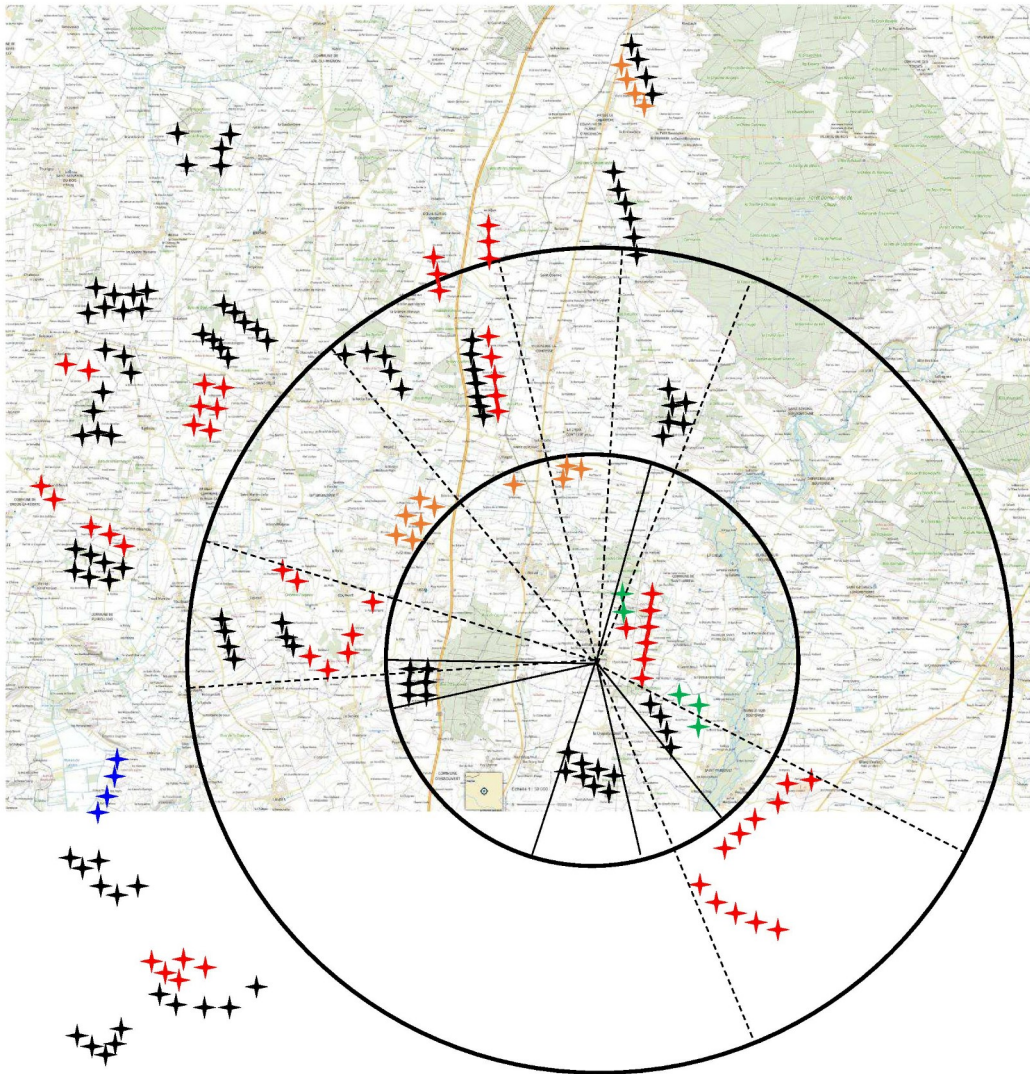
| | | | |
|---------------------|-------------|-------------------|-------|
| Beauvoir-sur-Niort | 4 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Praire / Breuillac | 5 éoliennes | En fonctionnement | |
| Plaine d'Argenson | 6 éoliennes | En fonctionnement | |
| Plaine d'Argenson 2 | 2 éoliennes | En projet | |

Charente-Maritime :

| | | | |
|-----------------------------------|--------------|--|-------|
| Antezant la Chapelle | 6 éoliennes | En fonctionnement | 5 km |
| Bernay Saint Martin 1 | 9 éoliennes | En fonctionnement | |
| Bernay Saint Martin 2 | 6 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | |
| Chênaies Hautes | 5 éoliennes | Autorisé. En recours | |
| Doeuil sur le Mignon | 6 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | 10 km |
| Groix de Parancay | 3 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | |
| La Belle Etoile | 7 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | 10 km |
| La Benate | 6 éoliennes | En fonctionnement | 5 km |
| La Jarrie Audouin Morgatex Nordex | 2 éoliennes | En enquête publique | 5 km |
| la Jarrie Audouin | 9 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | |
| Marsais 1 | 8 éoliennes | En fonctionnement | |
| Marsais 2 | 9 éoliennes | En fonctionnement | |
| Mazeray et Bignay | 5 éoliennes | En fonctionnement | |
| Migre La Foye | 5 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Nachamps Courant | 8 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Régie d'énergie éolienne | 5 éoliennes | En fonctionnement | |
| Saint Loup de Saintonge | 4 éoliennes | Autorisé. | |
| Saint Mard | 2 éoliennes | Refusé. En recours au Tribunal Administratif | |
| Saint Pardout | 4 éoliennes | En fonctionnement | 5 km |
| Saint Pardout Enertrag | 3 éoliennes | En enquête publique | 5 km |
| Tout Vent | 6 éoliennes | Autorisé. | |
| Vervant Les Eglises d'Argenteuil | 12 éoliennes | Refusé puis autorisé. Au Conseil d'Etat. | 10 km |
| Vergné - Coivert | 4 éoliennes | En projet - Non comptabilisé | |
| Vergné Ouest | 6 éoliennes | En projet - Non comptabilisé | |
| Villeneuve la Ctsse - Coivert | 6 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Villeneuve la Ctsse - Vergné 1 | 7 éoliennes | En fonctionnement | 10 km |
| Villeneuve la Ctsse - Vergné 2 | 5 éoliennes | Autorisé. En recours au Tribunal Administratif | 10km |
| Voissay | 5 éoliennes | Autorisé | |

Analyse de la saturation visuelle autour de La Jarrie Audouin

| | |
|---------|--|
| Légende | Noir : en opération |
| | Rouge : accepté ou refusé mais en recours auprès de Tribunaux Administratifs |
| | Bleu : autorisé, en cours de construction |
| | Orange : en projet |
| | Vert : Projet La Jarrie Audouin, objet d'enquête publique en octobre 2023 |
| | Projet Saint Pardoult, objet d'enquête publique en octobre 2023 |



Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 4 sur 8

Hypothèse 1 : En prenant en compte tous les projets. En effet, les projets refusés par la Préfecture de Charente Maritime mais en recours au Tribunal Administratif sont susceptibles à 95 % de probabilité d'être autorisés ; on parle ici de la Zone Industrielle des 8 éoliennes du groupe RWE – VOLKSWIND qui n'a pas été tranché par la Cour d'appel de Bordeaux.

| Calcul des indices de saturation visuelle du grand paysage | | |
|--|-------|------------------------|
| Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village) | | |
| Somme des angles occupés par des éoliennes < 5 km (A) | 95 ° | |
| Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5 et 10 km (A') | 105 ° | |
| Indice d'occupation des horizons (A+A') sans exclure les doubles comptes | 200 ° | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessus de 120 ° | | |
| Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle | | |
| Nombre d'éoliennes à moins de 5 km (N) | 30 | |
| Indice de densité sur les horizons occupé N/(A+A') | 0,15 | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessus de 0,1 | | |
| Espace de respiration | | |
| Plus grand angle continu sans éoliennes | 60 ° | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessous de 160 ° | | |

Les seuils d'alerte sont atteints pour les trois indices. La saturation visuelle est avérée selon les critères définis et le plus grand espace de respiration visuelle est très nettement inférieur à 160°.

Hypothèse 2 : En ne prenant en compte le projet initial de 8 éoliennes du groupe RWE - VOLKSWIND

| Calcul des indices de saturation visuelle du grand paysage | | |
|--|-------|------------------------|
| Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village) | | |
| Somme des angles occupés par des éoliennes < 5 km (A) | 70 ° | |
| Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5 et 10 km (A') | 105 ° | |
| Indice d'occupation des horizons (A+A') sans exclure les doubles comptes | 175 ° | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessus de 120 ° | | |
| Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle | | |
| Nombre d'éoliennes à moins de 5 km (N) | 23 | |
| Indice de densité sur les horizons occupé N/(A+A') | 0,13 | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessus de 0,1 | | |
| Espace de respiration | | |
| Plus grand angle continu sans éoliennes | 75 ° | Seuil d'alerte atteint |
| Seuil d'alerte au-dessous de 160 ° | | |

Les seuils d'alerte sont atteints pour les trois indices. La saturation visuelle est avérée selon les critères définis et le plus grand espace de respiration visuelle est très nettement inférieur à 160°. Le paysage des Vals de Saintonge est saturé d'éoliennes industrielles.

Ce projet n'est pas opportun. Il doit être refusé.



Michel SOULARD
Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »
06 08 74 04 92
VLC.Environnement@free.fr

Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 5 sur 8

De : VLC Environnement <VLC.Environnement@free.fr>
Envoyé : mercredi 31 mars 2021 14:39
À : 'vlc.environnement@gmail.com' <vlc.environnement@gmail.com>
Objet : Enquête publique projet éolien de La Jarrie Audouin (Charente Maritime)

eolien-la-jarrie-audouin@mail.registre-numerique.fr

De Michel SOULARD
Président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »
17 330 Villeneuve la Comtesse

Villeneuve la Comtesse, le 27 mars 2021,

Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » à l'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Monsieur le Préfet de Charente Maritime
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Charente Maritime
Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin
Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin,

L'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin s'est ouverte le 1^{er} mars 2021, mais :

- Savez-vous que les promoteurs éoliens sont des entreprises privées qui ne font ni de l'écologie, ni du développement durable, mais de l'argent ? Ils ne font qu'installer des machines achetées en Allemagne, au Danemark ou en Espagne. C'est dans un schéma subventionné et non concurrentiel que **l'électricité leur est rachetée 3 fois le prix de marché** (chiffres 2020 dans le document joint). Sans cela ils n'existeraient plus. Ce sont nous, les consommateurs, qui payons la facture.
- Savez-vous que l'industrie éolienne n'est pas sans générer des pollutions importantes ? La fédération France Energie Eolienne qui regroupe les promoteurs éoliens a essayé de faire croire dans un film publicitaire que l'éolien ne pollue pas. Or le Jury de Déontologie de la Publicité en a « *déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur.* » <https://www.jdp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondue/>
- Savez-vous que le projet en cours sur la Jarrie Audouin est un **projet pilote qui est deux fois plus puissant que les plus grands parcs éoliens de Charente Maritime** ? L'objectif des promoteurs est d'implanter ce type de parcs gigantesques (6 MWatts) dans d'autres communes de Charente Maritime. C'est la raison des largesses financières proposées.
- Savez-vous que la **production électrique d'une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent** ? Ainsi avec un vent de 80 km/h, une éolienne de 3 MW produit environ 3 MW (vent violent selon Météo-France), **avec un vent de 40 km/h elle produit 8 fois moins, c'est à dire 0,375 MW et avec un vent de 20 km/h elle produit 64 fois moins, soit environ 0,046 MW**. Donc, même si une éolienne tourne, sa production électrique peut être quasiment nulle.
http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance_VentViolent.pdf et <https://energieplus-lesite.be/theories/eolien8/rendement-des-eoliennes/>
- Savez-vous que 227 éoliennes sont en opération, autorisées, en instruction ou en projet en Vals de Saintonge ? **Vous n'en voyez aujourd'hui que 68, c'est à dire 1/3 de ce qui va sortir de terre ! A court terme, 159 nouvelles éoliennes de plus seront construites** (voir carte jointe)

Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 6 sur 8

- Savez-vous que ces 227 machines correspondent à **une puissance de production 15 fois plus importante que celle nécessaire aux besoins électriques des Vals de Saintonge** et plus que celle nécessaire pour tout le département de la Charente Maritime ? (Voir carte jointe).
- Savez-vous que personne n'a demandé aux Vals de Saintonge une telle contribution, ni l'Etat, ni le Gouvernement, ni la Préfecture ? **Ce sont uniquement les promoteurs éoliens qui mettent cette pression** pour installer leurs machines dans le but unique de faire de l'argent.
- Savez-vous que plus de 1 500 tonnes de béton sont nécessaires pour les fondations d'une éolienne ? **Ces centaines de socles détruisent à jamais le sol et le sous-sol des terres agricoles**. Rien que pour les Vals de Saintonge, plus de 350 000 tonnes de béton sont nécessaires à l'heure où le sable se raréfie.
- Savez-vous que le **coût de démantèlement d'une éolienne est d'environ 500 000 €** et que souvent il sera à la charge du propriétaire du terrain en fin de vie des éoliennes ? Donc, ces éoliennes et surtout leurs socles ne seront probablement jamais enlevés. Il n'est pas « durable » de laisser aux générations suivantes des friches industrielles gigantesques et des terres incultes. Il y a plusieurs années, c'était la principale inquiétude de Monsieur Jalon, Préfet de Charente Maritime, en signant les arrêtés d'autorisation. Or les premières friches industrielles d'éoliennes apparaissent déjà dans le nord de la France.
- Savez-vous que, parlant du démantèlement des éoliennes en 2020, Profession Recycleur – L'Officiel des Déchets déclare **« L'expérience montre en effet que les dépôts de garantie en vue du démantèlement exigé au moment du permis de construire sont encore très loin de couvrir les frais de déconstruction. Ce constat est vrai en Europe bien évidemment, mais également aux Etats-Unis où 8 000 éoliennes devront être démontées tous les ans ces quatre prochaines années, estime Bloomberg NEF. Pour l'heure, aucune solution viable n'est disponible pour assurer le recyclage des pales et tout porte à croire que la solution n'est pas pour demain. Moralité, pour l'instant, des milliers d'entre elles partent à l'enfouissement 30 pieds sous terre dans l'Iowa, le Wyoming ou le Dakota du Sud. « Les pales d'éolienne finissent leurs jours-là, pour l'éternité », confirme Bob CAPPADONA, directeur des opérations VEOLIA Environnement en Amérique du Nord. »** <https://www.profession-recycleur.fr/dechets-d-eoliennes-le-defi-du-recyclage-des-pales-p673.html>
- Savez-vous que le commissaire enquêteur pour le projet de Saint-Georges du Bois a donné un avis défavorable entre autres à cause du **désistement de plusieurs propriétaires terriens devant les risques qu'ils prenaient avec le démantèlement des machines en fin de vie** ?
- Savez-vous qu'avec ses dimensions gigantesques (9 machines de 6 MWatts) , le parc éolien de La Jarrie Audouin aura un impact très important sur la Jarrie Audouin mais également sur les communes avoisinantes à des kilomètres à la ronde. **Beaucoup de communes voisines sont très inquiètes de l'apparition de ce projet monstrueux ...**
- Savez-vous que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris ? Chaque éolienne tue environ une dizaine d'oiseaux et une dizaine de chauves-souris par an. **Avec 227 éoliennes, plus de 2 200 oiseaux et 2 200 chauves-souris seront tués chaque année en Vals de Saintonge**. Je vous laisse évaluer les dizaines de milliers de cadavres pour l'ensemble du département de Charente Maritime.
- Savez-vous que les effets de l'éolien peuvent être nocifs pour les êtres vivants ? Plus de 400 vaches sont mortes à Nozay : https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul_44138/eoliennes-tueuses-pres-de-nozay-dans-la-ferme-des-potiron-la-400e-vache-est-morte-mi-decembre_38499386.html et une agricultrice nantaise porte plainte contre l'Etat <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/sante-des-vaches-et-eoliennes-une-agricultrice-nantaise-porte-plainte-contre-des-ministres-7125938> .
- Savez-vous que les promoteurs éoliens vous expliqueront toujours qu'**une éolienne de 200 m de hauteur aussi grande que la tour Montparnasse** dans un paysage de plaine sans relief a un **« impact faible et sans importance »** ?
- Savez-vous que l'éolien **détruit le tourisme rural et dévalorise l'immobilier de plus de 20 %** ? N'est-ce pas l'amorce **d'un exode rural**, alors que le département essaye de redynamiser notre campagne ?
- Savez-vous que **plusieurs habitants ont déjà quitté la commune de La Jarrie Audouin à cause de ce projet** ? D'autres projets ont également fait partir des gens des Vals de Saintonge.

Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 7 sur 8

- Savez-vous **que la colère gronde dans les Vals de Saintonge** à cause de cette **Invasion** et cette **Occupation** dans nos campagnes ? Cette agitation dans nos paysages trouble, jour et nuit, notre qualité de vie et notre environnement paisible, propres à la Charente Maritime.
- Savez-vous que Dominique Bussereau, président du Conseil Départemental de Charente-Maritime et Président de l'Assemblée des Départements de France, se référant aux projets de parcs éoliens prévus sur le département déclarait en 2019 « **La Charente-Maritime est en danger de mort touristique** ». Il poursuivait : « **La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département...** » Et D. Bussereau de dénoncer le fait que **le sable utilisé pour les 1 500 tonnes de béton armé par éolienne est « prélevé dans les sables que nous essayons de protéger en particulier au large des Mathes »** : <https://www.ddme.fr/2018/10/>
- Savez-vous qu'en 2019, Julien AUBERT, président de la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'Impact Economique, Industriel et Environnemental des Energies Renouvelables sur la Transparence des Financements et sur l'Acceptabilité Sociale des Politiques de Transition Energétique (IEIERTFASPTE) a établi en 2019 que « **la transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique** ». <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR515B2195-t1.html>
- Savez-vous que Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, secrétaire de la même Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'IEIERTFASPTE, Députée La République en Marche de l'Isère, a ajouté lors du Colloque National Éolien en 2019 : "... **comprendre que 80 % des gens qui vous disent que le développement des ENR électriques soutient la décarbonation et finalement la transition écologique en France je pense que ce n'est pas bon non plus parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti...**". <http://www.epaw.org/echoes.php?lang=fr&article=n769>
- **Savez-vous que cinq députés et deux sénateurs de Charente-Maritime ont adressé un courrier commun à la ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, pour l'alerter sur la saturation du développement de l'éolien dans le département ?** Jean-Philippe ARDOUIN (LRM), Olivier FALORNI (PRG), Raphaël GERARD (LRM), Didier QUENTIN (LR), Frédérique TUFFNELL (MD[MoDem]&DA, Corine IMBERT (LR) et Daniel LAURENT (LR) soulignent « **l'importance de définir un seuil local d'acceptabilité en matière de développement de l'éolien**, » tout en affirmant être "résolument pour un développement national du mix énergétique". <https://www.francebleu.fr/infos/societe/deputes-et-senateurs-de-charente-maritime-interpellent-le-gouvernement-au-sujet-des-eoliennes-1609862605>
- Savez-vous que parlant des éoliennes, Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de Charente Maritime a récemment déclaré : « **Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine** ». <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/eoliennes-il-appartient-a-tous-les-elus-locaux-de-se-battre-contre-des-projets-qui-detruisent-notre-patrimoine-20200729>
- Savez-vous que, récemment, Barbara POMPILI, « **la ministre de la Transition écologique et solidaire a déclaré (selon le tribunal administratif de Paris le 3 février 2021) que les énergies renouvelables ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre dans un « mémoire en défense » enregistré le 23 juin 2020...** » <https://www.contrepoints.org/2021/02/18/391203-energies-renouvelables-et-effet-de-serre-sont-independants>

Maintenant vous savez ! Alors nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.

Je suis à votre disposition pour toute clarification.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin, l'expression de mes sincères salutations.

Michel SOULARD
Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »
06 08 74 04 92
VLC.Environnement@free.fr

Document : 231016 Enquête publique éolien- La Jarrie Audouin.pdf, page 8 sur 8

Copie à :

Lionel QUILLET, Cécile DAVID, Corinne IMBERT, Jean-Philippe ARDOUIN, Olivier FALORNI, Raphaël GERARD, Didier QUENTIN, Frédérique TUFFNELL, Corine IMBERT et Daniel LAURENT, Michel BRONCARD, Bertrand VINCENT, StopEolien17, Pierre MOLAGER, Laure TROTIN, Denis ROGUET, Jean-Claude GODINEAU, Annie PEROCHON, Gerard BIELKAR, Françoise MESNARD, Julien GOURRAUD, Wilfried HAIRIE, Maurice PERRIER, Daniel LAGARDE, Didier BASCLE, Alain VILLENEUVE, Rene ESCOULIER, Hubert COUPEZ, Pierre DENECHERE, Cyril CHAPPET, Frederic BRUNETEAU, Frederic EMARD, Annie POINOT-RIVIERE, Sylviane DORNAT, Michel PELLETIER, Henri AUGER, Joel WICIAK, Laurent BUOILLE, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Philippe BARRIERE, Dominique GUILLON, Philippe HARMEGNIES, Ornella TACHE,

La presse

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@104 - MORILLON JEAN LOUP - Vervant

Date de dépôt : Le 20/10/2023 à 19:36:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Défavorable

Contribution :

Bonjour

Je ne comprends pas cette frénésie de construire de plus en plus de projets éoliens sur notre territoire Vals de Saintonge. La saturation visuelle commence à être oppressante, modifie grandement mon environnement de manière durable. Il faut des éoliennes dans notre pays, mais pourquoi notre territoire devrait recevoir une telle concentration, en prenant en compte les futures projets accepter et les nombreux autres à venir. Je ne suis pas sûr de vouloir rester sur un territoire appelé Vals de Saintonge ce qui avait du sens par rapport à son l'histoire et qui devrai bientôt plutôt s'appeler Vals Éolien. Je ne parle pas de la nuisance et des impacts sur la faune et du clignotement rouge la nuit. Je vous demande de ne plus installé de parcs éoliens et de ne plus agrandir les parcs existants en Vals de Saintonge au risque de perdre notre identité.

Jean loup Morillon

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@105 - Sylvia - Loiré-sur-Nie

Organisme : CNRS

Date de dépôt : Le 20/10/2023 à 20:17:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis très défavorable

Contribution :

Je vous soumet mon avis très défavorable quand à ce projet éolien. En effet, les conséquences de ce projet sont une énième artificialisation des sols, un dérangement de plus pour la faune sauvage, mammifères (dont chauves-souris), oiseaux, ou insectes, sans compter l'impact visuel et auditif pour les êtres humains environnants. Ajoutez à cela la nécessaire utilisation de matières premières constituées de métaux précieux (dont l'extraction est une catastrophe humaine et écologique), l'impossibilité de recyclage complet, la durée de vie de ces appareils est en inadéquation complète avec un processus de réduction de la consommation énergétique, de réduction de l'impact des sociétés humaines sur le dérèglement climatique et la perte de biodiversité. Il est urgent de réagir face à une pression politico-industrielle qui nourrit les espoirs de régler tous les problèmes en développant largement les soit-disant énergies renouvelables. Il faut des décisions réfléchies et courageuses, et s'opposer fermement à ce genre de projets doit être une position à tenir par le plus grand nombre. L'impact à long terme de ce genre de projet est bien plus néfastes global que la compensation financière courttermiste qui en découlera pour une poignée d'êtres humains.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@106 - GROUSSARD damien - Loulay

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 10:31:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :REGISTRE NUMERIQUE

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE au projet éolien Morgat sur la commune de La Jarrie Audouin. Notre paysage est complètement défiguré avec toutes ces machines de plusieurs centaines de mètres de hauteur que l'on voit à perte de vue. Pourquoi une telle concentration sur notre territoire ? Au nom de l'écologie, mon œil !! Tout cela rapporte au lobbying des constructeurs éoliens dont les emplois sont majoritairement étrangers et qui se moquent de l'environnement ! Arrêtons tout ça !! STOP !!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@107 - JACQUES - Loiré-sur-Nie

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 11:22:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Déjà beaucoup trop d'éoliennes dans notre secteur.

Pourquoi demande t'on l'avis des habitants et des élus locaux si la cour administrative d'appel de Bordeaux n'en tient pas compte?

Et on s'étonne que les électeurs ne se déplacent plus pour voter...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@108 - Roy Adline - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 11:33:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : anti eoliens

Contribution :

Trop d'éoliennes dans le vals de saintonge STOP AUX EOLIENNES !!!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@109 - Corinne - La Rochelle

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 11:42:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

déjà beaucoup trop d'éoliennes dans les Vals de Saintonge.

120 en fonctionnement 80 en instruction et une centaine en projet..... c'est bientôt 300 éoliennes sur un territoire de 110 communes..... Si on laisse faire

AVIS TRES DEFAVORABLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@110 - CHRISTOPHE - La Rochelle

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 11:45:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

120 éoliennes en fonctionnement, 80 en instruction, 100 en projet.....

mais bientôt 300 éoliennes sur ce territoire si on ne fait rien.

AVIS PLUS QUE DEFAVORABLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@111 - Harelle Anouck - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 12:28:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis Défavorable

Contribution :

Avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés nous ne pouvons plus en accepter d'autres trop c'est top !

Je suis contre ce nouveau projet éolien

Anouck Harelle habitante et propriétaire à La Jarrie Audouin

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@112 - Harelle William - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 12:30:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés nous ne pouvons plus en accepter d'autres trop c'est top !

Je suis contre ce nouveau projet éolien

William Harelle habitant et propriétaire à La Jarrie Audouin

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@113 - Du bien être - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 12:32:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis Défavorable

Contribution :

Avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés nous ne pouvons plus en accepter d'autres trop c'est top !

Je suis contre ce nouveau projet éolien

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@114 - Verdavaine Frederic - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 14:50:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Le parc éolien de Charente maritime sature déjà le paysage.

Nous sommes encadrés et contre ce nouveau projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@115 - Verdavaine Marie Sophie - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 14:53:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

La Charente maritime ne deviendra pas l'éolienne de la France.

Je suis contre le projet éolien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@116 - Claudine - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 16:06:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA JARRIE AUDOUIN

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE.

- De plus en plus d'éoliennes = saturation
- De plus en plus haute
- Le Val de Saintonge a atteint son quota d'éolienne.

-

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@117 - Degodez Willy - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 21/10/2023 à 19:04:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éolienne

Contribution :

Déjà de trop sur notre région

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@118 - Baudoin Alain - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 00:48:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Stop ! Il n'est même plus question de savoir si nous sommes pour ou contre l'éolien... Ces monstres sortent de partout ! J'habite l'île de Ré et viens régulièrement à la jarrie audouin ou mon épouse a hérité de sa maison natale. Qu'est devenue la campagne de notre enfance ? Nous prenons plaisir à nous promener le soir contempler les chevreuils et la nature. Devons nous subir cette manie financière pour des promoteurs étrangers ? Et si seulement nous pouvions bénéficier de l'énergie ? Et bien non ... nous payons sur notre facture d'électricité l'investissement éolien pour lequel je suis contre ! Allez retrouvons les pieds sur terre svp

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@119 - Donna Wright - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 10:02:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : trop d'éoliennes

Contribution :

Il y a déjà 100 éoliennes dans un rayon de 20 km autour de chez nous. Nous avons acheté notre maison en 2020. Il n'y en avait pas lorsque nous l'avons achetée. Nous avons demandé au Notaire s'il y en avait de prévu. Il nous a menti et nous a dit qu'il n'était pas prévu d'en construire. Nous pouvons maintenant les voir depuis notre magnifique jardin. Nous nous sentons complètement trompés et craignons que la valeur de notre maison diminue. Nous savons qu'ils sont nécessaires, mais nous en avons déjà trop ici et d'autres régions n'en ont pas. Trop c'est trop.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@120 - SAUNIER PIERRE - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 13:07:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN MORGAT A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

PROJET EOLIEN MORGAT (Commune La Jarrie-Audoin)

Le 15/10/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Messieurs les propriétaires des terrain concernés,

Mon avis est TRES DEFAVORABLE à ce projet !

Depuis des générations nos anciens ont façonné cette région, ces paysages, ils ont construit des églises et des châteaux qui nous ont apportés le charme et la douceur de ce pays.

Oseriez-vous taguer ou lacérer le tableau d'un grand maître ?... NON, bien sûr... alors pourquoi massacrer cette œuvre d'art qui est notre paysage ? Ceci pour une poignée d'euros !!

Je suis né ici et je sais que nos communes sont pauvres mais ne tombez pas dans le piège. Chaque aérogénérateur de cette nature coûte environ 3 millions d'euros subventionnés, multipliez par le nombre d'éoliennes et imaginez les investissements que nous pourrions réaliser dans notre région : rénovation des bâtiments – isolation – assainissement – gestion de l'eau - aide aux entreprises- énergie nouvelle non destructrice de l'environnement ...

En plus de ce déni de démocratie, ce type d'énergie éolienne est une énergie intermittente qui imposera toujours l'existence de centrales. ALORS ARRETONS CE GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS

et ces problèmes sanitaires. Nous avons déjà connu le scandale du tabac, du sang contaminé, de l'amiante... Nous aurons des comptes à rendre à nos enfants et : NOUS NE POURRONS PAS DIRE QUE NOUS NE SAVIONS PAS. Pensez aux générations futures.

ARRETEZ DE NOUS PRENDRE POUR DES CITOYENS DE DEUXIEME ZONE.

Les profits énormes des promoteurs sont privés et subventionnés. Nous payerons tous "la casse" !!

"FAITES PAYER LES PAUVRES, ILS SONT PLUS NOMBREUX."

Ces installations seront un échec ruineux écologiquement, politiquement et économiquement.

Messieurs, dites comme moi NON.

Cordialement,

Pierre Saunier

e-mail : *****@gmail.com

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Projet éolien La J-A 2023-10-06- Morgat - Saunier Pierre.pdf, page 1 sur 1

PROJET EOLIEN DE LA JARRIE-AUDOUIN- MORGAT

Le 06/10/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur (Monsieur Alain Morisset),

Messieurs les propriétaires des terrain concernés,

Mon avis est TRES DEFAVORABLE à ce projet !

Depuis des générations nos anciens ont façonné cette région, ces paysages, ils ont construit des églises et des châteaux qui nous ont apportés le charme et la douceur de ce pays.

Oseriez-vous taguer ou lacérer le tableau d'un grand maître ?... NON, bien sûr... alors pourquoi massacrer cette œuvre d'art qui est notre paysage ? Ceci pour une poignée d'euros !!

Je suis né ici et je sais que nos communes sont pauvres mais ne tombez pas dans le piège. Chaque aérogénérateur de cette nature coûte environ 3 millions d'euros subventionnés, multipliez par le nombre d'éoliennes et imaginez les investissements que nous pourrions réaliser dans notre région : rénovation des bâtiments – isolation – assainissement – gestion de l'eau - aide aux entreprises- énergie nouvelle non destructrice de l'environnement ...

En plus de ce déni de démocratie, ce type d'énergie éolienne est une énergie intermittente qui imposera toujours l'existence de centrales. **ALORS ARRETONS CE GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS** et ces problèmes sanitaires. Nous avons déjà connu le scandale du tabac, du sang contaminé, de l'amiante... Nous aurons des comptes à rendre à nos enfants et : **NOUS NE POURRONS PAS DIRE QUE NOUS NE SAVIONS PAS.** Pensez aux générations futures.

ARRETEZ DE NOUS PRENDRE POUR DES CITOYENS DE DEUXIEME ZONE.

Les profits énormes des promoteurs sont privés et subventionnés. Nous payerons tous "la casse" !!
"FAITES PAYER LES PAUVRES, ILS SONT PLUS NOMBREUX."

Ces installations seront un échec ruineux écologiquement, politiquement et économiquement.

Messieurs, dites comme moi **NON.**

Cordialement,
Pierre Saunier
e-mail : pierrecharles.saunier@gmail.com

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@121 - MAGNE Stephan - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 13:41:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet Éolien de Morgat

Contribution :

Bonjour,

Je suis CONTRE la pose supplémentaire d'éoliennes autour de St Martial , La Jarrie Aoudoin et St Pardoult.

Déjà plus de 100 éoliennes de posées autour de nous à moins de 20kms voir à 500m.

Je participe aussi à la pétition sur le désaccord avec le projet du parc éolien de Morgat.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@122 - Valérie - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 13:42:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien de Morgat

Contribution :

Bonjour,

100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et 60 autorisées ça suffit ! Notre territoire est saturé !

Je suis contre ce nouveau projet !

Valérie Magne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@123 - Lemarié-Lefort Pascale - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 14:05:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Désaccord

Contribution :

Je suis en désaccord sur l'implantation de nouvelles éoliennes que ce soit sur la commune de Jarrie Audouin et/ou toutes les autres de notre région. Assez !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@124 - Audrey - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 14:50:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Je donne un avis défavorable au projet de construction et d'exploitation de deux éoliennes de 200m de la société RWE Renouvelables France à La Jarrie Audouin.

Saturation du paysage du val de saintonge, mort de chauve souris censées être protégées, tonnes de béton enfouis dans sol, pâles non recyclables, catastrophe écologique!

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@125 - Celine - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 14:57:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Saturation du paysage du val de saintonge, mort de chauve souris censées être protégées, tonnes de béton enfouis dans sol, pâles non recyclables, catastrophe écologique...

Je donne un avis défavorable au projet de construction et d'exploitation de deux éoliennes de 200m de la société RWE Renouvelables France à La Jarrie Audouin.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@126 - Roy Adeline - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 15:50:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : anti eoliens

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE AUX EOLIENNES

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@127 - Labarrere philippe - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 17:28:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés, nous ne pouvons plus en accepter d'autres, trop c'est trop !

Je suis contre ce nouveau projet éolien

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@128 - Giel Valérie - Essouvert

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 18:22:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet éolien

Contribution :

Contre le projet des éoliennes de 200m

C'est une pollution

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@129 - Monnier Martial - Muron

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 18:50:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes...

Contribution :

Pollution visuelle et non recyclable...

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@130 - Monnier Valérie - Muron

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 18:55:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes...

Contribution :

Il y a suffisamment d'éoliennes dans ce secteur...pollution sonore et visuelle... aérodrome à proximité...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@131 - ISTASSE Rémy - Essouvert

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 19:17:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET ÉOLIEN DE 2 ÉOLIENNES A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

Avis défavorable pour l'ajout de ces 2 éoliennes. Notre Aéro-club va finir par fermer à cause du nombre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@132 - ISTASSE Amanda - Essouvert

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 19:18:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de 2 éoliennes à la Jarrie Audouin

Contribution :

Je ne suis pas d'accord avec ce projet qui risque d'empêcher toute navigation aérienne du petit aéroclub de Saint Jean d'angely

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@133 - Raphaëlle - Neuillac

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 19:43:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Éoliennes

Contribution :

Je ne souhaite pas voir s'implanter de nouvelles éoliennes dans les Vals de Saintonge qui en comptent déjà bien assez qui transforment le paysage et créent trop de polémiques.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@134 - Bésiat Sabine - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 21:23:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE SUR PROJET ÉOLIEN DE 2 ÉOLIENNES A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

Avec toutes les éoliennes déjà en fonctionnement sur notre secteur, nous sommes saturés, encerclés. Pollution visuelle, sonore, conséquences sur la santé humaine et animale, les effets néfastes sont nombreux pour la population. Notre département compte le plus grand nombre d'éoliennes de toute la région Nouvelle Aquitaine, le secteurs des Vals de Saintonge est Ile plus impacté par ces implantations d'éoliennes, en particulier au nord de St Jean d' Angély. Nous produisons plus d'énergie que nous n'en consommons.

Nous savons bien que si nous laissons faire, après ces 2 mats, d'autres viendront.

Trop c'est trop, je suis contre ce projet et donne un avis défavorable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@135 - JULIEN - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 21:26:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE SUR PROJET ÉOLIEN DE 2 ÉOLIENNES A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

JE SUIS ABSOLUMENT CONTRE CE PROJET EOLIEN

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E136 - guillaume kienz

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 21:31:01

Lieu de dépôt : Par email

Objet :AVIS DÉFAVORABLE

Contribution :

AVIS DÉFAVORABLE - je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop !

Sent from my iPhone

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@137 - GOBIN Isabelle - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 22:30:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : STOP AUX ÉOLIENNES

Contribution :

Nous sommes saturés !!!!! Arrêtons le massacre. Il y a beaucoup trop d'éoliennes dans ce secteur. Le paysage a perdu tout son charme.

IL FAUT QUE TOUT CELA S'ARRETE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@138 - Besson Karine - Saint-Pardoult

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 23:11:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien St Pardoult

Contribution :

Je ne souhaite pas voir ce projet éolien aboutir car nous en avons suffisamment sur notre territoire.

La nuit nous pouvons observer le nombre impressionnant d'éoliennes que nous pouvons avoir tout autour de la vallée de la boutonne, et je pense que le paysage a été assez défiguré comme ça (remembrement).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@139 - Michel - Saujon

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 23:18:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes

Contribution :

Je suis contre de nouvelles éoliennes, pour plusieurs choses, que ferons nous de ces engins dans quelques années quand elles auront fait leurs temps, cela dénature les paysages, modifient la faune animale et est-ce que cela produit réellement autant d'électricité que annoncé car sans vent et il y a des jours sans...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@140 - Pineau Maurice - Aulnay

Date de dépôt : Le 22/10/2023 à 23:30:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Ulcéré par les éoliennes

Contribution :

AVIS DÉFAVORABLE - je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@141 - Monnier Flavy - Muron

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 00:03:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Aérodrome trop près

Contribution :

L'aérodrome de saint jean risque d'être en danger.

Les perturbations aerologiques sont dangereuses. Les éoliennes perturbent l'écoulement du vent et crée des vortex pouvant déstabiliser les ulm et avions de tourisme.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@142 - Roy Adeline - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 04:56:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Anti eoliens

Contribution :

Avis défavorable aux éoliennes ! J'aimerais bien dormir la nuit et ne plus avoir de migraine si possible il y en a beaucoup trop nous sommes encerclés par ses grosses machines qui nous servent à rien .

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@143 - Augé Cédric - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 05:00:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plus d'éoliennes

Contribution :

Avis défavorable à d'autres éoliennes il y en a beaucoup trop le paysage est vraiment gâché par ses grosses machines qui au final servent à rien pour nous

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@144 - Christophe - Égletons

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 07:46:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

J'exprime vivement mon opposition à la construction d'éoliennes à proximité des aérodromes accessibles à la circulation aérienne publique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@145 - Visse Agnès - Les Nouillers

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 07:59:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolienne

Contribution :

AVIS DÉFAVORABLE - je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop ! Et rien n'a été prouvé d'une surproduction d'électricité avec ses horreurs. Avez vous pensé aussi aux oiseaux migrateurs et autres buses, et chouettes et hirondelles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@146 - Visse Patrick - Les Nouillers

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 08:23:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc Éolien

Contribution :

je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@147 - Frédéric - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 08:44:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable projet éolien La Jarrie Audouin

Contribution :

Habitant de St Martial, petite commune rurale où l'on trouve cultures, peupliers, Boutonne et petite église avec un très beau clocher mur, je trouve inacceptable de rajouter d'autres éoliennes proches de la limite de cette commune alors que nous sommes dans un environnement déjà saturé par ces immenses moulins qui se disent écologiques.

Je donne donc un avis défavorable à ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@148 - Louis - Bassussarry

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 09:02:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET ÉOLIEN DE 2 ÉOLIENNES A LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE - je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@149 - Gagner Brigitte - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 09:18:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éolien de la Jarrie Audouin

Contribution :

Avis défavorable.

Quel acharnement de la part des élus du Val de Saintonge à défigurer notre petit coin Saintongeais si paisible et où il fait si bon vivre.

Pourquoi cette concentration d'éoliennes sur nos communes du Val de Saintonge pour laquelle les habitants ne tirent aucun avantage (par exemple alimentation des éclairages publics, écoles, bâtiments publics...).

Cette saturation devient insupportable.

Je suis contre ce nouveau projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@150 - Philippe - Dampierre-sur-Boutonne

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 09:50:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable projet éolien

Contribution :

AVIS DÉFAVORABLE - je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@151 - Patrick - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 10:28:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km et près de 60 autorisées, nous sommes saturées et encerclés, nous ne pouvons plus en accepter d'autres, trop c'est trop. De plus, elles ne tournent que rarement. Quel est le véritable rendement de ces gros moulins qui défigurent notre environnement ? Peut-être une rentabilité économique pour les promoteurs et les exploitants agricole qui louent leurs parcelles.

J'émet un avis défavorable pour cette extension.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@152 - Nicole - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 10:29:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km et près de 60 autorisées, nous sommes saturées et encerclés, nous ne pouvons plus en accepter d'autres, trop c'est trop. De plus, elles ne tournent que rarement. Quel est le véritable rendement de ces gros moulins qui défigurent notre environnement ? Peut-être une rentabilité économique pour les promoteurs et les exploitants agricole qui louent leurs parcelles.

J'émet un avis défavorable pour cette extension.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@153 - Cardot Brigitte - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 10:54:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :RWE Projet éolien 2 sur La Jarrie Audouin

Contribution :

Trop c est trop en venant de Loulay on en voit 20 en sortie de la Jarrie Audouin 28.

Effets négatifs :

- Pollution visuelle
- Dévalorisation de nos biens immobiliers
- Néfaste pour la santé des hommes et animaux
- Appauvrissement de notre faune et flore. Beaucoup d'espèces protégées sont tuées par les pales..
- Pas rentables du tout
- Aucun avantages pour la population

Maintenant la Nouvelle Aquitaine est grande pourquoi insister sur les Vals de Saintonge..

Merci de prendre en compte mon refus pour ce projet éolien ainsi que pour les éventuels nouveaux projets à venir.

NON AUX PROJETS ÉOLIENS SUR LES VALS DE SAINTONGE ET SUR LA JARRIE AUDOUIN

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@154 - Sallic Aude - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 10:54:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

Pour compléter ma contribution du 12 octobre dernier, je vous adresse des captures effectuées sur le site Electricity Maps à 8 h solaire (10h locale en France) montrant qu'à cet instant, comme tout au long de l'année, l'Allemagne qui compte près de 30 000 éoliennes en fonctionnement contre environ 8000 en France, émet énormément plus de CO₂ que la France: 30 gCO₂eq / kWh en ce moment en France, 591 gCO₂eq / kWh en Allemagne (près de 20 fois plus). L'on sait que cela est lié à l'intermittence de cette énergie du vent qui doit être suppléée par du gaz, mais aussi du charbon, sources d'énergie très émettrices de CO₂.

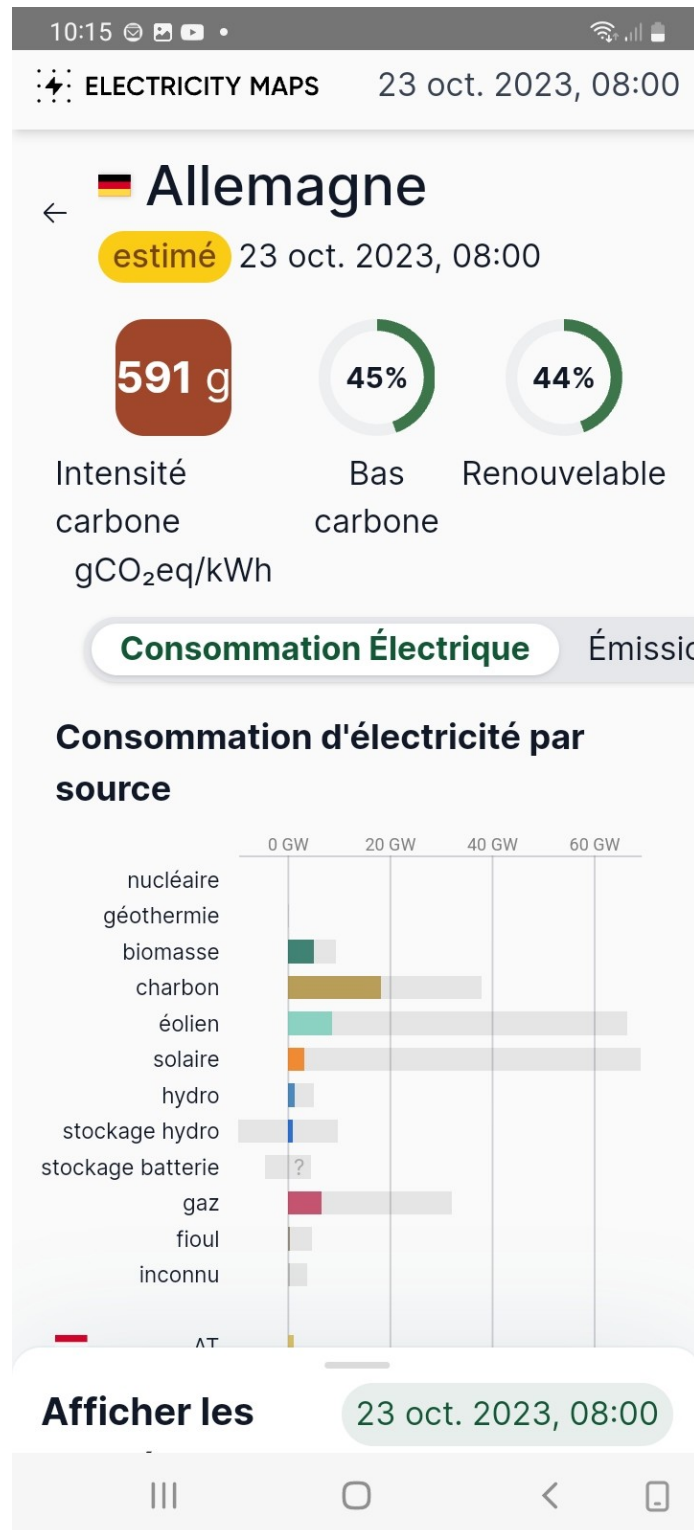
L'enjeu de l'installation des éoliennes est-il réellement la baisse des émissions de gaz à effet de serre?.

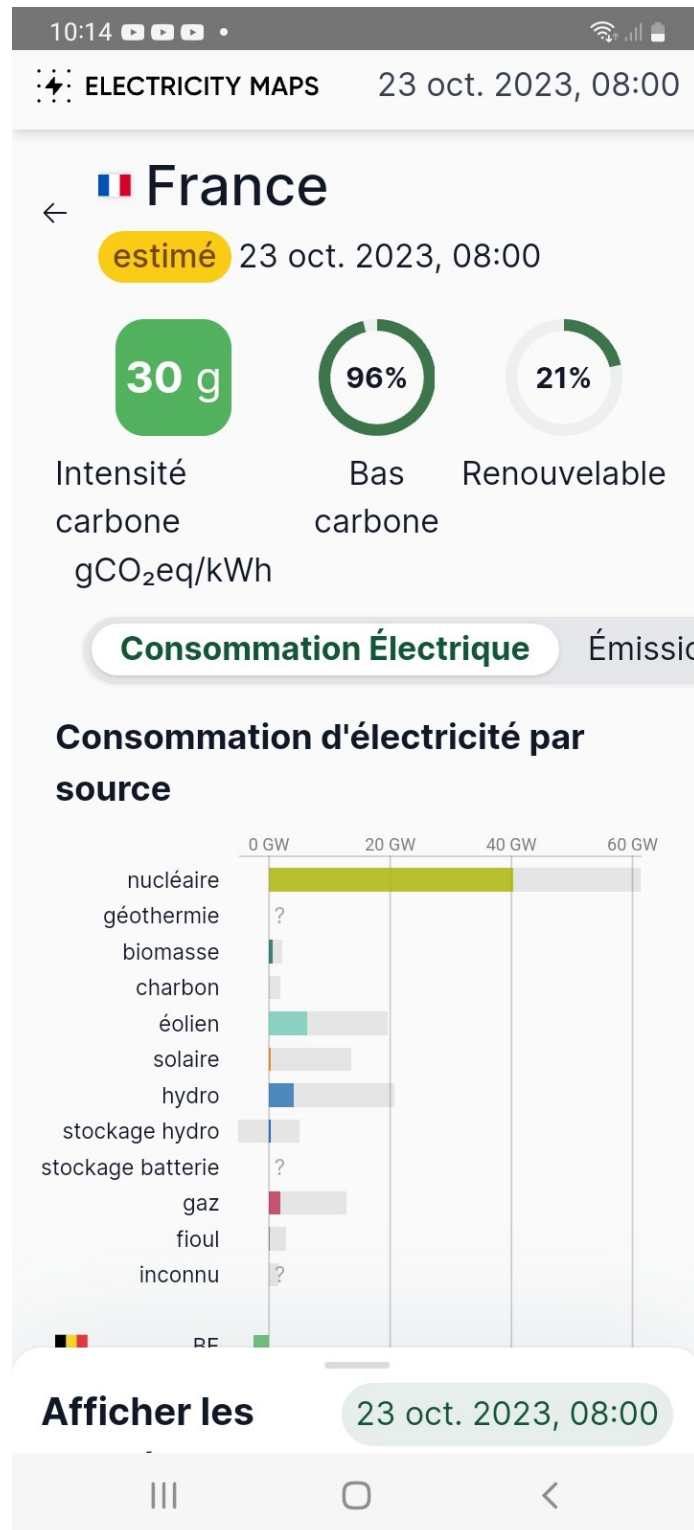
Les populations qui subissent l'invasion des éoliennes et voient leur cadre de vie industriellement défiguré, notamment dans les Vals de Saintonge, se sentent trompées et méprisées.

C'est pourquoi j'émet un avis totalement défavorable à l'implantation de ces deux éoliennes supplémentaires qui s'élèveront à 200m au dessus du sol (les plus hautes du secteur pour le moment... et qui viendront s'ajouter aux 7 déjà à l'étude sur cette commune), en espérant que l'on ne nous considère pas comme étant des citoyens de seconde zone dont le ressenti et la détresse peuvent être une fois encore balayé par les lobbys du vent.

Sources consultables sur les applications Electricity Maps et Ec02 Mix

Pièce(s) jointe(s) :





Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@155 - SALLIC Aude - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 11:02:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES D2FAVORABLE

Contribution :

Pour compléter ma contribution du 12 octobre dernier, je vous adresse des captures d'écran effectuées ce matin sur le site Electricity Maps à 8h solaire (10h locale en France) montrant qu'à cet instant, comme tout au long de l'année, l'Allemagne qui compte près de 30 000 éoliennes en fonctionnement contre environ 8 000 en France, émet énormément plus de Co2 que la France:

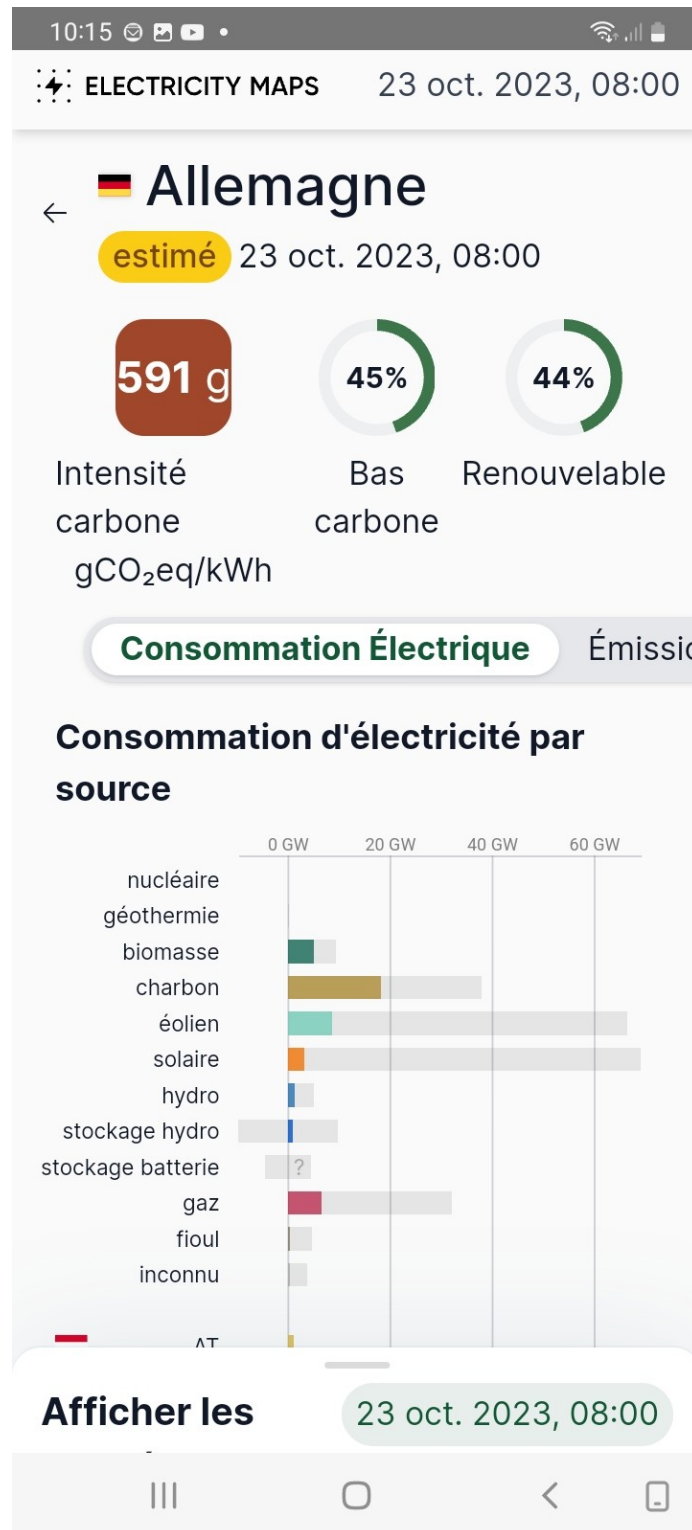
30 gCO2eq / kWh en ce moment en France, 591 gCO2eq / kWh en Allemagne (près de 20 fois plus). L'on sait que cela est lié à l'intermittence de cette énergie du vent qui doit être suppléée par du gaz, mais aussi du charbon, sources d'énergie très émettrices de CO2.

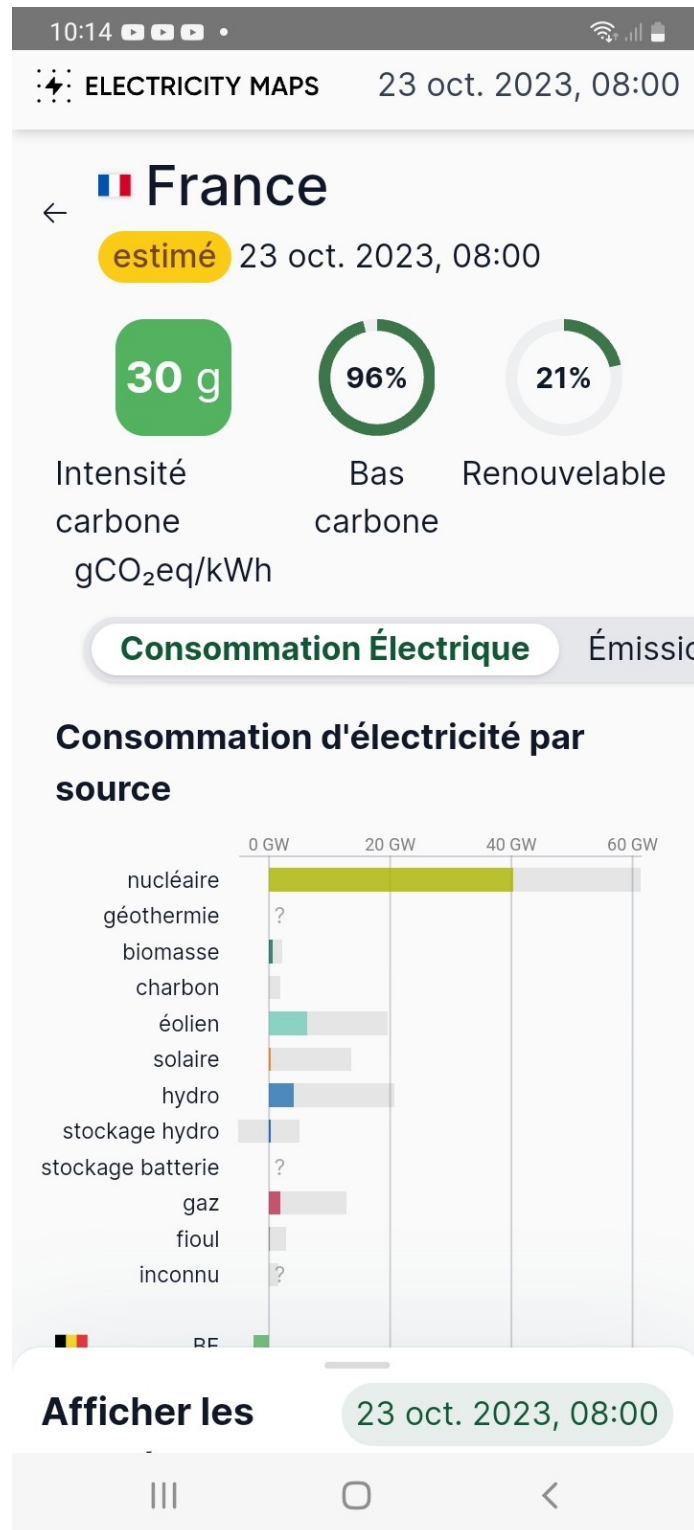
L'enjeu de l'installation des éoliennes est-il réellement la baisse des émissions de gaz à effet de serre?.

Les populations qui subissent l'invasion des éoliennes et voient leur cadre de vie industriellement défiguré, notamment dans les Vals de Saintonge, se sentent trompées et méprisées.

C'est pourquoi, j'émetts un avis totalement défavorable à l'implantation de ces deux éoliennes supplémentaires à La Jarrie-Audouin, qui s'élèveront à 200m au dessus du sol (les plus hautes du secteur pour le moment... et qui viendront s'ajouter aux 7 déjà à l'étude sur cette commune), en espérant que l'on ne nous considère pas comme étant des citoyens de seconde zone dont le ressenti et la détresse peuvent être une fois encore balayés par les lobbys du vent.

Pièce(s) jointes(s) :





Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@156 - SALLIC Aude - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 11:10:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

Pour compléter ma contribution du 12 octobre dernier, je vous adresse des captures d'écrans effectuées ce matin sur le site Electricity Maps à 8h solaire (10h locale en France) montrant qu'à cet instant, comme tout au long de l'année, l'Allemagne qui compte près de 30 000 éoliennes en fonctionnement contre environ 8 000 en France, émet énormément plus de CO2 que la France:

30 gCO2eq / kWh en ce moment en France, 591 gCO2eq / kWh en Allemagne (près de 20 fois plus). L'on sait que cela est lié à l'intermittence de cette énergie du vent qui doit être suppléée par du gaz, mais aussi du charbon, sources d'énergie très émettrices de CO2.

L'enjeu de l'installation des éoliennes est-il réellement la baisse des émissions de gaz à effet de serre?.

Les populations qui subissent l'invasion des aérogénérateurs et voient leur cadre de vie industriellement défiguré, notamment dans les Vals de Saintonge, se sentent trompées et méprisées.

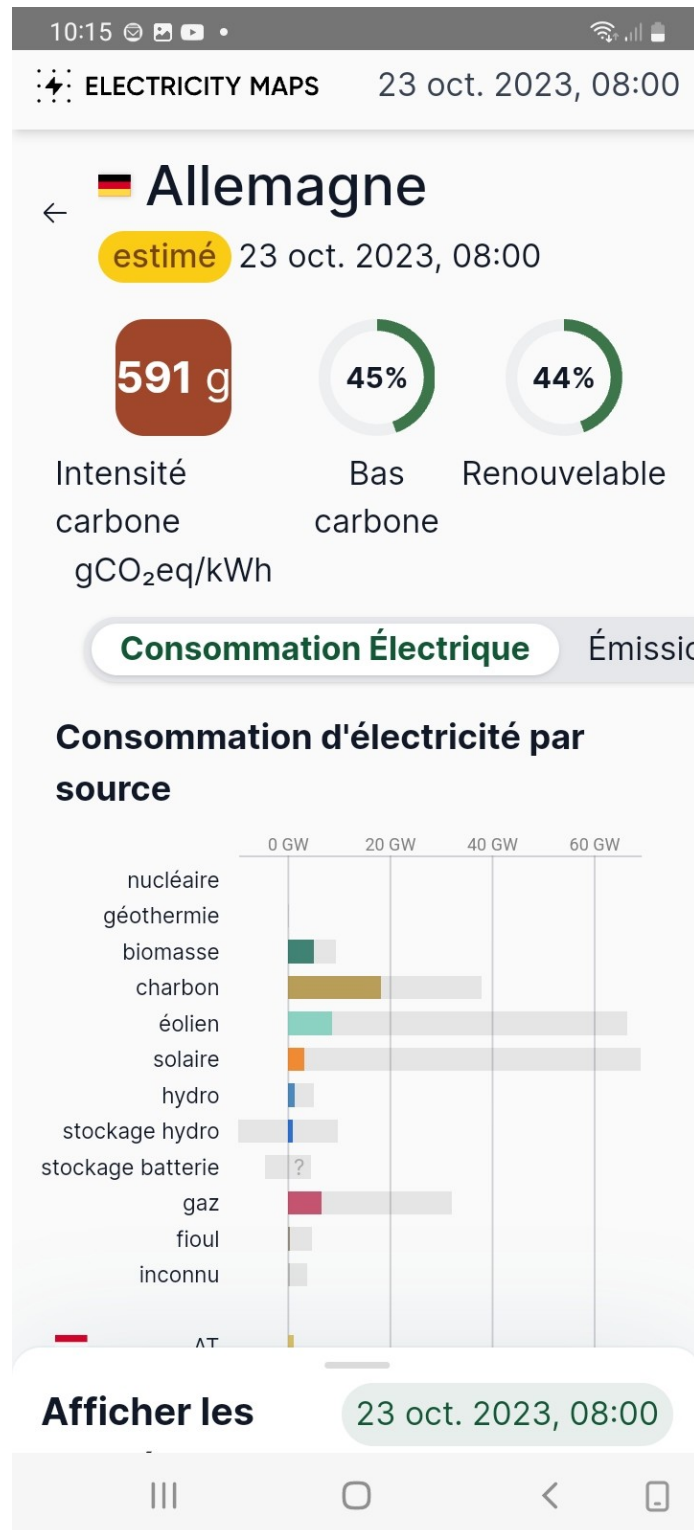
C'est pourquoi, j'émet un avis totalement défavorable à l'implantation de ces deux éoliennes supplémentaires à La Jarrie-Audouin, qui s'élèveront à 200m au dessus du sol (les plus hautes du secteur pour le moment... et qui viendront s'ajouter aux 7 déjà à l'étude sur cette commune), en espérant que l'on ne nous considère pas comme étant des citoyens de seconde zone dont le ressenti et la détresse peuvent être, une fois encore, balayés par les lobbys du vent.

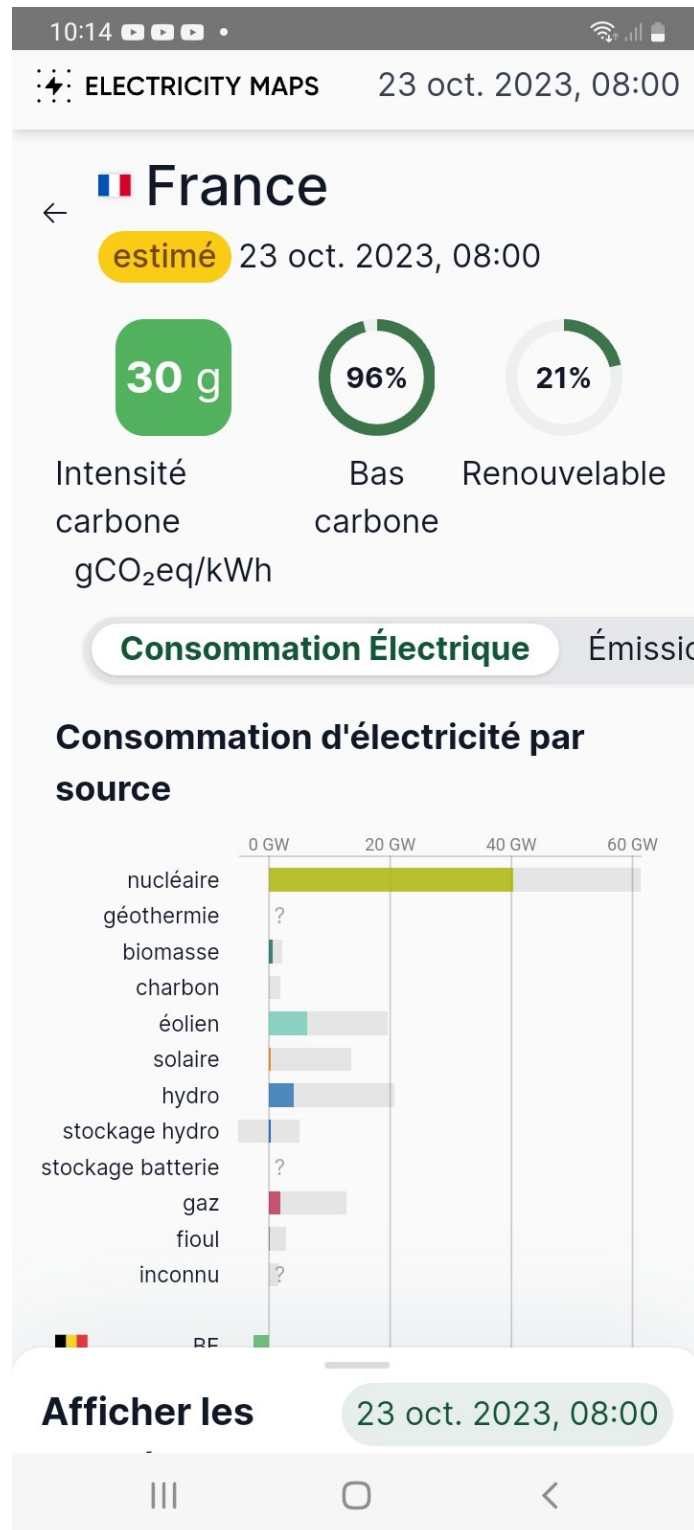
Pièce(s) jointe(s) : 2

DERNIÈRE ÉTAPE POUR FINALISER LE DÉPÔT DE VOTRE CONTRIBUTION SUR LE REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En cliquant sur le lien ci-après, vous validerez l'envoi de votre formulaire et la publication de votre contribution sur le registre numérique d'enquête publique.

Pièce(s) jointes(s) :





Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@157 - Jocelyne - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 11:39:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes La Jarrie Audouin

Contribution :

Avis défavorable

Je suis d'accord sur le principe de l'éolien sous réserve que les parcs soient répartis équitablement en fonction des besoins. sur l'ensemble de notre grande région qu'est la Nouvelle Aquitaine.

Actuellement, sur le Val de Saintonge, je constate une surpopulation de ces éoliennes qui à force dévisage notre beau paysage.

Des projets sont toujours là pour en rajouter...

Trop c'est trop. Ça devient inacceptable, j'y suis donc défavorable .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@158 - Leprince Stephanie - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 11:58:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je m'oppose contre ce projet

Contribution :

Il y a déjà beaucoup trop d'éolienne dans ce secteur cela fait une pollution visuelle indésirable, il y a beaucoup d'autre endroit « désert » sur le département où implanter ce dispositif en énergie renouvelable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@159 - Maria - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 13:41:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éolienne

Contribution :

Non favorable aux éoliennes

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@160 - Sophie - Blois

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 15:01:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS TRÈS DÉFAVORABLE AUX 2 ÉOLIENNES À LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis vacancière habituelle de La Jarrie-Audouin.

Comme pour le projet précédent, je suis contre l'implantation des 2 éoliennes.

J'admire ce charmant petit village et ses alentours pour son calme, son authenticité et son environnement sauvage vierge de toute pollution industrielle.

J'aime me promener en famille au lavoir des Fontaines ou à la fontaine au Roi.

Malheureusement ces lieux seraient cernés par les éoliennes !!!!

Pourquoi polluer le peu d'espace qui ne l'est pas encore ?

Pourquoi de nombreux territoires Français n'ont pas d'éoliennes alors que le Val de Saintonge en est couvert contribuant ainsi largement à la transition énergétique de la France ?

Si ce projet aboutit, La Jarrie-Audouin se dépeuplera et moi-même j'envisagerai de changer de région touristique pourtant si chère à mon cœur.

Merci, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de penser à nous, touristes de Charente-Maritime et de refuser ce projet éolien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@161 - Pierre Yves - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 18:34:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Je trouve que nous avons déjà beaucoup d'éolienne vers chez nous peu être serait préférable de mieux les répartir

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@162 - Cyril - Essouvert

Organisme : Particulier

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 18:52:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus à l'installation de nouveaux parcs éoliens en Saintonge

Contribution :

Bonjour,

je réside à Essouvert et le spectacle de dame nature n'est plus très joli à voir dans notre campagne que nous habitons depuis toujours.

En effet, les éoliennes ont remplacé le beau spectacle des arbres, des oiseaux, de la vie sur notre territoire.

Il n'est plus possible de voir de nouveaux projets se mettre en place, pour plein de raisons que je ne développerais pas ici, le principal étant la densité trop importante d'éolienne qui nous gâche la vue jour et nuit.

De plus, cette énergie alternative ne solutionnera aucunement les besoins électriques de la France.

Pour faire et valoir ce que de droit,

Bien cordialement monsieur le commissaire enquêteur et que vos décisions nous soient bénéfiques.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@163 - Charly - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 19:27:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis defavorable

Contribution :

Je donne un avis défavorable au projet de construction et d'exploitation de deux éoliennes de 200m de la société RWE Renouvelables France à La Jarrie Audouin.

Saturation du paysage du val de saintonge, mort de chauve souris censées être protégées, tonnes de béton enfouies dans sol, pâles non recyclables, catastrophe écologique!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@164 - Yvette - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 19:32:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Je donne un avis défavorable au projet de construction et d'exploitation de deux éoliennes de 200m de la société RWE Renouvelables France à La Jarrie Audouin car le paysage du Val de Saintonge est saturée d'éoliennes.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@165 - Rey Streiff Mélanie - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 20:11:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRÈS DÉFAVORABLE

Contribution :

J'émet à un avis totalement défavorable à l'implantation de deux éoliennes de plus à La Jarrie-Audouin, elles seront les plus hautes du Val de Saintonge, une hérésie de plus à ajouter à la liste des avis pourtant défavorables.

L'enjeu de l'intérêt des éoliennes est loin d'être prouvé au détriment des répercussions sur les habitations et le cadre de vie qui se dégrade d'années en année.

C'est simple, arrivée depuis 10 ans j'envisage depuis cette défiguration de quitter cette région sans regret en voyant chaque jour de nouvelles éoliennes s'implanter sans que la population pourtant active à faire entendre son NON ne soient pas entendues.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@166 - BARIL Annie - L'Isle-Adam

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 20:12:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien à la Jarry Audouin

Contribution :

Je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes à la Jarry Audouin

HNous sommes cernés par ses éoliennes qui détruisent de nombreuses espèces protégées se trouvant sur leur passage et qui poussent comme des champignons quel que soit l'orientation nous voyons les petites lumières rouge qui sont au sud à l'est à l'ouest et au nord

Stop trop c'est trop

Comment empêcher que de tonnes de béton viennent recouvrir des terres agricoles et dans quinze vingt ans que deviendrons c'est monstres qui entre-temps auront certes fournies un peu d'électricité mais détruit tant de beaux paysages et d'oiseaux migrateurs et je ne parle pas des nuisances sonores des effets sur le bétail et leur production de lait....

Je suis consciente que nous devons avancer sur les énergies renouvelables mais pas au mépris de dame nature

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@167 - Cedric - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 20:29:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@168 - GROUSSARD Fanny - Loulay

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 20:40:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :REGISTRE NUMERIQUE

Contribution :

Mon avis est DEFAVORABLE aux éoliennes ! Marre de ces géants d'acier qui nous gâchent notre joli paysage rural et qui ne servent à rien du tout sauf en mettre plein les poches à ceux qui nous les vendent ! Arrêtons le massacre de nos campagnes ! EOLIEN = GROS SOUS ! Sans compter les effets négatifs sur la biodiversité ou le fait qu'elles ne soient pas recyclables, les nuisances sonores, bref la liste des effets négatifs est TRES LONGUE !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@169 - François - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 21:31:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DÉFAVORABLE

Contribution :

Saturation du paysage !

100 éoliennes en fonctionnement et 60 autres déjà autorisées, nous sommes encerclés !

Je suis contre ce nouveau projet éolien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@170 - BERTIN Sandrine - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 22:18:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur et monsieur le Préfet,

Je donne un avis très défavorable à ce nouveau projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de La Jarrie-Audouin.

Dans ce nouveau projet, les éoliennes envisagées sont encore plus hautes que celles envisagées précédemment : plus de 250m avec les pales et toujours aussi proche des habitations. L'impact visuel sera énorme, gigantesque ! Ce type d'éolienne n'est pas fait pour les terres mais pour les projets offshore.

La commune est déjà entourée de plusieurs parcs éoliens et la communauté des Vals de Saintonge est saturée.

L'enquête environnementale demandée lors du dernier dépôt de demande d'implantation était sans équivoque et montrait le désastre écologique et économique. Dans ce nouveau projet, l'atteinte est tout aussi néfaste pour la faune et la flore que le précédent projet, condamne de manière permanente la réouverture de la station de pompage même après démantèlement et donc l'accès à une source d'eau potable dans le futur en détruisant le sous-sol de manière irrémédiable.

Suite aux avis négatifs émanant de la population impactée, du commissaire enquêteur et de l'Etat (via le préfet) lors du précédent projet, je ne comprends pas ce nouveau projet qui viendrait saturer encore plus notre région.

Mme BERTIN Sandrine

Propriétaire à la Jarrie Audouin d'une maison, de plusieurs terrains et d'un bois.

Pharmacien inscrit au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens (RPPS 10000475029).

Sources

Etude d'impact sur l'environnement et la santé publique / Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de La Jarrie-Audouin (17)

Les eaux de consommation, également appelées eaux potables, permettent les usages domestiques de l'eau (consommation, cuisine, hygiène, arrosage, ...) et doivent respecter des critères très stricts portant sur la qualité microbiologique, la qualité chimique et la qualité physique et gustative.

Ces eaux sont récupérées et traitées par des captages en eau potable. Autour de ces captages se trouvent des périmètres de protection à l'intérieur desquels toute activité pouvant altérer la qualité de l'eau est très contrôlée.

D'après la réponse à la consultation de l'ARS du 30/08/2017 (voir annexe 2 de l'étude d'impact), aucun captage d'alimentation en eau potable ni aucun périmètre de protection ne se trouve sur la zone d'implantation potentielle. Le captage le plus proche de la ZIP est situé à plus de 5 km au nord-est et son périmètre de protection éloignée est à environ 2,5 km.

Par ailleurs, une station de pompage destinée à l'alimentation en eau potable est présente sur la ZIP. Cette station ne possède pas de Déclaration d'Utilité Publique. D'après le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime (voir courrier du 24/12/2018 en annexe 2 de l'étude d'impact), cet ouvrage est désaffecté et n'est plus utilisé pour l'alimentation en eau potable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Export généré le 09/11/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 20/09/2023 et le 25/10/2023

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@171 - VERONIQUE - Pensol

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 22:27:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE - je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@172 - Patrick - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 22:37:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Je suis contre ce nouveau projet d'implantation d'éolienne géante sur la commune de La Jarrie-Audouin. Les dimensions grotesques de ce projet absurde montre bien à quel point ces sociétés se moquent de nous et de notre belle campagne. Ce projet, comme le précédent, ne fait aucun cas de la faune et la flore locale.

Nous sommes cernés de toute part par les éoliennes des communes voisines. Le seul point de vue où il n'y a pas d'éolienne proche est du côté Est de notre maison, point de vue où l'on voit très distinctement les Eoliennes beaucoup plus petites de la commune de Saint Mandé, à 20 km de là !

Ce projet engendrerait un encerclement total, et plus aucun point de vue dégagé car saturé d'éoliennes. La pollution visuelle énorme engendrée sera en plus doublée d'une baisse de la valeur immobilière de nos biens.

Je m'oppose donc à toute implantation d'un projet de ce type.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@173 - Valérie - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 23:19:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes val de Saintonge

Contribution :

Je trouve qu'il y a beaucoup trop d'éoliennes, nos campagnes sont dénaturée, sans parler de la moins value sur les maisons... on favorise ces investissements alors que des panneaux photovoltaïques sur tous les toits de maisons ne gâcheraient pas notre paysage. Ça m'attriste de voir la campagne avec ces poteaux , d'autant plus que pour les lancer il faut une propulsion électrique... un non sens

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@174 - broset stephane - Nuillé-sur-Boutonne

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 23:21:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre les éoliennes

Contribution :

Nous avons un super paysage, mais malheureusement depuis quelques années, nous sommes envahie pas une forte augmentation de parc éoliens ,mais à trop implantée des éoliennes nous auront plus de vue magnifique de nos campagnes et nos prairies .Je dis non au projet .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@175 - Simone - Villeneuve-la-Comtesse

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 23:23:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Eolien à la Jarrie Audouin

Contribution :

Je suis contre ce projet éolien, qui dénature nos campagnes, qui pollue l'environnement avec des tonnes de béton versées dans nos campagnes. Nous sommes encerclés par toutes ces mâts de plus en plus haut et qui se voient à des kilomètres à la ronde. Je pense que les Vals de Saintonge ont largement dépassé ce qui est supportable.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@176 - Pauline - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 23/10/2023 à 23:42:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

AVIS DEFAVORABLE.

Ma famille habite dans en Vals de Saintonge depuis des générations et j'aimerais qu'elle y reste pour encore des générations.

L'implantation de nouvelles éoliennes dans notre région est une décision que nous devons absolument remettre en question. Bien que la production d'énergie renouvelable soit cruciale, ces éoliennes posent plusieurs problèmes majeurs.

Tout d'abord, elles ont un impact visuel dévastateur sur notre paysage, défigurant la beauté naturelle de la région. Les éoliennes sont des "géantes d'acier et de béton" qui dominent l'horizon, créant une cicatrice permanente sur notre terre. Cela nuit à notre qualité de vie et à l'attractivité de la région pour les résidents et les touristes.

De plus, les éoliennes génèrent un bruit constant et perturbant, perturbant la tranquillité des habitants locaux. Ce bruit peut entraîner des problèmes de santé tels que troubles du sommeil et stress, ce qui est inacceptable pour une communauté déjà établie.

En outre, les éoliennes peuvent avoir un impact négatif sur la faune locale, en particulier les oiseaux et les chauves-souris, qui risquent des collisions fatales avec les pales. La protection de notre environnement doit également prendre en compte la biodiversité.

Enfin, c'est la surexploitation des terres en Vals de Saintonge qui pose un immense problème. Il ne s'agit plus d'une ou deux éoliennes par-ci par-là, mais de véritables forêts d'acier qui étouffent tout espoir de développement des zones alentours. On nous condamne, au fil d'un processus trop opaque et vicieux.

Les éoliennes en Vals de Saintonge causent déjà plus de tort que de bien à notre communauté. Il est temps que cela cesse.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@177 - Giovannini Marie-Claude - Cherbonnières

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 08:36:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : STOP aux éoliennes en Vals de Saintonge

Contribution :

AVIS DÉFAVORABLE - je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@178 - Giovannini Aldo - Cherbonnières

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 08:43:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DÉFAVORABLE

Contribution :

AVIS DÉFAVORABLE - je suis contre ce nouveau projet éolien car avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km, et plus de 60 autorisées à venir, ce secteur est saturé, encerclé. La campagne est enlaidie, les habitants n'en peuvent plus, trop c'est trop !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@179 - Yves - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 10:45:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés, nous ne pouvons plus en accepter d'autres, c'est trop, c'est trop !

Je suis contre ce nouveau projet éolien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@180 - Jean Louis - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 11:29:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes La Jarrie Audouin

Contribution :

Avis défavorable.

Trop c'est trop...

Assez de ces mats géants dans notre beau paysage déjà saturé.

Quand sera t'il des lignes THT qui "ornent" aussi notre environnement?

A mon avis les éoliennes avec les caprices du vent et leur périnité incertaine ne suffiront pas à fournir l'énergie de la France entière... Faudra t'il revenir à l'énergie nucléaire qui semble la plus sûre...

En tout cas avis défavorable pour les éoliennes de la Jarrie Audouin

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@181 - Fournier Fabien - Les Nouillers

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 13:24:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre cette implantation

Contribution :

Bonjour, je suis totalement défavorable à de nouvelles implantations d'éolienne en Val De Saintonges et ceux pour plusieurs raisons. La première, le fabuleux paysage du val de Saintonges est déjà surchargé d'éoliennes, et ce ne sont pas de simples moulins ... la seconde pour les perturbations sur la biodiversité et on assèchement des sols, enfin en tant qu'utilisateur de l'aérodrome de Saint Jean d'Angely / Essouvert, le risque grandit pour le terrain et les activités qui y sont pratiquées (notamment les activités de la sécurité civile).

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@182 - Bulteau Alice - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 14:36:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

STOP au éolienne. Il y en a déjà partout. Nos paysages sont remplis d'éoliennes on n'en veut pas d'autres

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@183 - Guignier Jean-Michel - Loulay

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 14:45:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet éolien de la Jarrie Audouin

Contribution :

Les vals de Saintonge sont déjà saturés d'éoliennes

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@184 - André - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 15:01:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Avec plus 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés, nous ne pouvons plus en accepter d'autres, trop c'est trop.

Je suis contre ce nouveau projet éolien

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@185 - BRABANT Marie Hélène - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 15:03:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Avec plus 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés, nous ne pouvons plus en accepter d'autres, trop c'est trop.

Je suis contre ce nouveau projet éolien

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@186 - Emmer Francis - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 15:10:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Halte aux éoliennes

Contribution :

Aujourd'hui notre paysage est saturé d'éoliennes dont certaines ne sont pas quotidiennement actives.

De plus, leur taille et inefficacité ne cesse de croître sans parler de leur impact écologique ! Donc stoppez cette invasion pour notre bien environnemental, sanitaire... Et celui de nos enfants. Merci !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@187 - Sarajane - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 15:20:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable projet éolien

Contribution :

Il y en a beaucoup trop.le territoire des des Vals de Saintonge est déjà saturé d'éoliennes.

AVIS DÉFAVORABLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@188 - Catherine - Loulay

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 15:27:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Défavorable

Contribution :

Trop d'éoliennes

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E189 -

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 15:30:12

Lieu de dépôt : Par email

Objet :AVIS TRES DÉFAVORABLE AU PROJET ÉOLIEN DE LA JARRIE-AUDOUIN

Contribution :

A l'attention de Monsieur Alain MORISSET, Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Les dates et horaires de l'enquête publique de la Jarrie Audouin ne me permettent malheureusement pas de venir vous rencontrer physiquement du fait de mes engagements et alors que, pourtant, je suis à Vervant, à quelques kilomètres de La Jarrie Audouin. J'en suis désolée.

Voici donc par mail, un bref résumé de ce que je souhaitais vous partager. Tout d'abord, je vous donne un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des 2 éoliennes de La Jarrie Audouin et vous en résume brièvement les raisons ci-dessous. 1) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà plus de 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT. De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT. Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de La Jarrie Audouin en particulier.

2) Ce projet va créer une situation de saturation visuelle extrême

Le document de référence pour juger objectivement de la saturation visuelle est la note de la DIREN Centre de septembre 2007. Elle donne plusieurs critères, et notamment l'occupation de l'horizon (ne pas dépasser 120°), un angle de respiration minimum sans éolienne d'au moins 160°, ou encore moins de 50% de sorties de village avec vue sur des éoliennes, etc. Aucun des critères suggérés par la DIREN Centre ne sera respecté avec ce projet pour certains des villages et hameaux aux alentours du projet, compte tenu des parcs existants. La saturation visuelle est avérée. La nuit, c'est déjà insupportable dans cette zone, tant les lumières rouges sont stressantes et prennent en étau ce secteur Nord / Nord Ouest / Nord Est de St Jean d'Angély.

3) Ce projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité. En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km². Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant :

| Territoire | Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien | kW par habitant | kW par km ² |
|-------------------|--|-----------------|------------------------|
| France | 0,5051 | 51 | 51 |
| Vals de Saintonge | 7,74290 | 290 | 290 |

Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028 Plus de 15 fois
Près de 6 fois
Cette hyper concentration éolienne est déjà un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique et va progressivement tuer le tourisme.

4) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour. Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés, Louis XIII y a séjourné quelques jours en 1621 pendant le siège de St Jean d'Angély : et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

5) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

En effet, vous le savez, chaque éolienne de plus construite en France dégrade le bilan carbone de notre pays. C'est un fait scientifique incontestable, rappelé notamment dans le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019).

Jean-François Carencu, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique. ». Ce n'est donc pas moi qui le dis, mais le Président de la CRE : "le promoteur de La Jarrie Audouin justifie son projet sur un populisme idéologique et non pas sur des bases

scientifiques".

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO2 pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO2 par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) : Émission de CO2 des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO2 /kWh) Allemagne 420 Italie 350 Royaume Uni 220 France 70 Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO2 pour la production de son électricité exprimée en gCO2 par kWh ou gCO2 par habitant. La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable. D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ». Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carencu, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands ».

Rajouter un nouveau projet à La Jarrie Audouin irait donc contre la lutte contre le réchauffement climatique.

6) La situation des Vals de Saintonge est un drame absolu et n'a aucune logique

Je suis la fille de Jacques Vigié, ancien Maire de Vervant de 1989 à 2001, décédé en 2009. Mon père a consacré son mandat à défendre notre cadre de vie, notre art de vivre, tout en développant harmonieusement notre village et notre communauté de communes. Voir que tous ses efforts sont réduits à néant parce que ses successeurs n'ont pas été capables de défendre leur territoire est une immense déception. Certaines personnes sont à bout. Faut-il attendre plusieurs suicides avant de réellement stopper cette prolifération éolienne qui poussent les habitants à bout ? Comment expliquez-vous, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que la carte de France des éoliennes ne suit pas la carte des vents, mais la carte de la pauvreté ? L'île de Ré, par exemple, est très venteuse. Combien d'éoliennes ? Aucune.

7) Le projet est incompatible avec le projet de territoire (Station thermale, Cognac, Bio...)

Les Vals de Saintonge ont de magnifiques atouts : une station thermale ouvrira en 2026 à Saint-Jean d'Angély, le Cognac et son art de vivre à la Française, la merveilleuse vallée de la Boutonne, le Bio, un immense patrimoine au gros potentiel touristique. Tout cela n'est évidemment pas compatible avec une multitude d'usines électriques hideuses, y compris les 2 prévues à la Jarrie-Audouin.

Pour toutes ces raisons, je compte donc sur vous pour donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur ce dossier.

Bien cordialement à vous
Françoise Vigié 17400 Vervant (Fille de Jacques Vigié, ancien Maire de Vervant de 1989 à 2001)

(Copie à M. Géralde BRAUD, Commissaire suppléant de La Jarrie et commissaire enquêteur de Saint-Pardoult)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@190 - Bidault Manon - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 15:56:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable aux futurs projets éoliens du Vals de Saintonge

Contribution :

Bonjour,

Je viens par la présente vous exposer mon avis concernant les projets éoliens en cours et futur sur le Vals de Saintonge.

Je pense que la concentration déjà bien présente d'éoliennes dans cette zone invalide les prochains projets à venir avec la construction de nouvelles éoliennes sur ces communes. Le vals de Saintonge est déjà une zone rural peu fréquentée. En vous acharnant sur cette zone, vous baissez la valeur des biens immobiliers pourtant déjà faible. Vous faites également fuire les potentiels acquéreurs qui envisageraient de s'installer dans l'une de ces communes à la densité de population faible. En concentrant ces éoliennes à une seule et même zone rural, vous encouragez la disparition de nos petits villages de campagnes.

J'espère que vous saurez être à l'écoute des avertissements de cette population en souffrance.

Bien à vous,

Manon BIDAULT.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@191 - BENETEAU philippe - Niort

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 17:47:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet eolien

Contribution :

Avec 120 éoliennes en fonctionnement, 80 en instruction 100 en projet le territoire de Vals de Saintonge est déjà saturé d'éoliennes Il est donc pas acceptable que d'autres puissent y être implantées AVIS DEFAVORABLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@192 - Lauriane - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 18:42:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien

Contribution :

Bonjour,

Je suis contre le projet éolien prévu sur la commune de la JARRIE AUDOUIN.

Trop c'est trop !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@193 - Alexandre - Chizé

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 18:54:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Avec 120 éoliennes en fonctionnement, 80 en instruction et 100 en projet, le territoire des Vals de Saintonge est saturé d'éoliennes. Des impacts existant sur la biodiversité, et sur le paysage, de nouvelles éoliennes n'ont pas leur place, avis donc défavorable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@194 - Hidreau Sébastien - Le Vert

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 19:05:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre l'implantation d'éoliennes. Avis défavorable

Contribution :

Assez d'éoliennes qui dégrade nos campagnes et n'apporte aucune solution écologique si ce n'est d'enrichir les poches de certains.

Avis défavorable

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@195 - Dominique - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 19:22:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus projet éoliennes

Contribution :

Le territoire des vals de Saintonge étant déjà très pourvu en éoliennes avec 120 installations, il est inacceptable d'atteindre le nombre de 300 avec le projet actuel et les en-cours. Nous émettons un avis défavorable à ces nouveaux projets.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@196 - Lucas - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 19:23:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet

Contribution :

Contre le projet d'éolienne

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@197 - Roy Augé Loann - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 19:31:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éolienne

Contribution :

Pas d'éoliennes de *****

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@198 - MI - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 19:34:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Anti éolien

Contribution :

Les éoliennes pourrissent notre environnement moral et visuel car elles sont présentes partout, partout dans nos campagnes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@199 - Thomas - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 19:56:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable à ce projet

Contribution :

Bonjour, avec 120 éoliennes en fonctionnement , 80 en instruction et 100 en projet le territoire des Vals de saintonge est déjà saturé d'éoliennes.

Il n'est donc pas acceptable que d'autres puissent y être implantées.

AVIS DÉFAVORABLE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@200 - Duranceau Louis - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 19:57:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

DEFAVORABLE au projet éolien

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@201 - DURANCEAU Camille - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 20:00:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Non aux éoliennes, c'est pas bien pour l'environnement !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@202 - SIMON - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 20:08:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable

Contribution :

La *****truction d'éoliennes dans une zone déjà saturée, ajouté à une mauvaise répartition, il ne faut donc pas s'attendre à ce que la plupart de la population local soit contre ce projet, les arguments en faveur de l'écologie sont faibles et l'éolien n'est pas une source viable pour le futur. Peut être faut il mieux optimiser l'implantation d'éolienne tant dans leurs placement que dans leurs *****truction et leur recyclage qui n'est certainement pas écologique.

En somme ne prenez pas les gens pour des *****.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@203 - Renauleaud Michèle - Ascain

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 20:12:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable projet éolien

Contribution :

Je pense que le département est déjà saturé en éoliennes, je pense que ce projet va nuire à la faune sauvage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@204 - Sophie - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 20:28:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable

Contribution :

TROP C'EST TROP !!! Nous sommes déjà encerclés d'éoliennes de toute part autour de notre petit village , je ne suis pas contre l'éolien mais pour un partage des nuisances qu'elles engendrent de façon équitable sur le territoire et ce n'est vraiment pas le cas , allez donc installer vos éoliennes aux portes de La Rochelle , Saintes ou Royan ...! Tous ces projets n'ont aucunement un but écologique mais font simplement l'affaire de sociétés de promoteurs qui vont revendre cette électricité la plupart du temps à l'étranger et les populations locales n'y ont probablement même pas accès : c'est juste du BUSINESS . Qu'en sera-t-il de la pollution des terres agricoles par ces milliers de tonnes de béton enfouies à jamais ? Il n'y a aucune cohérence dans ces projets qui ne respectent plus les premiers riverains concernés . La plus grosse aberration ici c'est que le site choisi pour l'implantation se trouve en limite de commune et tous les désagréments seront pour les communes voisines situées au plus proche avec habitations à proximité sous le vent dominant , ces éoliennes sont toujours de plus en plus hautes mais la distance légale avec les habitations ne suit pas donc ce n'est vraiment pas logique ... où est le respect des riverains , qui va compenser la dévalorisation de notre patrimoine immobilier ? Je n'aborde même pas le sujet délicat de la faune et de la flore, du couloir migratoire de certains oiseaux , de la pollution lumineuse nocturne à cause des lumières clignotantes toute la nuit ... et j'oublie certainement plein d'autres arguments ... sponsorisez plutôt les panneaux solaires individuels et trouvez des moyens efficaces pour stocker les énergies .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@205 - Blezeau Virginie - Le Vert

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 20:48:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre projet eolien avis défavorable

Contribution :

Ce projet dénature notre campagne, ceci n apporte rien d écologique mise à part enrichir les poches de certains.

Avis défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@206 - martine - Saint-Julien-de-l'Escap

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 21:37:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet éolien

Contribution :

Je suis totalement opposée à ce projet éolien qui dénature notre campagne , c' est une véritable pollution visuelle.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@207 - Elisabeth - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 21:44:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien sur la jarrie audouin

Contribution :

Avis défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@208 - Jérôme - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 21:56:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Vue paysages

Contribution :

Vue direct sur les éoliennes, paysages gâché, et on y gagne rien en tant qu'habitant,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@209 - Amandine - Marigny

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 22:30:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Les éoliennes sont un véritable fléau pour la biodiversité, entre les chauves souris et l'avifaune, elles entraînent de nombreuses mortalités. Elles viennent polluer nos paysages, que ce soit visuellement mais également physiquement, en polluant nos sols lors de leurs démantèlement qui ne se fait pas à 100%. De plus, l'énergie produite par les éoliennes est infime par rapport à l'énergie nécessaire pour leur construction, montage, entretien puis démontage. Cette énergie est tout sauf verte.

Enfin avec 120 éoliennes en fonctionnement, 80 en instructions et 100 en projet, le territoire des Vals de Saintonge est déjà saturé d'éoliennes.

Il n'est donc pas acceptable que d'autres éoliennes soient implantées sur le territoire.

AVIS DÉFAVORABLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@210 - Nowak Amandine - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 24/10/2023 à 22:52:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable aux éoliennes

Contribution :

Il n'est pas acceptable de rajouter deux éoliennes de plus sur ces secteurs soucouvert d'écologie.

La fabrication, la chape de béton et la destruction de certaines parties de ces dites éoliennes une fois leurs fin de vie arrivent par rapport au ration d'énergie crée n'est pas valable.

Je vote DÉFAVORABLE pour l'implantation de ces éoliennes.

Cordialement Mme Amandine Nowak.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@211 - sébastien - Blois

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 00:24:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable

Contribution :

il y a déjà beaucoup trop d'éoliennes dans la région.c'est une pollution visuelle et sonore!

non à ces nouvelles éoliennes !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@212 - Famille LACHETEAU - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 02:42:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au nouveau projet Eolien

Contribution :

Monsieur l'enquêteur public,

Nous émettons notre opposition au nouveau projet de parc éolien de la Jarrie Audouin. Nous reprenons donc les arguments du projet éolien précédent.

Bien que conscient de l'intérêt que représentent les mesures compensatoires pour la commune nous pensons à la lecture des dossiers que ce parc aura des conséquences durables et irréversibles qui ne peuvent être négligées.

Aspect Environnement

La lecture du dossier nous invite à une grande méfiance quant au sérieux de sa réalisation. Nous sommes toujours surpris en effet de ne pas voir dans les études d'impacts notre rucher parmi ceux recensés. Celui-ci est installé depuis 30 ans au lieu-dit de Morgat (parcelle C77) et déclaré sous le N° 17001177. Les ruches seront pourtant très proches des deux éoliennes concernées.

La commune possède une espèce endémique de petits crustacés nommés Gallaselle qui ne semble pas avoir été considéré dans les études d'impact. Un rapport de recherche rédigé en 2016 par Poitou-Charentes Nature préconise pourtant la protection du bassin versant du Ruisseau du Roi. Nous nous inquiétons des conséquences du projet sur cette espèce animale particulière et qui fait l'originalité de la Jarrie Audouin. Une étude de sol sera pourtant utile car il nous semble curieux qu'un simple socle de 22m de diamètre et 3 mètres de haut puisse soutenir une éolienne de 180m de haut. Le bon sens paysan nous incite à faire un rapide calcul de mise à l'échelle. Cela équivaut à maintenir un mat de 1m80 sur un disque de 22 cm de diamètre et 3 cm d'épais. Où est l'astuce ! Cela ne nous semble pas réaliste. D'ailleurs le dossier indique que des sondages géotechniques seront réalisés plus tard pouvant remettre en cause le type de fondation. Nous espérons vivement qu'ils n'apporteront pas de mauvaises nouvelles – il sera alors trop tard. Nous n'avons pas eu l'étude d'impact - s'il a été fait - des éoliennes sur le sous-sol.

Passionnés par l'histoire de la Jarrie Audouin et par son patrimoine naturel nous aimons nous y promener en famille. La présence de 2 éoliennes (même 2) associées aux aménagements de travaux puis d'exploitation viendront transformer considérablement tout le secteur Est de la commune. Il faudra plusieurs années avant de retrouver les haies qui auront été arrachées. Elles resteront de toutes façons dérisoires face aux géants de 200 m de hauts (l'autre projet, envisageait des éoliennes de 180m de haut, ce qui paraissait déjà énorme!).

Aspect Économique

Il ne nous semble pas, à la lecture du dossier, que les retombées locales soient en proportion avec les impacts. Rien ne permet de garantir que la création de ce parc générera des emplois ou une activité locale alors que les mesures de compensations financières vers l'ensemble des collectivités ne représenteront qu'environ 1% de la vente de l'électricité à EDF.

Il est de plus à redouter une baisse de la valeur immobilière dans un secteur où l'immobilier est déjà peu attractif. Il paraît bien évident que ce projet incitera à l'avenir les éventuels candidats pour un retour à la campagne à choisir un autre endroit pour s'installer. Cela ne pourra qu'accroître le phénomène de désertification que connaissent déjà nos campagnes.

Aspect Aménagement du territoire

La multiplication des parcs éoliens dans le pays des Vals de Saintonge est en contradiction avec la volonté des collectivités. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du Pays des Vals de Saintonge fixent les objectifs de développement des énergies renouvelables pour 2025. Cet objectif est de 30% de production d'énergie renouvelable dont 10% d'origine éolienne. Avec plus de 50 éoliennes déjà en

fonctionnement et autant à venir, l'objectif est largement dépassé. On y prône également un mix énergétique qui semble ne plus s'appliquer ici. D'un point de vue écologique il n'y a donc plus de sens à ajouter de nouvelles éoliennes sur ce territoire.

Le PADD met en évidence "des identités paysagères multiples, préservées, remarquables et emblématiques qu'il convient de préserver". Il invite à valoriser la qualité des paysages et du patrimoine. Nous ne pensons pas que ce projet s'inscrive dans cette voie.

Les avis consultables dans les dossiers précédents nous confortent sur notre position. Le président du Département a "confirmé son avis défavorable" le 16 Juillet 2020. L'ARS ainsi que l'INAO alertaient sur l'effet de saturation visuel et attirent l'attention sur un risque de créer "un sentiment d'encerclement" dans ce territoire déjà marqué par la présence de plusieurs parcs éoliens. La MRAe Nouvelle Aquitaine dans un courrier joint au dossier et daté de Novembre 2020 concluait par "une carence dans la mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser qui fonde l'évaluation environnementale". Nous sommes surpris de l'absence des avis ou des revirements des organismes ci-dessus dans le dossier du nouveau projet.

Pour toutes ces raisons, nous nous prononçons contre la réalisation de ce projet.

Familles Robert, Michel et Pascal Lacheteau – Le 25 octobre 2023

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@213 - Sylvain - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 06:41:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éolienne

Contribution :

Non favorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@214 - Julien - Loulay

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 08:34:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien

Contribution :

Défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@215 - CORDONNIER CHRISTIAN - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 08:49:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE AU PROJET MORGAT

Contribution :

Il me semble qu'à ce stade nous avons suffisamment d'éolienne déjà implantée ou en projet déjà validée sur les Vals de Saintonge en Charente Maritime. Privilégions le multimodal en terme énergétique et gardons nos campagnes accessibles en terme de vues et aussi orientée vers et pour la production agricole. Pouvons et réalisons les projets de réserves de substitution indispensables au devenir de nos agricultures pour le territoire et son devenir économique.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@216 - BERGER pour Oïkos Kaï Bios Marie - Ambilly

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 09:01:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Notre ferme opposition au projet

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur

Nous nous opposons à ce projet d'usine éolienne dont l'une des conséquences sera de réchauffer l'atmosphère.

En effet, ces machines sont censées lutter contre les émissions de CO2 et par suite le réchauffement du climat. Or, comme le montre l'article

<https://www.nordkurier.de/politik/alarmierende-studie-klimaerwaermung-durch-windraeder-1625706> :
« les grandes éoliennes ralentissent le vent. Moins de vent signifie moins d'évaporation et donc moins de précipitations. » (Traduction Google).

Chacun constate que les étés sont de plus en plus chauds et que les sécheresses se succèdent. Si l'on multiplie l'installation de ces engins, les pluies seront encore plus rares. Que deviendront les prairies et les cultures* qui, nous l'espérons, participent à notre souveraineté alimentaire ?

*Comme indiqué page 3/23 de l'attestation de maîtrise foncière, l'essentiel des terres concernées sont de nature agricole.

Ce message est aussi destiné à la mairie, aux agriculteurs ou autres propriétaires** qui ont cru faire une bonne affaire en louant leurs terres pour y installer des éoliennes auxquelles, le plus souvent, de nombreux riverains s'opposent, du fait des nuisances avérées (lire à ce sujet notre prochaine contribution).

Ces espaces finiront desséchés.

Ces agriculteurs, dont les aïeux ont fait des terres généreuses de la France une source de nourriture pour tous, auront de plus en plus de peine à cultiver ces mêmes terres par manque d'eau. L'agriculture intensive a déjà fait des dégâts, l'éolien complètera le triste tableau.

** voir le document en annexe

Étant donné la contradiction de cet aspect de la politique énergétique, c'est-à-dire que pour limiter les températures excessives on va réchauffer l'atmosphère, nous souhaitons que la demande d'autorisation environnementale de ce projet éolien soit refusée.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre courrier

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

Association OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

3, rue Branly

74100 AMBILLY

<http://www.oikoskaibios.com/>

*****@orange.fr

Pièce(s) jointe(s) :

| Commune | N° de la Parcelle | Superficie de la parcelle en m² | Nom du propriétaire (Nom de l'exploitant) | E |
|-------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|---|
| La Jarrie-Audouin | C157, ZB23, ZB24 | 48 120 | Thierry SAVARY (EARL du Prieuré à Thierry SAVARY) | |
| La Jarrie-Audouin | ZB25, ZD83, ZB28 | 31 135 | Didier et Cosette GOBIN (SCEA GOBIN à Didier GOBIN) | |
| La Jarrie-Audouin | ZB9, ZB26 | 15 362 | Bruno, Nadine et Emeline BUREAU (EARL La Chapelle) | |
| La Jarrie-Audouin | ZB27 | 8 423 | SCI PORCHA à Jean PORTRAIT (Jérôme FROUIN) | |
| La Jarrie-Audouin | ZB8, ZB15 ZD50 | 36 816 | Didier et Sonia MONTE (EARL du Boisselage à Didier MONTE) | |
| La Jarrie-Audouin | ZB20, ZB29, ZC148, ZC56, ZC57 | 9 087 | Commune de la Jarrie-Audouin (représentée par M. le maire Jacky RAUD) | |
| La Jarrie-Audouin | ZB13 | 9 700 | Philippe GAUFICHON (Philippe GAUFICHON) | |
| La Jarrie-Audouin | ZB14 | 3 677 | Claude et Joëlle MARTINEAU (Frédéric MARTINEAU) | |

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@217 - Céline - Loulay

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 09:05:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DÉFAVORABLE

Contribution :

Avec 120 éoliennes en fonctionnement , 80 en instruction et 100 en projet le territoire des Vals de saintonge est déjà saturé d'éoliennes.

Il n'est donc pas acceptable que d'autres puissent y être implantées.

AVIS DÉFAVORABLE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@218 - LEGOURD Marie-Pascale - Forges

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 09:49:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : STOP AU MASSACRE !

Contribution :

Stop au massacre de nos campagnes et en particulier de notre département de la Charente-Maritime !!!!!

Nous ne voulons plus que de vos monstres d'acier défigurent NOS paysages, NOTRE cadre vie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@219 - OU - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 10:33:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis defavorable

Contribution :

Avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés, nous ne pouvons plus en accepter d'autres, trop c'est trop!

JE SUIS CONTRE CE NOUVEAU PROJET EOLIEN.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@220 - Vigié - Vervant

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 11:36:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE PROJET LA JARRIE AUDOUIN

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint mon AVIS TRES DEFAVORABLE au projet éolien de la Jarrie Audouin et ma contribution à l'enquête publique.

Je l'avais envoyée hier par mail, mais le format du registre écrase tout au point de rendre les contributions (notamment les tableaux) illisibles.

Vous la trouverez donc en pièce jointe pdf pour qu'elle soit lisible.

Bien à vous

Françoise Vigié

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution Française Vigié - Enquête Publique La Jarrie Audouin-24-10-2023.pdf, page 1 sur 4

**Françoise Vigié
Vervant**

AVIS TRES DEFAVORABLE

**A l'attention de Monsieur Alain MORISSET
Commissaire Enquêteur Projet éolien La Jarrie Audouin (17)**

Le 24 octobre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les dates et horaires de l'enquête publique de la Jarrie Audouin ne me permettent malheureusement pas de venir vous rencontrer physiquement du fait de mes engagements et alors que, pourtant, je suis à Vervant, à quelques kilomètres de La Jarrie Audouin. J'en suis désolée.

Voici donc par mail, un bref résumé de ce que je souhaitais vous partager : en premier lieu, je donne un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des deux éoliennes de La Jarrie Audouin et vous en résume brièvement les raisons ci-dessous.

1) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà plus de 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de La Jarrie Audouin en particulier.

2) Ce projet va créer une situation de saturation visuelle extrême

Le document de référence pour juger objectivement de la saturation visuelle est la note de la DIREN Centre de septembre 2007.

Elle donne plusieurs critères, et notamment l'occupation de l'horizon (ne pas dépasser 120°), un angle de respiration minimum sans éolienne d'au moins 160°, ou encore moins de 50% de sorties de village avec vue sur des éoliennes, etc.

Aucun des critères suggérés par la DIREN Centre ne sera respecté avec ce projet pour certains des villages et hameaux aux alentours du projet, compte tenu des parcs existants alors que, pourtant ces critères ont été établis en 2007 alors que les éoliennes faisaient 90m de haut et qu'elles font maintenant 200 m !! **La saturation visuelle est avérée.**

La nuit, c'est déjà insupportable dans cette zone, tant les lumières rouges sont stressantes et prennent en étau ce secteur Nord / Nord Ouest / Nord Est de St Jean d'Angély.

Document : Contribution Françoise Vigie - Enquête Publique La Jarrie Audouin-24-10-2023.pdf, page 2 sur 4

3) Ce projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant :

| Territoire | Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien | |
|--|--|------------------------|
| | kW par habitant | kW par km ² |
| France | 0,50 | 51 |
| Vals de Saintonge | 7,74 | 290 |
| Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028 | Plus de 15 fois | Près de 6 fois |

Cette hyper concentration éolienne est un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique et va progressivement tuer le tourisme.

4) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine

Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour.

Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés, Louis XIII y a séjourné quelques jours en 1621 pendant le siège de St Jean d'Angély : et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

5) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

En effet, vous le savez, **chaque éolienne supplémentaire installée en France dégrade le bilan carbone de notre pays.**

C'est un fait scientifique incontestable, rappelé notamment dans le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019).

Jean-François Carencu, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique. ». **Ce n'est donc pas moi qui le dis, mais le Président de la CRE : "le promoteur de La Jarrie Audouin justifie son projet sur un populisme idéologique et non pas sur des bases scientifiques".**

Document : Contribution Française Vigié - Enquête Publique La Jarrie Audouin-24-10-2023.pdf, page 3 sur 4

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO2 pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO2 par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) :

| Émission de CO2 des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO2 /kWh) | |
|--|-----|
| Allemagne | 420 |
| Italie | 350 |
| Royaume Uni | 220 |
| France | 70 |

Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO2 pour la production de son électricité exprimée en gCO2 par kWh ou gCO2 par habitant.

La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable.

D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ».

Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carenco, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands ».

Rajouter un nouveau projet à La Jarrie Audouin irait donc contre la lutte contre le réchauffement climatique.

6) La situation des Vals de Saintonge est un drame absolu et n'a aucune logique

Je suis la fille de Jacques Vigié, ancien Maire de Vervant de 1989 à 2001, décédé en 2009.

Mon père a consacré son mandat à défendre notre cadre de vie, notre art de vivre, tout en développant harmonieusement notre village et notre communauté de communes.

Voir que tous ses efforts sont réduits à néant parce que ses successeurs n'ont pas été capables de défendre leur territoire est une immense déception.

Certaines personnes sont à bout. Faut-il attendre plusieurs suicides avant de réellement stopper cette prolifération éolienne qui poussent les habitants à bout ?

Comment expliquez-vous, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que la carte de France des éoliennes ne suit pas la carte des vents, mais la carte de la pauvreté ?

L'île de Ré, par exemple, est très venteuse. Combien d'éoliennes ? Aucune.

Document : Contribution Françoise Vigié - Enquête Publique La Jarrie Audouin-24-10-2023.pdf, page 4 sur 4

7) Le projet est incompatible avec le projet de territoire (Station thermale, Cognac, Bio...)

Les Vals de Saintonge ont de magnifiques atouts : une station thermale ouvrira en 2026 à Saint-Jean d'Angély, le Cognac et son art de vivre à la Française, la merveilleuse vallée de la Boutonne, le Bio, un immense patrimoine au gros potentiel touristique.

Tout cela n'est évidemment pas compatible avec une multitude d'usines électriques hideuses, y compris les 2 prévues à la Jarrie-Audouin.

Pour toutes ces raisons, je compte donc sur vous pour donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur ce dossier.

Bien cordialement à vous

Françoise Vigié
17400 Vervant
(Fille de Jacques Vigié, ancien Maire de Vervant de 1989 à 2001)

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@221 - Marcel - Saint-Pierre-d'Oléron

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 12:03:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Éoliennes

Contribution :

Avis défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@222 - Houy Sandra - Saint-Félix

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 12:15:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :
EXPLICATIONS

1) Un cadre de vie au quotidien :

- Actuellement nous sommes à St Félix, nous sommes entouré d'éoliennes, un festival de lumières clignotantes digne d'un sapin de Noël la nuit, sans parler du bruit des pales lorsque le vent est au nord, et cela arrive tout le temps l'hiver. Le bruit fait même hurler notre chien. Nous avons acheté notre maison à Grand Breuil, commune de St Pierre de l'Isle, accolé à la Jarry Audouin et St Pardoux pour être loin de cela. Nous avons investi de l'argent pour les travaux, toujours en cours, nous avons un projet pour redynamiser le village et être au plus proche de la biodiversité que nous pouvons rencontrer dans notre campagne, et l'arrivée des éoliennes ne colle absolument pas.

- Je vous joins également (en PJ) les pages de l'angérien libre qui aborde le sujet et vous constaterez que nous sommes à bout.

2) Meurtre en bande organisé :

- Cette hiver nous avons eu plusieurs oiseaux venu trouver refuge sur notre terrain, dans nos arbres, et cet été ils venaient boire au point d'eau créé pour eux. Voici la liste des oiseaux observés sur notre terrain pour y trouver refuge :

- la tourterelle
- la tourterelle des bois
- le pigeon ramier
- le charronnerai élégant
- le moineau
- la bergeronnette grise
- la huppe fasciée
- la mésange (charbonnière et bleue)
- l'hirondelle rustique
- la sitelle torchepot (oui oui ça existe)
- le rouge gorge
- le rouge queue
- le pinson des arbres
- le verdier

Sans oublier la chouette chevêche qui niche dans notre vieux marronnier et la chouette effraie qui est chez la voisine ou encore le bal des pipistrelles la nuit tombée. Beaucoup sont protégés et menacés. Sans oublier le chant des buses ou faucon crécelles quand il fait chaud.

Les éoliennes à proximité d'autant de bois seraient un catastrophe et NON il faut arrêter de dire que cela n'en tue pas plus que les voitures ou le train, les éoliennes viennent s'ajouter à la liste des

causes et PIRE, les cadavres ne sont pas retrouvés car hachés par les pales. C'est un meurtre prémédité et encouragé.

3) Un avenir pour nos enfants!

- que dirons nos enfants plus tard quand ils ne pourront plus voir la richesse de la nature et que le peu de considération qu'ils avaient pour leurs anciens disparaîtra à cause du foutoir qu'on leur laisse en héritage?

4) On nous prend ouvertement pour des "je ne peux pas dire le mot sinon je vais être censurée" !

- La protection de notre planète oui, les énergies renouvelable, ok faut en parler, mais le GREENWASHING et le meurtre en bande organisé, NON. les éoliennes tuent les espèces animales, et les hameaux, les villages, le paysage. Le dernier projet a été retoqué, ils reviennent en disant "mais non c'est un nouveau projet ou il n'y a plus 7 éoliennes mais 2+5" ...c'est une blague!

5) Une question immobilière

- les taxes nous saignent, le foncier et le reste, et maintenant vous voulez en plus prendre en otage les riverains et leurs biens immobiliers et faire dévaluer la valeur marchande?! A votre avis, pourquoi c'est difficile de vendre ici ? Nous étouffons sous toutes les éoliennes, cela est oppressant.

=>pour conclure, EN GROS , Le Vals de Saintonge a déjà fait son taff, nous avons plus d'éolienne dans l'ancienne Poitou Charente, qu'en Aquitaine (rattaché malheureusement à nous sans nous demander d'ailleurs), nous avons 15 fois plus que notre quota, aller les mettre en région parisienne, ou à coté de Bordeaux, aux portes du Cognassais, ou de Saintes, ou à Arcachon, sur l'île de Ré aussi il doit encore y avoir de la place. Dans les landes, il y a de la place depuis les incendies.

Je vous joins quelques cartes pour illustrer parfaitement que nous avons fait notre taff. Cartes parlantes ou je dirais criantes de vérités, mais attestant que nous avons plus que contribué.

Je vous joins un lien vers une vidéo permettant de comprendre la situation...vous copier coller le lien, et surtout mettez le son.....

<https://youtu.be/TmZ5019od8g?si=QfOq0JvGOblhH8U4>

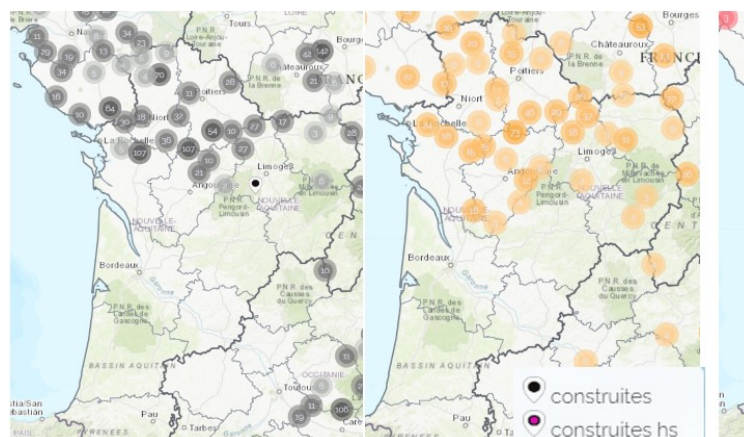
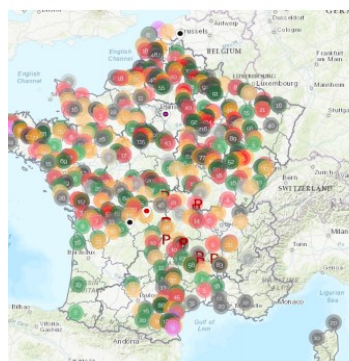
Faut-il une Ste Soline ici pour que vous compreniez que NON C'EST NON?

Pièce(s) jointes(s) :

Export généré le 09/11/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 20/09/2023 et le 25/10/2023

Plantations - cartes

10 octobre 2023 19:11



L'Angérien

JEUDI 19 OCTOBRE 2023

4033 - 1406

libre



Bords
La municipalité y voit plus clair pour son projet de revitalisation du centre-bourg
Page 13



Saint-Mihaire-de-V.
Les demandeurs d'asile veulent s'ancrer dans la vie du territoire
Page 6

Y-a-t-il trop d'éoliennes en Vals de Saintonge ?



© Archives Angérien Libre

St-Jean-d'Angély
La ville a rendu hommage à Dominique Bernard
Page 7

Le grand chanteur va commenter au club de kayak
Page 8

Ponsay-Garnaud
Deux courses d'obstacles sigleées Hun or Die
Page 12

Angely
Une conquête de métal pour l'église
Page 14

Sports
Moto : le Grand prix de France de retour au Puy de Poursay en 2024
Page 20

Spectacles, films, séries...
Pages 10 et 11

Les élus sont appelés à se prononcer sur l'acceptation de nouvelles éoliennes dans les Vals de Saintonge à l'occasion de la création d'un guide éolien des bonnes pratiques pour la communauté de communes. Ils devront également déterminer des zones d'accélération des énergies renouvelables. Pages 2 à 5.

SAINTONGE BIO DISTRIBUTION

Prime BIO

16€ POMMES DE TERRE
10 kg de 10 kg

12,50€ OIGNON
10 kg de 5 kg

TERREAU
3 sacs (70 l)
le 4^e offert

PENSEZ A VOS PLANTATIONS D'AUTOMNE
Ail - échalote - oignon
Fève - Petit Pois

27, avenue du Point du Jour - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - 05 46 59 78 21



ÉOLIENNES

En faut-il encore plus dans les Vals de Saintonge ?

151
C'est le nombre d'éoliennes qui tourneront dans le ciel des Vals de Saintonge quand les parcs déjà validés par l'Etat sortiront de terre. Actuellement 95 sont en fonctionnement.

Alors que l'État, au travers de la loi EIR, souhaite accélérer la production d'énergies renouvelables, les élus des Vals de Saintonge sont appelés à se prononcer sur les critères d'implantation de nouvelles éoliennes et sur l'acceptabilité par les conseils municipaux de nouveaux projets sur leur commune. Beaucoup pointent la saturation du territoire.

« Un refus de nouvelles implantations »
Face aux nombreux projets d'implantation d'éoliennes qui émergent encore sur le territoire, la communauté de communes des Vals de Saintonge a décidé d'élaborer un guide de bonnes pratiques de l'éolien.

« Il s'agit au premier chef de la communauté de communes des Vals de Saintonge », a déclaré Frédéric Chabaud, président de la communauté de communes, lors d'un conseil municipal en charge de l'insertion communale de l'éolien. L'investissement de 10 à 15 millions de dollars par éolienne est de Saintonge communautaire a déclaré le président de la communauté de communes Frédéric Chabaud. « L'objectif est de permettre à l'éolien d'être un véritable levier de développement économique et social pour le territoire. »



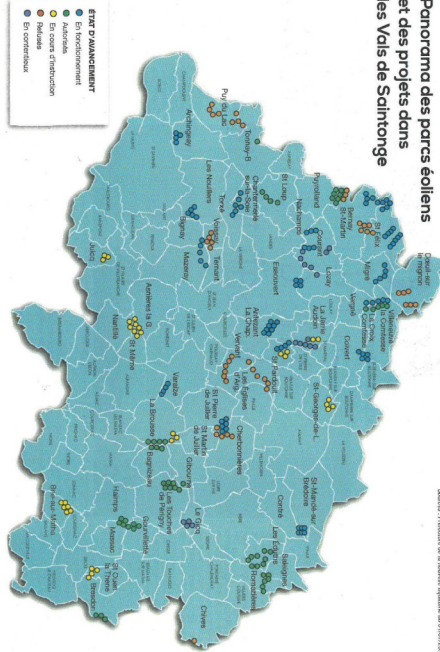
La grande majorité des projets d'éoliennes sont en cours de construction dans les Vals de Saintonge.

Autre sentiment à l'égard de l'éolien
L'investissement de 10 à 15 millions de dollars par éolienne est de Saintonge communautaire a déclaré le président de la communauté de communes Frédéric Chabaud.

« Nous souhaitons un guide qui ne soit pas seulement un guide de bonnes pratiques, mais aussi un guide de bonnes pratiques pour les services Vals de Saintonge communautaire. »

« Nous souhaitons un guide qui ne soit pas seulement un guide de bonnes pratiques, mais aussi un guide de bonnes pratiques pour les services Vals de Saintonge communautaire. »

Panorama des parcs éoliens et des projets dans les Vals de Sainctonge



Sources : Préfecture de la Sarthe, Angérien Libre et l'IREDES

« 70 % des éoliennes seront dans les Vals de Sainctonge »

Sébastien Châteauneuf, vice-président du Conseil départemental de Maine-et-Loire, se félicite de la décision prise par le Département.

Dans le département en général et dans les Vals de Sainctonge en particulier, les éoliennes sont nombreuses. Elles ont permis de développer le secteur de l'énergie verte et de réduire les émissions de CO2.

Le Département a mis en place une stratégie éolienne ambitieuse pour attirer que 70 % des éoliennes dans les Vals de Sainctonge.

« Cette décision est une victoire pour le Département et pour les habitants des Vals de Sainctonge », déclare Sébastien Châteauneuf.



Sébastien Châteauneuf, vice-président du Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Le Département a mis en place une stratégie éolienne ambitieuse pour attirer que 70 % des éoliennes dans les Vals de Sainctonge. Cette décision est une victoire pour le Département et pour les habitants des Vals de Sainctonge.

95 En fonctionnement

56 Autorisées

19 En cours d'étude

43 Révisées

53 En cours de projet

86 En attente

09/10/2023

Des projets de longue haleine

Entre les premières d'un projet éolien et les premiers tours de pales, il se passe souvent des années, voire plus d'une décennie parfois. Ce qui semblait acceptable à l'époque, n'est plus vu du même regard. Exemple avec un projet local.

La Jarrie-Audouin, Saint-Pierre-de-Valleray, Val-de-Saône. Les habitants ont attendu plus de dix ans pour voir s'élever les tours de pales de leur éolienne. Le projet a été lancé en 2011, mais les premières pales n'ont été installées qu'en 2023. Les habitants ont dû attendre plus de dix ans pour voir s'élever les tours de pales de leur éolienne. Le projet a été lancé en 2011, mais les premières pales n'ont été installées qu'en 2023.



Avant que les éoliennes ne soient devenues l'élément central du paysage, les habitants ont dû attendre plus de dix ans pour voir s'élever les tours de pales de leur éolienne.

Un vent de colère gronde dans les campagnes

La concentration des parcs éoliens dans les Vals de Saône, fait naître un sentiment de saturation dans la population. Ils sont de plus en plus nombreux à s'opposer à de nouveaux projets, comme ici à Saint-Pardoul.



Une manifestation de protestation contre un nouveau projet éolien dans les Vals de Saône.

Les habitants de la région des Vals de Saône, qui ont vu s'élever les tours de pales de leur éolienne, ont commencé à manifester leur mécontentement. Ils ont commencé à manifester leur mécontentement. Ils ont commencé à manifester leur mécontentement. Ils ont commencé à manifester leur mécontentement.

Depuis le paysage a changé. Les éoliennes sont devenues un élément central du paysage. Les habitants ont commencé à manifester leur mécontentement. Ils ont commencé à manifester leur mécontentement.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@223 - drochon charly - Saint-Félix

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 12:23:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Cher commissaire,

J'entends parler régulièrement mes parents du projet d'éoliennes pour lequel vous nous entendez sur la commune de la Jarrie Audouin, à côté de chez nous.

Alors vu qu'on me dit que je suis "trop jeune" et que c'est "trop compliqué" j'ai décidé de mener mon enquête moi même, et je remercie internet pour cela.

Certes je suis jeune, mais je sais aussi ce que je veux pour mon avenir.

Je veux une belle planète, mais je ne veux pas non plus grandir dans un endroit où je ne verrais plus les arbres, où je ne pourrais plus aller jouer dans les champs, et surtout, je veux continuer à voir des oiseaux autour de chez moi. Mes parents, même s'ils ne sont plus ensemble, ont un souvenir en commun, les soirées d'été où ils écoutaient les bruits de la nuit, les étoiles...et les vers luisant, il paraît qu'avant il y en avait partout, mais ça je pourrais pas le voir, car il n'y en a plus...

Quand je rentre de vacances chez mon père, ce que je vois chez maman c'est des éoliennes partout, tout le temps. Et je me sens comme oppressé.

J'ai eu la chance, ou malchance, je ne sais pas encore, de découvrir le discours des gens qui sont pour les éoliennes en allant visiter un parc avec mon collègue et je peux vous dire que ce que j'ai retenu moi de tout cela, c'est le bruit des pales et l'absence d'arbres et d'oiseaux. Mais aussi que les éoliennes ...bah elles tournent pas...ou presque pas...

Dans un des papiers de pub pour les projets éoliens, il est dit que vous allez planter des arbres ou haies pour les cacher...mais moi j'ai une question.

Vu la taille d'une éolienne, qui se voit même à 5/10 kilomètres au loin, quand elles seront à côté de chez moi, vous croyez vraiment qu'un petit arbre va les cacher? Sérieux? A côté de chez ma mère, il y a un château avec deux grands arbres. Sur le panneau il est écrit "arbre remarquable de 400 ans"...bon personnellement je ne vois pas ce qu'ils ont d'exceptionnel ceux-là, j'en connais un de 600 ans vachement plus beau...mais il est dit que l'un d'entre eux, fait 34 mètres de haut...à 400 ans...alors avec des arbres juste plantés ils seront en âge de caché les éoliennes quand ?....bah quand je serais mort moi aussi. Donc sachant que les éoliennes vont être enlevées avant que je sois vieux, je ne vais pas les voir les arbres...non?

Et puis pourquoi il y en a autant chez nous et pas ailleurs?

Est ce vraiment cela que vous voulez laisser aux enfants de 14 ans comme moi? Au collège on nous parle de l'égalité des chances et du harcèlement. Bah là je ne vois pas d'égalité vu qu'on cherche à nous faire taire, et pour le stop harcèlement on repassera parce que monter 36000 projets pour être sur qu'on soit fatigué et qu'on abandonne bah c'est pas fair-play.

Je vous demande de l'aide et de ne pas dire oui et donc je vous dis que mon avis est défavorable.

Charly , 14 ans

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@224 - naslin catherine et christian - Pompaire

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 12:30:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Avec mon mari, nous habitons les Deux Sèvres, nous envisageons de nous rapprocher de notre fille et de notre petit fils. Nous avons cependant appris que de nouveaux projets éoliens continuaient à arriver dans le canton du vals de Saintonge. Alors on se pose des questions...

Il est fort regrettable que la génération d'adultes actuels (nous parlons des politiques et des multinationales, voir quelques pro éoliens) n'est pas encore compris, ni tiré de leçon, sur le fait que la nature et nos campagnes sont aussi importantes que les grandes villes. Et que les éco systèmes et la biodiversité doivent impérativement être respectée. De nouvelles éoliennes seraient un suicide pour la faune du secteur.

Ayant grandi dans le marais poitevin, j'ai vu ce que les différentes politiques ont données sur ce parc naturel qui a été saccagé par des prises de décisions irréflechies. D'ailleurs décisions prises également par Madame Royale...qui n'en a que le nom de famille...

Il est temps que tout le monde assume. Nous avons connu les années d'insouciances, de consommation excessive, et aujourd'hui c'est le cœur lourd que nous comprenons que cela va affecter nos enfants et nos petits enfants.

Nous avons toujours été oubliés dans nos campagnes, dans notre monde agricole.

Ce n'est pas pour que cela perdure et que la nouvelle génération pense encore que nous les avons laissé tomber. Il n'est pas trop tard pour faire en sorte que le Vals de Saintonge ne soit pas un nouveau marais poitevin.

Enfant, mon mari allait avec son grand père dans les champs, ce dernier apprenait à mon mari à écouter la nature, à reconnaître le chant des oiseaux.

Les années de vie sont derrières nous mais notre petit fils est toujours curieux de ce qu'il entend ou voit. Nous avons connu des campagnes où les agriculteurs étaient respectueux de la terre, et où les profits n'étaient pas la seule option, on parlait de respect et pas de green machin chose comme on entend parler partout. On est aux portes de la Boutonne, entouré de monuments classés, on parle de protéger le chardonneret élégant du trafic d'oiseau car protégé (à l'époque dans les années 50, il ne l'était pas) mais on autorise les éoliennes à les tuer? c'est un non sens...sans compter les mésanges ... ces petits oiseaux meurent du choc créé sur leurs petits poumons par le courant généré par les pales ... Une buse peu aller nicher à un endroit mais manger à plusieurs kilomètres loin de son nids....elle connaît le trajet et regarde au sol pour trouver sa proie...l'éolienne n'est pas inscrite dans son plan de vol.

Et puis il faut parler des courant fantômes des éoliennes! Elles sont mauvaises pour les animaux et les humains. Les éoliennes provoquent des effets de dépression (si si, je vous jure que le "jour/nuit/jour/nuit" c'est pas que dans les visiteurs...) et que faire pour les personnes sensibles aux ondes électriques?

Allons il faut raison garder, et constater que nous, habitants du Poitou Charente, avons assez contribués et qu'il est temps que le paysage garde un peu de beauté...

Nous avons lu tous les autres témoignages contre. Si on comprend bien, les gens sont lassés de voir autant de machines dans le secteur, et on peut les comprendre...alors sans doute serait-il bon de les laisser en paix maintenant non?

Pardonnez les fautes éventuelles, mais la vue baisse...et il est tard.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Export généré le 09/11/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 20/09/2023 et le 25/10/2023

Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@225 - Sylvie - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 12:33:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éolien de la Jarrie Audouin

Contribution :

Stop aux éoliennes qui défigurent notre belle région du Val de Saintonge où il fait si bon vivre ! Il y en a déjà beaucoup trop, et le paysage perd tout son charme.

Avis défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@226 - Sébastien - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 12:40:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Le territoire des vals de Saintonge est déjà saturé d'éoliennes. Les éoliennes ont un impact néfaste sur le paysage et la biodiversité (oiseaux, chauve-souris...). Le coût de production de l'électricité produite par les éoliennes est supérieur à celui de l'hydraulique ou du nucléaire, sans les subventions leur rentabilité serait encore plus critiquable

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@227 - Morin Jean-Yves - Antezant-la-Chapelle

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 12:53:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable en projet de la ferme éolienne

Contribution :

Bonjour, sans être totalement contre la transition énergétique,

J'estime que l'implantation des éoliennes dans le val de Saintonge est totalement aberrant.

Il y en a maintenant beaucoup trop, sans compter celle qui sont en projet et bientôt il y aura plus d'éolienne que d'arbres dans notre région!

C'est sans compter l'impact écologique que nous laissons aux générations futures. Des milliers de mètres cubes de béton et de ferraille que nos enfants et nos petits-enfants retrouveront.

Je donne donc avis défavorable au projet d'implantation de nouvelles éolienne.

Merci de bien vouloir prendre en compte mon avis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@228 - Poirot Pascal - Les Églises-d'Argenteuil

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 13:16:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe l'AVIS TRES DEFAVORABLE de l'association Boutonne Environnement sur le projet de parc éolien de 2 aérogénérateurs sur la commune de la Jarrie-Audouin.

Bien à vous

Pascal Poirot

Président Boutonne Environnement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@229 - Poirot Pascal - Les Églises-d'Argenteuil

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 13:18:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe l'AVIS TRES DEFAVORABLE de l'association Boutonne Environnement sur le projet de parc éolien de 2 aérogénérateurs sur la commune de la Jarrie-Audouin.

Bien à vous

Pascal Poirot

Président Boutonne Environnement

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 1 sur 6

**Association Boutonne Environnement
17400 Les Églises d'Argenteuil**

AVIS TRES DEFAVORABLE

**A l'attention de Monsieur Alain MORISSET
Commissaire Enquêteur Projet éolien La Jarrie Audouin (17)**

Le 23 octobre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Au nom de notre association, Boutonne Environnement, créée en 2010 pour préserver et développer notre cadre de vie et notre environnement dans les Vals de Sainonge, je viendrai vous rencontrer mercredi 25 octobre après-midi, seul créneau possible pour moi parmi ceux qui sont proposés.

En effet, notre association tient à donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des deux éoliennes de La Jarrie Audouin pour les raisons évoquées ci-dessous.

1) Le projet a déjà été refusé par le Préfet

Le promoteur s'est vu refuser son projet par un arrêté Préfectoral en date du . Il revient aujourd'hui présenter le même projet avec des éoliennes encore plus grandes, qui auront donc un impact visuel encore plus important et une pollution visuelle insupportable. Sincèrement, de qui se moque-t-on ?

2) Le Promoteur n'hésite pas à mentir pour faire passer son Projet

Le projet présenté il y a deux ans était un projet de 9 éoliennes : 2 par le promoteur actuel et 7 par un autre promoteur. Le promoteur actuel justifie son projet par le fait que le projet est passé de 9 à 2 éoliennes. Ce n'est pas sérieux : l'autre promoteur se bat en justice pour faire accepter ses 7 éoliennes et prépare un nouveau projet au cas où la justice lui donne tort. Ce sont donc bien encore 9 éoliennes qui se préparent. Pourquoi un tel mensonge ?

3) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà plus de 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de La Jarrie Audouin en particulier.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 2 sur 6

4) Les éoliennes créent une atteinte importante à la biodiversité et sans arrêt sous-estimée.

De nombreuses études montrent que les éoliennes portent atteinte à la biodiversité de manière bien plus importante que les études d'impact ne le montrent.
Voyez par exemple la thèse de doctorat de Kévin Barré établie en 2017 :
<https://www.theses.fr/2017MNH0002>

5) Ce projet va créer une situation de saturation visuelle extrême

Le document de référence pour juger objectivement de la saturation visuelle est la note de la DIREN Centre de septembre 2007.

Elle donne plusieurs critères, et notamment l'occupation de l'horizon (ne pas dépasser 120°), un angle de respiration minimum sans éolienne d'au moins 160°, ou encore moins de 50% de sorties de village avec vue sur des éoliennes, etc.

Aucun des critères suggérés par la DIREN Centre ne sera respecté avec ce projet pour certains des villages et hameaux aux alentours du projet, compte tenu des parcs existants alors que, pourtant ces critères ont été établis en 2007 alors que les éoliennes faisaient 90m de haut et qu'elles font maintenant 200 m !! **La saturation visuelle est avérée.**

La nuit, c'est déjà insupportable dans cette zone, tant les lumières rouges sont stressantes et prennent en étau ce secteur Nord / Nord Ouest / Nord Est de St Jean d'Angély.

6) Ce projet n'est pas conforme au SRADET Nouvelle Aquitaine

Le SRADET Nouvelle Aquitaine fixe les objectifs suivant pour l'éolien terrestre : 4500 MW à l'horizon 2030 et 7600 MW à l'horizon 2050.

En appliquant le ratio des objectifs du SRADET à la superficie de la Charente-Maritime (8,16%), le SRADET donne pour la Charente-Maritime un objectif de 367 MW pour 2030 et de 620 MW pour 2050. Or, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 était déjà de 606 MW.

Quant au Vals de Saintonge, ils représentent 21% de la superficie de la Charente-Maritime (1416 km² / 6864 km²). Leur quota 2050 est donc de 130 MW. Or, plus de 350 MW sont déjà installées ou autorisés en Vals de Saintonge !!!

Les Vals de Saintonge ont donc déjà réalisé en 2023 plus de 250% des objectifs du SRADET !!!

Or par ailleurs, le SRADET recommande une implantation équilibrée des éoliennes sur l'ensemble du territoire. Or, les Pyrénées Atlantiques, Les Landes, La Gironde, Le Lot et Garonne et la Dordogne n'ont aucune éolienne installée, alors que lesz Vals de Saintonge ont 250% de leur objectif 2050 !!!

Tout nouveau projet en Vals de Saintonge est donc contraire au SRADET Nouvelle Aquitaine.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 3 sur 6

7) Le projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant (situation au 1^{er} juillet 2021) :

| Territoire | Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien | |
|--|--|------------------------|
| | kW par habitant | kW par km ² |
| France | 0,50 | 51 |
| Vals de Saintonge | 7,74 | 290 |
| Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028 | Plus de 15 fois | Près de 6 fois |

Cette hyper concentration éolienne est un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique et va progressivement tuer le tourisme.

8) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine

Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour.

Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés, Louis XIII y a séjourné quelques jours en 1621 pendant le siège de St Jean d'Angély : et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

9) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

Vous le savez, **chaque éolienne supplémentaire installée en France dégrade le bilan carbone de notre pays**. En effet, du fait de l'intermittence de l'éolien, des centrales à gaz (ou même à charbon) dans certaines circonstances doivent prendre le relais de l'absence ou insuffisance de vent. Ainsi, le bilan carbone global d'un kWh éolien est bien plus mauvais que celui d'un kWh hydraulique ou nucléaire, comme le montre le tableau suivant :

| Énergie | Émission (gCO ₂ / kWh) | Observations |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|
| Charbon | 350 à 400 | Pilotable et réactive |
| Gaz naturel | 200 à 250 | Pilotable et réactive |
| Éolien corrigé de l'intermittence | 94 à 130 | Intermittente. Hypothèses de couverture de l'intermittence : voir note (1) ci-dessous |
| Éolien hors intermittence | 13 à 17 | Voir note (2) |
| Nucléaire | 5 à 7 | Pilotable |
| Hydroélectricité | 5 à 7 | Pilotable et plutôt réactive |

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 4 sur 6

Notes :

- (1) Chaque installation d'éolienne doit avoir une capacité équivalente d'énergie pilotable pour prendre le relais lorsqu'il n'y a pas de vent. Le chiffre de 94 correspond à l'hypothèse favorable à l'éolien d'un ratio de 2 MW de gaz (à 200 gCO₂/kWh pour le gaz) pour 3 MW d'éolien. Celle de 130 correspond à un ratio plus proche de la réalité d'un ratio de 1 MW de gaz (à 250 gCO₂/kWh) pour 1 MW éolien. Sachant que si c'est une centrale à charbon qui assure la couverture de l'éolien plutôt qu'une centrale gaz, le bilan serait encore moins bon.
- (2) Même sans tenir compte de l'effet intermittence faisant l'objet du (1), les chiffres du bilan carbone de l'éolien qui sont évoqués, y compris par des organismes comme l'ADEME, sont largement biaisés de façon favorable à l'éolien : en effet, dans ces chiffres ne sont pas pris en compte le bilan carbone des raccordements (entre le poste de livraison et le poste source), le bilan carbone de la maintenance est sous-estimé, la durée de vie des éoliennes surestimée, le bilan carbone du démantèlement sous-estimé, etc. Siemens Energy a dû d'ailleurs faire connaître au grand public lors de son avertissement boursier du 23 juin 2023, ces éléments connus par les professionnels depuis longtemps. Le chiffre de 13 à 17 gCO₂ hors intermittence est donc largement sous-estimé.

Jean-François Carencu, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique." **Ce n'est donc pas moi qui le dis, mais le Président de la CRE : "le promoteur de La Jarrie Audouin justifie son projet sur un populisme idéologique et non pas sur des bases scientifiques".**

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO₂ pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO₂ par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) :

| Émission de CO ₂ des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO ₂ /kWh) | |
|--|-----|
| Allemagne | 420 |
| Italie | 350 |
| Royaume Uni | 220 |
| France | 70 |

Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO₂ pour la production de son électricité exprimée en gCO₂ par kWh ou gCO₂ par habitant.

La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 5 sur 6

D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ».

Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carencu, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, **nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands** ».

Rajouter un nouveau projet à La Jarrie Audouin irait donc de toute évidence contre la lutte contre le réchauffement climatique.

10) L'impact sur la santé des habitants

L'académie de médecine, dans son rapport de 2006, préconisait de lancer une large étude épidémiologique pour objectiver les impacts des éoliennes sur la santé humaine.

En 2023, cette étude n'est toujours pas commencée, le lobby éolien usant de toute son influence pour qu'elle n'ait pas lieu.

Et pour cause : si certains des habitants ne sont pas affectés, d'autres en revanche, sont obligés de déménager, par exemple ceux qui ont des acouphènes sérieux.

Sans étude épidémiologique, il n'est pas possible de dire si ce sont 10%, 20% ou plus qui seront significativement affectés.

Ce qui est sûr, c'est que la vie dans les Vals de Saintonge, qui était un petit paradis il y a encore 10 ans, est devenue difficilement supportable pour de nombreux habitants : nous perdons de goût de la promenade, sans cesse agressés par ces machines géantes.

Quant aux maisons à moins de 1500 m des éoliennes, il devient quasi-impossible de déjeuner dehors lorsque le vent vient de l'éolienne vers la maison.

C'est donc une atteinte insupportable à la commodité du voisinage, au sens du code de l'environnement.

11) Le projet est incompatible avec le projet de territoire (Station thermale, Cognac, Bio...)

Les Vals de Saintonge sont un cadre de vie merveilleux et se développent : une station thermale ouvrira en 2026 à Saint-Jean d'Angély, le Cognac et son art de vivre à la Française sont connus dans le monde entier, la vallée de la Boutonne est un site protégé dans le SRCE Poitou-Charentes, le Bio donne une image de qualité à notre territoire, un immense patrimoine avec plus de 80 monuments historiques, deux bâtiments UNESCO et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle (via Turonnensis) les traversent du Nord au Sud.

Tout cela n'est évidemment pas compatible avec une multitude d'usines électriques hideuses, y compris les 2 prévues à la Jarrie-Audouin.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 6 sur 6

12) Le projet contribuera à faire baisser la valeur de nos maisons

Les promoteurs soutiennent que l'implantation d'éoliennes n'a pas d'impact sur la valeur immobilière. Cela revient à nier l'évidence, ils sont coutumiers du fait.

La jurisprudence est pourtant constante sur le sujet : en vendeur qui cache sciemment l'implantation d'un futur parc éolien est coupable de dol et sera condamné à la cassation de la vente ou à une reverser une soulte à l'acheteur. C'est donc bien que la baisse de valeur est actée.

Les agences immobilières locales posent désormais systématiquement la question pour les maisons en milieu rural de la présence d'éoliennes futures : les décotes vont de 10% lors que les éoliennes ne sont pas en vue directe, jusqu'à 30 à 40% lorsqu'elles sont en vue directe et proches.

Enfin des riverains obtiennent désormais devant les tribunaux la baisse de leur assiette de taxe foncière et de taxe d'habitation lorsqu'elles sont proches d'éoliennes.

Notre association va d'ailleurs dans les années qui viennent engager ce type de procédures dans les Vals de Saintonge.

Pour toutes ces raisons, au nom de l'association Boutonne Environnement, je sollicite donc de votre bienveillance pour donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur ce dossier.

Bien à vous

Pascal Poirot
Président association Boutonne Environnement

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E230 - Boutonne Environnement

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 13:26:34

Lieu de dépôt : Par email

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN DE LA JARRIE AUDOUIN

Contribution :

AVIS TRES DEFAVORABLE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint l'AVIS TRES DEFAVORABLE et la contribution de l'association Boutonne Environnement. Je vous informe également que j'ai essayé de la déposer sur le registre numérique, mais que je n'ai jamais reçu en retour le mail pour validation. Je précise également que le dispositif anti-robot m'a demandé 23+27 et que j'ai bien mis "50" en réponse et que j'ai bien reçu l'avis disant qu'un mail sera envoyé à la bonne adresse. Je double donc cet envoi par ce mail. Bien à vous Pascal PoirotPrésident Boutonne Environnement

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 1 sur 6

**Association Boutonne Environnement
17400 Les Églises d'Argenteuil**

AVIS TRES DEFAVORABLE

**A l'attention de Monsieur Alain MORISSET
Commissaire Enquêteur Projet éolien La Jarrie Audouin (17)**

Le 23 octobre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Au nom de notre association, Boutonne Environnement, créée en 2010 pour préserver et développer notre cadre de vie et notre environnement dans les Vals de Sainonge, je viendrai vous rencontrer mercredi 25 octobre après-midi, seul créneau possible pour moi parmi ceux qui sont proposés.

En effet, notre association tient à donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des deux éoliennes de La Jarrie Audouin pour les raisons évoquées ci-dessous.

1) Le projet a déjà été refusé par le Préfet

Le promoteur s'est vu refuser son projet par un arrêté Préfectoral en date du . Il revient aujourd'hui présenter le même projet avec des éoliennes encore plus grandes, qui auront donc un impact visuel encore plus important et une pollution visuelle insupportable. Sincèrement, de qui se moque-t-on ?

2) Le Promoteur n'hésite pas à mentir pour faire passer son Projet

Le projet présenté il y a deux ans était un projet de 9 éoliennes : 2 par le promoteur actuel et 7 par un autre promoteur. Le promoteur actuel justifie son projet par le fait que le projet est passé de 9 à 2 éoliennes. Ce n'est pas sérieux : l'autre promoteur se bat en justice pour faire accepter ses 7 éoliennes et prépare un nouveau projet au cas où la justice lui donne tort. Ce sont donc bien encore 9 éoliennes qui se préparent. Pourquoi un tel mensonge ?

3) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà plus de 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de La Jarrie Audouin en particulier.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 2 sur 6

4) Les éoliennes créent une atteinte importante à la biodiversité et sans arrêt sous-estimée.

De nombreuses études montrent que les éoliennes portent atteinte à la biodiversité de manière bien plus importante que les études d'impact ne le montrent.
Voyez par exemple la thèse de doctorat de Kévin Barré établie en 2017 :
<https://www.theses.fr/2017MNH0002>

5) Ce projet va créer une situation de saturation visuelle extrême

Le document de référence pour juger objectivement de la saturation visuelle est la note de la DIREN Centre de septembre 2007.

Elle donne plusieurs critères, et notamment l'occupation de l'horizon (ne pas dépasser 120°), un angle de respiration minimum sans éolienne d'au moins 160°, ou encore moins de 50% de sorties de village avec vue sur des éoliennes, etc.

Aucun des critères suggérés par la DIREN Centre ne sera respecté avec ce projet pour certains des villages et hameaux aux alentours du projet, compte tenu des parcs existants alors que, pourtant ces critères ont été établis en 2007 alors que les éoliennes faisaient 90m de haut et qu'elles font maintenant 200 m !! **La saturation visuelle est avérée.**

La nuit, c'est déjà insupportable dans cette zone, tant les lumières rouges sont stressantes et prennent en étau ce secteur Nord / Nord Ouest / Nord Est de St Jean d'Angély.

6) Ce projet n'est pas conforme au SRADET Nouvelle Aquitaine

Le SRADET Nouvelle Aquitaine fixe les objectifs suivant pour l'éolien terrestre : 4500 MW à l'horizon 2030 et 7600 MW à l'horizon 2050.

En appliquant le ratio des objectifs du SRADET à la superficie de la Charente-Maritime (8,16%), le SRADET donne pour la Charente-Maritime un objectif de 367 MW pour 2030 et de 620 MW pour 2050. Or, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 était déjà de 606 MW.

Quant au Vals de Saintonge, ils représentent 21% de la superficie de la Charente-Maritime (1416 km² / 6864 km²). Leur quota 2050 est donc de 130 MW. Or, plus de 350 MW sont déjà installées ou autorisés en Vals de Saintonge !!!

Les Vals de Saintonge ont donc déjà réalisé en 2023 plus de 250% des objectifs du SRADET !!!

Or par ailleurs, le SRADET recommande une implantation équilibrée des éoliennes sur l'ensemble du territoire. Or, les Pyrénées Atlantiques, Les Landes, La Gironde, Le Lot et Garonne et la Dordogne n'ont aucune éolienne installée, alors que les Vals de Saintonge ont 250% de leur objectif 2050 !!!

Tout nouveau projet en Vals de Saintonge est donc contraire au SRADET Nouvelle Aquitaine.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 3 sur 6

7) Le projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant (situation au 1^{er} juillet 2021) :

| Territoire | Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien | |
|--|--|------------------------|
| | kW par habitant | kW par km ² |
| France | 0,50 | 51 |
| Vals de Saintonge | 7,74 | 290 |
| Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028 | Plus de 15 fois | Près de 6 fois |

Cette hyper concentration éolienne est un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique et va progressivement tuer le tourisme.

8) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine

Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour.

Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés, Louis XIII y a séjourné quelques jours en 1621 pendant le siège de St Jean d'Angély : et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

9) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

Vous le savez, **chaque éolienne supplémentaire installée en France dégrade le bilan carbone de notre pays**. En effet, du fait de l'intermittence de l'éolien, des centrales à gaz (ou même à charbon) dans certaines circonstances doivent prendre le relais de l'absence ou insuffisance de vent. Ainsi, le bilan carbone global d'un kWh éolien est bien plus mauvais que celui d'un kWh hydraulique ou nucléaire, comme le montre le tableau suivant :

| Énergie | Émission (gCO ₂ / kWh) | Observations |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|
| Charbon | 350 à 400 | Pilotable et réactive |
| Gaz naturel | 200 à 250 | Pilotable et réactive |
| Éolien corrigé de l'intermittence | 94 à 130 | Intermittente. Hypothèses de couverture de l'intermittence : voir note (1) ci-dessous |
| Éolien hors intermittence | 13 à 17 | Voir note (2) |
| Nucléaire | 5 à 7 | Pilotable |
| Hydroélectricité | 5 à 7 | Pilotable et plutôt réactive |

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 4 sur 6

Notes :

- (1) Chaque installation d'éolienne doit avoir une capacité équivalente d'énergie pilotable pour prendre le relais lorsqu'il n'y a pas de vent. Le chiffre de 94 correspond à l'hypothèse favorable à l'éolien d'un ratio de 2 MW de gaz (à 200 gCO₂/kWh pour le gaz) pour 3 MW d'éolien. Celle de 130 correspond à un ratio plus proche de la réalité d'un ratio de 1 MW de gaz (à 250 gCO₂/kWh) pour 1 MW éolien. Sachant que si c'est une centrale à charbon qui assure la couverture de l'éolien plutôt qu'une centrale gaz, le bilan serait encore moins bon.
- (2) Même sans tenir compte de l'effet intermittence faisant l'objet du (1), les chiffres du bilan carbone de l'éolien qui sont évoqués, y compris par des organismes comme l'ADEME, sont largement biaisés de façon favorable à l'éolien : en effet, dans ces chiffres ne sont pas pris en compte le bilan carbone des raccordements (entre le poste de livraison et le poste source), le bilan carbone de la maintenance est sous-estimé, la durée de vie des éoliennes surestimée, le bilan carbone du démantèlement sous-estimé, etc. Siemens Energy a dû d'ailleurs faire connaître au grand public lors de son avertissement boursier du 23 juin 2023, ces éléments connus par les professionnels depuis longtemps. Le chiffre de 13 à 17 gCO₂ hors intermittence est donc largement sous-estimé.

Jean-François Carencu, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique." **Ce n'est donc pas moi qui le dis, mais le Président de la CRE : "le promoteur de La Jarrie Audouin justifie son projet sur un populisme idéologique et non pas sur des bases scientifiques".**

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO₂ pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO₂ par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) :

| Émission de CO ₂ des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO ₂ /kWh) | |
|--|-----|
| Allemagne | 420 |
| Italie | 350 |
| Royaume Uni | 220 |
| France | 70 |

Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO₂ pour la production de son électricité exprimée en gCO₂ par kWh ou gCO₂ par habitant.

La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 5 sur 6

D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ».

Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carencu, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, **nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands** ».

Rajouter un nouveau projet à La Jarrie Audouin irait donc de toute évidence contre la lutte contre le réchauffement climatique.

10) L'impact sur la santé des habitants

L'académie de médecine, dans son rapport de 2006, préconisait de lancer une large étude épidémiologique pour objectiver les impacts des éoliennes sur la santé humaine.

En 2023, cette étude n'est toujours pas commencée, le lobby éolien usant de toute son influence pour qu'elle n'ait pas lieu.

Et pour cause : si certains des habitants ne sont pas affectés, d'autres en revanche, sont obligés de déménager, par exemple ceux qui ont des acouphènes sérieux.

Sans étude épidémiologique, il n'est pas possible de dire si ce sont 10%, 20% ou plus qui seront significativement affectés.

Ce qui est sûr, c'est que la vie dans les Vals de Saintonge, qui était un petit paradis il y a encore 10 ans, est devenue difficilement supportable pour de nombreux habitants : nous perdons de goût de la promenade, sans cesse agressés par ces machines géantes.

Quant aux maisons à moins de 1500 m des éoliennes, il devient quasi-impossible de déjeuner dehors lorsque le vent vient de l'éolienne vers la maison.

C'est donc une atteinte insupportable à la commodité du voisinage, au sens du code de l'environnement.

11) Le projet est incompatible avec le projet de territoire (Station thermale, Cognac, Bio...)

Les Vals de Saintonge sont un cadre de vie merveilleux et se développent : une station thermale ouvrira en 2026 à Saint-Jean d'Angély, le Cognac et son art de vivre à la Française sont connus dans le monde entier, la vallée de la Boutonne est un site protégé dans le SRCE Poitou-Charentes, le Bio donne une image de qualité à notre territoire, un immense patrimoine avec plus de 80 monuments historiques, deux bâtiments UNESCO et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle (via Turonnensis) les traversent du Nord au Sud.

Tout cela n'est évidemment pas compatible avec une multitude d'usines électriques hideuses, y compris les 2 prévues à la Jarrie-Audouin.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 6 sur 6

12) Le projet contribuera à faire baisser la valeur de nos maisons

Les promoteurs soutiennent que l'implantation d'éoliennes n'a pas d'impact sur la valeur immobilière. Cela revient à nier l'évidence, ils sont coutumiers du fait.

La jurisprudence est pourtant constante sur le sujet : en vendeur qui cache sciemment l'implantation d'un futur parc éolien est coupable de dol et sera condamné à la cassation de la vente ou à une reverser une soulte à l'acheteur. C'est donc bien que la baisse de valeur est actée.

Les agences immobilières locales posent désormais systématiquement la question pour les maisons en milieu rural de la présence d'éoliennes futures : les décotes vont de 10% lors que les éoliennes ne sont pas en vue directe, jusqu'à 30 à 40% lorsqu'elles sont en vue directe et proches.

Enfin des riverains obtiennent désormais devant les tribunaux la baisse de leur assiette de taxe foncière et de taxe d'habitation lorsqu'elles sont proches d'éoliennes.

Notre association va d'ailleurs dans les années qui viennent engager ce type de procédures dans les Vals de Saintonge.

Pour toutes ces raisons, au nom de l'association Boutonne Environnement, je sollicite donc de votre bienveillance pour donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur ce dossier.

Bien à vous

Pascal Poirot
Président association Boutonne Environnement

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@231 - PENIGNAUD Rémy - Forges

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 13:29:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Observations contre le projet éolien à la Jarrie-Audouin et l'acharnement éolien dans la campagne et pour protéger le Nord de la Charente-Maritime

Contribution :

Je suis un habitant du Nord de la Charente-Maritime, et je suis inquiet de l'acharnement éolien qui vise ma région. En effet, depuis plusieurs années, de nombreux projets de parcs éoliens ont été déposés sur mon territoire, au détriment de mon cadre de vie, de mon environnement et de mon économie.

Impact sur le cadre de vie :

Un parc éolien est une source de pollution visuelle, qui peut nuire à l'attractivité touristique de la région. En effet, une éolienne est une structure imposante, qui peut être visible de loin. Elle peut donc perturber la vue des paysages naturels et des sites touristiques.

Un parc éolien est également susceptible de perturber la tranquillité des habitants, en raison du bruit et des vibrations qu'il génère. Le bruit des pales de l'éolienne peut être audible à plusieurs kilomètres à la ronde, et les vibrations peuvent être ressenties dans les habitations proches.

Impact sur l'environnement :

Un parc éolien peut avoir un impact négatif sur la faune et la flore, notamment les oiseaux migrateurs. Une éolienne peut perturber les migrations des oiseaux, en les empêchant de se reposer ou de se nourrir.

Un parc éolien peut également perturber l'utilisation des sols agricoles et forestiers. Une éolienne occupe une surface importante de terrain, qui ne peut plus être utilisée à d'autres fins.

Impact sur l'économie :

Un parc éolien est souvent financé par un investisseur étranger, qui n'est pas forcément sensible aux enjeux locaux. Il ne génère donc pas de retombées économiques significatives pour mon territoire.

Les retombées économiques d'un parc éolien sont souvent limitées aux taxes et redevances versées aux collectivités locales. Ces taxes sont généralement utilisées pour financer des projets d'énergie renouvelable, ce qui ne génère pas de création d'emplois ou de développement économique local.

Critères d'implantation :

Les critères d'implantation des parcs éoliens sont souvent inadaptés aux réalités locales. Ils ne prennent pas suffisamment en compte les impacts sur le cadre de vie, l'environnement et l'économie.

Les critères d'implantation des parcs éoliens sont souvent basés sur des critères techniques, tels que la vitesse du vent et la surface disponible. Ces critères ne prennent pas suffisamment en compte les impacts sur le cadre de vie, l'environnement et l'économie.

Arguments supplémentaires :

En plus des arguments mentionnés dans le texte, nous pouvons également souligner les suivants :

Un parc éolien peut avoir un impact négatif sur la santé des habitants, en raison des nuisances sonores et vibratoires.

Il peut également perturber l'utilisation des sols agricoles et forestiers.

Nous pouvons également rappeler que la Charente-Maritime est une région riche en patrimoine naturel et culturel, qui mérite d'être préservée. Un parc éolien constitue une menace pour ce patrimoine, en raison de son impact sur l'environnement et sur le paysage.

Conclusion :

Un parc éolien a un impact négatif sur le cadre de vie, l'environnement et l'économie des territoires.

Propositions :

Je demande aux autorités compétentes de suspendre tous les projets de parcs éoliens dans le Nord de la Charente-Maritime. Je demande également que les critères d'implantation de ces parcs soient revus afin qu'ils soient plus respectueux des populations locales et de l'environnement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@232 - Aude - Pamplie

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 13:54:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet

Contribution :

Fille d'un habitant de St Martial, je suis opposée à l'implantation du projet d'éoliennes sur cette commune.

Préserveons les paysages et territoires comptant déjà une forte implantation d'éoliennes et répartissons ces projets sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@233 - Robier Jean-Christophe - Saint-Martial

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 14:27:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis CONTRE ce projet EOLIEN

Contribution :

Je suis contre ce nouveau projet.

Depuis plusieurs années nos paysages du Val Saintongeais et du Poitou sont défigurés par ces projets multiples, notre région est la plus touchée de France.

Cette pollution est également visible la nuit, quand on voit le nombre de veilleuses rouges clignotantes, c'est impressionnant !

Passionné d'ornithologie, les éoliennes sont un désastre pour l'avifaune, chaque année des centaines d'oiseaux sont percutés...

Arrêtons ce massacre !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@234 - Bidault Jean-Jacques - Saint-Georges-d'Oléron

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 15:21:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet éolien du vals de saintonge

Contribution :

Bonjour,

J'apporte mon petit mot pour exprimer mon refus au projet éolien.

Non seulement on amasse une concentration anormale d'éoliennes mais on ne tient pas compte de:

-l'environnement: la nuit entre autre on ne vout plus les étoiles dans le ciel, par contre les centre lumineux des mâts des éoliennes embrasent la voie lactée.

-la dégradation des routes et des chemins de campagne lors de l'installation.

-on occulte le fin de vie des éoliennes (démolition, recyclage, remise en l'état du site).

-on se moque de la vie de la campagne (désertification, d'évaluation des biens immobiliers).

-on se moque de la vie animale (migration ect)

Messieurs, ouvrez les yeux et revoyez votre copie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@235 - Jeannr - Villiers-en-Bois

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 15:26:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Eolien

Contribution :

Sous prétexte d'énergie renouvelable nous "mitons" les territoires ruraux. Elle ne se substitue pas au nucléaire mais s'y rajoute. Nous faisons que augmenter le bouquet sans jamais réduire la consommation. Le développement de l'éolien dans les campagnes se fait de manière anarchique par des entreprises qui n'ont rien avoir avec des altruistes écologistes.

Ils commencent par 2 et ensuite il y en a 20 puis 50 puis 100.

Cela accélère l'artificialisation des sols dans des zones vierges de toute industrie. Zones refuges pour la faune sauvage et zone de chasse. Les éoliennes fragmentent les territoires et obligent à des dépenses d'énergies pour leur évitement non négligeables et pire amènent à des collisions. Les éoliennes détruisent des espèces protégées (chauves souris et oiseaux) pour lesquelles nous sommes subventionné dans le cadre de leur conservation et même des fois condamnés pour inaction.

Tout cela représente un non sens. Arrêtons nous et réfléchissons ensemble. Partageons les espaces et gardons des zones épargnées.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@236 - Grare Mariane - Vergne

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 16:09:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre les projets éoliens

Contribution :

Habitant à Vergné nous avons malheureusement 3 éoliennes sur les 7 installées en périphérie avec Villeneuve La Comtesse 😞

Donc stop aux nouveaux projets qui se profilent de nouveau dur notre commune vu l'installation d'un mât de mesures à la sortie du village en direction de Migré.

La commune nie ce nouveau projet mais a cautionné l'installation du mât donc il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles. Et de plus la majorité des villageois ne sont pas informés de ce qui se trame.

C'est une honte.

Mais ns sommes quelques personnes à réagir contre ce projet comme à La Jarrie -Audouin et nous allons faire en sorte d'en informer la population de Vergné .

Stop et non aux éoliennes en Charentes Maritimes 😞

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@237 - Rabeau Christophe - Saint-Georges-d'Oléron

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 17:05:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet Éolienne

Contribution :

Le territoire des val de saintonge est déjà saturé par les éoliennes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@238 - Blezeau Marilyne - Chizé

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 17:47:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable projet éolien

Contribution :

Dénature notre paysage campagnard.

Avis défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@239 - Odile - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 18:33:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Les arguments des contributions précédentes sont plus que pertinentes. Je suis défavorable à tout nouveau projet éolien

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@240 - Philippe - Saint-Jean-d'Angély

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 18:36:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes sur le territoire de vals de Saintonge

Contribution :

Aujourd'hui nous arrivons à saturation du nombre d'éoliennes qui sont installés sur les Vals de Saintonge . De nouvelles éoliennes sont prévues sur la Jarrie Audouin alors que le premier projet rejeté en premier lieu est en justice. La concentration d'éoliennes sur notre terrain alors que sur la côte et dans d'autres secteurs de nouvelle aquitaine ne sont pas impacté, pose question. Est ce la pauvreté des vals de Saintonge, l'absence de prise de position des maires du secteur, la manque de résistance des habitants du secteur qui fait que le nombre d'éoliennes ne cesse de croître ? Notre secteur tente de développer le tourisme, la gastronomie, les investissements dans des secteurs porteurs comme le thermalisme. Et nous polluons le paysage, sabotons des terres agricoles avec des milliers de mètres cubes de béton, détruisons la faune locale. La plupart des éoliennes déjà installées ne tourne quasiment jamais. Nous comprenons pas l'intérêt de ces installations hormis l'intérêt financier lié aux subventions européennes collectées par ces sociétés multiples qui pullulent. Notre famille a quitté la région parisienne pour retrouver un environnement sain. Depuis quelques années nous voyons notre secteur se détériorer. Nous sommes déçus. Nous espérons sincèrement que cette démarche participera à stopper cette invasion. Merci beaucoup de votre attention

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@241 - FLEURET Dominique - Cognac

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 18:41:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : soutien contre le projet d'installation d'éoliennes terrestres

Contribution :

La Charente Maritime a largement rempli son contrat vis à vis des implantations d'éoliennes terrestres , et maintenant il faut arrêter tous ces nouveaux projets qui dénaturent notre belle région , pour de simple motifs financiers.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@242 - BERGER pour Oïkos Kaï Bios Marie - Ambilly

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 18:53:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Notre ferme opposition au projet

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur

Notre association souhaite exprimer sa ferme opposition au projet éolien de 2 éoliennes a la JARRIE-AUDOUIN

Au manque de rendement de ces usines, nous ajouterons un bilan carbone négatif.

Nous sommes particulièrement choqués par la légèreté des propos concernant le recyclage. Page 10/36 de la note de présentation non technique, compléments « Concernant le devenir des éoliennes et des annexes, les pales seront recyclées par des entreprises de plastique, ou après concassage, mises en décharge. ». D'autres affirmations fallacieuses sont pointées dans notre courrier.

Par ailleurs, les impacts sur le patrimoine naturel et architectural, sur la santé des citoyens sont considérables.

L'implantation de nouvelles éoliennes doit cesser !

Veillez trouver en annexes

Notre contribution

ainsi que le document

L'éolien et la loi, Document Oïkos Kaï Bios novembre 2022. EOLIEN, QUE DIT LA

LOI ? Quels projets liberticides sont en préparation ?

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

Association OÏKOS KAÏ BIOS

3, rue Branly

74100 AMBILLY

<http://www.oikoskaibios.com/>

*****@orange.fr

Pièce(s) jointes(s) :

Le 25 novembre 2022

EOLIEN, QUE DIT LA LOI ? QUELS PROJETS LIBERTICIDES SONT EN PREPARATION?

Sommaire

L'éolien et la loi
L'éolien, les parlementaires et les élus
L'éolien et le gouvernement
L'éolien et les citoyens

Notre intention était de vous parler des méthaniseurs qui commencent à s'implanter dans nos campagnes. L'actualité parlementaire nous a incités à évoquer les éoliennes, au cœur de nos préoccupations. Ces dernières semaines, en octobre et en novembre, nous avons contribué à 4 enquêtes publiques sur le sujet ; la lecture des nombreux courriers montre la détresse des habitants, le manque d'écoute et le sentiment d'impuissance face à une législation criminelle. En effet, certains riverains de parcs déjà créés et que l'on voudrait agrandir ont témoigné des effets néfastes tant au niveau visuel que sonore, sans oublier les effets sur la santé causés par les infrasons et la perte de valeur de leur habitation.



Image source Anses

1. L'EOLIEN ET LA LOI

Chaque lecture des documents d'enquête publique nous fait avancer dans la découverte de cet univers ubuesque.

Par exemple, nous avons relevé récemment (consultation concernant le projet de parc éolien de BRENELLE, COURCELLES-SUR-VESLE et SAINT-MARD, dans l'Aisne) que l'Anses* avait donné son avis : page 11/12 du dossier 9 Note de présentation, « *Concernant les infrasons, l'Anses en mars 2017, conclut que les connaissances actuelles en matière d'effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores ne justifient ni de modifier les valeurs limites d'exposition au bruit existantes, ni d'introduire des limites spécifiques aux infrasons et basses fréquences sonores.* »

Donc, circulez ! Il n'y a rien à voir, aucun risque pour la santé des riverains !

Un document officiel de l'Agence le confirme, à cette adresse

<https://www.anses.fr/fr/content/exposition-aux-basses-f%C3%A9quences-et-infrasons-des-parcs-%C3%A9oliens-renforcer-l%E2%80%99information-des> ; l'Agence persiste, donne son aval aux

Document : 2022 11 24 L'éolien et la loi.pdf, page 2 sur 7

sociétés qui construisent et exploitent les parcs éoliens, tandis que le syndrome éolien a été reconnu en 2021 par la Cour d'Appel de Toulouse, comme précisé ci-dessous

<https://coussyavocats.com/2021/11/15/reconnaissance-du-syndrome-eolien-indemnisation-du-prejudice-consecutif-a-limpact-nocif-sur-la-sante-de-riverains/>

Reconnaissance du « syndrome éolien » : indemnisation du préjudice consécutif à l'impact nocif sur la santé de riverains

« La cour d'appel de Toulouse, le 8 juillet 2021, a reconnu qu'un parc éolien pouvait entraîner des troubles sur la santé ainsi que des troubles anormaux sur voisinage à l'encontre des riverains vivant à proximité. Ainsi, la juridiction a condamné un exploitant de parc éolien à indemniser à hauteur de 100 000 euros un couple de riverains du fait des nuisances causées par cette installation. »

*L'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), selon Wikipédia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_nationale_de_s%C3%A9curit%C3%A9_sanitaire_de_l%27alimentation_de_l%27environnement_et_du_travail, provient de la fusion, en 2010, de l'AFSSA (Agence Française de sécurité sanitaire des aliments dont l'agence nationale du médicament vétérinaire) et de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail). Son président est nommé par le chef de l'Etat.

Cette agence qui a porté la réforme de l'hôpital, fait autorité en matière de qualité de l'eau, de substances chimiques (dont les pesticides, les nanoparticules...etc.). Tout un programme !



2. L'ÉOLIEN, LES PARLEMENTAIRES ET LES ELUS

Une question écrite déposée en 2015 par [Mme Anne-Catherine Loisier](#) Sénateur de Côte d'Or, concernait le bruit et les infrasons produits par les éoliennes

(<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html>)

Lors de l'enquête publique relative au projet éolien de CHAMBONCHARD et ÉVAUX-LES-BAINS(Creuse), <https://www.registre-dematerialise.fr/4144/>, la contribution N°3 nous avait alertés. Déposée par l'association Echauffour Environnement (Orne), elle alertait sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et la question du bruit.

Nous avons alors lancé le 10 octobre un appel sur notre page Facebook (<https://www.facebook.com/OikosKaiBios>).



Le site Internet <https://echauffour-environnement.fr/> propose le témoignage des habitants ; nous y avons appris que la législation avait été modifiée afin de faciliter l'implantation de ces machines.

Document : 2022 11 24 L'éolien et la loi.pdf, page 3 sur 7

Ainsi, la règle fixant la limite du bruit des éoliennes est sortie du code de la santé publique en 2011, passant de 30 à 35 décibels (vidéo du site, 4 min/5). Or, comme Madame Loisiert le mentionne dans sa question écrite, « *Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore.* ». Concernant les infrasons et les mesures biaisées, lire le document de Jean-Louis REMOUIT, LES EFFETS DES INFRASONS PRODUITS PAR LES EOLIENNES, PDF ci-dessous.

La sénatrice se souciait donc de la santé des riverains des parcs éoliens dans sa Question écrite n° 19322 « **Dérogation accordée aux éoliennes concernant le respect du code de la santé publique** » et nous la remercions de cette démarche.

Le texte est à cette adresse, <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html>:

« Mme Anne-Catherine Loisiert attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la *dispense*, introduite par l'arrêté ministériel du 26 août 2011, pour les éoliennes, *de respecter le code de la santé publique* qui fixe à 30 dBA* le seuil à partir duquel l'infraction sonore d'une émergence excessive peut être caractérisée (3 dBA en période nocturne et 5 dBA en période diurne).

Un extrait de la réponse du ministre : «..... Afin d'établir une base de connaissance étayée et de parvenir à des conclusions solides concernant les effets sur la santé des basses fréquences et des infrasons dus aux parcs éoliens, les services du ministère de l'écologie et ceux du ministère chargé de la santé ont, *en juin 2013, demandé à l'ANSES : de conduire une revue des connaissances disponibles en matière d'effets sanitaires auditifs et extra-auditifs dus aux parcs éoliens, en particulier dans les basses fréquences et les frasons.....*», ce qui nous amène aux conclusions de l'ANSES évoquées au chapitre 1, L'EOLIEN ET LA LOI



Image source <https://www.registre-dematerialise.fr/4144/>

*Le document cité plus haut (PDF ci-contre) explique la confusion induite par le type de mesures « *en dBA et non en dB* ». C'est un peu technique, les pro-éoliens aidés par le code de la santé publique jouent sur le fait que la majorité des citoyens n'ont pas forcément étudié la science des sons. Mesurer en dBA prend seulement en compte les sons perçus par l'oreille humaine et ignore les effets des vibrations sur le corps humain ou animal ; rappelons que les vaches produisent moins de lait et, en gestation, avortent plus souvent quand elles sont à proximité d'un parc éolien.

Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl21-889.html>

« Le texte vise par exemple à l'installation de photovoltaïque aux abords des autoroutes et routes à grande circulation (article 7), à permettre l'implantation en loi Littoral de panneaux photovoltaïques au sol (article 9) ou encore à imposer l'équipement des parkings extérieurs existants en ombrières photovoltaïques (article 11). » L'évocation de la loi littoral (une de plus à être bafouée ?) nous laisse perplexes...Le photovoltaïque sera l'objet d'une prochaine page d'accueil.

Document : 2022 11 24 L'éolien et la loi.pdf, page 4 sur 7

Nous allons explorer ce qui s'est passé autour de ce projet de loi concernant le droit de veto des maires.



Doit de veto des maires pour l'installation d'éoliennes

➤ En 2021, ce droit de veto avait été voté au Sénat (loi 3Ds sur la décentralisation <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045197395>), comme l'indiquent Ouest France <https://www.ouest-france.fr/economie/energie/energie-eolienne/le-senat-donne-un-droit-de-veto-aux-maires-pour-l-installation-d-eoliennes-dans-leurs-communes-316ccf98-d019-11eb-8f5d-bbe5719fc3b1> et Public Sénat <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/decentralisation-le-senat-donne-un-droit-de-veto-aux-maires-pour-s-opposer-a-l->.

➤ Le Monde Planète de juin 2021 précise que cet amendement va sans doute disparaître... https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/18/le-senat-donne-un-droit-de-veto-aux-maires-qui-veulent-s-opposer-a-l-implantation-d-eoliennes_6084694_3244.html et ajoute : « *Qui mieux que le conseil municipal peut prendre une décision de cette nature ?* », a plaidé Edouard Courtial, élu LR de l'Oise. Également LR, la rapporteuse Marta de Cidrac l'a soutenu, soulignant que l'amendement « répond à une demande forte des élus locaux, démunis face à l'implantation de parcs éoliens ». Pour information, le scrutin

➤ Aujourd'hui, on peut lire sur le site Public Sénat « *Un texte qui a soulevé de nombreuses inquiétudes chez les sénateurs qui ont identifié, durant l'examen en commission, un écueil : le grignotage, par l'administration centrale, des prérogatives des élus locaux en matière d'urbanisme, un sujet particulièrement sensible pour la bien nommée « Chambre des territoires* ». Pour y remédier, le rapporteur LR Didier Mandelli proposait d'introduire une forme de « droit de veto » des conseils municipaux. » , lire la suite à cette adresse <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/eoliennes-apres-un-imbroglio-sur-le-droit-de-veto-des-maires-le-senat-renonce>

Le principe d'un droit de veto des maires n'a pas été retenu lors des débats, comme l'indique l'article <https://www.apvf.asso.fr/2022/11/10/projet-de-loi-dacceleration-des-energies-renouvelables-point-detape-apres-ladoption-du-texte-au-senat/>



Pour le déroulement des débats :

<https://lemiroirdunord.fr/2022/11/03/un-senateur-lr-propose-un-droit-de-veto-des-maires-pour-tout-projet-eolien/>, c'était en mars 2022....

4

Document : 2022 11 24 L'éolien et la loi.pdf, page 5 sur 7

En juillet, le Ministre « accélère la cadence » (<https://lemiroirdunord.fr/2022/07/28/eolien-agnes-pannier-runacher-accelere-la-cadence/>), et la procédure accélérée est engagée par le Gouvernement le 26 septembre 2022. Rappelons que ce type de procédure est de plus en plus fréquent, tout comme le 49.3.

En octobre <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/eoliennes-le-senat-propose-a-nouveau-un-droit-de-veto-des-maires-224994>, il est question d'un « nouveau droit de veto »

Le texte de l'amendement, avec un « droit de veto assoupli et encadré » de Monsieur Mandelli. Ce document http://www.senat.fr/amendements/commissions/2021-2022/889/jeu_classe.html est daté du 24 octobre 2022:

Tout est dit, ils ont plié !

Pour conclure, selon Le Monde du 5 novembre, « le Sénat adopte à une large majorité le projet....le droit de veto des maires abandonné... » :

https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/11/05/le-senat-adopte-a-une-large-majorite-le-projet-de-loi-sur-les-energies-renouvelables-le-droit-de-veto-des-maires-abandonne_6148648_823448.html

3. L'ÉOLIEN ET LE GOUVERNEMENT

Le chef de l'Etat ne s'en est pas caché, son objectif est de doubler le nombre d'éoliennes comme l'indique la tribune du FigaroVox à cette adresse

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/me-francis-monamy-et-jean-louis-butre-comment-les-regles-limitant-l-installation-des-eoliennes-ont-ete-demantelees-20210305> : « Près de 9000 éoliennes ont déjà été installées en France. La programmation pluriannuelle de l'énergie décidée par le gouvernement le 21 avril 2020 prévoit de doubler leur nombre à l'horizon 2028 ».

Pire, selon le même journal

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/les-francais-paieront-la-facture-des-eoliennes-20210217>

« FIGAROVox/TRIBUNE - Emmanuel Macron a décidé de neutraliser les recours déposés par 2000 associations opposées aux projets d'éoliennes, déplore le président de la Fédération Environnement Durable. Pour lui, ces éoliennes seront une catastrophe. »

En dépit des risques pour l'environnement et la santé des citoyens, de la destruction des paysages de notre beau pays, tout sera donc fait pour faciliter les démarches des constructeurs, quitte à légiférer comme cela a été fait en 2011 concernant le bruit ou en 2022 au sujet des pouvoirs réduits des maires.

Fort heureusement, ceux-ci parfois s'opposent, et les citoyens se mobilisent !



4. L'ÉOLIEN ET LES CITOYENS

Des collectifs, des associations se créent de partout. Les tribunaux délibèrent en faveur des victimes des éoliennes.....Il y a lieu d'espérer malgré les menaces.

Certes, au nom de la défense de l'environnement on a laissé industrialiser les campagnes. Certains y ont cru, quelques uns en sont revenu !

Certes, au nom aussi des intérêts particuliers, on laisse miroiter quelques deniers....que deviendront les énormes supports de béton quand les « sociétés » quasi toutes basées hors de France mettront la clé sous la porte ?

Pour notre part, nous contribuons aux enquêtes publiques (quelques PDF sont disponibles ci-dessous), nous écrivons aux élus, nous nous informons, nous diffusons....Voir notre article "l'éolien et les paysages" en [page](#) environnement

Ne laissons pas les oiseaux, les chauve souris, déjà victimes des pesticides se fracasser contre les pales des éoliennes comme ce gypaète barbu réintroduit dans la Drôme*....

LUTTONS !



Photo source la PÉTITION contre les éoliennes autour de La Rochelle <https://chng.it/gk4Rqh8vZk>

** https://www.francetvinfo.fr/france/auvergne-rhone-alpes/drome/drome-angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-le-departement-a-ete-tue-par-une-pale-d-eolienne-aux-pays-bas_4640307.html et <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-la-drome-tue-par-une-pale-d-eolienne-1622137894>

Liste non exhaustive (merci de nous informer via le formulaire de contact si vous en connaissez d'autres) des divers collectifs, associations

Fédération de plus de 1000 associations anti éolien <https://www.environnementdurable.net/>

Vent des maires : <https://ventdesmaires.fr/> ; https://www.maronenberry.fr/commune_sans_eolienne

Fédération Européenne Environnement Ecologie-Garder le Vivant <https://www.garderlevivant.org/>

Vent Debout <http://www.ventdebout.info/>

Collectif NEMO <http://www.eolien-oleron.fr/> ; <https://echauffour-environnement.fr>

<https://alliercitoyen.fr/>

info@ventdesnoues.org <https://www.facebook.com/ventdesnoues/>

Les Hurle-vents du Seudre <https://www.facebook.com/hurleventsuseudre/>

Association Berry Energie et Paysages : <https://www.facebook.com/berryenergiepaysages/>

Vivre, Informer et Agir Pour le Périgord-Limousin <https://viapl.fr/> ; <https://viapl.fr/petitions/>

<https://www.facebook.com/113730180458123/posts/le-projet-edpr-a-verteillac-et-a-chervalcest-finile-promoteur-retire-son-projet/241630787668061/>

Bourbon Air

https://www.facebook.com/Bourbonair/?notif_id=1669395175967257¬if_t=page_post_liker_invite&ref=notif

Document : 2022 11 24 L'éolien et la loi.pdf, page 7 sur 7

Bugey (Ain) <https://www.probugey.org/> ; <https://www.facebook.com/probugey/> ;
<https://www.instagram.com/probugey/>

Hydroliennes

https://amisdugolfedumorbihan.org/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=golfe-and-hydroliennes-une-histoire-d-eau-incompatible_66

Association CEP <https://www.facebook.com/Asso-Cep-113730180458123>

<https://viapl.fr/avis-defavorable-pour-le-projet-de-verteillac-cherval/>



Pour aller plus loin,

Reporterre « *Les subventions aux énergies renouvelables sont trop élevées* »

<https://reporterre.net/Les-subventions-aux-energies>

<https://www.energieverite.com/post/la-dispense-du-code-de-la-sant%C3%A9-publique-droit-de-nuisance-pour-les-promoteurs-%C3%A9oliens>

Le maire de Passigny, commune de l'Yonne, tout en reconnaissant que ça « rapporte » aux communes, regrette que le projet éolien ait été réalisé, vidéo à cette adresse

<https://www.youtube.com/watch?v=2H8ndEcyEdc>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-justice-reconnait-la-devalorisation-foncieres-causee-par-les-eoliennes-20210504>

<https://www.lefigaro.fr/sciences/en-charente-la-colere-monte-contre-un-projet-de-parc-eolien-20210217>

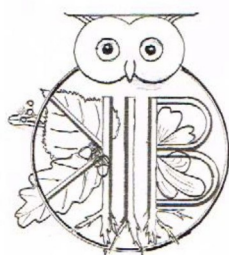
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/vent-de-colere-contre-l-essor-des-eoliennes-20201221>

<http://www.ventdebout.info/2021/05/tribunal-de-nantes-les-eoliennes-font.html>

À lire aussi [En Charente, la colère monte contre un projet de parc éolien](#)

<https://www.sitesetmonuments.org/alerte-eoliennes-en-perigord-vert>

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2022

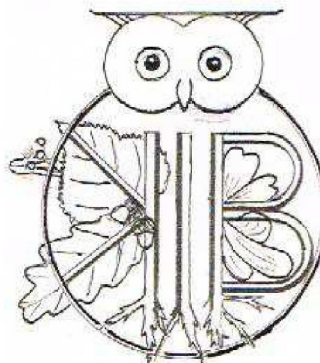


<http://www.oikoskaibios.com>

oikos.kai.bios@orange.fr

Document : 2023 10 contribution Oïkos Kaï Bios éolien la Jarrie 17.pdf, page 1 sur 7

Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
3, rue Branly
74100 AMBILLY
<http://www.oikoskaibios.com/>
Consultation du public concernant le projet de
2 éoliennes a la JARRIE-AUDOUIN
<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-morgat>



Monsieur Alain MORISSET
Commissaire enquêteur
Mairie - La Jarrie-Audouin
4, Route de Loulay
17330 La JARRIE-AUDOUIN

Ambilly, le 25 octobre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre association souhaite s'exprimer concernant le projet éolien à la JARRIE-AUDOUIN. Nous sommes fermement opposés à l'implantation de ces 2 machines.

Nous rappellerons que l'éolien est une énergie intermittente laquelle, de surcroît, nécessite en complément l'utilisation de centrales au gaz ou au charbon très émettrices en CO².

Remplacer le nucléaire par l'éolien est un leurre. Comme l'indique l'académie des sciences « *La France produit une électricité décarbonée à 92%, assurée majoritairement par le nucléaire (71%), l'hydroélectricité (11%) et, dans une moindre mesure, par l'éolien (6%) et le photovoltaïque (2%). Cette production nationale est insuffisante dès que les températures hivernales sont basses et, sans vent, la France ne peut alors assurer ses besoins qu'en important de l'électricité provenant de sources fossiles.* »

Source <https://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/quelle-place-pour-les-eoliennes-dans-le-mix-energetique-francais.html>

Document : 2023 10 contribution Oïkos Kai Bios éolien la Jarrie 17.pdf, page 2 sur 7

Nous terminerons sur le sujet en citant les propos d'Angela Merkel, laquelle était convaincue de la supériorité du nucléaire sur les « énergies vertes » :

« *Génération Merkel* » (2/5). *La chancelière allemande, qui quittera le pouvoir après les élections fédérales du 26 septembre, a longtemps été favorable à l'atome.....N'était-ce pas elle qui, jeune ministre de l'environnement d'Helmut Kohl, en 1995, avait déclaré : « Sans l'énergie nucléaire, nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs en matière de réchauffement climatique » ?* source https://www.lemonde.fr/international/article/2021/09/14/angela-merkel-celle-qui-a-dit-non-au-nucleaire_6094545_3210.html

Monsieur Proglia a d'ailleurs confirmé ces témoignages lors de son audition* à l'Assemblée Nationale le 13 décembre 2022, dès 1h 22 de la vidéo à cette adresse <https://www.youtube.com/watch?v=D3T0bAsUBXE>.

* Commission d'enquête "Souveraineté et indépendance énergétique de la France".

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EOLIENNES

1. La faune sauvage est menacée par les éoliennes.

Tout d'abord, nous nous étonnons de ne pas voir, dans le dossier, le traditionnel Avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale), ou du CNPN (Centre National pour la Protection de la Nature), habilités pour évoquer les milieux naturels sans conflits d'intérêt.

Page 19/37 de la Note de présentation non technique, nous lisons « *Pour l'avifaune, il existe un risque d'impact modéré par collisions à l'encontre du Milan noir, du Faucon hobereau et du Busard Saint-Martin. Un risque d'impact faible par collisions à l'encontre du Milan royal, du Busard cendré, du Goéland leucophée, du Faucon pèlerin, du Busard des roseaux, du Faucon crécerelle, de la Bondrée apivore, du Faucon hobereau, de la Mouette rieuse, de l'Edicnème criard ainsi que de l'Alouette lulu.* ». Les effets sont donc minimisés

Page 27/36 « *....Dans ces conditions, des effets cumulés de mortalité par collisions avec les pales des éoliennes sont estimables vis-à-vis des rapaces référencés sur le secteur, et notamment de la Buse variable et du Faucon crécerelle qui sont parmi les oiseaux les plus abondants. Le contexte éolien relativement dense de l'aire d'étude éloigné peut, dans ce contexte, présenter des effets cumulés notables en absence de mesures.* »

Il est donc reconnu que la zone est dense en éoliennes et que les effets cumulés seront importants ! Les effets sur la zone Natura 2000 sont par ailleurs aussi minimisés. C'est scandaleux.

Un peu plus loin, il est question du bridage « *Par ailleurs, soulignons que le plan de bridage proposé dans le cadre du projet éolien de Morgat est plus restrictif que celui proposé dans le cadre des trois suivis de mortalité évoqué précédemment. Ce plan permettra donc une meilleure réduction des risques d'impacts sur les populations de chiroptères, et notamment des groupes de noctules et pipistrelles.* »

Nous croyons peu aux promesses de bridage. Qui va vérifier ? Va-t-on réduire la rentabilité d'engins déjà intermittents ?

Quant aux mesures compensatoires, lorsque la nature est détruite, il est trop tard !

Après la chute de la population des oiseaux due aux pesticides, nous n'allons pas finir de les exterminer en ajoutant de nouvelles éoliennes ! Notons que la France en compte déjà 9000 (<https://fee.asso.fr/pub/observatoire-de-leolien-2022/>).

Une étude de la LPO (Ligue Pour les Oiseaux), financée par l'Etat, montre que des espèces protégées et beaucoup de rapaces sont victimes des éoliennes. Elle est disponible à cette adresse https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/eolien_lpo_2017.pdf.

Nous n'oublions pas, non plus, le gypaète barbu réintroduit dans la Drôme et tué par une pale d'éoliennes aux Pays-Bas (<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-la-drome-tue-par-une-pale-d-eolienne-1622137894> ; https://www.francetvinfo.fr/france/auvergne-rhone-alpes/drome/drome-angele-le-gypaete-barbu-reintroduit-dans-le-departement-a-ete-tue-par-une-pale-d-eolienne-aux-pays-bas_4640307.html)

2. L'EMPREINTE CARBONE et LES RISQUES

CES USINES EOLIENNES N'ONT PAS LES VERTUS ECOLOGIQUES VANTEES

Le support des éoliennes

Le gigantisme des éoliennes nécessite pour la semelle d'un seul pylône près de 1000 tonnes de béton et d'acier

Le coût pour la nature :

- **Les matériaux et énergies nécessaires aux centaines de tonnes de béton**
 - extraction du sable,
 - extraction du calcaire et de l'argile pour la fabrication du ciment et coût énergétique pour atteindre les 1450 °C <https://www.lafarge.fr/fabrication-du-ciment>

Pour sa part, le ciment Portland, un des composants du béton, émet 866 kg de CO₂ / tonne de ciment. La production du ciment génère 5 à 6 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂), selon la GCCA (Association mondiale du ciment et du béton <https://unfccc.int/fr/news/l-association-mondiale-du-ciment-appelle-le-secteur-a-agir-d-urgence-en-faveur-du-climat>), soit trois fois plus que le transport aérien.

Les machines :

- **Les divers matériaux et l'énergie utilisés pour leur construction**

Les terres rares utilisées pour le rotor de la nacelle (200kg, dont le néodyme), extraites en Chine, avec son lot de leucémies autour des mines. <https://www.courrierinternational.com/article/2013/01/24/un-poison-radioactif-dans-nos-smartphones>

L'acier pour les mâts, les résines pour les pales : autre coût carbone pour leur fabrication et pour leur recyclage, qui semble encore poser problème.

- **La pollution générée par les éoliennes et par leur nettoyage**

Les huiles pour les moteurs, les détergents pour le nettoyage des pales* est aussi nécessaire pour l'efficacité de ces engins.

*Des milliards d'insectes s'écrasent sur les pales, autre destruction de la faune <https://viapl.fr/des-milliards-dinsectes-secrasent-contre-les-eoliennes/> et <https://www.lefigaro.fr/environnement/2012/04/04/01029-20120404ARTFIG00817-la-puissance-des-eoliennes-plombée-par-les-insectes.php>

Enfin, la pollution liée au démantèlement, quand celui-ci a bien lieu....

Aux risques sur l'environnement, à la destruction des ressources naturelles et de la faune s'ajoutent les risques sur la santé humaine.

3. CONSEQUENCES SUR LA SANTE HUMAINE

Selon Alban d'Arguin, (Eoliennes, un scandale d'état), « L'Académie de médecine a prescrit en 2006 qu'aucune éolienne ne soit implantée à moins de 1500 mètres d'une habitation». Pour exemple, le législateur, à cette adresse https://www.senat.fr/lc/lc197/lc197_mono.html, indique qu'en Allemagne, la distance entre habitations et éoliennes, « dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, est de 1 500 mètres». Le présent projet est situé à environ 900 mètres, distance que nous estimerons donc insuffisante.

Nous rappellerons aussi que le syndrome éolien n'est pas une vue de l'esprit, il a été reconnu en 2021 par la Cour d'Appel de Toulouse, comme précisé ci-dessous <https://coussyavocats.com/2021/11/15/reconnaissance-du-syndrome-eolien-indemnisation-du-prejudice-consecutif-a-limpact-nocif-sur-la-sante-de-riverains/>

Reconnaissance du « syndrome éolien » : indemnisation du préjudice consécutif à l'impact nocif sur la santé de riverains

« La cour d'appel de Toulouse, le 8 juillet 2021, a reconnu qu'un parc éolien pouvait entraîner des troubles sur la santé ainsi que des troubles anormaux sur voisinage à l'encontre des riverains vivant à proximité. Ainsi, la juridiction a condamné un exploitant de parc éolien à indemniser à hauteur de 100 000 euros un couple de riverains du fait des nuisances causées par cette installation. »

Par ailleurs, une association a déposé auprès de l'administration 359 réclamations de personnes malades. « Sos Danger Éolien » a recueilli depuis 2021 des témoignages auprès d'habitants de l'Aisne: "les gens sont mal, mais ils ne comprennent pas pourquoi" <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/aisne/une-association-anti-eolien-recueille-359-temoignages-de-malades-les-gens-sont-mal-mais-ils-ne-comprennent-pas-pourquoi-2705082.html>

Le syndrome éolien

La compression de l'air produit des infrasons au moment où la pale passe devant le mât. Ceux-ci sont à l'origine du syndrome éolien, lequel est donc enfin reconnu par la justice.

Les allemands avaient envisagé d'utiliser les infrasons, en 1944. Ils sont en effet une arme redoutable. En Chine et aux Etats Unis, c'est une arme potentielle anti-manifestation ou antiémeute. <https://www.capital.fr/economie-politique/cette-nouvelle-arme-chinoise-qui-fait-trembler-les-manifestants-de-hong-kong-1351538n>

Nous rappellerons quelques symptômes

Témoignages de riverains:

- « On ressent de la fatigue, c'est quelque chose que l'on ne voit pas ».
- L'un ressent des douleurs dans le crâne, l'autre a vu augmenter gravement les acouphènes dont il souffrait,

Document : 2023 10 contribution Oïkos Kaï Bios éolien la Jarrie 17.pdf, page 5 sur 7

- Un autre a des troubles du sommeil : il s'endort facilement mais se réveille une heure après, se sent énervé et ne peut se rendormir....

Tandis que le droit du travail en France prend en compte les effets des infrasons http://www.officiel-prevention.com/sante-hygiene-medecine-du-travail-sst/lutte-contre-le-bruit/detail_dossier_CHSCT.php?rub=37&ssrub=43&dossid=521

les plus hautes instances comme l'ANSES* continuent de le nier quand il s'agit d'autoriser l'installation d'éoliennes.

* <https://www.anses.fr/fr/content/exposition-aux-basses-fr%C3%A9quences-et-infrasons-des-parcs-%C3%A9oliens-renforcer-l%E2%80%99information-des>

Une autre décision scandaleuse : la modification de la législation.

Nous ajouterons à ces nuisances causées par les infrasons, celles causées par le bruit ;

En effet, la législation sur le bruit a été modifiée (hélas, pour faciliter les constructeurs, contre la sécurité sanitaire), désormais mesuré en DBA et non en dB. Utiliser les dBa prend seulement en compte les sons perçus par l'oreille humaine et ignore les effets des vibrations sur le corps humain ou animal.

Le site Internet <https://echauffour-environnement.fr/> propose le témoignage des habitants ; nous y avons appris que la législation avait été modifiée afin de faciliter l'implantation de ces machines.

Ainsi, la règle fixant la limite du bruit des éoliennes est sortie du code de la santé publique en 2011, passant de 30 à 35 décibels (vidéo du site, 4 min/5). Or, comme Madame Loisier* le mentionne dans sa question écrite, « *Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore.* ».

* Sénateur de Côte d'Or, a déposé une question écrite concernant le bruit et les infrasons produits par les éoliennes (<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219322.html>). Lire à ce propos notre document en annexe « L'éolien et la loi ».

Que de dégâts autorisés sur les hommes et les animaux, aussi sensibles aux nuisances sonores que les humains.

Ces machines ne doivent pas être installées, que ce soit ici ou ailleurs dans la France des campagnes et des villages !

CONSEQUENCES FINANCIERES

Les divers loyers ou produits de vente apportés à quelques propriétaires* ainsi qu'aux mairies, outre les effets délétères sur les relations dans le village, ne compensent pas les effets néfastes sur l'attrait de la zone d'implantation de cette industrie de l'éolien. Notons que l'éolien bénéficie de subventions. Ce ne serait peut-être qu'une affaire de gros sous utilisant l'argent public c'est-à-dire le nôtre. Lire à ce propos l'article de Reporterre « *Les subventions aux énergies renouvelables sont trop élevées* » <https://reporterre.net/Les-subventions-aux-energies>

*voir notre contribution déposée le 25/10/2023 à 09h01 sur le Registre numérique.

Document : 2023 10 contribution Oïkos Kaï Bios éolien la Jarrie 17.pdf, page 6 sur 7

Contrairement à ce qu'affirme le constructeur page 20/36 de la note de présentation non technique « Pour la partie exploitation, il est bon de rappeler que l'énergie éolienne, dans son principe, a une image positive, voire très positive selon les sondages : entre 74 et 83% des Français ont une bonne image de l'éolien. »

Ces sondages ont-ils été réalisés auprès des citoyens épargnés par ce fléau éolien ? La réalité est en effet toute autre.

Dévaluation du prix des habitations

Les villages perdront de leur attrait et la valeur de l'immobilier en sera affectée.

Voir à ce sujet les conclusions du tribunal dans l'article du Figaro du 4 mai 2021, « La justice reconnaît la dévalorisation foncière causée par les éoliennes » <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-justice-reconnait-la-devalorisation-fonciere-causee-par-les-eoliennes-20210504>

L'impact sur le tourisme

Face à ces engins qui gâchent les paysages et qui sont de peu de rendement, comme nous l'avons mentionné, les visiteurs désertent les lieux. A ce sujet, comment le promoteur peut-il affirmer, toujours page 30/26, « L'impact potentiel de l'éolien sur le tourisme dépend de nombreux paramètres : il est donc difficile, voire impossible d'affirmer que les impacts soient toujours positifs, ou à l'inverse, qu'ils soient négatifs. De même, le manque d'études scientifiques réalisées sur le sujet sur des cas français ne permet pas de statuer clairement sur les impacts réels de l'éolien sur le tourisme. En effet, les études scientifiques sur lesquelles nous nous sommes appuyés ont été réalisées sur des cas en Ecosse et au Québec... ». Nous l'invitons à se rendre dans l'Indre, département proche, où une enquête a été réalisée par une association d'hébergeurs. <http://www.association-hebergeurs-touristiques-indre.com/>

Elle révèle que « les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes ». http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/PDF/Article_AHTI_Une_etude_et_un_sondage_edifiant.pdf :

«... sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans). Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

- Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :
 - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 97 % changent de destination
 - A moyenne distance (2 à 10 kms) : 95 % changent de destination
 - A l'horizon (> à 10 kms) : 72 % changent de destination
- Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :
 - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 71 % changent de destination
 - A moyenne distance (2 à 10 kms) : 56 % changent de destination
 - A l'horizon (> à 10 kms) : 34 % changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles. »

Document : 2023 10 contribution Oïkos Kaï Bios éolien la Jarrie 17.pdf, page 7 sur 7

Enfin, l'observation de Monsieur Rollin de la Colas <https://www.charente-maritime.gouv.fr/contenu/telechargement/68952/494621/file/OBSERVATION%20EOLIEN%20LA%20JARRIE%20AUDOUIN%20DU%2021%2009%2023%2009H01.pdf> ne constitue-t-elle pas un conflit d'intérêt ?

Pour terminer,

rappelons l'interview de Fabien Bouglé, (expert en politique énergétique et auteur de "Eoliennes: la face noire de la transition écologique" et « Nucléaire, les vérités cachées », émission Ligne Droite « Nucléaire, Allemagne : retour sur 20 ans de saccage énergétique »

(https://www.youtube.com/watch?v=6_1tyxrsmio)

En outre, l'activité éolienne a chuté en 2021, du fait de la faiblesse des vents en Europe (https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/faute-de-vent-les-eoliennes-ont-tourne-au-ralenti-en-2021_AN-202204240067.html)

En conclusion,

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce projet.

Nous souhaitons que la demande d'Autorisation Environnementale concernant le projet éolien de 2 machines à la JARRIE-AUDOUIN soit refusée.

Autant pour les impacts sur le patrimoine naturel que ceux sur la santé et l'équilibre des citoyens, l'implantation d'éoliennes doit cesser !

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

Annexe

- L'éolien et la loi, Document Oïkos Kaï Bios novembre 2022. EOLIEN, QUE DIT LA LOI ? QUELS PROJETS LIBERTICIDES SONT EN PREPARATION?

OÏKOS KAÏ BIOS
OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
Patrimoine Nature et Vie

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@243 - Bayeux /Tinel Laurence et Jean Philippe - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 18:54:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes en val de Saintonge

Contribution :

Bonsoir

Il nous semblait important de contribuer au refus d'installation de d'avantage d'éoliennes en val de Saintonge.

Où que notre regard se porte depuis chez nous et alentours, nous voyons ces éoliennes... Nous ne doutons pas de l'importance d'une énergie verte mais le nombre de ces éoliennes est suffisant au regard des kws excédents qu'elles produisent dans le département.

Au vu des nuisances sonores, visuels et surtout de leur mauvais impact sur le milieu ornithologique, peut-être serait il important de faire valoir un équilibre sur le territoire national

En espérant que notre avis sera pris en compte

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@244 - Dias David - Saint-Romans-des-Champs

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 19:20:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Le nombre d'éolienne dans ce secteur est déjà important et suffisant.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@245 - Cauchy Corinne - La Jarrie-Audouin

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 19:40:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre l'implantation d'éoliennes

Contribution :

Je suis totalement contre l'implantation d'éoliennes à la Jarrie Audouin. Trop c'est trop. Je me retrouve personnellement depuis plus d'un an avec des éoliennes de la commune voisine qui clignotent sur 2 niveaux devant les fenêtres de ma maison. Leur clignotement me tape sur les nerfs, je n'en peux plus, j'ai des migraines que je n'avais pas avant, mes voisins et amis ont fui la commune et je vais faire pareil. La région pourtant si belle, n'est plus qu'une friche de poteaux d'acier à perte de vue. On ne tient plus compte du patrimoine pour leur installation par contre les bâtiments de France m'enquiquinent pour des fenêtres en bois au lieu de PVC ? Cherchez l'erreur. Où est la crédibilité.

Et dans 25 ans, le béton mis dans la terre pour les fondations, les éoliennes, ça deviendra quoi ? Mes amis à Tourcoing ont le problème depuis 15 ans avec une éolienne sur leur terrain qui n'est plus sous contrat donc plus du tout entretenue. Le démontage etc sont à leur frais car la société qui a construit l'éolienne n'existe plus. Où est l'écologie où est l'économie ? où est notre beau patrimoine français de la faune et de la flore et architecturale ?

Je dis STOP aux éoliennes en Vals de Saintonge !!!!!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@246 - Poirot Pascal - Vervant

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 19:41:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE PROJET LA JARRIE AUDOUIN

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Tout d'abord, merci pour votre accueil lors de nos échanges à votre permanence cet après-midi, après le rassemblement organisé par les différents collectifs.

Lors de cet échange, je vous ai remis le document ci-joint en version papier au nom de l'association Boutonne Environnement dont je suis le Président en exercice.

Je vous ai également remis l'édition 2022 du livre "Éoliennes, la face noire de la transition écologique", ouvrage remarquablement documenté qui cite à chaque page ces différentes sources. La démonstration de cet ouvrage est donc implacable sur l'inutilité des éoliennes terrestres en France et même leur nocivité.

L'ensemble des informations dont vous disposez désormais officiellement ne pourra donc que vous conduire à émettre un avis défavorable au projet, comme l'avait fait votre prédécesseur sur ce même projet.

Saturation visuelle

Sur le fond, suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous le lien vers la note de la DIREN Centre de septembre 2007 qui sert de fondement au Préfet et à la Cour d'appel de Bordeaux pour fonder leur jugement sur la saturation visuelle.

Comme convenu également lors de notre entretien, je vous incite à consulter 3 récentes décisions de la CAA de Bordeaux qui utilise cette note pour confirmer le refus des projets pour saturation visuelle : l'arrêt 20BX01720 du 22/11/2022, l'arrêt v20BX01411 du 6/12/2022 et l'arrêt 21BX01876 du 31/05/2023 (liens ci-dessus).

La saturation visuelle de Loulay, La Jarrie Audouin, la Chapelle Baton, St Pierre de l'Isle, et bien d'autres villages et hameaux aux alentours est encore plus forte que les situations décrites dans ces arrêts de la CAA de Bordeaux. La simple application de cette jurisprudence est donc, à elle seule, un fondement solide d'un avis défavorable.

Incompatibilité avec l'aérodrome de Saint-Jean d'Angély

Par ailleurs, les deux éoliennes de la Jarrie Audouin sont à moins de 15 kms de l'aérodrome de Saint-Jean d'Angély. Or, la DGAC dispose d'une nouvelle note en date du 13 juillet 2022 (ref. NOR : TREA2211524N, lien ci-dessous) qui lui permet de donner des avis défavorable à un projet jusqu'à 15 kms d'un aérodrome. Donc, si l'avis de la DGAC versé au dossier est antérieur au 13 juillet 2022, il est obsolète et le dossier doit être considéré comme incomplet. L'aérodrome de Saint-Jean d'Angély m'a indiqué avoir versé une contribution à ce sujet. Il s'agit même d'un enjeu de sécurité civile et d'égalité des chances : un blessé de la Jarrie Audouin doit pouvoir être secouru de la même façon qu'un autre citoyen, ce qui ne sera pas le cas avec ce projet.

Incompatibilité du projet avec l'AOC Cognac et enjeux sur les paysages

Les professionnels du Cognac se sont lancés en 2016 dans une démarche écologique "Zéro produit sanitaire" d'ici douze ans (donc 2028). Les rendements vont donc baisser de 30%, ce qui nécessite de planter 30% de nouvelles vignes dans la période. C'est donc une occasion unique de retrouver nos paysages d'avant la crise du phylloxera (1875). C'est un enjeu majeur de notre territoire pour l'image, pour l'emploi, et pour de nombreux autres aspects. Or, le pétitionnaire du projet n'en parle même pas (ou presque) dans ces 2000 pages du dossier !! C'est un oubli majeur de l'étude d'impact.

Pourtant les éoliennes industrielles sont incompatibles avec l'AOC Cognac pour différentes raisons :

1) Des raisons biologiques et physiques : la multiplication de ces grandes machines très hautes et qui brassent l'air sur une tranche de plus de 100 m d'épaisseur risque de faire évoluer le microclimat et d'inciter l'AOC à être très strict sur ce paramètre. Les premières études sur le sujet datent de 2004 (New Scientist, 6 novembre 2004, p.19 -Weather hots up under the turbines?, K.Ravillious) mais des articles plus récents confirment la tendance (Impacts of wind farms on land surface temperature, Liming Zhou, Yuhong Tian, Somnath Baidya Roy, Chris Thorncroft, Lance F. Bosart & Yuanlong Hu Nature Climate Change volume 2, pages 539–543 (2012) et Ground-level climate at a peatland wind farm in Scotland is affected by wind turbine operation; Alona Armstrong, Ralph RBurton, Susan E Lee, Stephen Mobbs, Nicholas Ostle, Victoria Smith, Susan Waldron and Jeanette Whitaker; Environmental Research Letters 11 (2016) 044024). Elles confirment toutes une élévation de température nocturne de 0,7 °C avec une élévation de l'humidité et une perturbation générale des conditions de températures dans la journée alors que le gradient de température jour/nuit est un point clé de la qualité des eaux de vie.

2) Des raisons d'image : comment associer des paysages de vignes qui produisent des eaux de vie vendues 300 \$ la bouteille avec des ICPE ?

3) Des raisons écologiques : la biodiversité autour d'une éolienne est modifiée. Les impacts sur la qualité des eaux de vie sont inconnus -> principe de précaution

4) des raisons sanitaires : les rotors des éoliennes peuvent rejeter des gouttelettes d'huile moteur pulvérisées sur des centaines de mètres à la ronde. Un risque que les maisons de Cognac ne veulent pas prendre.

Bien à vous

Pascal Poirot

17400 Vervant

P.J : version électronique du document remis cet après-midi en mains propres cet après-midi

Liens cités ci-dessus :

Lien vers notre DIREN Septembre 2007 : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/cadrage-des-etudes-d-impact-des-projets-eoliens-a387.html> (cliquer sur "Éoliennes et saturation visuelle").

Lien vers l'arrêt 20BX01720 du 22/11/2022 : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CAA_BORDEAUX_2022-11-22_20BX01720

Lien vers l'arrêt 20BX01411 du 6/12/2022 : <https://justice.pappers.fr/decision/a68d88b9e09b33fd7f334b46485d89ad>

Lien vers l'arrêt 21BX01876 du 31/05/2023 : https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000047656230?dateDecision=&init=true&page=1&query=%22article+L122-3%22+du+%22Code+de+l%27environnement%22&searchField=ALL&tab_selection=cetat

Lien vers note DGAC (ref. NOR : TREA2211524N du 13 juillet 2022) : <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0032580/TREA2211524N.pdf;jsessionid=7F15F3E8A74EFB3B6F0109C03A2AEF0C>

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 1 sur 6

**Association Boutonne Environnement
17400 Les Églises d'Argenteuil**

AVIS TRES DEFAVORABLE

**A l'attention de Monsieur Alain MORISSET
Commissaire Enquêteur Projet éolien La Jarrie Audouin (17)**

Le 23 octobre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Au nom de notre association, Boutonne Environnement, créée en 2010 pour préserver et développer notre cadre de vie et notre environnement dans les Vals de Sainonge, je viendrai vous rencontrer mercredi 25 octobre après-midi, seul créneau possible pour moi parmi ceux qui sont proposés.

En effet, notre association tient à donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des deux éoliennes de La Jarrie Audouin pour les raisons évoquées ci-dessous.

1) Le projet a déjà été refusé par le Préfet

Le promoteur s'est vu refuser son projet par un arrêté Préfectoral en date du . Il revient aujourd'hui présenter le même projet avec des éoliennes encore plus grandes, qui auront donc un impact visuel encore plus important et une pollution visuelle insupportable. Sincèrement, de qui se moque-t-on ?

2) Le Promoteur n'hésite pas à mentir pour faire passer son Projet

Le projet présenté il y a deux ans était un projet de 9 éoliennes : 2 par le promoteur actuel et 7 par un autre promoteur. Le promoteur actuel justifie son projet par le fait que le projet est passé de 9 à 2 éoliennes. Ce n'est pas sérieux : l'autre promoteur se bat en justice pour faire accepter ses 7 éoliennes et prépare un nouveau projet au cas où la justice lui donne tort. Ce sont donc bien encore 9 éoliennes qui se préparent. Pourquoi un tel mensonge ?

3) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà plus de 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de La Jarrie Audouin en particulier.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 2 sur 6

4) Les éoliennes créent une atteinte importante à la biodiversité et sans arrêt sous-estimée.

De nombreuses études montrent que les éoliennes portent atteinte à la biodiversité de manière bien plus importante que les études d'impact ne le montrent.
Voyez par exemple la thèse de doctorat de Kévin Barré établie en 2017 :
<https://www.theses.fr/2017MNH0002>

5) Ce projet va créer une situation de saturation visuelle extrême

Le document de référence pour juger objectivement de la saturation visuelle est la note de la DIREN Centre de septembre 2007.

Elle donne plusieurs critères, et notamment l'occupation de l'horizon (ne pas dépasser 120°), un angle de respiration minimum sans éolienne d'au moins 160°, ou encore moins de 50% de sorties de village avec vue sur des éoliennes, etc.

Aucun des critères suggérés par la DIREN Centre ne sera respecté avec ce projet pour certains des villages et hameaux aux alentours du projet, compte tenu des parcs existants alors que, pourtant ces critères ont été établis en 2007 alors que les éoliennes faisaient 90m de haut et qu'elles font maintenant 200 m !! **La saturation visuelle est avérée.**

La nuit, c'est déjà insupportable dans cette zone, tant les lumières rouges sont stressantes et prennent en étau ce secteur Nord / Nord Ouest / Nord Est de St Jean d'Angély.

6) Ce projet n'est pas conforme au SRADET Nouvelle Aquitaine

Le SRADET Nouvelle Aquitaine fixe les objectifs suivant pour l'éolien terrestre : 4500 MW à l'horizon 2030 et 7600 MW à l'horizon 2050.

En appliquant le ratio des objectifs du SRADET à la superficie de la Charente-Maritime (8,16%), le SRADET donne pour la Charente-Maritime un objectif de 367 MW pour 2030 et de 620 MW pour 2050. Or, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 était déjà de 606 MW.

Quant au Vals de Saintonge, ils représentent 21% de la superficie de la Charente-Maritime (1416 km² / 6864 km²). Leur quota 2050 est donc de 130 MW. Or, plus de 350 MW sont déjà installées ou autorisés en Vals de Saintonge !!!

Les Vals de Saintonge ont donc déjà réalisé en 2023 plus de 250% des objectifs du SRADET !!!

Or par ailleurs, le SRADET recommande une implantation équilibrée des éoliennes sur l'ensemble du territoire. Or, les Pyrénées Atlantiques, Les Landes, La Gironde, Le Lot et Garonne et la Dordogne n'ont aucune éolienne installée, alors que lesz Vals de Saintonge ont 250% de leur objectif 2050 !!!

Tout nouveau projet en Vals de Saintonge est donc contraire au SRADET Nouvelle Aquitaine.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 3 sur 6

7) Le projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant (situation au 1^{er} juillet 2021) :

| Territoire | Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien | |
|--|--|------------------------|
| | kW par habitant | kW par km ² |
| France | 0,50 | 51 |
| Vals de Saintonge | 7,74 | 290 |
| Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028 | Plus de 15 fois | Près de 6 fois |

Cette hyper concentration éolienne est un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique et va progressivement tuer le tourisme.

8) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine

Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour.

Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés, Louis XIII y a séjourné quelques jours en 1621 pendant le siège de St Jean d'Angély : et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

9) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

Vous le savez, **chaque éolienne supplémentaire installée en France dégrade le bilan carbone de notre pays**. En effet, du fait de l'intermittence de l'éolien, des centrales à gaz (ou même à charbon) dans certaines circonstances doivent prendre le relais de l'absence ou insuffisance de vent. Ainsi, le bilan carbone global d'un kWh éolien est bien plus mauvais que celui d'un kWh hydraulique ou nucléaire, comme le montre le tableau suivant :

| Énergie | Émission (gCO ₂ / kWh) | Observations |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|
| Charbon | 350 à 400 | Pilotable et réactive |
| Gaz naturel | 200 à 250 | Pilotable et réactive |
| Éolien corrigé de l'intermittence | 94 à 130 | Intermittente. Hypothèses de couverture de l'intermittence : voir note (1) ci-dessous |
| Éolien hors intermittence | 13 à 17 | Voir note (2) |
| Nucléaire | 5 à 7 | Pilotable |
| Hydroélectricité | 5 à 7 | Pilotable et plutôt réactive |

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 4 sur 6

Notes :

- (1) Chaque installation d'éolienne doit avoir une capacité équivalente d'énergie pilotable pour prendre le relais lorsqu'il n'y a pas de vent. Le chiffre de 94 correspond à l'hypothèse favorable à l'éolien d'un ratio de 2 MW de gaz (à 200 gCO₂/kWh pour le gaz) pour 3 MW d'éolien. Celle de 130 correspond à un ratio plus proche de la réalité d'un ratio de 1 MW de gaz (à 250 gCO₂/kWh) pour 1 MW éolien. Sachant que si c'est une centrale à charbon qui assure la couverture de l'éolien plutôt qu'une centrale gaz, le bilan serait encore moins bon.
- (2) Même sans tenir compte de l'effet intermittence faisant l'objet du (1), les chiffres du bilan carbone de l'éolien qui sont évoqués, y compris par des organismes comme l'ADEME, sont largement biaisés de façon favorable à l'éolien : en effet, dans ces chiffres ne sont pas pris en compte le bilan carbone des raccordements (entre le poste de livraison et le poste source), le bilan carbone de la maintenance est sous-estimé, la durée de vie des éoliennes surestimée, le bilan carbone du démantèlement sous-estimé, etc. Siemens Energy a dû d'ailleurs faire connaître au grand public lors de son avertissement boursier du 23 juin 2023, ces éléments connus par les professionnels depuis longtemps. Le chiffre de 13 à 17 gCO₂ hors intermittence est donc largement sous-estimé.

Jean-François Carencu, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique." **Ce n'est donc pas moi qui le dis, mais le Président de la CRE : "le promoteur de La Jarrie Audouin justifie son projet sur un populisme idéologique et non pas sur des bases scientifiques".**

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO₂ pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO₂ par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) :

| Émission de CO ₂ des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO ₂ /kWh) | |
|--|-----|
| Allemagne | 420 |
| Italie | 350 |
| Royaume Uni | 220 |
| France | 70 |

Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO₂ pour la production de son électricité exprimée en gCO₂ par kWh ou gCO₂ par habitant.

La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 5 sur 6

D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ».

Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carencu, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, **nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands** ».

Rajouter un nouveau projet à La Jarrie Audouin irait donc de toute évidence contre la lutte contre le réchauffement climatique.

10) L'impact sur la santé des habitants

L'académie de médecine, dans son rapport de 2006, préconisait de lancer une large étude épidémiologique pour objectiver les impacts des éoliennes sur la santé humaine.

En 2023, cette étude n'est toujours pas commencée, le lobby éolien usant de toute son influence pour qu'elle n'ait pas lieu.

Et pour cause : si certains des habitants ne sont pas affectés, d'autres en revanche, sont obligés de déménager, par exemple ceux qui ont des acouphènes sérieux.

Sans étude épidémiologique, il n'est pas possible de dire si ce sont 10%, 20% ou plus qui seront significativement affectés.

Ce qui est sûr, c'est que la vie dans les Vals de Saintonge, qui était un petit paradis il y a encore 10 ans, est devenue difficilement supportable pour de nombreux habitants : nous perdons de goût de la promenade, sans cesse agressés par ces machines géantes.

Quant aux maisons à moins de 1500 m des éoliennes, il devient quasi-impossible de déjeuner dehors lorsque le vent vient de l'éolienne vers la maison.

C'est donc une atteinte insupportable à la commodité du voisinage, au sens du code de l'environnement.

11) Le projet est incompatible avec le projet de territoire (Station thermale, Cognac, Bio...)

Les Vals de Saintonge sont un cadre de vie merveilleux et se développent : une station thermale ouvrira en 2026 à Saint-Jean d'Angély, le Cognac et son art de vivre à la Française sont connus dans le monde entier, la vallée de la Boutonne est un site protégé dans le SRCE Poitou-Charentes, le Bio donne une image de qualité à notre territoire, un immense patrimoine avec plus de 80 monuments historiques, deux bâtiments UNESCO et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle (via Turonnensis) les traversent du Nord au Sud.

Tout cela n'est évidemment pas compatible avec une multitude d'usines électriques hideuses, y compris les 2 prévues à la Jarrie-Audouin.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 6 sur 6

12) Le projet contribuera à faire baisser la valeur de nos maisons

Les promoteurs soutiennent que l'implantation d'éoliennes n'a pas d'impact sur la valeur immobilière. Cela revient à nier l'évidence, ils sont coutumiers du fait.

La jurisprudence est pourtant constante sur le sujet : en vendeur qui cache sciemment l'implantation d'un futur parc éolien est coupable de dol et sera condamné à la cassation de la vente ou à une reverser une soulte à l'acheteur. C'est donc bien que la baisse de valeur est actée.

Les agences immobilières locales posent désormais systématiquement la question pour les maisons en milieu rural de la présence d'éoliennes futures : les décotes vont de 10% lors que les éoliennes ne sont pas en vue directe, jusqu'à 30 à 40% lorsqu'elles sont en vue directe et proches.

Enfin des riverains obtiennent désormais devant les tribunaux la baisse de leur assiette de taxe foncière et de taxe d'habitation lorsqu'elles sont proches d'éoliennes.

Notre association va d'ailleurs dans les années qui viennent engager ce type de procédures dans les Vals de Saintonge.

Pour toutes ces raisons, au nom de l'association Boutonne Environnement, je sollicite donc de votre bienveillance pour donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur ce dossier.

Bien à vous

Pascal Poirot
Président association Boutonne Environnement

Export généré le 09/11/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 20/09/2023 et le 25/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E247 - Pascal Poirot

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 19:42:58

Lieu de dépôt : Par email

Objet :AVIS D'FAVORABLE AU PROJET EOLIEN LA JARRIE AUDOUIN

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Tout d'abord, merci pour votre accueil lors de nos échanges à votre permanence cet après-midi, après le rassemblement organisé par les différents collectifs.

Lors de cet échange, je vous ai remis le document ci-joint en version papier au nom de l'association Boutonne Environnement dont je suis le Président en exercice.

Je vous ai également remis l'édition 2022 du livre "Éoliennes, la face noire de la transition écologique", ouvrage remarquablement documenté qui cite à chaque page ces différentes sources. La démonstration de cet ouvrage est donc implacable sur l'inutilité des éoliennes terrestres en France et même leur nocivité. L'ensemble des informations dont vous disposez désormais officiellement ne pourra donc que vous conduire à émettre un avis défavorable au projet, comme l'avait fait votre prédécesseur sur ce même projet.

Saturation visuelle Sur le fond, suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous le lien vers la note de la DIREN Centre de septembre 2007 qui sert de fondement au Préfet et à la Cour d'appel de Bordeaux pour fonder leur jugement sur la saturation visuelle.

Comme convenu également lors de notre entretien, je vous incite à consulter 3 récentes décisions de la CAA de Bordeaux qui utilise cette note pour confirmer le refus des projets pour saturation visuelle : l'arrêt 20BX01720 du 22/11/2022, l'arrêt v20BX01411 du 6/12/2022 et l'arrêt 21BX01876 du 31/05/2023 (liens ci-dessus).

La saturation visuelle de Loulay, La Jarrie Audouin, la Chapelle Baton, St Pierre de l'Isle, et bien d'autres villages et hameaux aux alentours est encore plus forte que les situations décrites dans ces arrêts de la CAA de Bordeaux. La simple application de cette jurisprudence est donc, à elle seule, un fondement solide d'un avis défavorable.

Incompatibilité avec l'aérodrome de Saint-Jean d'Angély Par ailleurs, les deux éoliennes de la Jarrie Audouin sont à moins de 15 kms de l'aérodrome de Saint-Jean d'Angély. Or, la DGAC dispose d'une nouvelle note en date du 13 juillet 2022 (ref. NOR : TREA2211524N, lien ci-dessous) qui lui permet de donner des avis défavorable à un projet jusqu'à 15 kms d'un aérodrome. Donc, si l'avis de la DGAC versé au dossier est antérieur au 13 juillet 2022, il est obsolète et le dossier doit être considéré comme incomplet. L'aérodrome de Saint-Jean d'Angély m'a indiqué avoir versé une contribution à ce sujet. Il s'agit même d'un enjeu de sécurité civile et d'égalité des chances : un blessé de la Jarrie Audouin doit pouvoir être secouru de la même façon qu'un autre citoyen, ce qui ne sera pas le cas avec ce projet.

Incompatibilité du projet avec l'AOC Cognac et enjeux sur les paysages Les professionnels du Cognac se sont lancés en 2016 dans une démarche écologique "Zéro produit sanitaire" d'ici douze ans (donc 2028). Les rendements vont donc baisser de 30%, ce qui nécessite de planter 30% de nouvelles vignes dans la période. C'est donc une occasion unique de retrouver nos paysages d'avant la crise du phylloxera (1875). C'est un enjeu majeur de notre territoire pour l'image, pour l'emploi, et pour de nombreux autres aspects. Or, le pétitionnaire du projet n'en parle même pas (ou presque) dans ces 2000 pages du dossier !! C'est un oubli majeur de l'étude d'impact.

Pourtant les éoliennes industrielles sont incompatibles avec l'AOC Cognac pour différentes raisons :
1) Des raisons biologiques et physiques : la multiplication de ces grandes machines très hautes et qui brassent l'air sur une tranche de plus de 100 m d'épaisseur risque de faire évoluer le microclimat et d'inciter l'AOC à être très strict sur ce paramètre. Les premières études sur le sujet datent de 2004 (New Scientist, 6 novembre 2004, p.19.-Weather hots up under the turbines?, K.Ravilious) mais des articles plus récents confirment la tendance (Impacts of wind farms on land surface temperature, Liming Zhou, Yuhong Tian, Somnath Baidya Roy, Chris Thorncroft, Lance F. Bosart & Yuanlong Hu Nature Climate Change volume 2, pages 539-543 (2012) et Ground-level climate at a peatland wind farm in Scotland is affected by wind turbine operation; Alona Armstrong, Ralph R Burton, Susan E Lee, Stephen Mobbs, Nicholas Ostle, Victoria Smith, Susan Waldron and Jeanette Whitaker; Environmental Research Letters 11 (2016) 044024). Elles confirment toutes une élévation de température nocturne de 0,7 °C avec une élévation de l'humidité et une perturbation générale des conditions de températures dans la journée alors que le gradient de température jour/nuit est un point clé de la qualité des eaux de vie. 2) Des raisons d'image : comment associer des paysages de vignes qui produisent des eaux de vie vendues 300 \$ la bouteille avec des ICPE ? 3) Des raisons

écologiques : la biodiversité autour d'une éolienne est modifiée. Les impacts sur la qualité des eaux de vie sont inconnus -> principe de précaution4) des raisons sanitaires : les rotors des éoliennes peuvent rejeter des gouttelettes d'huile moteur pulvérisées sur des centaines de mètres à la ronde. Un risque que les maisons de Cognac ne veulent pas prendre.

Bien à vous Pascal Poirot 17400 Vervant

P.J : version électronique du document remis cet après-midi en mains propres cet après-midi

Liens cités ci-dessus :

Lien vers notre DIREN Septembre 2007 : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/cadrage-des-etudes-d-impact-des-projets-eoliens-a387.html> (cliquer sur "Éoliennes et saturation visuelle").

Lien vers l'arrêt 20BX01720 du 22/11/2022 : https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CAA_BORDEAUX_2022-11-22_20BX01720

Lien vers l'arrêt 20BX01411 du 6/12/2022 : <https://justice.pappers.fr/decision/a68d88b9e09b33fd7f334b46485d89ad>

Lien vers l'arrêt 21BX01876 du 31/05/2023 : [https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000047656230?](https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000047656230?dateDecision=&init=true&page=1&query=%22article+L122-3%22+du+%22Code+de+l%27environnement%22&searchField=ALL&tab_selection=cetat)

[dateDecision=&init=true&page=1&query=%22article+L122-3%22+du+%22Code+de+l](https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000047656230?dateDecision=&init=true&page=1&query=%22article+L122-3%22+du+%22Code+de+l%27environnement%22&searchField=ALL&tab_selection=cetat)

[%27environnement%22&searchField=ALL&tab_selection=cetat](https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000047656230?dateDecision=&init=true&page=1&query=%22article+L122-3%22+du+%22Code+de+l%27environnement%22&searchField=ALL&tab_selection=cetat)

Lien vers note DGAC (ref. NOR : TREA2211524N) du 13 juillet 2022 : [https://www.bulletin-](https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0032580/TREA2211524N.pdf;jsessionid=7F15F3E8A74EFB3B6F0109C03A2AEF0C)

[officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0032580/TREA2211524N.pdf;jsessionid=7F15F3E8A74EFB3B6F0109C03A2AEF0C](https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0032580/TREA2211524N.pdf;jsessionid=7F15F3E8A74EFB3B6F0109C03A2AEF0C)

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 1 sur 6

**Association Boutonne Environnement
17400 Les Églises d'Argenteuil**

AVIS TRES DEFAVORABLE

**A l'attention de Monsieur Alain MORISSET
Commissaire Enquêteur Projet éolien La Jarrie Audouin (17)**

Le 23 octobre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Au nom de notre association, Boutonne Environnement, créée en 2010 pour préserver et développer notre cadre de vie et notre environnement dans les Vals de Sainonge, je viendrai vous rencontrer mercredi 25 octobre après-midi, seul créneau possible pour moi parmi ceux qui sont proposés.

En effet, notre association tient à donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des deux éoliennes de La Jarrie Audouin pour les raisons évoquées ci-dessous.

1) Le projet a déjà été refusé par le Préfet

Le promoteur s'est vu refuser son projet par un arrêté Préfectoral en date du . Il revient aujourd'hui présenter le même projet avec des éoliennes encore plus grandes, qui auront donc un impact visuel encore plus important et une pollution visuelle insupportable. Sincèrement, de qui se moque-t-on ?

2) Le Promoteur n'hésite pas à mentir pour faire passer son Projet

Le projet présenté il y a deux ans était un projet de 9 éoliennes : 2 par le promoteur actuel et 7 par un autre promoteur. Le promoteur actuel justifie son projet par le fait que le projet est passé de 9 à 2 éoliennes. Ce n'est pas sérieux : l'autre promoteur se bat en justice pour faire accepter ses 7 éoliennes et prépare un nouveau projet au cas où la justice lui donne tort. Ce sont donc bien encore 9 éoliennes qui se préparent. Pourquoi un tel mensonge ?

3) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà plus de 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de La Jarrie Audouin en particulier.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 2 sur 6

4) Les éoliennes créent une atteinte importante à la biodiversité et sans arrêt sous-estimée.

De nombreuses études montrent que les éoliennes portent atteinte à la biodiversité de manière bien plus importante que les études d'impact ne le montrent.
Voyez par exemple la thèse de doctorat de Kévin Barré établie en 2017 :
<https://www.theses.fr/2017MNH0002>

5) Ce projet va créer une situation de saturation visuelle extrême

Le document de référence pour juger objectivement de la saturation visuelle est la note de la DIREN Centre de septembre 2007.

Elle donne plusieurs critères, et notamment l'occupation de l'horizon (ne pas dépasser 120°), un angle de respiration minimum sans éolienne d'au moins 160°, ou encore moins de 50% de sorties de village avec vue sur des éoliennes, etc.

Aucun des critères suggérés par la DIREN Centre ne sera respecté avec ce projet pour certains des villages et hameaux aux alentours du projet, compte tenu des parcs existants alors que, pourtant ces critères ont été établis en 2007 alors que les éoliennes faisaient 90m de haut et qu'elles font maintenant 200 m !! **La saturation visuelle est avérée.**

La nuit, c'est déjà insupportable dans cette zone, tant les lumières rouges sont stressantes et prennent en étau ce secteur Nord / Nord Ouest / Nord Est de St Jean d'Angély.

6) Ce projet n'est pas conforme au SRADDET Nouvelle Aquitaine

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine fixe les objectifs suivant pour l'éolien terrestre : 4500 MW à l'horizon 2030 et 7600 MW à l'horizon 2050.

En appliquant le ratio des objectifs du SRADDET à la superficie de la Charente-Maritime (8,16%), le SRADDET donne pour la Charente-Maritime un objectif de 367 MW pour 2030 et de 620 MW pour 2050. Or, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 était déjà de 606 MW.

Quant au Vals de Saintonge, ils représentent 21% de la superficie de la Charente-Maritime (1416 km² / 6864 km²). Leur quota 2050 est donc de 130 MW. Or, plus de 350 MW sont déjà installées ou autorisés en Vals de Saintonge !!!

Les Vals de Saintonge ont donc déjà réalisé en 2023 plus de 250% des objectifs du SRADDET !!!

Or par ailleurs, le SRADDET recommande une implantation équilibrée des éoliennes sur l'ensemble du territoire. Or, les Pyrénées Atlantiques, Les Landes, La Gironde, Le Lot et Garonne et la Dordogne n'ont aucune éolienne installée, alors que lesz Vals de Saintonge ont 250% de leur objectif 2050 !!!

Tout nouveau projet en Vals de Saintonge est donc contraire au SRADDET Nouvelle Aquitaine.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 3 sur 6

7) Le projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant (situation au 1^{er} juillet 2021) :

| Territoire | Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien | |
|--|--|------------------------|
| | kW par habitant | kW par km ² |
| France | 0,50 | 51 |
| Vals de Saintonge | 7,74 | 290 |
| Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028 | Plus de 15 fois | Près de 6 fois |

Cette hyper concentration éolienne est un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique et va progressivement tuer le tourisme.

8) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine

Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour.

Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés, Louis XIII y a séjourné quelques jours en 1621 pendant le siège de St Jean d'Angély : et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

9) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

Vous le savez, **chaque éolienne supplémentaire installée en France dégrade le bilan carbone de notre pays**. En effet, du fait de l'intermittence de l'éolien, des centrales à gaz (ou même à charbon) dans certaines circonstances doivent prendre le relais de l'absence ou insuffisance de vent. Ainsi, le bilan carbone global d'un kWh éolien est bien plus mauvais que celui d'un kWh hydraulique ou nucléaire, comme le montre le tableau suivant :

| Énergie | Émission (gCO ₂ / kWh) | Observations |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|
| Charbon | 350 à 400 | Pilotable et réactive |
| Gaz naturel | 200 à 250 | Pilotable et réactive |
| Éolien corrigé de l'intermittence | 94 à 130 | Intermittente. Hypothèses de couverture de l'intermittence : voir note (1) ci-dessous |
| Éolien hors intermittence | 13 à 17 | Voir note (2) |
| Nucléaire | 5 à 7 | Pilotable |
| Hydroélectricité | 5 à 7 | Pilotable et plutôt réactive |

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin - 23 octobre 2023.pdf, page 4 sur 6

Notes :

- (1) Chaque installation d'éolienne doit avoir une capacité équivalente d'énergie pilotable pour prendre le relais lorsqu'il n'y a pas de vent. Le chiffre de 94 correspond à l'hypothèse favorable à l'éolien d'un ratio de 2 MW de gaz (à 200 gCO₂/kWh pour le gaz) pour 3 MW d'éolien. Celle de 130 correspond à un ratio plus proche de la réalité d'un ratio de 1 MW de gaz (à 250 gCO₂/kWh) pour 1 MW éolien. Sachant que si c'est une centrale à charbon qui assure la couverture de l'éolien plutôt qu'une centrale gaz, le bilan serait encore moins bon.
- (2) Même sans tenir compte de l'effet intermittence faisant l'objet du (1), les chiffres du bilan carbone de l'éolien qui sont évoqués, y compris par des organismes comme l'ADEME, sont largement biaisés de façon favorable à l'éolien : en effet, dans ces chiffres ne sont pas pris en compte le bilan carbone des raccordements (entre le poste de livraison et le poste source), le bilan carbone de la maintenance est sous-estimé, la durée de vie des éoliennes surestimée, le bilan carbone du démantèlement sous-estimé, etc. Siemens Energy a dû d'ailleurs faire connaître au grand public lors de son avertissement boursier du 23 juin 2023, ces éléments connus par les professionnels depuis longtemps. Le chiffre de 13 à 17 gCO₂ hors intermittence est donc largement sous-estimé.

Jean-François Carencu, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique." **Ce n'est donc pas moi qui le dis, mais le Président de la CRE : "le promoteur de La Jarrie Audouin justifie son projet sur un populisme idéologique et non pas sur des bases scientifiques".**

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO₂ pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO₂ par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) :

| Émission de CO ₂ des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO ₂ /kWh) | |
|--|-----|
| Allemagne | 420 |
| Italie | 350 |
| Royaume Uni | 220 |
| France | 70 |

Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO₂ pour la production de son électricité exprimée en gCO₂ par kWh ou gCO₂ par habitant.

La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 5 sur 6

D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ».

Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carencu, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, **nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands** ».

Rajouter un nouveau projet à La Jarrie Audouin irait donc de toute évidence contre la lutte contre le réchauffement climatique.

10) L'impact sur la santé des habitants

L'académie de médecine, dans son rapport de 2006, préconisait de lancer une large étude épidémiologique pour objectiver les impacts des éoliennes sur la santé humaine.

En 2023, cette étude n'est toujours pas commencée, le lobby éolien usant de toute son influence pour qu'elle n'ait pas lieu.

Et pour cause : si certains des habitants ne sont pas affectés, d'autres en revanche, sont obligés de déménager, par exemple ceux qui ont des acouphènes sérieux.

Sans étude épidémiologique, il n'est pas possible de dire si ce sont 10%, 20% ou plus qui seront significativement affectés.

Ce qui est sûr, c'est que la vie dans les Vals de Saintonge, qui était un petit paradis il y a encore 10 ans, est devenue difficilement supportable pour de nombreux habitants : nous perdons de goût de la promenade, sans cesse agressés par ces machines géantes.

Quant aux maisons à moins de 1500 m des éoliennes, il devient quasi-impossible de déjeuner dehors lorsque le vent vient de l'éolienne vers la maison.

C'est donc une atteinte insupportable à la commodité du voisinage, au sens du code de l'environnement.

11) Le projet est incompatible avec le projet de territoire (Station thermale, Cognac, Bio...)

Les Vals de Saintonge sont un cadre de vie merveilleux et se développent : une station thermale ouvrira en 2026 à Saint-Jean d'Angély, le Cognac et son art de vivre à la Française sont connus dans le monde entier, la vallée de la Boutonne est un site protégé dans le SRCE Poitou-Charentes, le Bio donne une image de qualité à notre territoire, un immense patrimoine avec plus de 80 monuments historiques, deux bâtiments UNESCO et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle (via Turonnensis) les traversent du Nord au Sud.

Tout cela n'est évidemment pas compatible avec une multitude d'usines électriques hideuses, y compris les 2 prévues à la Jarrie-Audouin.

Document : Contribution Association Boutonne Environnement - Enquête Publique La Jarrie Audouin
- 23 octobre 2023.pdf, page 6 sur 6

12) Le projet contribuera à faire baisser la valeur de nos maisons

Les promoteurs soutiennent que l'implantation d'éoliennes n'a pas d'impact sur la valeur immobilière. Cela revient à nier l'évidence, ils sont coutumiers du fait.

La jurisprudence est pourtant constante sur le sujet : en vendeur qui cache sciemment l'implantation d'un futur parc éolien est coupable de dol et sera condamné à la cassation de la vente ou à une reverser une soulte à l'acheteur. C'est donc bien que la baisse de valeur est actée.

Les agences immobilières locales posent désormais systématiquement la question pour les maisons en milieu rural de la présence d'éoliennes futures : les décotes vont de 10% lors que les éoliennes ne sont pas en vue directe, jusqu'à 30 à 40% lorsqu'elles sont en vue directe et proches.

Enfin des riverains obtiennent désormais devant les tribunaux la baisse de leur assiette de taxe foncière et de taxe d'habitation lorsqu'elles sont proches d'éoliennes.

Notre association va d'ailleurs dans les années qui viennent engager ce type de procédures dans les Vals de Saintonge.

Pour toutes ces raisons, au nom de l'association Boutonne Environnement, je sollicite donc de votre bienveillance pour donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur ce dossier.

Bien à vous

Pascal Poirot
Président association Boutonne Environnement

Export généré le 09/11/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 20/09/2023 et le 25/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@248 - Sophie - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 19:44:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable

Contribution :

TROP C'EST TROP ! Notre petit village est déjà encerclé par de nombreuses éoliennes . Je ne suis pas contre une énergie dite plus verte mais là sur le territoire concerné nous sommes déjà saturés ! Il n'y a aucune cohérence entre tous ces parcs déjà installés , ceux qui ont déjà les autorisations qui vont donc sortir de terre ces prochaines années et les futurs envisagés. Je suis pour un partage équitable des nuisances par tous les habitants du territoire , allez les installer près de La Rochelle, Saintes ou encore Royan et en Gironde etc ... Bref , il n'y a pas de raison que ce soient toujours les mêmes riverains qui supportent les inconvénients de ces projets . De plus la question écologique mise en avant n'est qu'un leurre , ce n'est que du BUSINESS , une affaire de sous, rondement menée par des promoteurs peu scrupuleux à l'éthique discutable qui profitent de la pauvreté de nos petites communes afin de les faire flancher . Sans parler des perturbations sur la faune et la flore , les couloirs des oiseaux migratoires , de la pollution des sols agricoles liée aux tonnes de béton enfouies pour les fondations , de la pollution nocturne lumineuse avec tous ces "clignotants" et la dévalorisation de nos biens immobiliers ... STOP aux éoliennes sur le Val de Saintonge .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E249 - reine-marie robier

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 19:59:09

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Eoliennes à la Jarie Audouin

Contribution :

Bonsoir Il faudrait arrêter de nous envahir d'éoliennes ça tue le paysage et maintenant il y en a bcp trop. Installez les dans des endroits où il n'y a pas d'habitations ça gênerait personne. Cordialement.

Madame ROBIER Reine-Marie 17330 LOZAY

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E250 - reine-marie robier

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 20:01:28

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Eoliennes à la Jarrie- Audouin

Contribution :

Bonsoir, Non à un nouveau parc éolien dans un milieu rurale. Installez les dans des zones inhabitées. Cordialement. Monsieur Jean ROBIER 17330 LOZAY

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@251 - GOIS DELHAYE Anne-Françoise - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 20:11:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable Projet Eoliennes La Jarrie Audouin

Contribution :

Bonjour, Veuillez noter que nous nous opposons ma famille et moi à ce projet d'implantation supplémentaires d'éoliennes dans ce secteur. AVIS DEFAVORABLE. Non seulement cela défigure notre campagne déjà suffisamment et nous ne connaissons toujours pas l'impact sur la faune et la flore. Et pour finir quel avenir laissons nous à nos enfants avec ces tonnes de béton, qui une fois qu'elles ne serviront plus, resterons en place sans aucune utilité. Quel est le réel bénéfice de ces éoliennes ? et je ne parle pas du bénéfice financier de seulement quelques uns. Et quel est le réel impact au niveau économie d'énergie et écologique ? Cela reste sans réponse à ce jour.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@252 - Denis - Plaine-d'Argenson

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 21:47:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre le projet d'éoliennes

Contribution :

Je suis contre le projet d'éoliennes qui est prévu d'être implantés sur la commune de la jarrie audouin.Cela amène des nuisances sonores et toujours prévues trop proche des habitations..

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@253 - Gauthier Julien - Courcelles

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 22:17:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Enquête publique

Contribution :

Défavorable aux projets éolien sur La Jarrie Audouin, St Pardoult, Antezant-la-Chapelle.

Ces machines ont un effet néfaste pour l'environnement que ce soit vis à vis de la faune, la flore ou bien même les sols et notamment le béton mis au pieds de ces engins

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@254 - Monique - Landes

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 22:22:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éoliens

Contribution :

On n' en peut plus en val de Saintonge!! C est une affaire de gros sous pour certains! STOP

Vous ne prenez donc pas en compte l impact sur le cadre de vie des habitants, cette pollution visuelle, vous croyez que c est joli toutes ces éoliennes qui nous entourent depuis un certain temps!! Que faites-vous de la biodiversité, de ces m3 de béton employé qui resteront à vie dans la terre! C est donc çà l écologie??

Nos enfants, petits enfants , vous voulez leur laisser çà en héritage? Aberrant!

L immobilier qui va perdre de sa valeur car trop près de ces éoliennes, sans compter la nuisance sonore et lumineuse de ces engins!!..

Je dis : Assez , non et non à ce projet d implantation d ' éoliennes

Merci Mr le commissaire de bien vouloir prendre ma demande en considération.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E255 - Pascal Poirot

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 22:48:37

Lieu de dépôt : Par email

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans l'article de l'Angérien Libre du jeudi 19 octobre 2023 (cf. ci-joint), vous noterez que la communauté de communes des Vals de Saintonge, qui a donc la compétence d'aménagement du territoire au travers du SCOT, a consulté les 110 communes des Vals de Saintonge dans le cadre de l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière d'éolien.

Le résultat de cette consultation est sans appel : 80% des communes ont indiqué ne plus vouloir d'éoliennes sur leur territoire. Près de 90 communes sur 110 disent STOP aux éoliennes, et comme les communes les plus peuplées (St Jean, St Savinien, Aulnay, Tonnay-Boutonne, etc.) sont dans les 90%, ce sont donc les représentants de plus de 90% de la population qui ont dit STOP.

La nouvelle loi sur les énergies renouvelables veut redonner le dernier mot aux élus.

Les élus ont parlé : ils ne veulent plus d'éoliennes supplémentaires en Vals de Saintonge.

Merci donc de suivre 80% de nos élus en donnant clairement un avis DÉFAVORABLE.

Cordialement,

Pascal Poirot

Pièce(s) jointes(s) :

21_10_2023 17_56 Microsoft Lens



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@256 - Poirot Pascal - Vervant

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 22:49:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS TRES DEFAVORABLE PROJET LA JARRIE AUDOUIN

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans l'article de l'Angérien Libre du jeudi 19 octobre 2023 (cf. ci-joint), vous noterez que la communauté de communes des Vals de Saintonge, qui a donc la compétence d'aménagement du territoire au travers du SCOT, a consulté les 110 communes des Vals de Saintonge dans le cadre de l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière d'éolien.

Le résultat de cette consultation est sans appel : 80% des communes ont indiqué ne plus vouloir d'éoliennes sur leur territoire.

Près de 90 communes sur 110 disent STOP aux éoliennes, et comme les communes les plus peuplées (St Jean, St Savinien, Aulnay, Tonnay-Boutonne, etc.) sont dans les 90%, ce sont donc les représentants de plus de 90% de la population qui ont dit STOP.

La nouvelle loi sur les énergies renouvelables veut redonner le dernier mot aux élus.

Les élus ont parlé : ils ne veulent plus d'éoliennes supplémentaires en Vals de Saintonge.

Merci donc de suivre 80% de nos élus en donnant clairement un avis DÉFAVORABLE.

Cordialement,

Pascal Poirot

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Angérien Libre - 19-10-2023 - Dossier éolien.pdf, page 1 sur 1

21_10_2023 17_56 Microsoft Lens



Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@257 - SAVATIER Emmanuel - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 22:52:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable - perte du label "Gîte de France"

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Lors de notre échange de cet am, j'ai attiré votre attention sur la perte du label "Gîte de France" et l'impossibilité d'être répertorié en tant que tel pour tous les habitats ruraux qui ont dans leur champs visuel à moins de 1500 mètres une ou plusieurs éoliennes.

Vous m'avez demandé de bien vouloir sourcer mes propos.

Une rapide recherche sur le net vous permettra de trouver de multiples sources en ce sens.

Je vous invite, entre autres, à vous reporter à l'article dans la nouvelle République que vous trouverez avec le lien suivant :

<https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/la-bussiere/eolien-l-abbatiale-risque-t-elle-de-perdre-son-label>

Alors que les Vals de Saintonge sont zones de revalorisation rurale, l'implantation de tant d'éoliennes équivaut à un suicide pour l'économie touristique locale.

Je suis persuadé que la plupart des agriculteurs - y compris au sein du Conseil municipal de La Jarrie Audoin (juges et parties) - qui sont prêt à accueillir des éoliennes sur leurs terres agricoles ignorent tout de la perte du label des gîtes qu'ils louent comme complément de revenus de leur exploitation...

Ces multiples projets nous donnent l'impression d'être réellement les gueux de l'industrie éolienne et un territoire sacrifié.

Les Vals de SAINTONGE ont déjà donné largement leur dîmes à l'industrie de l'éolien - très financée sur fonds publics - et nous ne pouvons plus supporter ces projets nous conduisant en tournant la tête à 360 degrés à voir dans de multiples communes ces monstres d'acier de toute part.

En tout cas, très sincèrement, un très grand merci à vous d'être venu à la rencontre de nous pauvres manifestants en cette après midi du 25 octobre.

Emmanuel SAVATIER

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@258 - Dany - Vervant

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 23:12:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable pour les éoliennes

Contribution :

Avis défavorable pour les éoliennes

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@259 - SAVATIER Emmanuel - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 23:33:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis Défavorable - Perte automatique du label "gîte de France"

Contribution :

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

A titre préalable, je constate un dysfonctionnement de la plateforme puisque j'en suis à ma troisième tentative visant à laisser un avis et espère que cette fois-ci j'aurais le lien de confirmation sur lequel cliquer par retour de mail...

Lors de notre échange de cet am, je vous ai fait part de ma plus vive inquiétude pour le tourisme local liée au retrait du label "Gîte de France" pour tous les gîtes ayant en visuel à moins de 1500 mètres une ou plusieurs éoliennes.

Vous m'avez demandé de sourcer mes propos.

Une brève recherche sur Internet confirme de multiples sources concordantes en ce sens.

Je vous invite par exemple à consulter l'article de la Nouvelle République via le lien suivant :

<https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/la-bussiere/eolien-l-abbatiale-risque-t-elle-de-perdre-son-label>

Alors que les Vals de Saintonge sont déclarés "zone de revitalisation rurale" et bénéficient de très nombreux sites touristiques exceptionnels - dont certains à quelques encablures de ce nouveau énième projet - devant attirer des touristes profitant des logements labellisés "Gîtes de France", on se tire donc véritablement une balle dans le pied en sacrifiant nos territoires à l'Industrie de l'Eolienne.

Si l'on prend par exemple La Chapelle Bâton, on aura bientôt des éoliennes toutes proches sur 360 degrés.

Je suis persuadé que de nombreux agriculteurs - favorables à l'accueil de nouvelles éoliennes sur leur terre - ne mesurent pas les conséquences économiques du retrait de ce label pour les gîtes qu'eux-mêmes commercialisent parfois à destination des touristes en complément de leurs revenus agricoles.

Merci de faire notamment remonter au préfet cette incidence sur le tourisme local de cette invasion d'éoliennes de toute part en Val de SAINTONGE qui dispose par ailleurs de trésors historiques que ces mats d'acier qui pourriront sur place dans 35 ans vont rendre invisibles ("le scandale de l'éolien" fera partie des grands titres de la presse à partir des années 2050-2060).

Les gueux de Saintonge que nous sommes avons fait largement notre part dans le développement de l'éolien en France.

Que d'autres territoires que le notre développent désormais l'éolien...

Un grand merci à vous d'être venu à notre rencontre lors de la manifestation de cet après-midi et attentif à un dialogue de qualité avec les manifestants.

Emmanuel SAVATIER

Universitaire

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@260 - Boigeol Alban - Asnières-la-Giraud

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 23:38:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable : espèces protégées

Contribution :

La gallaselle est un crustacé de grande valeur patrimoniale, et que a été repéré à proximité immédiate des éoliennes en projet. Les éoliennes, qui demandent, de part leur socle, de couler du béton qui s'infiltré dans les eaux souterraines et brise le fragile équilibre des eaux souterraines et d'infiltration, risquent de faire disparaître ce crustacé endémique.

Voici un texte qui explique sa présence, suivi d'un document très précis en lien, où la Jarrie-Audouin est cité au moins deux fois :

Texte :

La Gallaselle, un crustacé endémique

La Galaselle est un crustacé vivant dans les eaux douces souterraines que l'on ne connaît qu'à travers les puits, sources et fontaines. Le nom de son genre Gallasellus signifie littéralement "Aselle de Gaule". Elle a été décrite pour la première fois en Poitou dans la commune de Gourany-Loizé dans les Deux-sèvres. La station est restée la station type internationale.

Une découverte à rebondissement

La découverte de la Galaselle remonte aux années 1950 par Gabriel Heily, technicien CNRS à l'Université de Poitiers et l'un des fondateurs de l'actuel Spéléo-club Poitevin. Il collecte, en juillet 1955, d'étranges petits crustacés, tout blancs, dans le lit de la rivière souterraine de Bataillé. Il les transmet à Jean-Jacques Legrand, professeur fondateur du Laboratoire de la Biologie Animale de l'Université de Poitiers, qui les examine, les décrit comme une nouvelle espèce. Il la nomme Asellus Heilyi en hommage à son découvreur dans un article publié en 1956: "Contribution à l'étude de la faune cavernicole de l'ouest de la France. II. Asellus Heilyi, n.sp"

L'animal retombera dans l'oubli pour quelques années, avant que deux universitaires dijonnais, Jean-Paul Henry et Guy Magniez ne s'intéresse de nouveau à lui et viennent entreprendre des collectes à Bataillé pour monter des élevages en Bourgogne. Dans les années 1970, ils réaffirment grâce au microscope électronique à balayage que l'espèce est suffisamment différentes de toutes les formes connues alors pour la placer dans un nouveau taxon spécialement créé pour elle, le genre Gallasellus.

La Galaselle referra parler d'elle en 1992 lorsque Claude Bou, un passionné des mondes souterrains, la retrouve dans un puit sur l'île d'Oléron. Ce sont ensuite deux universitaires lyonnais, Florian Malard et Christophe Douady qui entreprennent de nouvelles prospections au tournant des années 2000. Ils la retrouvent à la résurgence du Cul Froid, en bord d'Anglin sur la commune de Merigny dans l'Indre puis dans trois autre localités en Poitou-Charentes, notamment à La Jarrie-Audouin. Ils mettent aussi en œuvre des analyses biomolé**aires.

Voici un lien complet

https://drive.google.com/file/d/0B_USvRBvjHPiYW5ub01EMW13dVU/view?fbclid=IwAR1ECRKBZDzKYvjKhmniXv662IHEK16iesRQB9JZMfz-XGZ5YwmkuqUCyKY&resourcekey=0--ECluXgGHC1ybBnZ15jWbQ

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@261 - SAVATIER Emmanuel - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 23:41:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

A titre préalable, je constate un dysfonctionnement de la plateforme puisque j'en suis à ma troisième tentative visant à laisser un avis et espère que cette fois-ci j'aurais le lien de confirmation sur lequel cliquer par retour de mail... (sinon, vous aurez une troisième fois le même avis et je vous demande de m'en excuser - ce dysfonctionnement me semble grave sur le plan démocratique et je me tiens à votre disposition pour en témoigner en cas de besoin - Emmanuel SAVATIER - Cabinet d'avocats 56 rue Denfert Rochereau - 17 300 ROCHEFORT - 06-66-15***** pour vous apporter mon témoignage de ce dysfonctionnement)

Lors de notre échange de cet am, je vous ai fait part de ma plus vive inquiétude pour le tourisme local liée au retrait du label "Gîte de France" pour tous les gîtes ayant en visuel à moins de 1500 mètres une ou plusieurs éoliennes.

Vous m'avez demandé de sourcer mes propos.

Une brève recherche sur Internet confirme de multiples sources concordantes en ce sens.

Je vous invite par exemple à consulter l'article de la Nouvelle République via le lien suivant :

<https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/la-bussiere/eolien-l-abbatiale-risque-t-elle-de-perdre-son-label>

Alors que les Vals de Saintonge sont déclarés "zone de revitalisation rurale" et bénéficient de très nombreux sites touristiques exceptionnels - dont certains à quelques encablures de ce nouveau énième projet - devant attirer des touristes profitant des logements labellisés "Gîtes de France", on se tire donc véritablement une balle dans le pied en sacrifiant nos territoires à l'Industrie de l'Eolienne.

Si l'on prend par exemple La Chapelle Bâton, on aura bientôt des éoliennes toutes proches sur 360 degrés.

Je suis persuadé que de nombreux agriculteurs - favorables à l'accueil de nouvelles éoliennes sur leur terre - ne mesurent pas les conséquences économiques du retrait de ce label pour les gîtes qu'eux-mêmes commercialisent parfois à destination des touristes en complément de leurs revenus agricoles.

Merci de faire notamment remonter au préfet cette incidence sur le tourisme local de cette invasion d'éoliennes de toute part en Val de SAINTONGE qui dispose par ailleurs de trésors historiques que ces mats d'acier qui pourront sur place dans 35 ans vont rendre invisibles ("le scandale de l'éolien" fera partie des grands titres de la presse à partir des années 2050-2060).

Les gueux de Saintonge que nous sommes avons fait largement notre part dans le développement de l'éolien en France.

Que d'autres territoires que le notre développent désormais l'éolien...

Un grand merci à vous d'être venu à notre rencontre lors de la manifestation de cet après-midi et attentif à un dialogue de qualité avec les manifestants.

Emmanuel SAVATIER

Universitaire

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 09/11/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 20/09/2023 et le 25/10/2023

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@262 - Alban Boigeol - Asnières-la-Giraud

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 23:55:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable/ espèces protégées.

Contribution :

Validation du dépôt de votre contribution sur le registre numérique d'enquête publique

Registre Numérique Enquête Publique

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RWE - PROJET ÉOLIEN DE 2 ÉOLIENNES A LA JARRIE-AUDOUIN

Suite à absence de la contribution malgré sa validation , je réitère :

Objet : Avis défavorable : espèces protégées

Contribution : La gallaselle est un crustacé de grande valeur patrimoniale, et que a été repéré à proximité immédiate des éoliennes en projet. Les éoliennes, qui demandent, de part leur socle, de couler du béton qui s'infiltrer dans les eaux souterraines et brise le fragile équilibre des eaux souterraines et d'infiltration, risquent de faire disparaître ce crustacé endémique.

Voici un texte qui explique sa présence, suivi d'un document très précis en lien, où la Jarrie-Audouin est cité au moins deux fois :

Texte :

La Gallaselle, un crustacé endémique

La Galaselle est un crustacé vivant dans les eaux douces souterraines que l'on ne connaît qu'à travers les puits, sources et fontaines. Le nom de son genre Gallasellus signifie littéralement "Aselle de Gaule". Elle a été décrite pour la première fois en Poitou dans la commune de Gourany-Loizé dans les Deux-sèvres. La station est restée la station type internationale.

Une découverte à rebondissement

La découverte de la Galaselle remonte aux années 1950 par Gabriel Heily, technicien CNRS à l'Université de Poitiers et l'un des fondateurs de l'actuel Spéléo-club Poitevin. Il collecte, en juillet 1955, d'étranges petits crustacés, tout blancs, dans le lit de la rivière souterraine de Bataillé. Il les transmet à Jean-Jacques Legrand, professeur fondateur du Laboratoire de la Biologie Animale de l'Université de Poitiers, qui les examine, les décrit comme une nouvelle espèce. Il la nomme Asellus Heilyi en hommage à son découvreur dans un article publié en 1956: "Contribution à l'étude de la faune cavernicole de l'ouest de la France. II. Asellus Heilyi, n.sp"

L'animal retombera dans l'oubli pour quelques années, avant que deux universitaires dijonnais, Jean-Paul Henry et Guy Magniez ne s'intéresse de nouveau à lui et viennent entreprendre des collectes à Bataillé pour monter des élevages en Bourgogne. Dans les années 1970, ils réaffirment grâce au microscope électronique à balayage que l'espèce est suffisamment différentes de toutes les formes connues alors pour la placer dans un nouveau taxon spécialement créé pour elle, le genre Gallasellus.

La Galaselle referra parler d'elle en 1992 lorsque Claude Bou, un passionné des mondes souterrains, la retrouve dans un puit sur l'île d'Oléron. Ce sont ensuite deux universitaires lyonnais, Florian Malard et Christophe Douady qui entreprennent de nouvelles prospections au tournant des années 2000. Ils la retrouvent à la résurgence du Cul Froid, en bord d'Anglin sur la commune de Merigny dans l'Indre puis dans trois autre localités en Poitou-Charentes, notamment à La Jarrie-Audouin. Ils mettent aussi en œuvre des analyses biomoléculaires.

Voici un lien complet

https://drive.google.com/file/d/0B_USvRBvjHPiYW5ub01EMW13dVU/view?fbclid=IwAR1ECRKBZDzKYvjKhmniXv662IHEK16iesRQB9JZMfz-XGZ5YwmkuqUCyKY&resourcekey=0--ECluXgGHC1ybBnZ15jWbQ

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@263 - BIDAULT HERVE - Saint-Pierre-de-l'Isle

Date de dépôt : Le 26/10/2023 à 00:00:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

je ne peux vous joindre ma contribution trop volumineuse par ce registre je l'enverrais directement aux services de la prefecture .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E264 -

Date de dépôt : Le 13/10/2023 à 06:15:42

Lieu de dépôt : Par email

Objet : eolien

Contribution :

Envoyé à partir de Courrier pour Windows Trop c'est trop Paysage défiguré Maire peu courageux qui dit blanc lors des manifestations publiques et noir par derrière Efficacité = zéro Stop !!!!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E265 -

Date de dépôt : Le 25/10/2023 à 12:05:19

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Avec plus 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés, nous ne pouvons plus en accepter d'autres, trop c'est trop! Je suis contre ce nouveau projet éolien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non